


600040062l

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

CHENONCEAU

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

CHENONCEAU

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

CHENONCEAU

PAR

MGR C. CHEVALIER

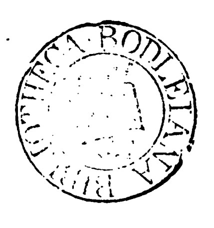
Camérier secret de Sa Sainteté, Clerc national du Sacré-Collège pour la France,
Chevalier de la Légion-d'Honneur, Officier de l'Inſtruction publique,
Préſident honoraire de la Société archéologique de Touraine,
Secrétaire perpétuel honor. de la Société d'Agriculture,
Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Indre-&-Loire,
Lauréat de l'Inſtitut, &c., &c.

Le chaſtel de Chenonceau eſt une belle place & maiſon aſſiſe ſur la rivière de Cher, en beau & plaiſant pays. (FRANÇOIS Ier.)

Le chaſteau de Chenonceau eſt aſſis en un des meilleurs & plus beaulx pays de noſtre royaulme. (HENRI II.)

Chenonceau eſt un lieu à la décoration & embelliſſement duquel noſtre défunte mère s'eſt plus que à nul autre affectée & delectée. (HENRI III.)





LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS PERRIN ET MARINET

Rue d'Amboiſe, 6

1879



PRÉFACE

PAR un heureux privilége, le nom de Chenonceau n'éveille dans l'imagination que des ſouvenirs agréables, que des images riantes, en parfaite harmonie avec l'admirable nature qui encadre ce merveilleux tableau. Tous les autres châteaux du voiſinage ne rappellent trop ſouvent que des images douloureuſes. Blois porte au front la tache du ſang des Guiſe; Chaumont n'a été pendant des ſiècles qu'un nid de vautours; Amboiſe ne peut ſe ſéparer de la mémoire de la Renaudie & de ſes malheureux conjurés; Loches a ſa cage de fer & ſes ſombres cachots, où gémirent tant de victimes de la guerre & de la politique; le Pleſſis-lès-Tours, dans ſa déſolation, nous montre encore l'auſtère figure de Louis XI & de ſon compère Triſtan. Chenonceau ſeul n'a point de ſang ſur ſes pierres; tout entier à cette riante nature qui l'entoure, jamais il n'a été mêlé aux triſtes événements de la politique; de ſes voûtes il ne s'eſt jamais échappé de gémiſſements, & tout en lui ne nous parle que d'art & de beauté, de fêtes & de plaiſirs.

Et quelle hiſtoire charmante que la ſienne dans les traits

*principaux! Quelle ſuite aimable de châtelains & ſurtout de châtelaines! Une femme éminente, douée au plus haut degré du ſentiment de l'art, ouvre la ſérie : c'eſt Catherine Briçonnet, la véritable fondatrice de Chenonceau. Après elle, François Ier inaugure l'ère de ces fêtes & de ces viſites royales qui vont ſe ſuccéder pendant huit générations juſqu'à Louis XIV. Diane de Poitiers y apporte l'éclat vainqueur de ſon éternelle jeuneſſe. La touchante Marie Stuart vient y paſſer les plus beaux jours de ſa vie agitée. Catherine de Médicis y règne pendant trente ans, grave, hautaine, & pourtant eſcortée des jeux & des ris. La reine Marguerite y folâtre avec l'*eſcadron volant *qui entoure ſa mère. Après les orgies des banquets de Catherine, Louiſe de Vaudemont y vient enſevelir ſon deuil & ſa douleur. Gabrielle d'Eſtrées y ſuit Henri IV & rêve de l'acheter. Marie de Luxembourg & Françoiſe de Lorraine, au milieu de leur couvent de Capucines, y cachent les déceptions de la politique. La belle la Vallière s'y rattache, comme à ſon berceau, par d'intimes ſouvenirs de famille. Laure Mancini y accompagne ſon oncle, le cardinal Mazarin, pour y tendre aux Vendôme les filets d'une intrigue matrimoniale. Enfin Mme Dupin y amène avec elle les grâces & l'eſprit du XVIIIe ſiècle.*

Les arts ſe mêlent naturellement à ce brillant cortége de femmes, & l'on voit paſſer tour à tour ſur la ſilhouette du château : l'homme de génie inconnu, qui donne les plans de Chenonceau; Philibert de l'Orme, qui en conſtruit la galerie & les Dômes; Cardin de Valence, qui en établit les fontaines; Bernard Paliſſy, qui en plante les jardins & les orne de rocailles émaillées; le Primatice, qui en ordonne les fêtes, en deſſine les coſtumes & modèle les ſta-

tues ; deux artiſtes étrangers, Henri le Calabreſe & Jehan Collo de Meſſine, qui introduiſent dans les parcs le goût italien; les poëtes de Charles IX qui y chantent leurs vers ; & quand Rouſſeau vient à ſon tour y faire entendre ſa voix qui va bientôt déchaîner les tempêtes, il n'y parle ni du contrat ſocial ni des droits de l'homme, mais ſeulement de plaiſir, de muſique & de poéſie. Tous ces ſouvenirs jettent ſur le front de Chenonceau je ne ſais quel reflet poétique, quelle auréole charmante, qui en double la grâce & l'attrait.

Etabli de 1857 à 1869 à la cure de Civray-ſur-Cher, dans le voiſinage immédiat du château, & introduit pour ainſi dire chaque jour dans l'intimité du monument, nous n'avons pas tardé à en ſubir le charme & à nous prendre pour lui d'une belle paſſion. Chenonceau a été pour nous l'objet d'une étude attentive de pluſieurs années au point de vue de l'art. Cette étude paſſionnée du monument nous a conduit naturellement à en rechercher l'hiſtoire. Peu ſatisfait des quelques pages incomplètes & fautives qui en avaient parlé juſque-là, nous avons fouillé les chroniques du XVIe & du XVIIe ſiècle, les mémoires & les correſpondances du XVIIIe, & nous n'avons pas tardé à voir que tout était à dire ſur Chenonceau. Les notes nombreuſes que nous avons recueillies dans nos lectures hiſtoriques ont paſſé dans la ſubſtance de notre récit.

Mais notre ſource d'informations la plus abondante, la plus précieuſe & la plus ſûre s'eſt rencontrée à Chenonceau même, dans les archives du château, archives que l'on croyait entièrement détruites & que, par une bonne fortune qui eſt un des honneurs de notre vie littéraire, nous avons eu la joie de retrouver, oubliées & méconnues, dans un

coin de l'ancienne Chancellerie. Après avoir étudié & classé méthodiquement les milliers de documents dont se compose le chartrier, nous en avons publié les pièces capitales en cinq volumes in-8° sous le titre général d' Archives royales de Chenonceau.

C'est avec ces éléments que nous avons composé l'histoire complète de Chenonceau, histoire vraiment neuve & originale qui a frappé le public lettré par l'importance des révélations historiques & artistiques qui s'y trouvent consignées. Ce travail, après avoir gagné le premier prix au concours académique de Poitiers, en 1869, nous a mérité l'année suivante les palmes d'officier d'Académie au concours de la Sorbonne.

La première édition de cet ouvrage, magnifiquement imprimée par la maison Perrin, de Lyon, et tirée seulement à 200 exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce, est aujourd'hui complètement épuisée. Nous en préparons en ce moment une seconde édition. Le présent volume est une réduction de l'ouvrage primitif, dans laquelle nous avons supprimé toutes les notes bibliographiques & tous les détails accessoires étrangers à l'histoire de Chenonceau. Nous osons espérer que notre livre, sous sa forme nouvelle, ne recevra pas du public un accueil moins bienveillant.

Rome, mai 1879.

C. CHEVALIER.



INTRODUCTION

I

DESCRIPTION DU CHATEAU DE CHENONCEAU

LE château de Chenonceau eſt placé au milieu du cadre qui convient le mieux au caractère de ſon architecture. La vallée du Cher offre partout de charmants panoramas; mais, à meſure qu'on avance vers Chenonceau, il ſemble que le payſage devienne plus gracieux, le ſite plus riant: rien de dur ou de heurté ne s'y rencontre; les hauts coteaux s'abaiſſent en pentes douces, les rochers abrupts diſparaiſſent, les ſeconds plans ſe rapprochent des premiers; partout la grandeur fait place à la grâce; en un mot tout ſe réunit pour former un cadre en parfaite harmonie avec le château, & la nature égaie d'un ſourire perpétuel cette ſplendide merveille de la Renaiſſance. Auſſi ces bords charmants ont-ils été préférés par nos rois, célébrés par les voyageurs

& chantés par les poëtes; & Louis XI, François Ier, Henri II, Henri III n'ont point dédaigné de prendre fucceffivement la parole pour déclarer que Chenonceau eft fitué « en un beau & plaifant pays. »

Le château s'annonce par une royale avenue d'ormeaux & de platanes qui a près d'un kilomètre de longueur, & qui conduit à l'avant-cour, gardée par deux fphinx. Là, nous entrons dans la première des enceintes fortifiées de la vieille forterefle des Marques, autrefois défendue de trois côtés par de larges douves, & protégée fur le quatrième flanc par des bâtiments & des murailles. La feconde enceinte, fituée fur le bord du Cher, & entourée des trois autres côtés par des foffés profonds, communiquait avec l'avant-cour par un pont-levis, & renfermait le château-fort & le donjon, affis fur un tertre factice, bien au-deffus des inondations de la rivière. Le fyftème de défenfe était complété, dans le lit même du Cher, par un moulin fortifié, bâti fur des piles puiffantes, pour protéger les approches de la place. Tel était l'enfemble de la vieille forterefle des Marques. Thomas Bohier refpecta le donjon & les principales lignes de défenfe, mais il rafa l'ancien château, & il en fit bâtir un nouveau fur les piles du moulin.

L'artifte qui veut jouir de Chenonceau au point de vue pittorefque, ne doit point l'aborder de front; mais, avant de pénétrer dans la cour du donjon, il doit s'engager à droite dans le parc de Civray. Tout à coup le château fe découvre à lui dans tout fon enfemble, barrant le Cher d'une rive à l'autre & développant deux de fes faces. L'œil erre avec raviffement

ſur le pavillon carré qui s'élève audacieuſement du ſein des eaux, ſur le pont gracieux qui le rattache à la terre ferme, & ſur la longue façade de la galerie qui couvre la rivière. Au premier plan, le pavillon carré, bâti ſur deux piles énormes & ſur l'arche qui les unit, eſt cantonné aux angles de tourelles en encorbellement d'un charmant effet, & couronné de hautes lucarnes à pinacle & de cheminées hiſtoriées. Le pont qui le rattache à la rive du nord ſe compoſe de trois arches inégales, dont les lourds piliers ſont accoſtés de demi-lunes en cul-de-lampe. Quant à la galerie, l'écueil que préſentait l'ornementation de cette longue façade de ſoixante mètres a été heureuſement tourné : les piles des arches s'élèvent en forme de tours percées de fenêtres, s'appliquent à la façade dont elles rompent l'uniformité & montent juſqu'au premier étage, où elles ſe terminent en terraſſes ; la large ligne du toit trouve de même un certain mouvement dans les lucarnes en œil-de-bœuf qui la décorent. Cependant, il faut bien l'avouer, malgré l'intelligente conception de ces tourelles à terraſſe, l'ornementation de la galerie offre une certaine lourdeur, qui contraſte ſingulièrement avec la grâce & la légèreté du château de Bohier.

Le deſſin pris de l'angle nord-eſt de la cour d'honneur eſt auſſi fort remarquable, quoique, en perdant l'aſpect des eaux, la vue du monument perde ainſi un de ſes principaux charmes. Au premier plan, à droite, ſe dreſſe iſolément la haute tour des Marques avec ſon toit conique à lanterne & ſon chemin de ronde, accolée d'une élégante tourelle à demi engagée dans ſes flancs, laquelle en diſſimule la phyſionomie ſévère & mena-

çante. Au fecond plan fe montre la façade principale du château, avec fes deux tourelles d'angle, les fenêtres gothiques de la chapelle, fon balcon en encorbellement, fes trois hautes lucarnes, fes combles aigus & fes belles cheminées.

De la cour du donjon il faut aller à l'angle fud-oueft du parterre de Diane, fur le bord de la rivière, pour voir la façade orientale : c'eft là que les artiftes décorateurs de l'Opéra fe font placés pour peindre la toile qui forme le décor du fecond acte des *Huguenots*, & dans ce choix ils ont été guidés par un goût vraiment artiftique. De ce côté, la façade principale fuit obliquement avec beaucoup de grâce ; la façade orientale, formée de deux avant-corps unis par une *loggia* découverte jetée fur le Cher, a beaucoup de mouvement ; & la galerie, reléguée au fecond plan & à demi-mafquée par l'œuvre principale, perd une partie de fa fâcheufe importance & contrafte moins durement avec l'œuvre fi fine & fi délicate de Thomas Bohier.

Nous confeillons encore au tourifte, avant de pénétrer dans l'intérieur, de fe jeter dans un bateau & d'examiner de près cette fière & hardie conftruction. En circulant fous les arches, au pied des murailles qui femblent jaillir du fond de la rivière, on demeure étonné du jet, de l'ampleur & de l'élévation du monument ; &, fi la poéfie de Loret n'était pas la plus plate des profes, on répèterait volontiers avec lui :

Bafti fi magnifiquement,
Il eft debout comme un géant
Dedans le lit de la rivière,
C'eft-à-dire deffus un pont

Qui porte cent toifes de long.
La reine y faifoit fa prière,
Et le baillif de Chenonceaulx
Eftoit monfieur de Villarceaulx.

Après ce premier coup-d'œil d'enfemble jeté fur les maffes, il eft bon de reprendre l'examen & de s'attacher aux détails. Voyez comme ces tourelles à toit conique pendent légèrement aux angles fur les culs-de-lampe qui les fupportent : pièces autrefois importantes dans le fyftème de défenfe des places, elles n'avaient pas de raifon d'être dans les habitations luxueufes & pacifiques de la Renaiffance, &, en fe dépouillant de tout caractère de force, elles ont pris des formes élégantes & font devenues un ornement. Par une extenfion de la même idée, les mâchicoulis, déformais inutiles, ont difparu pour faire place à un large & faillant entablement orné de pilaftres & de baluftres, qui rappelle de loin la difpofition militaire du couronnement des fortereffes au moyen-âge. La porte principale, richement fculptée fur fes deux vantaux, date de la conftruction du château, & eft furmontée d'un balcon accofté de deux trompes élégantes en demi-lune. Les lucarnes méritent un examen particulier : avec leurs pilaftres ornés, leurs frifes fculptées, leurs pinacles & leurs clochetons, elles conftituent un grand motif d'ornementation, & mafquent habilement une partie de la toiture. Toutes les lignes des façades fe groupent harmonieufement & fans effort ; la fymétrie eft partout dans l'enfemble, fans jamais exifter dans les détails ; l'uniformité des furfaces planes difparaît fous de gracieux encadrements qui en déguifent agréa-

blement la nudité; tout, en un mot, révèle une imagination riche & féconde, un goût parfait, un sentiment exquis de l'art. Les cheminées elles-mêmes, qui sont d'ordinaire le désespoir des architectes, & qui ne sont le plus souvent que de longs tuyaux désagréables à la vue, deviennent ici un savant motif d'ornementation pour la toiture, avec leurs colonnettes, leurs dais, leurs niches, leurs statuettes, leur corniche & les mille détails qui les décorent. Il n'y a pas jusqu'aux combles aigus du toit, dont la belle ordonnance ne doive être remarquée, & qui produisaient autrefois un merveilleux effet, avec leurs crêtes & leurs épis en plomb doré.

Mais il est temps de pénétrer dans l'intérieur. Constatons d'abord que le plan s'écarte entièrement des plans suivis dans les anciens châteaux, dont les bâtiments se développaient sur trois ailes autour d'une cour centrale, flanqués de tours avec des escaliers en vis de Saint-Gilles pour le service des appartements supérieurs. Ce plan traditionnel ne pouvait être appliqué à Chenonceau. Par une hardiesse de conception remarquable, l'architecte, adoptant une idée complètement originale & sans précédent, n'hésita point à prendre pour base de son œuvre la base même du moulin des Marques, c'est-à-dire les deux gros massifs de maçonnerie séparés par une arche où tournait la roue du moulin, & terminés en amont par deux pointes ou avant-becs. Un édifice élevé sur cette base si simple courait le risque de ne former qu'un pavillon carré d'une lourdeur massive; l'artiste a évité ce péril avec un grand bonheur, &, pour dissimuler la figure un peu

trop carrée de ſes façades, il a multiplié ſur chacune d'elles les saillies & les reliefs, par des trompes, des balcons & des tourelles. Tout cet enſemble conſtitue une œuvre entièrement nouvelle, & juſque-là ſans modèle dans l'art.

Avec ces diſpoſitions extérieures, la diſtribution intérieure eſt fort ſimple. Un veſtibule central, autrefois terminé au midi ſur le Cher par un vaſte balcon, s'ouvre à droite & à gauche ſur quatre appartements, auxquels il faut ajouter au levant la chapelle & la *librairie*, bâties ſur les avant-becs & reliées entre elles par une *loge*. L'eſcalier, ce grand écueil des conſtructions, dont il trouble les diſtributions intérieures ou les ouvertures de façade, eſt ici conçu avec un grand bonheur. L'architecte a abandonné la vis de Saint-Gilles & adopté une diſpoſition rarement uſitée en France juſqu'alors, c'eſt-à-dire l'eſcalier à travées parallèles réunies par des paliers; cet eſcalier, appliqué au milieu de la façade du couchant, n'en dérange point l'ordonnance. L'eſcalier de Chenonceau & celui d'Azay-le-Rideau ſont, ſinon les plus anciens, au moins les deux plus ſomptueux modèles de cette diſpoſition, car l'eſcalier de Chambord, malgré la conception magiſtrale de ſa double vis, reſte encore fidèle aux antiques & communes traditions de l'art français.

Tel qu'il exiſte aujourd'hui, le château appartient à des âges & à des ſtyles divers. On y diſtingue : la partie principale ou pavillon carré, œuvre de Thomas Bohier ou plutôt de ſa femme Catherine Briçonnet; le pont & la galerie, bâtis par Diane de Poitiers & par Catherine de Médicis; le donjon, élevé par Jean Marques

vers 1435 & reſtauré par Bohier, & les ſervitudes de l'avant-cour conſtruites par Catherine. Nous allons procéder à la deſcription de ces différents membres.

Le veſtibule du pavillon principal eſt voûté en voûtes ogivales à nervures priſmatiques; la retombée des voûtes s'appuie ſur des chapiteaux en cul-de-lampe finement ſculptés & d'un deſſin très-varié; les clefs, diſtribuées d'une manière originale ſur une ligne briſée, offraient autrefois des armoiries que la Révolution a mutilées; il n'en ſubſiſte plus aujourd'hui que les armes de la reine Claude, écartelées de France & de Bretagne. Deux niches charmantes, placées au-deſſus des portes, ſont ſculptées avec beaucoup de délicateſſe. La porte de l'eſcalier eſt couronnée d'une ſalamandre, emblème de François Ier, entourée d'une banderole flottante d'une remarquable exécution.

A gauche s'ouvre la ſalle à manger, autrefois la ſalle des Gardes. La porte, en chêne ſculpté, offre les images de ſaint Thomas, avec ſon équerre, & de ſainte Catherine, avec ſa roue, patrons des fondateurs du château, & la deviſe de Bohier :

S'IL . VIENT . A . POINT . IL . ME . SOVVEDRA.

Le plafond de la ſalle, formé de ſolives apparentes d'une grande portée, a conſervé ſa décoration primitive : les poutres ſont encadrées de bordures dorées, diviſées par caiſſons & peintes d'élégantes arabeſques ſur fond rouge, avec des C entrelacés, initiale du nom de Catherine de Médicis. Cette pièce s'ouvre au levant ſur la terraſſe ou loge, & de là on découvre le cours

ſinueux du Cher, encadré dans un délicieux payſage que couronne au loin la vieille tour de Montrichard.

De la ſalle des Gardes on entre dans la chapelle par une porte ſur laquelle eſt figurée l'apparition de Jéſus-Chriſt à ſaint Thomas, après ſa réſurrection; on y lit ces deux inſcriptions :

INFER . DIGITV . TVVM . HVC .
DNS . MEVS . ET . DEVS . MES .

L'enſemble de la chapelle appartient plutôt au ſtyle gothique qu'au ſtyle de la Renaiſſance proprement dite; car on ſait que, longtemps après le triomphe définitif du ſtyle nouveau & même de la Renaiſſance italienne, l'architecture gothique fut encore conſervée pour les édifices ſacrés, comme ayant un caractère plus religieux. Les fenêtres, de forme ogivale, ſont diviſées par des meneaux flamboyants; les voûtes, également ogivales & admirablement appareillées en petites pierres, ſont ſoutenues par des nervures priſmatiques avec des pendentifs ornés d'armoiries. On y remarque une légère lézarde, due ſans doute à la chute de la foudre ſur le clocher, la nuit de la Fête-Dieu de l'année 1549. Tout cet édifice, élancé, pyramidal, porte le cachet d'une chapelle du xve ſiècle.

Mais ſi les grandes lignes d'enſemble ſont gothiques, tous les détails appartiennent franchement à la Renaiſſance françaiſe. L'autel n'eſt qu'une ſimple table de pierre, ſoutenue aux angles par deux groupes de colonnettes d'un galbe très-élégant, cantonnées autour d'un pilier carré à volutes ioniques. La niche de la

crédence, finement exécutée, porte la devife de Bohier. A côté de la crédence, on remarque une étroite ouverture en œil-de-bœuf oblique, qui communiquait avec l'oratoire de la reine Louife. Une *loge* s'ouvre à droite dans l'épaiffeur de la muraille : c'eft la place d'honneur réfervée aux châtelains.

Les vitraux peints des fenêtres font, pour la plupart, d'un deffin & d'un modelé remarquables, & fortent fans aucun doute de cette école admirable de Tours, qui produifait alors tant de chefs-d'œuvre. Si la correction & la fcience du deffin dans les têtes, le mouvement des draperies, le caractère des phyfionomies doivent y être loués fans réferve, il n'en eft pas tout à fait de même de la couleur; les tons clairs dominent & annoncent les grifailles de la Renaiffance. Les verrières anciennes, au nombre de fix, repréfentent : le Sauveur du monde, tenant le globe en main ; — faint Jean-Baptifte, patron de la paroiffe de Chenonceau ; — faint Michel terraffant le dragon ; — faint Pierre, faint Thomas & faint Gatien. Entre les fenêtres font huit niches dont les dais font traités avec une grâce, une fécondité & une perfection étonnantes ; le fculpteur y a déployé toutes les reffources de fon génie inventif.

Une élégante tribune en bois, établie à la hauteur du premier étage, porte la date de 1521. Nous y relevons les infcriptions fuivantes :

FRANCISCVS . DEI . GRACIA . FRANCORVM . REX .

CLAVDIA . FRANCORVM . REGINA .

LAVDETVR . DEVS .

Et entre autres devifes celle des Briçonnet :

DITAT . SERVATA . FIDES .

ainfi traduite par Guy Bretonneau, leur hiftoriographe : *Je ne doibs ma grandeur qu'à ma fidélité.*

Sur les murs on lit quelques fentences en vieil écoffais, des fignatures avec les dates 1543, 1546 & 1548, & cette infcription : *Lavigne a fait grant déshonneur au roy auprès de Roftan baffa & du grant Seigneur, eftant à Conftantinople réfident fon ambaffadeur, 1559.*

Le Lavigne dont il eft queftion ici, eft Jean de Lavigne, qui fut chargé de plufieurs négociations en Pologne, puis en Turquie, pendant les années 1555-1557, pour apaifer les diffentiments furvenus entre les repréfentants de la France en Orient, à l'occafion d'abus commis par quelques-uns d'entre eux. Ce diplomate avait une liberté rude & infupportable : il croyait qu'il ne devait rien taire ni diffimuler de ce qu'il penfait, & c'eft peut-être à cette rudeffe de manières, fi étrange chez un diplomate, que fait allufion la note infcrite fur les murs de la chapelle. Quant à fes fervices diplomatiques, Diane de Poitiers les appréciait plus favorablement que le rédacteur de cette note injurieufe.

L'ancien falon d'hiver, ou chambre de Diane, préfente une cheminée d'une ordonnance affez remarquable, mais dont les détails laiffent à défirer. Des Renommées en ftuc ornent les angles & encadrent un trumeau primitivement deftiné à recevoir une peinture, & qui renferme aujourd'hui une grande fala-

mandre en bois ſculpté, peint & doré. Le plafond eſt en bois, à caiſſons plats carrés, avec les lettres H & C entrelacées, initiales des noms de Catherine & de Henri II; notons cependant que les deux C réunis dos à dos aux jambages de l'H forment deux D, en ſorte qu'on peut voir, à volonté, dans le monogramme de Henri II, celui de Catherine ou celui de Diane de Poitiers, moyen ingénieux de contenter à la fois la maîtreſſe & l'épouſe.

Cette ſalle, de même que pluſieurs autres du château, était décorée de tentures en toiles peintes, d'un genre particulier. Les tentures de Chenonceau ſont de deſſins très-variés, au nombre de ſeize, mais elles préſentent toutes un caractère analogue, & elles ont été certainement toutes obtenues par le même procédé. Elles ſe compoſent de lés de toile de trois à quatre mètres de hauteur ſur quatre-vingts centimètres environ de largeur. Les unes ſont à fond d'or ou d'argent, les autres à fond de couleur; elles ſont chargées de rinceaux, de fruits & d'oiſeaux; l'une d'elles a même des perſonnages & repréſente une chaſſe. Ce qui fait leur grande richeſſe & les rend tout particulièrement intéreſſantes, ce ſont les applications de laine qui entourent les ornements dont elles ſont couvertes, & qui donnent à ces toiles une reſſemblance parfaite avec des velours ou des tapiſſeries. Ces toiles ont dû être faites ſur place au château même; car on a retrouvé dans un coin du garde-meuble une planche en bois gravé qui avait ſervi pour l'une d'elles. Les tentures de Chenonceau ont toujours excité l'admiration des amateurs : auſſi ont-elles ſervi de modèle aux

décorations de plusieurs châteaux de la Renaissance nouvellement restaurés ; c'est à Blois qu'on les imita pour la première fois (1).

De la chambre de Diane, on passe dans le *cabinet vert*, ainsi désigné parce que tout l'ameublement était en velours de couleur verte. Les parties apparentes du plafond sont peintes dans le même goût avec des lettres ornées ; cette décoration, qu'on a récemment retrouvée dans toute sa fraîcheur derrière un plafond rapporté, est d'un style fort élégant.

Le plafond en chêne sculpté qui orne la *librairie*, est extrêmement remarquable par la conception du dessin, la perfection de la sculpture & l'élégance des arabesques. On ne saurait trop admirer l'art avec lequel l'artiste a su grouper les compartiments irréguliers qui lui étaient imposés par la forme de l'appartement, en dissimuler l'irrégularité & en composer un ensemble aussi complet, aussi parfait & aussi harmonieux. C'est certainement le morceau capital de toute la sculpture sur bois de Chenonceau. Les initiales T, B, K, qui s'y lisent sur les plates-bandes des caissons, nous disent clairement que ce plafond est dû à Thomas Bohier & à Katherine Briçonnet.

Montons au premier étage. Les portes de l'escalier représentent l'Ancienne Loi sous la forme d'une femme aux yeux bandés, tenant un livre d'une main & de

(1) *Note sur les tentures en toile peinte de Chenonceau*, par M. Daniel Wilson : dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts & belles-lettres d'Indre-&-Loire*, bulletin de mars 1869.

l'autre un bâton brifé ; — & la Loi Nouvelle, fous la figure d'une femme non voilée, qui tient un calice & une palme. L'efcalier eft voûté, & la voûte rampante eft diftribuée en caiffons fculptés, où l'on remarque des têtes humaines, des fleurs, des fruits, & mille autres motifs d'ornementation, qui fe groupent avec harmonie : charmante décoration, d'un goût tout nouveau pour l'époque.

Le veftibule du premier étage nous offre, encaftrés dans la muraille, les médaillons en marbre de Galba, Claude, Germanicus, Vitellius & Néron. C'eft, avec deux buftes inconnus, également en marbre, & un magnifique bufte d'impératrice, tout ce qui refte de l'admirable collection d'objets d'art que Catherine de Médicis avait fait venir d'Italie.

La chambre de Médicis eft le feul appartement du premier étage qui mérite une vifite. On y remarque le plafond en chêne à caiffons carrés, peints & dorés. Outre les lettres C & H entrelacées & couronnées, on y voit auffi les initiales F, C & E, avec la couronne royale, & les initiales H, A & C, avec la couronne ducale, pour rappeler les noms des enfants de Catherine, François II, Charles IX, Henri, le duc d'Alençon, & fans doute Elifabeth de France, mariée en 1559 à Philippe II d'Efpagne, ou la reine Elifabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Si cette interprétation eft exacte, le plafond aurait été peint de 1560 à 1574.

A l'extrémité de la galerie du premier étage était naguère le petit théâtre qui fut difpofé par Mme Dupin pour effayer les opéras de Jean-Jacques Rouffeau.

On y joua pour la première fois l'*Engagement téméraire*.

Les combles ne ſont pas à dédaigner par le touriſte. Une partie de ces appartements fut transformée par la ducheſſe de Mercœur en couvent pour les Capucines, avec une chapelle au-deſſus des voûtes de la chapelle du château, des cellules, un réfectoire, &c., & un pont-levis pour iſoler & cloîtrer le couvent. La chapelle des Capucines a conſervé preſque intacte ſa décoration originale.

Des combles ſupérieurs, il eſt facile de monter juſqu'à la crête du toit au moyen d'un eſcalier appliqué ſur la noue. On peut ainſi aborder les cheminées, & en admirer l'heureuſe conception ornementale.

Les ſoubaſſements ne ſont pas une des moindres curioſités du château. Les piles ſont tellement puiſſantes qu'on a pu y pratiquer quatre vaſtes pièces voûtées qui ſervent de cuiſine, de ſalle à manger pour les domeſtiques, de fourrières, de caves, avec des offices & des cabinets, le tout aſſis ſur le roc, & ſans la moindre trace d'humidité. On y montre auſſi une pièce voûtée qui paraît avoir ſervi de priſon, & les *bains de la reine*, près de l'arche centrale où tournait la roue du moulin.

Le pont a été commencé par Diane de Poitiers, ſur les deſſins & ſous la direction de Philibert de l'Orme; mais la ducheſſe de Valentinois n'eut pas le temps de faire la galerie couverte qu'elle avait projetée. Catherine de Médicis agrandit les plans de Diane, & fit bâtir une galerie à double étage. Cette galerie, longue de 60 mètres dans œuvre, & large de 5 mètres

85 centimètres, eſt éclairée par dix-huit fenêtres. L'uniformité & la froideur de cette longue muraille ont été vaincues par une combinaiſon ingénieuſe. Les piles du pont montent au dehors en forme de tourelles, & s'évaſent à l'intérieur en petits ſalons circulaires de deux mètres de profondeur, heureuſe diſpoſition qui anime la muraille. La reine-mère avait eu le projet de terminer le pont par un vaſte ſalon ovale; mais ce plan eſt reſté ſans exécution.

Le donjon appartient, par l'enſemble de ſa conſtruction, à la première moitié du xve ſiècle : c'était une tour de défenſe, où la force remplaçait la grâce, & l'on y voit encore les meurtrières deſtinées à recevoir la bouche des arquebuſes & des couleuvrines. Thomas Bohier fit remanier cette tour pour la mettre en harmonie avec le château & en diſſimuler l'aſpect menaçant; il ſupprima les mâchicoulis devenus inutiles, créa à la place un chemin de ronde en ſaillie, appuyé ſur d'élégants corbeaux, & enferma ainſi dans une enceinte intérieure les fenêtres primitives de la fortereſſe. Il fit auſſi refaire toutes les ouvertures dans le goût de la Renaiſſance, & orna la porte d'entrée de charmantes ſculptures et d'arabeſques d'une rare perfection. Sur la porte de chêne on retrouve les initiales T, B, K, au milieu d'entrelacs élégants; les armoiries en ont été détruites.

Les communs du château ont été bâtis par Catherine de Médicis, dans l'avant-cour ou plutôt dans la *baſſe-cour*, comme on diſait alors, ſur les deſſins de Philibert de l'Orme. C'eſt une longue aile, coupée par un pavillon central, & flanquée aux deux extré-

mités par deux autres pavillons. Le gros pavillon du nord appartient à une conſtruction plus ancienne, & offre quelques détails du XVe ſiècle; il faiſait ſans doute partie des communs du château des Marques. Cet enſemble de bâtiments était affecté au ſervice des officiers de la Cour : la forme de leur charpente *à la Philibert* leur avait fait donner le nom de *Dômes à l'impériale*.

Le château de Chenonceau eſt entouré de trois vaſtes parcs d'une étendue totale de 90 hectares, qui portent le nom des trois paroiſſes voiſines, Civray, Chiſſeau & Francueil. Une longue ligne de douves les enferme. Ces parcs & les parterres, diſpoſés au XVIe ſiècle dans le goût italien, ont perdu beaucoup de leur caractère primitif, mais il reſtait encore aſſez d'éléments pour les reſtaurer. Le parc de Civray poſſédait un *jardin vert*, une volière, une ménagerie & la curieuſe fontaine du Rocher, derrière la tour. Le parterre de Diane de Poitiers, entouré de douves particulières, occupait une partie du parc de Chiſſeau, & le reſte du bois était diſtribué en avenues, en labyrinthes & en dédales. Le parc de Francueil, où l'on admire la belle fontaine de Henri III, avait été diſpoſé dans un goût nouveau par Bernard Paliſſy, & les mouvements de terrain ſe prêtaient de tout point à la conception originale du célèbre potier de terre.

Nous ne quitterons pas le château de Chenonceau ſans faire une promenade dans les parcs. Quand le viſiteur aura vu ces magnifiques ombrages, cette belle nature, cette charmante rivière qui l'encadre ſi har-

monieuſement, il ne pourra s'empêcher de dire avec le chantre de l'*Allée de Sylvie :*

Qu'à m'égarer dans ces bocages,
Mon cœur goûte de voluptés !
Que je me plais ſous ces ombrages!
Que j'aime ces flots argentés!
Douce & charmante rêverie,
Solitude aimable & chérie,
Puiſſiez-vous toujours me charmer!

II

RESTAURATION DU CHATEAU DE CHENONCEAU

En achetant Chenonceau, au mois d'avril 1864, Mme Pelouze avait été ſéduite, comme toutes les femmes illuſtres qui ſe ſont diſputé ce coin de terre, par la grâce originale de la ſituation & la valeur artiſtique du monument qui l'embellit, & elle s'était promis de rendre à ce monument, maltraité par le temps & par les hommes, tout l'éclat de ſa première jeuneſſe, au prix même des plus grands ſacrifices.

L'architecte choiſi pour cette reſtauration était M. Félix Roguet, de Dijon, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, architecte de la ville de Paris, très-honorablement connu par les beaux travaux qu'il a exécutés. M. Roguet, déſireux de reſtituer Chenonceau tel qu'il était au

XVIe ſiècle, s'eſt inſpiré de tous les éléments que fournit le château lui-même, & de tous ceux qu'on peut recueillir ſur les bords de la Loire dans une foule d'œuvres délicates de la Renaiſſance françaiſe. L'opération a été conduite avec un ſcrupule extrême, ſans dédaigner les fragments anciens qu'on pouvait encore utiliſer.

Mme Pelouze n'eſt point demeurée étrangère à ces détails, & elle a acquis promptement, par ſon étude journalière du château, par de nombreuſes viſites aux grands monuments de la Renaiſſance, & par ſes fréquents voyages en Italie, une intelligence très-vive & très-ſûre des choſes de l'architecture au XVIe ſiècle. Elle a donc pu elle-même inſpirer l'architecte & diriger les ouvriers, & l'on peut dire d'elle ce que Philibert de l'Orme dit de Catherine de Médicis, quand il parle « du bon eſprit & jugement qu'elle a très-admirable ſur le faict des baſtimens, comme il ſe voit non-ſeulement à Sainct-Maur, mais auſſi à ſon palais qui ſe conſtruit près le Louvre à Paris. La royne-mère, ajoute-t-il, en fut le principal architecte. » Ces paroles n'ont pas ceſſé d'être vraies à Chenonceau.

De ce concours d'efforts eſt ſortie la reſtauration du château de Chenonceau, non encore complète, ſans doute, mais déjà fort avancée & deſſinée dans ſes lignes principales. Nous allons entreprendre la deſcription de ces magnifiques travaux artiſtiques, en viſitant méthodiquement le monument qui en a été l'objet.

La façade du château a ſubi un remaniement conſidérable. Nous ſavons que Catherine de Médicis avait

notablement amplifié la loge ou terraſſe ménagée par Bohier entre la chapelle & la *librairie*, & avait jeté ſur cette double voûte un vaſte appartement à deux étages qui avait maſqué les jours du levant juſqu'aux combles. Pour éclairer les pièces ainſi privées d'une grande partie de leur lumière, on avait dû ouvrir deux fenêtres, au lieu d'une ſeule, à chacune des chambres du nord. Cette meſure malheureuſe avait eu pour réſultat de changer les diſpoſitions primitives, de troubler l'harmonie des vides & des pleins, & d'établir en porte-à-faux les grandes lucarnes du toit.

Pour remédier à un état de choſes auſſi regrettable, la façade a donc été remaniée dans toute ſa hauteur : opération compliquée, car il fallut ſoutenir toute la maçonnerie éventrée, au moyen d'énormes chevalements établis juſque dans le lit du Cher. Chaque fenêtre a été reconſtruite dans ſa forme première, partie avec de vieux matériaux moulurés, partie en pierres neuves de Villantrois, avec ſes meneaux en croiſée, ſes pilaſtres cannelés & ſes chapiteaux élégants, ornés de chimères, de dauphins et de volutes. Les maſſes ont ainſi retrouvé leur harmonie & leur aplomb.

Le grand balcon de façade au-deſſus des deux trompes & de l'encorbellement qui les lie, a auſſi été reſtauré. Ce balcon avait perdu ſon mur d'appui, détruit par les injures du temps & remplacé par une baluſtrade en fer. On a refait le couronnement en pierre, avec une décoration imitée de la baluſtrade aveugle qui figure dans l'entablement du château.

Le remaniement de la façade principale n'a été

poſſible que grâce au rétabliſſement de la façade du levant dans ſon état primitif. Les bâtiments élevés de ce côté par Catherine de Médicis ont été démolis, l'arche ajoutée à celle de Bohier a également diſparu, & les deux avant-corps de la chapelle & de la *librairie* ont été dégagés juſqu'à la *loggia.* Ce dégagement a permis de rouvrir les deux fenêtres à meneaux & à pilaſtres de cette façade, ainſi que la porte-fenêtre de la terraſſe, de refaire tout l'entablement mutilé, de rebâtir les deux tourelles ſur les traces viſibles qu'elles avaient laiſſées, de loger dans l'une d'elles un eſcalier en vis de Saint-Gilles pour deſſervir la tribune de la chapelle & les appartements ſupérieurs, & enfin de reſtituer la baluſtrade pleine de la loge. Le rétabliſſement de la terraſſe a rendu un charme tout particulier à cette partie du château.

La chapelle a largement profité de ces travaux. Une de ſes fenêtres & deux demi-fenêtres, autrefois maſquées par les conſtructions de Catherine, ont été rouvertes & ont reçu trois verrières exécutées par M. Goguelet, peintre verrier à Paris, ſur les deſſins de M. Steinheil, artiſte bien connu pour ſes reſtaurations des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris. Ces vitraux repréſentent ſaint Guillaume, évêque, ſainte Catherine & ſainte Marguerite. Les parties inférieures des ſix autres fenêtres avaient été briſées au moment de la Révolution & remplies d'une maçonnerie groſſière. On y a rétabli des médaillons deſſinés & peints par les mêmes artiſtes dans le goût de la Renaiſſance, avec des écuſſons entourés d'une couronne de feuillage & de banderoles flottantes.

Les clefs en pendentif de la voûte ont été reſtaurées avec un ſoin minutieux par une ſorte de travail de marqueterie de pierre ; la tribune en bois a été ramenée à ſes proportions primitives ; la loge du banc ſeigneurial, autrefois englobée dans les conſtructions acceſſoires de Catherine, a été refaite & rendue à la chapelle ; l'autel, reculé juſqu'au fond à la fin du XVIe ſiècle, a été reporté en avant, conformément aux uſages liturgiques, pourvu d'un rétable neuf en pierre, & orné en arrière d'une haute lanterne hexagone en bois, richement ſculptée dans le goût ogival du XVe ſiècle; le dallage a été rétabli ſuivant le modèle primitif, & un eſcalier en vis a été conſtruit derrière l'autel pour deſcendre dans le caveau funéraire ſis au-deſſous de la chapelle.

Ce caveau, livré depuis l'origine à des uſages profanes, s'ouvrait autrefois ſur les fourrières, & n'était qu'une dépendance des ſervices inſtallés dans les piles du château. On a muré cette porte, & le caveau a été déſormais réſervé à une deſtination pieuſe. Sa voûte en berceau a reçu une décoration en forme de caiſſons carrés, par l'encaſtrement d'un réſeau croiſé de groſſes nervures moulurées dans le goût de celles qui ſoutiennent les voûtes de l'eſcalier principal. Ce caveau doit abriter un monument funéraire élevé à la mémoire de leurs parents par Mme Pelouze & M. Daniel Wilſon. Le projet en a été préparé par Carpeaux, qui en a fait à Chenonceau, en 1872, la maquette à la cire.

Enfin, pour terminer cette deſcription des reſtaurations de la chapelle, nous dirons que la porte extérieure, du côté de la ſalle des Gardes, a été préparée

en pierres épannelées, & n'attend plus que le ciſeau du ſculpteur.

La cheminée de la chambre de Louis XIII a été refaite tout entière en pierre de Lourdine. Le trumeau eſt diviſé en panneaux par ſix pilaſtres en avant-corps, dont les chapiteaux préſentent les décorations ordinaires à la Renaiſſance, chimères, ſirènes, volutes renverſées, feuilles d'acanthe, fleurons, culots, &c. Sur la friſe courent des rinceaux élégants, mêlés à des dauphins, à des cornes d'abondance & à des vaſes. La corniche offre trois lignes de feuilles d'eau, d'oves & de feuilles d'acanthe.

Le grand balcon de la façade occidentale a été rétabli dans ſes anciennes lignes avec ſes meneaux croiſés & ſon appui en pierre, ſemblable à celui des autres balcons.

La chambre de François Ier a reçu une ſplendide décoration, qui comprend une porte, une cheminée, un cabinet de toilette, un plafond peint & un parquet.

La porte intérieure préſente deux pilaſtres, une friſe & un tympan en arc ſurbaiſſé ſur un panneau carré que termine une corniche en cimaiſe. Ces différentes parties ſont chargées de ſculptures délicates aux motifs variés, parmi leſquels nous ne ſignalerons que l'écu des Bohier au lion héraldique ſoutenu par deux ſirènes aux jambes de feuillage, & les candélabres enflammés du panneau carré.

La cheminée offre encore plus de richeſſe d'ornementation. La grande friſe de la baſe eſt décorée de dix beaux candélabres chargés de fleurs & de fruits, de

douze rinceaux à motifs très-variés & de trois écuſſons muets. Le trumeau préſente huit pilaſtres en avant-corps, trois niches à dôme & quatre panneaux oblongs, avec une foule de compoſitions charmantes, & les lettres couronnées F & C (initiales des noms de François Ier & de la reine Claude) ſur des ſemis de fleurs de lis & d'hermines héraldiques. La friſe ſupérieure, où l'on voit une ſalamandre & une hermine, couronne dignement cette œuvre remarquable, où l'habileté du ciſeau s'unit à la grâce de la compoſition.

La toilette, de pierre de liais de Tonnerre, placée dans la tourelle d'angle, eſt auſſi une œuvre d'art très-intéreſſante. La table eſt portée en conſole par deux enfants ailés, décorés de pendants d'oreilles & de colliers de ſequins & de coquilles, avec un corps terminé en gaîne de feuillage & en pied de griffon. La tablette ſupérieure, ſoutenue par deux conſoles en feuilles d'acanthe, préſente les initiales M W, liées par des rubans flottants.

Les plafonds ſont peints richement ſur des fonds enduits à la cire & au blanc de céruſe pour recevoir les tons définitifs. Les filets d'or maté, les rechampis en différents tons, les grecques & les entrelacs, heureuſement combinés, compoſent une décoration fort élégante. Le plafond du cabinet de toilette, avec ſes médaillons en or mat, ſes tables en bleu d'outremer bordées d'un filet d'or dentelé, & ſes glacis de laque, eſt encore plus délicat.

Le parquet eſt formé d'octogones de bois de noyer enchaînés, produiſant, par la combinaiſon de leurs encadrements d'ébène, une ſérie d'hexagones & de

carrés; un fleuron en bois d'amarante s'épanouit au milieu de chaque carré.

Les ferrureries artistiques en fer forgé & découpé, qui accompagnent les menuiseries neuves, sont posées sur des cuirs dorés, comme à l'époque de la Renaissance.

Le cabinet de bains a été peint à la détrempe sur un encollage par M. Andrieu, élève & collaborateur d'Eugène Delacroix. L'ensemble de la composition représente un cabinet quadrangulaire en treillage doré, tout couvert de fleurs variées, dont les tiges montent & s'entrelacent dans le treillis jusqu'au sommet de la voûte. Les trois panneaux principaux sont occupés par trois sujets de grandeur naturelle, où figurent la Nymphe du ruisseau de Vestin versant une urne, comme *la Source* de M. Ingres, la Nymphe du Cher s'élançant légèrement des brumes matinales de la rivière, & Vénus couchée dans une conque qui flotte sur la mer.

Le vestibule de Catherine Briçonnet, au premier étage, a été recarrelé en majeure partie avec de très-petits carreaux en terre cuite, de onze centimètres de côté, distribués en compartiments réguliers que séparent des lignes d'encadrement. Ces carreaux sont conformes aux modèles anciens posés en 1522. On y voit çà & là, dans un médaillon circulaire, une fleur de lis traversée par une dague. Un carrelage semblable a été placé au second étage & aux combles, à la tour & à la Chancellerie.

La chambre des Cinq Reines, à solives apparentes non moulurées, a reçu un plafond ancien à compar-

timents triangulaires épanouis en étoile. Ce plafond formait autrefois le lambris des deux appartements de la reine Louiſe ſur la terraſſe, avec une décoration toute funèbre : dans les bandes légèrement ſaillantes qui encadrent les figures triangulaires, couraient, ſur un fond noir, des branches de myrte, ſymbole de l'amour, adopté par la reine Louiſe & appliqué par elle à ſon époux défunt; dans les triangles, des cornets d'argent, entourés de bandelettes blanches, verſaient des larmes d'argent ſur un champ noir. Cette décoration originale va revivre dans ſes lignes, mais en perdant ce qu'elle a de trop lugubre par le ton du fond.

La galerie Louis XIV, au premier étage, a vu diſparaître les petites chambres établies par Mme Dupin & le théâtre de Jean-Jacques qui l'occupaient naguère tout entière, en lui enlevant tout cachet artiſtique.

Les deux cheminées qui ornent les extrémités de cette galerie, ont reçu une riche décoration allégorique. La première, en entrant, eſt conſacrée au ſouvenir de Henri II, & des victoires remportées par ce prince ſur les ennemis du dedans & du dehors. Deux captifs ſont enchaînés au-deſſus des frontons coupés, au pied de trophées d'armes. Au-deſſous eſt l'écu de France plein, ſurmonté de la couronne fermée, entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel, & accompagné de branches de palmier & d'olivier dans leſquelles s'enroule cette deviſe, traduction de l'idée générale de la compoſition : HOSTIBVS INTRA EXTRAQVE DEVICTIS.

La cheminée du fond, dédiée à Catherine de Médi-

cis, préſente des diſpoſitions analogues. De chaque côté du cadre ſe dreſſent des trophées vides de cuiraſſes & de caſques, ſur un fond d'armes variées. C'eſt le ſymbole de la paix. Au-deſſous s'épanouit l'écuſſon des Médicis, ſurmonté de la couronne grand-ducale italienne où brille la fleur de lis florentine, avec cette deviſe qui exprime les trois grandes paſſions de la reine, les lettres, les arts & la politique, LITTERIS, ARTIBVS AC REBVS PVBLICIS.

Les menuiſeries & les ferrures des dix-huit fenêtres de la galerie ont été entièrement renouvelées d'après un modèle ancien ſubſiſtant en place dans les couliſſes du théâtre.

L'eſcalier qui monte au ſecond étage a été conſtruit à neuf en 1869-1870, & copié de l'eſcalier inférieur avec un goût & une habileté qu'on ne ſaurait trop louer. La voûte à panneaux carrés parfaitement appareillée, les moulures qui la diviſent, les médaillons ſculptés qui en décorent les interſections, les pendentifs à conſoles ajourées, les angelots & les culots qui ſupportent la retombée des nervures, enfin les trois grands médaillons des fronts de l'eſcalier, tout a été exécuté dans l'eſprit le plus pur de la Renaiſſance françaiſe. Cet eſcalier eſt ſans contredit une des œuvres les plus exquiſes de la reſtauration de Chenonceau.

Le veſtibule de Bourbon-Condé, au ſecond étage, a été rétabli en briques intercalées entre les montants du colombage légèrement ſaillants ſur le fond & liés avec les ſolives apparentes du plafond par des arcs de bois ajourés. La peinture rouge du bois tranche doucement avec les freſques de ton orangé ap-

pliquées ſur le briquetage des murs. Les chambres de cet étage & celles des combles ont été traitées & reſtaurées dans le même goût, mais dans des tons différents.

Le pont-levis de l'ancien couvent des capucines a été reconſtruit dans les combles, à titre de ſouvenir hiſtorique.

Les charpentes, les toitures & les plombs ont ſubi une réfection complète, néceſſitée par le mauvais état de toutes ces parties. Les cheminées ont été rétablies dans toute leur première magnificence, avec les niches à coquilles, les fleurons, les colonnettes, les denticules, &c., qui font de ces tuyaux, partout ailleurs ſi ingrats, de véritables monuments. On peut apprécier toute la valeur de ce travail en montant juſqu'au ſommet du toit par l'eſcalier extérieur en fer & en plomb qu'on a inſtallé dans une noue.

Nous ne ferons qu'indiquer en paſſant les travaux de reſtauration des cuiſines & des offices, établies dans les piles du château. Le dallage, les ſtucs & les ferronneries méritent d'y être ſignalés.

Dans la tour des Marques nous mentionnerons, comme reſtaurations récentes, la tenture en toile peinte au pochoir de la chambre du concierge, le lambris de chêne ſculpté & les peintures du plafond de la chambre du premier étage.

Le mur de la douve, près de la tour, a été rectifié & rebâti, & le troiſième côté de la même douve a été creuſé & approfondi pour recevoir une dérivation du Cher, de manière à établir la circulation des eaux tout autour de la cour d'honneur du château. Ce ſera le

port des bateaux de pêche & des bateaux de plaiſance : à l'entrée ſe dreſſera un grand pieu arraché aux lagunes de Veniſe, & ſupportant un fanal copié d'après la charmante lanterne de la Renaiſſance qui éclairait l'abordage de la Piazzetta de Saint-Marc.

Le bâtiment des Dômes, avec ſes deux corps & ſes trois pavillons, a été entièrement remanié pour l'établiſſement du ſervice des écuries, & a reçu en façade neuf portes & ſeize fenêtres à meneaux croiſés au rez-de-chauſſée, huit lucarnes ſimples à demi engagées dans la toiture, & cinq fenêtres à meneaux dans les pavillons au premier étage. La deſcription de tous ces travaux nous entraînerait beaucoup trop loin. Bornons-nous à dire que les menuiſeries, les ſerrureries, les peintures, les ſtucs, les fontaines, en un mot tous les détails, ont été traités avec le plus grand ſoin. Le pavillon central a été pourvu d'une horloge de la maiſon Wagner, dirigée aujourd'hui par M. Collin.

Toute la charpente des Dômes avait été profondément modifiée au ſiècle dernier. L'architecte l'a rétablie ſous ſon ancienne forme à la Philibert, qui rappelle, dans les pavillons ſurtout, les lignes de la couronne fermée, dite couronne impériale. Ainſi diſpoſée, la charpente, avec ſes chevrons à double courbure, repréſente exactement la carène renverſée d'un navire. La couverture, en très-petites ardoiſes alternativement arrondies & carrées, rangées en lignes horizontales, épouſe admirablement les formes fuyantes de la charpente. C'eſt un modèle du genre.

Le bâtiment iſolé de la Chancellerie, à l'entrée du parterre de Diane, a auſſi été reſtauré pour ſervir

d'habitation. On ne peut y ſignaler qu'une pièce à plafond en carène, & une chambre tendue de toile peinte au pochoir.

Un château d'eau, monté par MM. Fortin-Herrmann frères, à l'entrée de la baſſe-cour, alimente les écuries, l'avant-cour & le jardin potager.

Les parcs, longtemps abandonnés à tout le déſordre d'une végétation luxuriante, ou défrichés partiellement, ont été aménagés de nouveau & replantés en 1867. On a retrouvé ſous bois les grandes avenues d'autrefois, qui forment aujourd'hui des promenoirs de pluſieurs kilomètres de développement. L'ancien *dedalus* ou labyrinthe a été deſſiné de nouveau & rétabli par M. Wilſon ſur le même emplacement.

Le vieux jardin vert n'a encore ſubi aucune modification. On y a ſeulement introduit un groupe traité dans le goût des ſtatues décoratives des jardins italiens, monté pour le fond en briques & mortier, & recouvert de pouſſière de marbre blanc appliquée à la ſpatule.

Le parterre de Diane va reprendre prochainement ſa diſtribution primitive en compartiments réguliers & ſa phyſionomie italienne. Un grand arbre, dont le vaſte branchage couvrait près de deux ares, aurait troublé toutes les diſpoſitions projetées. C'eſt un vieux chêne vert, datant de l'époque de Catherine de Médicis, & meſurant près de quatre mètres de pourtour au niveau du ſol. On l'a tranſporté dans le parc, à 130 mètres de diſtance, par deſſus une douve large de neuf mètres. La motte n'avait pas moins de cent dix mètres carrés, ſur une épaiſſeur d'environ un mètre

trente centimètres, ſoit un cube de 143 mètres. Ce grand & difficile travail a été habilement exécuté au mois de mai 1867, au moyen de treuils & de cordages. L'arbre a repris ſans difficulté, & continue à ſe montrer verdoyant & vigoureux.

L'égliſe paroiſſiale de Chenonceau, très-pauvre & très-délabrée, a été auſſi l'objet des préoccupations de Mme Pelouze, qui y a fait exécuter à ſes frais, en 1865-1866, des travaux importants.

L'autel, en pierre de Lourdine, a été ſculpté par M. Borie. Le tombeau eſt diviſé en trois panneaux par quatre pilaſtres; le panneau central porte une croix à fleurons terminaux, entourée d'un collier de ſequins; les autres offrent les inſtruments de la Paſſion diſpoſés ſur un cuir héraldique à rubans flottants. Le tabernacle, avec ſes pilaſtres ſculptés, les bobêchons de ces mêmes pilaſtres ſurmontés de vaſes de fruits, & ſa voûte en pierre à imbrications trilobées, forme à lui ſeul un petit monument d'un charmant caractère. La porte, en bronze doré, fondu & ciſelé, ſort des ateliers de M. Chertier, orfévre à Paris.

La voûte, l'abſide & le chœur ont été décorés de peintures murales à la cire, exécutées ſur des fonds préparés à trois & quatre couches. La voûte eſt toute ſemée d'étoiles d'or ſur un fond bleu d'outremer. Les autres parties offrent des croix décoratives, des rinceaux, des cordelières entrelacées, des fleurons, des tentures ſimulées, d'une remarquable conception. La décoration ſe complète par des marguerites ſemées dans la baie des fenêtres, au milieu de palmettes diverſement colorées.

Les matériaux employés dans les travaux de Chenonceau ſont : la pierre blanche tendre de Villantrois, pour toutes les parties liſſes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; la pierre blanche dure de la carrière de Lye, pour toutes les parties moulurées & ſculptées ; la pierre de Lourdine pour la chambre de Louis XIII & la chambre de François I[er] ; la pierre griſe dure de Loches, pour les travaux de réſiſtance, & la pierre tendre de Bourré pour le bâtiment des Dômes.

Avant de terminer, nous nous faiſons un devoir de nommer les principaux artiſtes & maîtres ouvriers qui ont collaboré à la reſtauration de Chenonceau, ſous la direction de M. Roguet :

Maîtres maçons : MM. Tertiſſier & Boizeau ; M. Tertiſſier a tracé tous les appareils des pierres ;

Statuaires & ſculpteurs : MM. Perrey, Pommier, Liberſac, Huſquin, Gueſdon, L. Borie, E. Vichot, L. Breuil, Geoffroy, Depont ;

Ravaleurs : MM. Manceau, Al. Deſchamps, Guérin, Vaſlin ;

Stucateurs : MM. Loizeau & Fouaſſier ;

Peintres : MM. Georges & Clément Vivet, Bracquemond, Philippart, Vauvray ;

Menuiſiers : MM. Lamy, Perron, Martin, Bonnet ;

Serruriers : MM. Everaert, Bricard & Sterlin, Durand, Tavernier, Adam ;

Charpentiers : MM. Georges & Renard, premier gâcheur ;

Couvreurs & plombiers : MM. Adam, Monduy & Béchet, Sabin, Grados, Fra.

La reſtauration du château n'a pas coûté juſqu'à

préſent moins d'un million cinq cent mille francs. Ce chiffre énorme n'effraie point la femme de goût qui s'eſt vouée avec paſſion au rejeuniſſement de Chenonceau. Dans quelques années, ce chef-d'œuvre de la Renaiſſance françaiſe, bâti par trois femmes éminentes, Catherine Briçonnet, Diane de Poitiers & Catherine de Médicis, aura repris la phyſionomie de ſon premier âge. Par une heureuſe loi de ſa deſtinée, c'eſt à la main d'une femme qu'il devra ce regain de vie & d'honneur.

III

LES ARCHIVES DE CHENONCEAU

Nous terminerons cette deſcription des reſtaurations de Chenonceau par l'examen des archives, qui ne ſont pas la moindre curioſité du château.

Malgré des pertes conſidérables, le chartrier de Chenonceau n'en conſtitue pas moins aujourd'hui une des plus riches & des plus précieuſes collections d'archives particulières que l'on connaiſſe en France. Cette collection ſe compoſe de plus de cinq mille pièces, dont quelques-unes fort volumineuſes, diſtribuées en près de cent quarante regiſtres in-4° & in-f°, ſoigneuſement reliés. Les documents commencent avec le XIIIe ſiècle & ſe pourſuivent, pour ainſi dire, d'année

en année jusqu'à nos jours. On y trouve toutes sortes de pièces : contrats d'acquisition, aveux & dénombrements, procédures, baux, comptes de régie, devis & réception de travaux, dessins d'architectes, plans, inventaires de meubles & de titres, mémoires, correspondances, &c., avec des signatures royales ou princières & de précieux autographes. La majeure partie de ces titres est en parchemin, & la conservation en est généralement admirable.

Pour donner un aperçu de l'importance de cette collection, nous allons présenter ici un tableau sommaire des archives :

1° Titres de la famille Marques, du XIIIe siècle à la fin du XVe; 125 pièces, dont une, composée de peaux collées bout à bout, mesure 5 m. 70 c. de longueur.

2° Titres de Thomas Bohier & de Catherine Briçonnet sa femme (1494-1526); 132 pièces.

3° Aveu & dénombrement de la terre de Chenonceau en 1523; un registre in-4° de 540 pages.

4° Aveux & dénombrements des fiefs du Deffais, de Coulommiers, de Vrigny & de Thoré, XVIe siècle; 8 registres in-4°.

5° Achat de Chenonceau par François Ier en 1535; 2 pièces.

6° Inventaire des meubles du château de Chenonceau en 1547; une pièce.

7° Comptes de Diane de Poitiers (1547-1559); 9 registres in-4°. Ces volumes nous donnent dans les plus minutieux détails l'état des recettes de la terre, & celui des dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, faites à Chenonceau par la duchesse de Valentinois pour l'entretien du château, la création des jardins & des fontaines, la construction du

pont, &c., &c. Nous ſavons ainſi, à un denier près, tout ce que Diane a exécuté à Chenonceau.

8° Lettres autographes & devis de Philibert de l'Orme pour la conſtruction du pont & de la galerie; quittances des ouvriers; 86 pièces.

9° Titres de Diane de Poitiers, entre autres, les lettres patentes, ſignées de Henri II, qui lui donnent Chenonceau; 28 pièces.

10° Procès au grand Conſeil du roi, ſuſcité par Diane de Poitiers à Antoine Bohier (1551-1556); 42 pièces.

11° Seigneuries de Chiſſeau & du Moulin-Fort; 41 pièces.

12° Catherine de Médicis, baux, réception des travaux des Dômes, des écluſes & des douves; 15 pièces. — La période de Catherine de Médicis, qui embraſſe trente années (1559-1589), eſt la moins riche de tout le chartrier, ſoit que le receveur de Chenonceau rendît ſes comptes à une adminiſtration centrale, ſoit que ce doſſier ait été vendu comme parchemin par les régiſſeurs poſtérieurs. Un fragment des comptes de Catherine pour l'année 1586 a été trouvé récemment par M. Edm. Gautier, greffier du tribunal civil de Loches, & offert par lui à Mme Pelouze; ce fragment ſervait de chemiſe à un regiſtre de baptêmes d'une paroiſſe voiſine.

13° Papier terrier de Chenonceau en 1565; un regiſtre in-f°. Ce terrier ſe compoſait de trois volumes; il en manque deux.

14° Papier terrier de Broſſe en 1566; un regiſtre in-f°.

15° La reine Louiſe de Lorraine, baux, réception de travaux, donation de Chenonceau à Céſar de Vendôme; 18 pièces.

16° Inventaire dreſſé à Chenonceau à la mort de Louiſe de Lorraine, vêtements, meubles, livres, tableaux, &c.; un regiſtre in-4°.

17° Créanciers de Catherine de Médicis; 7 pièces & un regiſtre in-4°.

18° La ducheſſe de Mercœur (1606-1622), baux, réparations, comptes de régie; 55 pièces & un regiſtre in-4°.

19° Aveux & dénombrements de Coulommiers, de Vrigny, de Pont & du Deffais, XVIIe ſiècle; 3 regiſtres in-4°.

20° Maiſon de Vendôme, baux, réparations, bois & chaſſes; 200 pièces.

21° Le chevalier d'Aulnay, le duc de Bourbon; 108 pièces.

22° Le duc de Bourbon, comptes & réparations; 16 pièces.

23° Titres de la ſeigneurie de Civray; 81 pièces.

24° Famille Dupin, contrats d'acquiſition, baux, comptes; 950 pièces.

25° Famille Dupin, réparations; 12 pièces.

26° Correſpondance des Dupin avec Chanteloup, 59 pièces.

27° Moulins, étangs & pêche, bacs & péages, droits féodaux; 325 pièces.

28° Aveu & dénombrement de la terre de Chenonceau en 1739; un regiſtre & deux pièces.

29° Titres des ſeigneuries des Vieilles-Cartes, du Petit-Bois, de l'Ile, du Petit-Champ, des Coudrais, des Roches, de Cornillau & de Grateloup; 328 pièces.

30° L'égliſe & la cure, le prieuré de Montouſſan; 44 pièces.

31° Famille Dupin, procédures diverſes; 469 pièces.

32° La Révolution à Chenonceau; 86 pièces.

33° Le comte de Villeneuve; 793 pièces & regiſtres.

34° Plans divers; 135 feuilles.

35° Notices manuſcrites ſur Chenonceau; 18 pièces.

36° Inventaire de titres; 6 pièces.

37° Sommier des titres; un gros regiſtre in-f°.

38° Enfin, Mme Pelouze & M. D. Wilſon, contrats d'acquiſition, devis d'architecte, mémoires & règlements de travaux, notes des ſculpteurs & autres artiſtes, élections, &c., &c.; pluſieurs regiſtres et une foule de pièces importantes en cours de claſſement.

A ce fonds il faut ajouter trois volumes contenant cent ſoixante pièces manuſcrites & imprimées, relatives à l'occupation pruſſienne en Touraine pendant les douloureuſes années 1870-1871. Ces documents, qui forment les pièces juſtificatives d'un volume com-

posé par nous sur l'histoire de Touraine pendant cette période (1), comprennent :

Tous les ordres de l'état-major de la place, du 8 au 14 décembre 1870, époque de la grande panique de Tours ;

Les dépêches télégraphiques échangées sur le même sujet ;

Les rapports de tous les officiers chargés de la défense du département, depuis Montrichard jusqu'à Montlouis ;

Un grand nombre de chroniques locales relatant minutieusement tous les faits qui se sont produits pendant l'occupation allemande, à Auzouer, Villedômer, Châteaurenault, Montreuil, Autrèche, Dame-Marie, Morand, Vernou, Amboise, Lussault, Bléré, Azay-le-Rideau ;

Les récits autographes de la captivité des ôtages de Limeray, Vernou, Rouziers ;

Plusieurs comptes-rendus de la bataille de Monnaie ;

Le récit autographe de la démarche tentée près du prince impérial de Prusse, par M. Torterue, au sujet de la contribution de guerre imposée au département ;

Toutes les lettres de Mgr Guibert, archevêque de Tours, dont deux très-belles au roi de Prusse ;

Le journal de M. Flandin, ancien conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet à Tours ;

Enfin plusieurs livrets imprimés, dérobés aux Prus-

(1) Notre travail, intitulé : *Tours capitale, la Délégation gouvernementale & l'Occupation prussienne*, est aujourd'hui la propriété de M. Eugène Goüin, banquier, ancien maire de Tours, sénateur, qui nous avait demandé de le rédiger pour la ville de Tours.

ſiens, & dans leſquels ſe trouvent des phraſes toutes préparées, adaptées aux diverſes circonſtances de la guerre, &c., &c.

Comme on le voit par cette longue énumération, les archives de Chenonceau forment un enſemble remarquable, & renferment, ſauf en ce qui touche la période de Catherine de Médicis, toute l'hiſtoire du château. La ſérie en eſt ſi complète que, depuis le milieu du xve ſiècle juſqu'à nos jours, il ne manque que quatre ſignatures de propriétaires. La Révolution, il eſt vrai, a détruit un grand nombre de titres; mais ces titres étaient plus conſidérables par leur maſſe que par leur importance intrinſèque, & ils ne doivent pas être l'objet de bien vifs regrets.

Nous avons d'ailleurs l'analyſe de ceux qui ont diſparu. Pluſieurs inventaires de ces pièces précieuſes ont été faits par les ordres de Diane de Poitiers, de la ducheſſe de Mercœur, du duc de Bourbon & de Claude Dupin, & ces inventaires nous donnent les dates, le nom des parties & l'objet principal du titre. Claude Dupin eſt celui de tous les propriétaires qui s'en occupa avec le plus de ſoin, & il confia l'organiſation de ſon chartrier à un feudiſte compétent, Charles-François Gerbault, prêtre & chanoine de l'égliſe Saint-Pierre-le-Puellier, à Tours. L'abbé Gerbault procéda à un claſſement méthodique des titres, au point de vue féodal, les inventoria de nouveau, les ditribua par layettes & par numéros d'ordre, & en reporta l'analyſe ſommaire ſur un regiſtre ſommier. Ce grand travail l'occupa ſix années entières, de 1738 à 1744.

Le chartrier de Chenonceau renferme auſſi pluſieurs notices manuſcrites ſur l'hiſtoire du château. La plus importante a été rédigée par l'abbé Gerbault, en même temps qu'il travaillait au claſſement des archives, ſous le titre de *Projet d'inventaire hiſtorique.* Dupas de la Chauvinière, receveur de la terre de Chenonceau, qui acheva le claſſement du chartrier de 1744 à 1748, a largement profité de ce travail dans la notice qu'il a écrite pour Claude Dupin, en 1745, & qu'il a intitulée : *Diſcours hiſtorique ſur la châtellenie & le château de Chenonceau.* Le prince Aug. Galitzin, gendre du marquis de la Roche-Aymon & l'un des hôtes ordinaires du château, ignorant que ce *Diſcours hiſtorique* était ſous ſa main avec une foule d'autres titres précieux, l'a emprunté à la bibliothèque nationale, collection Dom Houſſeau, vol. XXI-2, pour le publier dans le tome IX des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine.* L'abbé Lecomte, curé de Chenonceau, a également rédigé, d'après les mêmes éléments, pour Mme la comteſſe de Villeneuve, une petite hiſtoire de Chenonceau, à laquelle il a ajouté un chapitre entièrement nouveau ſur Mme Dupin. Enfin, la comteſſe de Villeneuve elle-même a conſigné, ſur un regiſtre dédié à ſes enfants, le détail de tous les travaux qu'elle a fait exécuter à Chenonceau. Ces divers matériaux ont ſervi au comte de Villeneuve pour la rédaction de la courte notice qu'il a publiée ſur Chenonceau, en 1841 & 1845, notice que le prince Galitzin a rééditée, en 1856, à la ſuite de l'*Inventaire de Louiſe de Lorraine*, & que M. Eug. Pelouze a réimprimée de nouveau en 1865.

C'étaient là les fources de feconde main où l'on allait puifer l'hiftoire de Chenonceau. Le chartrier, bouleverfé pendant la Révolution, jeté dans le plus grand défordre, délaiffé dans un coin, était tombé dans un tel oubli, que les propriétaires eux-mêmes croyaient à fon entière deftruction. Le prince Galitzin, qui a vécu près de ce chartrier pendant dix-huit ans, & qui a publié divers ouvrages fur Chenonceau, a écrit & répété à plufieurs reprifes que *toutes* les archives avaient été brûlées pendant la Révolution, à l'exception d'une feule pièce, l'*Inventaire de la reine Louife*, dépofé dans la bibliothèque du château. On ne faurait être plus malheureux.

Ces affertions étaient fort heureufement inexactes. Introduit dans le chartrier de Chenonceau en 1859, grâce à la bienveillance du comte de Villeneuve, nous n'avons pas tardé à reconnaître que nous venions de rencontrer un véritable tréfor. Ces précieufes archives ont été de notre part l'objet d'une étude perfévérante, pendant fept années, & nous avons publié fucceffivement, en cinq volumes, les documents qui nous paraiffaient les plus intéreffants, fous le titre général d'*Archives royales de Chenonceau*, favoir :

1° *Debtes & créanciers de la royne mère Catherine de Médicis*, 1589-1606 ; Paris, Techener, 1862.

2° *Pièces hiftoriques relatives à la chaftellenie de Chenonceau ;* Paris, Techener, 1864.

3° *Comptes des receptes & dépenfes faictes en la chaftellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers ;* Paris, Techener, 1864.

4° *Lettres & devis de Philibert de l'Orme & autres pièces relatives à la conftruction du chafteau de Chenonceau ;* Paris, Techener, 1864.

5° *Diane de Poitiers au Conſeil du roi, épiſode de l'hiſtoire de Chenonceau ſous François Ier & Henri II*; Paris, Aug. Aubry, 1866.

De ſon côté, le prince Galitzin a publié l'*Inventaire des meubles, bijoux & livres eſtant à Chenonceau le 8 janvier 1603, précédé d'une Hiſtoire ſommaire de la vie de Louiſe de Lorraine, & ſuivi d'une Notice ſur le château de Chenonceau*; Paris, Techener, 1846. Par malheur, cette publication intéreſſante eſt ſemée d'erreurs & de nombreuſes fautes de lecture, & une nouvelle édition en ſerait néceſſaire. En ajoutant à ces ſix volumes *Les Triomphes faicts à l'entrée de François II & de Marye Stuart au château de Chenonceau le dymanche dernier jour de mars 1559 (1560)*, Paris, Techener, 1857, réédités par le prince Galitzin d'après une plaquette rariſſime appartenant à M. J. Taſchereau, ancien directeur & adminiſtrateur général de la Bibliothèque nationale, on aura l'inventaire exact de tous les ouvrages importants relatifs à Chenonceau.

Cet enſemble de travaux hiſtoriques & archéologiques eſt une des richeſſes du château de Chenonceau. Aucun autre château en France ne poſſède un pareil corps de documents précieux, & une ſuite auſſi complète de publications deſtinées à les mettre en lumière & à en révéler toute l'importance hiſtorique & artiſtique.





HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

CHENONCEAU

I

LES DROITS SEIGNEURIAUX DE CHENONCEAU

LE château de Chenonceau, avec ſon donjon, ſes douves, ſes foſſés, ſes tourelles, ſes ponts-levis, éveille naturellement l'idée d'une habitation féodale. Avant d'en entreprendre l'hiſtoire, il nous paraît donc utile de faire connaître les droits féodaux qui étaient attachés à cette ſeigneurie.

Dans l'origine, la terre de Chenonceau n'était qu'un ſimple fief mouvant de la baronnie d'Amboiſe. Elle reconnut pour ſuzerains, d'abord les divers membres de la famille d'Amboiſe qui furent propriétaires de cette baronnie juſqu'en 1434; puis, après la confiſcation opérée par Charles VII ſur Louis d'Amboiſe, les rois de France; & enfin, M. de Choiſeul, en 1764, & le duc de Penthièvre, à qui l'Etat céda

ce beau domaine, en payement d'une partie de ce qui lui revenait comme héritier du comte d'Eu.

Lorſque Thomas Bohier eut réuni entre ſes mains, avec la terre de Chenonceau, les divers fiefs du voiſinage qui relevaient de la baronnie d'Amboiſe, il obtint de Louis XII, en 1514, des lettres patentes qui déclaraient tous ces fiefs unis en une ſeule foi & hommage, avec titres, droits, prérogatives & prééminences dûs aux châtellenies, ſuivant la coutume de Touraine. Cette faveur emportait pour le châtelain l'obligation de faire au roi la foi & l'hommage lige, de ſervir en perſonne pendant trois ſemaines à la garde du château d'Amboiſe, une fois en ſa vie, ſeulement lorſque les ennemis étaient dans le royaume, & de payer le droit de *ſégréage*, c'eſt-à-dire le tiers du prix provenant de la vente des bois de haute futaie.

Telles étaient les obligations féodales du châtelain de Chenonceau envers ſon ſuzerain. Quant aux prérogatives ſeigneuriales des châtellenies, elles étaient déterminées par la coutume de Touraine. La principale était le droit de haute juſtice. Cette juridiction connaiſſait de toutes les conteſtations civiles & de toutes les affaires criminelles entre toutes ſortes de perſonnes, les dîmes & les *cas royaux* exceptés. La haute juſtice donnait la prééminence ſur tous les habitants; le droit d'avoir un banc de diſtinction dans le chœur de l'égliſe, du côté de l'évangile, avec les prières nominales au prône, l'eau bénite & l'encens; celui d'avoir litre & ceinture funèbre autour de l'égliſe; la propriété des rivières non navigables; le droit de chaſſe & de pêche; le droit de percevoir des amendes ſur les délinquants; les droits d'épave, confiſcation, bâtardiſe & déshérence, etc. La baſſe juſtice, au contraire, n'avait qu'une compétence extrêmement bornée, & ne pouvait prononcer d'amende que juſqu'à 7 ſols & 6 deniers, ſans avoir aucune des prérogatives que nous venons d'énumérer & qui étaient l'apanage du haut juſticier.

Le ſeigneur châtelain devait tenir ſes aſſiſes quatre fois l'an, & ſes plaids de quinzaine en quinzaine. Les peines qu'il pouvait appliquer aux cas criminels étaient terribles. D'après

l'aveu de Thomas Bohier en 1523, & même celui de Claude Dupin en 1742, il ne s'agiſſait de rien moins que de faire attacher au carcan, bannir, fouetter, couper les oreilles & autres membres, ſuivant la gravité des cas, pendre & étrangler, rompre ſur la roue, traîner, décoller, noyer & brûler, le tout par voie de juſtice & de raiſon. Voilà des prérogatives effrayantes; mais il faut ſe hâter d'ajouter qu'au commencement du XVIe ſiècle ce n'étaient plus là que de vains mots : par une habile & perſévérante politique inaugurée par ſaint Louis & pourſuivie par ſes ſucceſſeurs, les *cas royaux* avaient été multipliés, & la connaiſſance de tous les crimes avait été ainſi peu à peu enlevée aux juges locaux ; l'appel, d'ailleurs, pouvait toujours conduire le coupable devant la juſtice du roi & le ſouſtraire au reſſentiment de ſon ſeigneur.

Malgré cette perte du droit de vie & de mort, les hauts-juſticiers n'en continuaient pas moins à affirmer leurs prétentions dans leurs titres, & même au dehors par l'érection de fourches patibulaires parfaitement inutiles. Ces fourches conſiſtaient en des piliers de pierre réunis au ſommet par des traverſes de bois auxquelles on ſuſpendait les criminels. Le nombre des piliers variait ſuivant la qualité des ſeigneurs. Les fourches patibulaires étaient érigées au milieu des champs, près des routes & ſur une éminence, ſouvent à l'entrée du territoire ſoumis à la juſtice du ſeigneur, dans des lieux qu'on nomme encore aujourd'hui *la Juſtice*, *la Potence*, *le Gibet*, *le Pilori*, &c. A Chenonceau, les trois piliers de ſupplice, garnis de liens par dedans & par dehors, s'élevaient ſur le ſommet de la colline, en face du village, à l'entrée du bois du Raffou.

Si les ſeigneurs avaient perdu le droit de punir les criminels, ils pouvaient du moins faire l'inſtruction de l'affaire & maintenir le prévenu dans leur priſon particulière, juſqu'à ce que la cauſe fût régulièrement dévolue au tribunal compétent. Cette faculté leur fut ſouvent diſputée par les juges royaux; mais le Parlement maintint exactement juſqu'au ſiècle dernier ce veſtige du droit antique.

Le tribunal du châtelain ſe compoſait du juge châtelain,

qui tenait les plaids; du bailli, qui expédiait les affifes; du procureur fifcal, qui rempliffait le rôle dévolu chez nous au miniftère public, & qui en même temps était dépofitaire de tous les titres de la feigneurie, enfermés dans la chambre du tréfor; du greffier & de fix fergents pour l'exécution des arrêts. De plus, le châtelain avait le droit d'inftituer fix notaires, avec un fceau à contrats, des arpenteurs & mefureurs jurés.

Le feigneur de Chenonceau, au XVII[e] fiècle, avait la prééminence inconteftée dans les trois églifes de Chenonceau, de Francueil & de Chiffeau; mais cette prérogative honorifique entraînait l'obligation de réparer & au befoin de rebâtir la partie noble de l'édifice facré, c'eft-à-dire le chœur; la nef était laiffée aux frais du peuple. C'eft ce qui nous explique pourquoi, dans la plupart des églifes, le chœur eft toujours plus riche que la nef. La queftion de prééminence était beaucoup plus douteufe dans l'églife de Civray, les feigneurs d'Amboife ayant longtemps négligé d'exercer leurs droits, & les feigneurs de Mefvre ayant profité de cette négligence pour empiéter peu à peu & faire peindre autour de l'églife la litre timbrée de leurs armes.

Le droit de pêche dans le Cher, avec brayes & toute efpèce d'engins, était encore un des priviléges de la châtellenie de Chenonceau. La juridiction féodale fur la rivière n'entraînait pas le droit de bac, & Thomas Bohier fut obligé d'acheter le port & paffage du Port-Olivier, avec le péage en long & en travers, c'eft-à-dire tant pour ceux qui naviguaient fur la rivière que pour ceux qui la traverfaient.

Les droits de péage n'étaient pas un avantage fans charges. Longtemps ils avaient été affranchis de tout impôt; mais ils en furent frappés en 1668, pour conftater les titres férieux des riverains & arrêter les empiétements. En outre, une coutume auffi ancienne que les péages eux-mêmes (les péages n'avaient pas d'autre raifon d'exifter) impofait au feigneur l'obligation de réparer les ponts, de nettoyer les paffes enfablées & de balifer le chenal navigable dans toute l'étendue de la feigneurie, fous peine de faifie des recettes

jufqu'à l'achèvement des travaux. Cette obligation fut prefque toujours mal remplie.

La châtellenie de Chenonceau poffédait un moulin banal, & pouvait contraindre tous fes fujets à venir y moudre : en cas de contravention, le feigneur confifquait la farine & la bête de fomme, & de plus infligeait une amende de 60 fols. Lorfque Bohier eut détruit le moulin de Chenonceau pour bâtir le château, il rétablit un autre moulin fur bateaux un peu au-deffous de l'ancien emplacement, & quand Diane de Poitiers eut acquis le Moulin-Fort, elle y fit tranfporter, par lettres patentes du roi, la banalité du moulin de Chenonceau.

La banalité du moulin & le droit de fief fur la rivière entraînaient le droit de *quintaine*. Voici en quoi il confiftait: Tous les bateliers, meuniers & pêcheurs, domiciliés fur la terre de Chenonceau, étaient tenus en perfonne d'amener leurs bateaux au moulin banal, le jour de la Pentecôte, & là de planter dans la rivière un pieu portant l'écu des armes du feigneur. Ils devaient rompre contre ce pieu chacun trois bonnes perches de huit pieds de long, en fe tenant debout à la tête d'un bateau mené à toutes rames dans le courant de la rivière. Cette obligation n'était impofée qu'une feule fois; mais ceux qui avaient fatisfait au devoir de la quintaine étaient tenus d'y affifter avec leurs bateaux, pour repêcher ceux qui tombaient dans la rivière, & de fournir du vin aux officiers du feigneur, le tout fous peine de 60 fols d'amende. Tout puéril qu'il était, le droit de quintaine était vivement ambitionné par les feigneurs, parce qu'il leur fourniffait l'occafion d'un divertiffement populaire.

La chaffe était un des priviléges les plus chers à l'ancienne nobleffe. En vertu des droits attachés à fes moulins de Chenonceau & de Veftin, le feigneur pouvait chaffer dans toute l'étendue de la baronnie d'Amboife jufqu'aux portes & ceintures de murailles des villes d'Amboife, Montrichard & Bléré, & pourfuivre le gros & menu gibier, biches, chevreuils, loups, renards, faifans, perdrix, lièvres & menu oifelin. Les faifans étaient assez communs autour de Chenonceau, car

en 1421, Pierre, fire d'Amboife, concédant à fon ferviteur Pierre du Mefnil le lieu des Vieilles-Cartes à Civray, lui avait accordé le droit d'établir des garennes à faifans & à perdrix.

Ce droit fi étendu de la chaffe des feigneurs de Chenonceau fut reftreint par Louis XI, celui de nos rois qui pouffa le plus loin le goût ou plutôt la paffion de la chaffe. Malgré fon économie fordide, il dépenfait des fommes énormes pour fatisfaire cette paffion favorite, & Claude Seyffel, l'un de fes hiftoriens, nous affure que « les défenfes de chaffe étoient fi afpres & fi févères, qu'il étoit plus rémiffible de tuer un homme qu'un cerf ou un fanglier. » Au mois d'octobre 1482, il exempta les habitants d'Amboife de toutes tailles, aides, fubfides & impofitions quelconques, « pourvu & toutefois que les habitants jurent & promettent fur les faints Evangiles de Dieu, qu'en la forêt dudit Amboife ils ne chafferont ni ne feront chaffer à arbaleftres ni autrement, en quelque manière que ce foit, & s'ils favent que aucuns le faffent nous en avertiront; & fi aucuns d'eux ont des taillis en ladite forêt, les feront clore afin que les beftes privées ne gâtent ou broutent, & que les beftes fauvages fe puiffent mieux tenir. »

Dans l'acte d'érection de la châtellenie, Louis XII fit des réferves expreffes à ce fujet, & déclara « que les feigneurs de Chenonceau ne pourroient prétendre ou demander droit de chaffe plus grand que celui qu'ils y avoient alors. » Thomas Bohier, dans fon aveu & dénombrement, réclama contre ces défenfes & maintint fon droit ancien; mais François I[er], non moins paffionné pour la chaffe que fes prédéceffeurs, ne paraît pas avoir accueilli ces plaintes.

Quelques autres menus priviléges étaient encore attachés à la châtellenie de Chenonceau. Deux feulement méritent d'être fignalés. Le feigneur avait le droit de guet & de garde de jour & de nuit, au château de Chenonceau, fur tous les fujets de la terre dans les paroiffes de Chenonceau, de Souvigny & de Vallières-les-Grandes, pour remplacer le fervice qu'ils étaient obligés de faire au château d'Amboife avant l'érection de la châtellenie; il avait en outre le droit de

ſoixante-quatre journées de corvée ſur les habitants, pour faner, vendanger, nettoyer les garennes & curer les biefs des moulins, corvées qu'on réclamait peu, parce que, dit naïvement le régiſſeur de Diane de Poitiers, « il faut nourrir les corvéeurs, & ne font guères. »

Il faut auſſi mentionner *le droit du ſeigneur* établi ſur les nouveaux mariés. Mais que le lecteur ne s'effarouche pas à ce mot malſonnant, car ce droit eſt bien loin de reſſembler à celui que les pamphlétaires & les romanciers du ſiècle dernier ont trouvé dans leur imagination. A Chenonceau, les nouveaux mariés qui avaient épouſé des filles étaient ſimplement tenus de donner au ſeigneur, le jour de la Pentecôte, un *éteuf* blanc & neuf; & ceux qui avaient épouſé des veuves devaient une *buye* ou cruche de terre toute neuve. On ne peut rien imaginer de plus innocent.

Pour compléter l'idée qu'on doit avoir de l'importance féodale de la châtellenie de Chenonceau, il nous reſte à faire connaître les arrière-fiefs qui étaient dans ſa mouvance, & qui étaient tenus d'elle à foi & hommage, aveu & dénombrement. Ces fiefs étaient en outre aſtreints à certaines charges de vaſſalité, comme les loyaux aides & le paiement d'un rouſſin de ſervice. Les loyaux aides étaient dûs par le vaſſal à ſon ſeigneur noble, dans trois cas : pour la rançon du ſeigneur, quand il était priſonnier des ennemis de la Foi ou du royaume; pour le premier mariage de ſa fille aînée, & enfin quand le ſuzerain était armé chevalier à la guerre. Si les loyaux aides n'étaient pas abonnés à un chiffre déterminé, ils étaient eſtimés au tiers du ſervice annuel de la terre *hommagée*, ou, s'il n'y avait pas de ſervice annuel, au cinquième du revenu du fief pour une année, augmenté du quinzième de ce même revenu. Le rouſſin de ſervice était un cheval de guerre qui était dû au ſuzerain, tantôt à *muance* (c'eſt-à-dire à tout changement) de ſeigneur, tantôt à *muance* de vaſſal, tantôt à *muance* de ſeigneur & d'homme. Lorſque le rouſſin de ſervice n'était pas abonné, il était dû le cinquième du revenu du fief pendant une année.

Les arrière-fiefs de Chenonceau étaient au nombre de

vingt-un : le fief de la Vallière, situé à Négron, dans la *varenne* d'Amboise ; — la Mazière, autrement appelée la Bouterie ou Courangon, au bout des ponts d'Amboise; — la maison des Fougerets, près d'Amboise; — la dîme de la Rurie, à Thenay, près de Pontlevoy; — le moulin de Culoison, à Bléré; — le manoir de Bois-Ramé, dans la ville de Bléré, près des anciens fossés; — le fief Marques ou Gentil, au même lieu; — le fief de Mauvoisin, à La Croix; — la métairie de Francelles, à Luzillé; — le Plessis-Limosin & la dîme de la Pommeraie, à La Croix; — l'hôtel & hébergement de la Maurière, à Saint-Quentin; — le fief d'Argy & la Grange-Rouge, à Saint-Georges; — le Plessis-Brisehaste, à Souvigny; — le fief des Coustellières, à Francueil; — le fief de Coulommiers, à Francueil, suzerain du petit fief des Genêts, à Coulangé, qui tenait lui-même dans sa mouvance la petite seigneurie du Couldray; — le fief de la Borde, assis dans les paroisses de Truyes & de Saint-Branchs; — la Prévotière, paroisse de Chissé; — & le fief de Scéphoux, à Orbigny.

Quelques-unes de ces petites seigneuries ont eu des propriétaires que nous ne saurions passer sous silence.

La Vallière, à Négron, fut habitée au XVII[e] siècle par la famille Scarron. Quelques incidents curieux se rattachent à la possession de ce manoir par cette famille. Paul Scarron, conseiller au Parlement de Paris, le père du poète burlesque, y fut exilé par le cardinal de Richelieu, au commencement de février 1640, pour s'être des premiers opposé à la création de nouveaux offices de conseillers & de maîtres des requêtes. L'abbé de Laffemas, dans une spirituelle mazarinade qu'on lui attribue, rappelait au poète cette circonstance. Tu sais, lui disait-il, en parlant du cardinal :

Tu sçais s'il se monstra sévère,
Quand Paul l'aisné, ton défunt père
Desquilla du throsne des lois,
Et fit planter choux près de Blois.

A la mort de son père (1643), Scarron hérita de la Vallière. Le pauvre cul-de-jatte, qui s'intitulait lui-même plaisam-

ment *le doyen des malades de France*, n'avait pas alors l'étrange idée de se marier, & moyennant une rente viagère, il abandonna son héritage à ses parents. Mais, quand il eut épousé la jeune & belle Françoise d'Aubigné, il trouva moyen, dit Tallemant des Réaux, de retirer tout ou partie de ses biens. Il venait de gagner le procès qu'il avait intenté pour cet objet à ses collatéraux, quand Loret lui décochait ce trait satirique, à la date du 9 juin 1652 :

Mais puisqu'un procez sur la terre
Est quasi pire qu'une guerre,
N'en avoir plus c'est un repos
Dont il se plaint mal à propos:
Car enfin, le dit personnage
Ayant contracté mariage
Avec une épouze ou moitié,
Qu'il a prise par amitié,
Il estoit chargé, ce me semble,
De deux pezans fardeaux ensemble...
Une femme avec un procez!

Quelques mois après son mariage, Scarron conçut le projet d'aller en Amérique, dont le climat, lui avait-on persuadé, pourrait rétablir sa santé, &, en attendant le départ du vaisseau qui devait l'emmener, il vint passer quelque temps avec sa jeune femme dans son petit manoir de la Vallière. C'est encore le rimeur gazetier qui nous l'apprend dans sa *Muse historique* du 5 novembre 1652 :

Monsieur Scarron, auteur burlesque,
Fort aimé du comte de Fiesque,
Est parti de cette cité,
Ayant sa femme à son côté,
Ou du moins en estant bien proche,
Luy dans une chaise, elle en coche;
Pour, devers la ville de Tours,
Aller attendre quelques jours
L'embarquement pour l'Amérique,
Où sa personne poétique
Espère trouver guérison...

La pauvre garde-malade de Scarron, en vivant d'épargne dans sa petite métairie de la Vallière, ou en promenant sur les bords de la Loire, dans l'étui à roulettes qui lui servait de chaise, la *personne poétique* de son mari, ne rêvait pas sans doute qu'un jour elle serait marquise de Maintenon & presque reine de France. Elle était peut-être heureuse en soignant ce *raccourci de la misère humaine*, & elle a trouvé peut-être moins d'ennui sous le toit modeste du poète que sous les lambris dorés des appartements de Louis XIV. Les joies de la lune de miel furent cependant troublées, mais le trouble vint de Chenonceau. Scarron, en prenant une nouvelle possession de la Vallière, n'avait pas rendu à son suzerain les devoirs féodaux, c'est-à-dire la foi & l'hommage simple, & un roussin de service évalué à 60 sols. Le suzerain était alors le duc de Mercœur, qui venait d'épouser Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin : les huissiers accoururent de Chenonceau, & saisirent brutalement le manoir qui abritait le pauvre ménage. Qui sait? Ces ennuis, si pénibles pour une jeune femme de seize ans, ont-ils été sans influence sur la disgrâce qui plus tard atteignit les Vendôme, & la châtelaine humiliée de la Vallière n'a-t-elle pas pris sa revanche sur les enfants du duc de Mercœur?

Scarron n'alla point en Amérique. Il vendit ses domaines de Négron pour 5,000 écus à l'avocat Nublé, originaire d'Amboise; mais ses parents les reprirent par retrait lignager pour la même somme. Aujourd'hui le manoir de la Vallière appartient à la famille de Bridieu, dont les membres actuels, par leur bisaïeule Marie-Armande-Claude Bergeron de la Goupillière, femme de messire Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu, descendent de Marie-Claude Scarron, sœur du poète burlesque.

Le manoir de Bois-Ramé, à Bléré, est une jolie construction de la Renaissance : on y remarque surtout une charmante tourelle en cul-de-lampe, ornée de gracieuses sculptures. Ce petit hôtel seigneurial fut probablement bâti par Guillaume de Seigne, trésorier de l'artillerie du roi, seigneur de la Lande & de Bois-Pasteau, qui en était propriétaire en

1523. Après Guillaume de Seigne, Bois-Ramé paffa à fon fils Jean, puis à Galiot de Seigne (1565).

Le fief de Coulommiers était fuzerain du petit fief des Genêts, près de Villeloin, & en réclamait foi & hommage fimple avec les loyaux aides. Cette feigneurie des Genêts appartenait en 1513 à André de Perfil, & elle refta dans la même famille jufqu'en 1616, époque à laquelle Hélène de Perfil l'apporta par mariage à meffire Jehan de Ronfard, chevalier, feigneur de Glatigny au pays de Vendômois. Ce Ronfard était probablement un des neveux du poète: Pierre de Ronfard eut, en effet, trois frères, dont l'aîné fe maria & laiffa deux fils (1).

Le fief de Chenonceau proprement dit, qui exerçait la juridiction féodale fur ces vingt-un arrière-fiefs, embraffait toute l'étendue actuelle de la commune (433 hectares), à l'exception feulement d'environ 60 hectares qui conftituaient le fief de la Roche de Chenonceau, dont la feigneurie appartenait au grand archidiacre de l'églife de Tours. En outre, l'ancienne paroiffe, plus étendue que la commune de nos jours, comprenait le fief de la Roche à la Coutance, enclave fituée entre les paroiffes de La Croix & de Civray, à plus de quatre kilomètres des limites de Chenonceau. Cet état de chofes, qui prenait fans doute fon origine dans l'étendue primitive du domaine de Chenonceau, a fubfifté jufqu'à la confection récente du cadaftre.

Telle était, avec les droits honorifiques & les droits utiles qu'elle exerçait fur fes arrière-fiefs, l'importance féodale de la châtellenie de Chenonceau. Cette importance n'était cependant pas affez grande pour lui permettre de monter encore d'un degré; car pour conftituer une fimple baronnie il fallait au moins deux châtellenies dans la mouvance. C'eft ce qui explique comment Chenonceau, quoiqu'il ait appartenu pendant deux fiècles à des maifons princières, eft toujours refté dans les derniers rangs de la hiérarchie féodale.

(1) *A Ronfard, les Poëtes du XIXe fiècle*, Vers, fuivis d'une Etude fur P. de Ronfard, par Pr. Blanchemain. Au château de Longefont, 1867.



II

LA FAMILLE MARQUES

1243-1513

L'hiſtoire de Chenonceau, pendant les premiers temps, eſt enveloppée des ténèbres les plus épaiſſes, & juſqu'au milieu du XIII[e] ſiècle, c'eſt à peine ſi nous pouvons grouper trois ou quatre indications relatives à cette localité.

Comme tous les bords des rivières en Touraine, les rives du Cher durent être habitées de bonne heure. Les peuplades primitives de l'*âge de pierre* s'y fixèrent, & elles nous ont laiſſé des veſtiges irrécuſables de leur préſence dans ces ſilex taillés & dans ces haches polies que l'on y rencontre aſſez fréquemment çà et là. Après elles, les Gaulois, armés d'inſtruments plus énergiques, commencèrent cette grande œuvre de défrichement qui ſe pourſuit encore de nos jours ſur les plateaux. La période gallo-romaine recula beaucoup plus loin les limites de la culture & étendit le domaine de la civiliſation. Les Romains, ſéduits par la grâce de ces bords, s'y établirent de toutes parts, & y multiplièrent les travaux d'art & les exploitations rurales. La grande voie qui mettait Tours en communication directe avec Lyon par Bourges, ſuivait la rive gauche du Cher, & l'on en a retrouvé des veſtiges en pluſieurs points, notamment à Vrigny & ſur le ruiſſeau de Veſtin, au pied du premier château des Houdes; puis elle franchiſſait le Cher au-delà de Montrichard, & ga-

gnait la ſtation de Théſée (la *Taſciaca* de la carte de Peutinger), où ſubſiſtent des ruines importantes.

De nombreuſes villas étaient diſſéminées ſur toute cette ligne, comme le témoignent les murs en petit appareil gallo-romain, les briques à rebords, les tuiles courbes & les poteries ſamiennes qu'on rencontre en une foule de points. Chiſſeau, Civray, Luzillé, Ceré, Orbigny, &c., exiſtaient déjà dès le VIe ſiècle. Quelques habitations particulières ſe donnaient le luxe d'un aqueduc, &, à Fontenay, à Civray, à Chiſſeau, on retrouve encore en place les canaux de béton qui conduiſaient aux villas les ſources du voiſinage.

Pendant que des habitations ſomptueuſes & de vaſtes exploitations rurales s'élevaient ainſi autour de lui, Chenonceau ne pouvait être négligé. Le charme de ſa ſituation ſur le Cher, les riantes ondulations de cette rivière, la grâce de ſes coteaux, les belles ſources qui jailliſſent ſur les deux rives, le ruiſſeau qui deſcend de Francueil, tout l'indiquait au choix de quelque ſénateur provincial. Il n'eſt pas douteux qu'une villa ait exiſté ſur ces bords enchanteurs, & l'on en a découvert quelques veſtiges : un aqueduc en béton, de conſtruction évidemment gallo-romaine, pareil aux canaux du voiſinage, lui amenait les eaux de la fontaine des prés; & la ſablière du parc de Civray a reſtitué, il y a peu d'années, un bracelet en bronze, des ornements, des poteries & autres débris, dont l'attribution ne ſaurait être douteuſe.

Après avoir ainſi conſtaté par les monuments l'exiſtence d'une villa gallo-romaine dans l'enceinte des parcs de Chenonceau, nous avons à traverſer une période de pluſieurs ſiècles, pour laquelle les documents nous font abſolument défaut. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que le bourg de Chenonceau exiſtait certainement au XIe ſiècle, car le chevet de ſon égliſe appartient en grande partie au ſtyle romano-byzantin ſecondaire. Un peu plus tard, au commencement du XIIe ſiècle, cette paroiſſe ſe trouve déſignée ſous le nom de *parochia de Chenuncelis* dans une charte du cartulaire de l'abbaye de Villeloin. Vers le même temps, nous voyons figurer comme témoin un ſeigneur de Chenonceau,

nommé Thomas *de Chenumcello*, avec son voisin, Vivien de Saint-Georges, dans l'acte par lequel un noble chevalier, Ervisus Cabron, donna le bourg d'Azay-le-Chétif à l'abbaye de Noyers (1). Enfin la liste des paroisses du diocèse de Tours, rédigée en 1290 & insérée dans le cartulaire de l'archevêché, nomme cette paroisse *parochia de Chenoncello* ou de *Chenonceau*. Cette dernière forme, qui se trouve invariablement reproduite dans tous les anciens titres jusqu'au XVIIe siècle, nous donne la véritable orthographe française du nom de Chenonceau.

Au commencement du XIIIe siècle, la seigneurie de Chenonceau était possédée par les Marques, famille originaire de l'Auvergne ou de la Marche, dont les membres prenaient le simple titre de chevalier, *miles*, tout en se prétendant alliés à la maison de France. Malgré leur ancienneté & l'illustration de leurs alliances, les Marques ne jouèrent jamais aucun rôle important & ne parvinrent à aucune haute dignité. Aussi leurs noms sont-ils inconnus de l'histoire générale, & c'est à peine si nos investigations ont pu en arracher quelques-uns à l'oubli des archives & des bibliothèques.

En 1243, Guillaume Marques, chevalier, seigneur de Chenonceau, du consentement de sa femme Aelix & de ses trois enfants, vendit aux religieux de Montoussan le pré Bardin, situé dans la paroisse de Chenonceau, & leur donna en outre une rente annuelle & perpétuelle de 2 setiers de farine de seigle « pure & légitime, » à la mesure de Chenonceau, à prendre sur son moulin de Vestin, à la condition que les moines prieraient pour toute sa famille & particulièrement pour son frère Pierre, décédé. Le prieuré de Montoussan, de l'ordre de Grandmont, venait d'être fondé, en 1198, dans un site désert & sauvage de la forêt d'Amboise, par Sulpice III d'Amboise, pour le salut des âmes de son père Hugues, de sa mère Mathilde & de tous ses prédécesseurs. Comme leurs suzerains, les seigneurs de Chenonceau tenaient à honneur d'être les bienfaiteurs de cette pieuse maison, qui s'occupait

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, charte CCXLII.

alors de défricher les alentours de la forêt. Il ſubſiſte encore aujourd'hui quelques débris de ce monaſtère : une chapelle avec ſes hautes fenêtres à lancette, ſes veſtiges de peintures murales & ſa voûte en berceau ogival, du commencement du XIII[e] ſiècle, accompagnée de quelques pans de murailles démantelées, envahis par le fourré. Le payſan n'y paſſe pas ſans quelque terreur; car l'affreux ſouvenir des *Chauffeurs* de la Révolution pèſe encore ſur ces ruines (1).

En 1250, Robert Marques, fils aîné & principal héritier du précédent, du conſentement de ſa femme Jehanne & de ſon fils premier-né Guillaume, encore mineur, vendit à Simon de la Tour & à ſon épouſe Sanctia, pour 100 livres tournois payées comptant, le moulin de Culoiſon, ſis à Bléré, avec l'étang adjacent, les ſaulaies & toutes les dépendances. On voit qu'à cette date Robert Marques n'aſſiſtait pas à la ſeptième croiſade; mais cette vente importante fut peut-être faite pour lui fournir les moyens de rejoindre ſaint Louis en Paleſtine.

Le moulin de Culoiſon n'était point alors, entre les mains du ſeigneur de Chenonceau, une propriété pure & ſimple, pleine & entière, mais une propriété arrentée, comme il en exiſtait beaucoup ſous l'ancienne légiſlation, c'eſt-à-dire que la jouiſſance en avait été aliénée à perpétuité à un tiers, moyennant une rente annuelle & perpétuelle. Il fut donc ſtipulé dans le contrat que le meunier Anger & ſes héritiers continueraient à jouir du moulin à perpétuité, ſous la dépendance du nouvel acquéreur & de ſes ayant-cauſe, à la charge de lui payer chaque année 29 ſetiers de ſeigle & de mouture, à la meſure de Bléré; le meunier avait en outre à ſervir une rente de 3 ſetiers de ſeigle & 3 de mouture aux moines de Saint-Julien de Tours. De ſon côté, Simon de la Tour était tenu de fournir les tournants et virants du moulin & de les amener ſur place; mais le meunier devait abattre le bois des roues ſur les domaines de ſon propriétaire & les tailler près

(1) X. DE BUSSEROLLE. *Les Chauffeurs en Touraine & dans les provinces voiſines*, p. 64. Tours, Ladevèze, 1862.

du moulin; il appartenait au meunier de se pourvoir de meules, mais l'aquéreur était chargé de les conduire jusqu'au moulin, & en outre de procurer douze hommes à la Pentecôte pour curer le bief pendant un jour, à la première réquisition du meunier. Le vendeur se réserva, comme seigneur suzerain, la foi & hommage du moulin avec un roussin de service, de la valeur de 25 sols de monnaie courante, à tout changement de seigneur, selon les usages de la province, & renonça expressément à tout droit de réméré ou rachat, d'aides, de redevance ou autres coutumes. Son fils Guillaume étant encore mineur, Robert Marques s'obligea, lorsque l'enfant serait parvenu en âge, de lui faire ratifier la présente convention en face de la sainte Eglise, & de lui en faire donner des lettres confirmatives. Enfin, sa femme Jehanne renonça à toute réclamation ultérieure à raison de sa dot.

Nous avons analysé cette pièce en détail, afin de montrer combien la constitution de la propriété était singulière au moyen-âge, & les difficultés qui pouvaient surgir de cet enchevêtrement complexe de charges et de droits réciproques. Un grand nombre de domaines se trouvaient ainsi arrentés à perpétuité, & chargés soit de rentes en nature, soit de rentes en argent; les premières étaient préférables, à cause de la dépréciation constante du numéraire.

Guillaume Marques succéda à son père Robert. Une contestation s'était élevée entre lui & le prieuré de Montoussan : les moines lui réclamaient 20 livres tournois pour un cheval qu'ils disaient lui avoir vendu; plus 7 livres et 2 sols pour la vente d'une meule de moulin faite à son aïeul Guillaume; & enfin une redevance annuelle de 50 anguilles à prendre sur le moulin & la pêcherie de Chenonceau le jour de la Toussaint. Guillaume refusait de reconnaître ces réclamations. Après de longues altercations on en vint à une transaction, & la paix fut signée au mois d'août 1274.

Ici nous perdons de vue les seigneurs de Chenonceau, faute de documents, jusque vers le commencement du xv[e] siècle. Dans cet intervalle de plus d'un siècle, nous ne

connaiffons qu'un membre de cette maifon dont le nom foit parvenu jufqu'à nous : c'eft celui de Hugues ou Huet Marques (1317), écuyer, feigneur du Codroy ou Couldray, hébergement feigneurial fitué près de Saint-Martin-le-Beau.

Jufqu'ici le château de Chenonceau ne nous a offert qu'une hiftoire paifible; mais le XIV[e] fiècle fut pour lui une période de troubles & de ruines. En 1355, la guerre éclata de nouveau entre la France & l'Angleterre. Pendant qu'Edouard III débarquait à Calais, le prince de Galles defcendait en Guienne & remontait vers la Loire par le Berry & la Sologne, en ravageant le pays fur fon paffage. De la Sologne il fe porta fur Tours par la vallée du Cher, & fes troupes fe cantonnèrent fur les points les plus favorables à la défenfe. La défaftreufe bataille de Poitiers & la prife du roi Jean, augmentèrent les malheurs de la Touraine. Des compagnies d'aventuriers promenaient partout le pillage & la dévaftation, s'emparaient des châteaux affis dans les cantons les plus fertiles, & s'y retranchaient. Pour les repouffer, la ville de Tours fut obligée d'appeler à fon aide Olivier & Bertrand du Guefclin : les deux braves chevaliers accoururent, battirent l'ennemi & chaffèrent les bandes incendiaires des châteaux-forts d'Azay-fur-Cher (1), de Montlouis, des Houdes & de Chenonceau, dont elles s'étaient emparées, & d'où elles commandaient une grande partie de la vallée du Cher, en tenant la ville de Tours dans des alarmes continuelles.

Ainfi pris & repris en quelques années, le château de Chenonceau avait eu beaucoup à fouffrir. Une plus grande calamité vint fondre fur lui cinquante ans plus tard. Sous Charles VI, Jehan Marques, premier du nom, prit parti

(1) Il s'agit bien ici d'Azay-fur-Cher, & non d'Azay-le-Rideau, ni d'Azay-le-Chétif, entre Loches & Cormery, comme l'ont dit nos prédéceffeurs, & comme nous l'avons répété d'après eux. Les *Comptes de la ville de Tours pour l'année* 1358-1359, fol. 204, verfo, ne peuvent laiffer aucun doute fur ce point, & c'eft bien le bourg d'Azay-fur-Cher qui fut incendié au moyen de la poudre à canon par les deux artificiers Pierre de Combelles & Jehan Chaftelain.

pour les Armagnacs contre les Bourguignons & livra ſes châteaux aux Anglais, que les ducs d'Orléans & de Berry, brouillés avec la reine Iſabeau de Bavière, avaient appelés à leur ſecours. Il ne tarda pas à ſubir la peine de ſa félonie. Le maréchal Jehan le Meingre de Boucicaut leva des troupes pour repouſſer l'ennemi. En 1411, les troupes royales battirent les Anglais dans les prairies de Veſtin, ſur les bords du Cher. Les châteaux de Chenonceau & des Houdes furent incendiés & raſés, & les bois de ces ſeigneuries coupés *à hauteur d'infamie*, en ſigne de traîtriſe de la part du vaſſal : on voit encore au lieu où fut l'ancien fort des Houdes, des foſſés de défenſe à demi comblés, des pierres calcinées, des cendres & des charbons, triſtes ſouvenirs de la guerre civile.

Cet événement porta un coup terrible à la fortune des Marques. Auſſi voyons-nous en 1415 Jehan Marques, pour s'acquitter vis-à-vis de ſes créanciers, vendre à ſon gendre, Jehan Paſteau, 40 livres tournois de rente annuelle & perpétuelle aſſiſe ſur les fiefs de Chenonceau, du Couldray & de Gentil, pour la ſomme de 400 livres tournois. Le vendeur ſe réſerva ſix ans pour rembourſer le principal, mais il ne put éteindre avant ſa mort que la moitié de cette dette.

Son fils Jehan, deuxième du nom, ſongea tout à la fois à payer les dettes paternelles, à réhabiliter l'honneur de ſa famille & à rebâtir le château de ſes ancêtres. Les difficultés qui s'élevèrent à cette époque entre Louis d'Amboiſe & Charles VII, & qui ſe terminèrent par la confiſcation de la baronnie d'Amboiſe au profit du roi, donnèrent au ſeigneur de Chenonceau l'occaſion de montrer ſa fidélité & de faire oublier ainſi les fautes de ſon père. Dès le 12 juin 1431, un mois après l'acte de confiſcation, il s'était empreſſé de reconnaître les nouveaux droits du roi, en lui faiſant hommage de ſes terres; il ſollicita enſuite l'autoriſation de relever les fortifications de ſon château. Les circonſtances étaient favorables : les Anglais étaient maîtres d'une partie de la Touraine, & le pauvre *Roi de Bourges* ne poſſédait guère que les quatre places de Tours, Amboiſe, Loches & Chinon. Auſſi

Charles VII n'héſita pas à donner des lettres patentes, datées d'Amboiſe en 1432, par leſquelles il autoriſait Jehan Marques à rebâtir & à fortifier ſon château de Chenonceau, en conſidération de la parenté royale de ce chevalier, & des ſervices qu'il avait rendus à l'Etat dans les armées. Par ſurcroît de précaution, Marques demanda la même autoriſation à Louis d'Amboiſe, quoique ſon ancien ſuzerain fût régulièrement déchu de ſes droits, & celui-ci y conſentit par un brevet du 25 octobre 1433.

Marques ſe mit donc à l'œuvre & rebâtit ſon château ſur les bords mêmes du Cher, au ſommet d'un eſcarpement artificiel, & l'entoura des trois autres côtés de douves larges & profondes, qui communiquaient avec la rivière. Une tour puiſſante s'élevait à l'un des angles de l'enceinte. Marques bâtit en outre un moulin ſur de fortes piles dans le lit même du Cher, en face du château, & ce moulin, qui était vraiſemblablement fortifié, commandait le paſſage de la rivière. Les circonſtances douloureuſes au milieu deſquelles ſe débattait notre pays à cette époque, expliquent cet appareil de défenſe, & le moment n'était pas encore venu où les conſtructions militaires pourraient ſans danger faire place aux élégants châteaux de la Renaiſſance. Ces grands travaux épuiſèrent les reſſources de Marques, & il ne put ſonger à relever de ſes cendres le vieux fort des Houdes. Il était mort en 1460. Il avait épouſé Jehanne de Rillé, fille de noble homme Hervé de Rillé & d'Annette d'Azay, qui lui avait apporté par mariage les ſeigneuries d'Azay-le-Chétif, de la Folaine & de Chedigny. Il en eut trois fils : Pierre, l'aîné, Guillaume & Foulques, & une fille nommée Marie, qui épouſa Jehan Delaunay, écuyer.

En héritant de ſon père, Pierre Marques avait à rendre compte à ſes cohéritiers, & il leur abandonna pour leur part les fiefs de la Roche, de la Folaine & de Chedigny, & le fief Gentil, avec une ſomme aſſez conſidérable en numéraire, & une rente de 30 livres tournois aſſiſe ſur la terre de Chenonceau. Malgré ces partages, il était encore aſſez riche, car il poſſédait les terres de Chenonceau, des Houdes, du Coul-

dray & de Saint-Martin-le-Beau, dont il avait fait hommage à Louis XI le 31 janvier 1461 (1462, nouveau ſtyle). En 1476, il épouſa Martine Bérart, fille de Pierre Bérart, chevalier, & de Jehanne Chéritée. Ce mariage ne manquait pas d'importance. Pierre Bérart, tréſorier de France & maître d'hôtel de Louis XI, avait acheté en 1446 les ſeigneuries de Chiſſé & de Bléré, & par conſéquent il avait une grande ſituation & une grande influence. Pendant les mois de mai & de juin 1452, il avait eu l'honneur de donner l'hoſpitalité à Charles VII dans ſon château de Chiſſé & de célébrer avec le roi l'expulſion définitive des Anglais. Son fils Jehan, qui devint premier préſident au Parlement de Bordeaux, avait épouſé Marie d'Oriolle, fille de ce Pierre d'Oriolle, qui fut général des finances en 1456, chancelier de France en 1472, et premier préſident des comptes en 1483.

Une alliance avec Martine Bérart pouvait relever la fortune des Marques; mais Pierre, par ſa mauvaiſe adminiſtration, devait achever la ruine de ſa famille, commencée cinquante ans auparavant par la félonie de ſon aïeul. Nous le voyons faire des conſtructions coûteuſes, acheter à haut prix une multitude de parcelles de terre pour arrondir ſa propriété, exercer le retrait féodal dans ſon fief principal toutes les fois que l'occaſion s'en préſentait; puis, pour payer toutes ces acquiſitions ruineuſes, emprunter à gros intérêts, conſtituer des rentes foncières ſur ſon domaine, engager ſes biens, & enfin vendre en détail les ſeigneuries qu'il poſſédait.

Les petites acquiſitions parcellaires de Pierre Marques ſont au nombre de plus d'une centaine, & le prix total en dépaſſe la ſomme de 1,000 livres. Nous relevons dans les contrats quelques indications intéreſſantes, qui jettent une vive lumière ſur l'état de la propriété au xv[e] ſiècle ſur les bords du Cher. La moyenne parcellaire des terres arables s'élève à 70 chaînées (46 ares), & le prix moyen en eſt de 8 à 9 livres l'arpent (100 chaînées ou 66 ares); la moyenne des prés deſcend à 35 chaînées, à raiſon de 20 livres l'arpent; & celle des vignes à 22 chaînées, pour 28 ou 29 livres. On voit que la propriété commençait à être ſingulièrement morcelée.

Outre ces achats parcellaires, Pierre Marques, qui avait l'ambition irréfléchie de conftituer une grande propriété, fit plufieurs acquifitions plus importantes. Il acheta le fief d'Infernet, à Souvigny, celui de Baigneux, à Vallières-les-Grandes, & quelques autres domaines moins confidérables à Saint-Martin-le-Beau & à Francueil; puis il retira féodalement, comme fuzerain, le fief Gentil, que fon frère Guillaume avait vendu à l'abbé de Saint-Julien de Tours pour la fomme de 120 écus d'or appréciés à 30 fols la pièce, & il rembourfa à l'abbé 126 écus d'or pour le principal & les loyaux coûts.

Toutes ces opérations, exécutées argent comptant, devaient précipiter la chute de Marques, parce qu'elles nécef-fitaient des emprunts onéreux ou des ventes ruineufes. En 1468, il fut contraint de vendre à Adam de Hodon, feigneur de Mahiet au pays du Maine, notaire & fecrétaire du roi, la terre & feigneurie des Houdes, comprenant les ruines du château, deux métairies à quatre bœufs chacune, un moulin à blé fur le ruiffeau de Veftin, cinq arpents de vignes en bonne façon, fix arpents de prés, deux garennes, 12 à 15 livres de cens & rentes en deniers, des terrages valant annuellement 25 à 30 fetiers de blé, & autres menus fuffrages. Pierre Marques affirme que le tout rapportait 50 livres de rente, & dans le cas où le revenu n'atteindrait pas ce chiffre, il s'obligea à le parfaire fur fes autres biens. En même temps il prit à ferme le domaine des Houdes pour 50 livres, & bientôt il fut forcé de vendre à Hodon 20 livres de rente affifes fur tous fes biens meubles & immeubles; mais il paya mal les arrérages de la rente & de la ferme.

C'était le début de mefures plus fâcheufes. Les années fuivantes, Pierre Marques emprunta, aliéna des rentes foncières, vendit le manoir de Bourdigalle, le fief d'Infernet & l'hébergement du Couldray, & céda pour 200 livres le fief Gentil à l'abbaye Saint-Julien, à laquelle il venait de le reprendre. Il marchait ainfi à fa ruine à pas précipités, & il était facile de prévoir le moment où fes dernières reffources lui échapperaient.

Il y avait à ce moment un homme qui furveillait les pro-

grès de cette ruine avec beaucoup d'intérêt, dans le deſſein d'en profiter : c'était Thomas Bohier, général des finances. Toutefois, comme il voulait diſſimuler ſes batteries, & comme d'ailleurs il était alors attaché à l'expédition de Charles VIII en Italie, il fit acheter ſous main, par des prête-nom, plu-ſieurs domaines dépendant de Chenonceau, & des rentes conſtituées ſur cette terre, afin de pouvoir en preſſer le paiement & mettre Pierre Marques dans la néceſſité de vendre le domaine principal. Jacques de Beaune, conſeiller & tréſorier général de la reine Anne de Bretagne, repréſentant ſecret de Bohier, commença par acquérir, le 10 décembre 1494, de Jehan de Hodon, fils aîné de feu Adam de Hodon, la ſeigneurie des Houdes, avec les 20 livres de rente que Marques avait conſtituées ſur ſa terre, & les arrérages de ladite rente & de la ferme des Houdes, arrérages montant enſemble à la ſomme de 240 livres tournois & quatre pipes de vin. Jacques de Beaune acheta enſuite 352 livres de rente & un muid de froment de rente, le tout aſſis ſur la terre de Chenonceau & ſes dépendances.

Toutes les meſures étant priſes & les piéges étant tendus de toutes parts, le véritable acquéreur crut pouvoir ſe démaſquer. Par un acte du 27 avril 1496, Jacques de Beaune, qui était alors général des finances du roi au pays de Langue d'Oc, paſſa une déclaration de command, & confeſſa que tous ces conquêts avaient été faits, non en ſon nom perſonnel, mais au profit & des deniers de Thomas Bohier, auquel il n'avait fait que prêter ſon nom. Celui-ci s'empreſſa de prendre poſſeſſion de la ſeigneurie des Houdes, & d'en payer au roi les lods & ventes, ventilés par Jehan des Quartes, lieutenant du bailli d'Amboiſe, à la ſomme de 103 livres 1 ſol & 8 deniers tournois.

Pierre Marques, outre ſes autres charges & les arrérages immédiatement exigibles, ſe trouvait donc devoir 352 livres de rente & un muid de froment à un créancier exigeant, qui ne l'avait ainſi enveloppé de ſes filets que pour le perdre plus ſûrement. On comprendra ſa ſituation quand on ſaura que la terre de Chenonceau ne pouvait être affermée plus

de 450 livres. Ainſi acculés dans leurs derniers retranchements & pris par la famine, Pierre Marques & Martine Bérart ſe décidèrent, un mois après la déclaration de command, à traiter avec leur ennemi. Par contrat du 3 juin 1496, ils vendirent à Bohier la ſeigneurie de Chenonceau, & les fiefs de la Roche, de Baigneux, de Gentil & d'Infernet (on devait racheter ces deux derniers), avec toutes leurs appartenances, appendances, dépendances & adjonctions quelconques, aſſis dans les paroiſſes de Chenonceau, Chiſſeau, Chiſſé, Francueil, Saint-Georges, Civray, Bléré, Souvigny & Vallières. La vente fut faite pour la ſomme de 7,374 livres 10 ſols tournois, ſur laquelle Bohier retint 1,159 livres à lui dues pour arrérages non payés.

Par un autre acte en date du même jour, Thomas Bohier accorda à Pierre Marques & à ſa femme perſonnellement, & non à leurs hoirs, la faculté de réméré juſqu'au 25 décembre 1498, pour 12,550 livres tournois ; de ſorte que ſi dans cet intervalle ils payaient cette ſomme, ils rentreraient dans la libre poſſeſſion des terres & des rentes aliénées, à l'exception toutefois de 100 livres de rente que Bohier ſe réſerva à perpétuité.

Marques ne pouvant ſe décider à quitter le vieux manoir de ſes pères, prit à ferme la terre de Chenonceau & des Houdes, à raiſon de 450 livres par an juſqu'au 25 décembre 1498. Bohier, qui déſirait avoir une réſidence dans le voiſinage d'Amboiſe, afferma de ſon côté le manoir & la terre du Couldray, à Saint-Martin-le-Beau, pour 175 livres par an, à rabattre ſur le fermage de Marques.

Cette meſure n'était qu'un dernier expédient imaginé par Marques pour prolonger ſon agonie. Non-ſeulement il ne ſongea pas à uſer de ſon droit de rachat, mais il ne put même pas payer le premier terme de ſa ferme. Pourſuivi par Bohier, il ſe vit déchu de la faculté de réméré, & obligé de quitter Chenonceau. Il ſe retira au petit manoir du Couldray, où ſans doute il finit ſes jours dans la triſteſſe & dans la gêne. Nous penſons qu'il fut relancé juſque dans ce dernier aſile pour le paiement des arrérages de la ferme de Che-

nonceau, & qu'il en fut exproprié, lui ou ſes héritiers; car Bohier porta plus tard le titre de ſeigneur de Saint-Martin-le-Beau & le tranſmit à ſes enfants. Marques était mort en 1502, probablement ſans poſtérité.

Bohier pouvait donc ſe croire enfin propriétaire de Chenonceau. Il paya à Guillaume Lallemant, licencié en droit, grand-archidiacre de Tours, les lods & ventes du fief de la Roche, & lui en fit l'hommage ſimple. Il paya auſſi au receveur d'Amboiſe les droits de mutation, & rendit foi & hommage au roi de ſa ſeigneurie; les lettres de cet acte de vaſſalité furent vérifiées & enregiſtrées à la Chambre des comptes le 7 mai 1499. Tout ſemblait en règle; mais la légiſlation de ce temps ménageait de ſingulières méſaventures au nouveau propriétaire de Chenonceau.

La cauſe des Marques, en effet, n'était pas entièrement perdue. Le frère de Pierre, Guillaume, ſeigneur de la Folaine & de Chedigny, n'était pas homme à laiſſer ainſi dépouiller ſa famille. C'était un eſprit turbulent & emporté, qui conſervait au XVIe ſiècle les mœurs violentes d'un autre âge, & il n'avait point héſité, armé lui-même de pied en cap & à la tête d'une troupe également armée « de brigandines, d'arcs bandés avec leurs traits, javelines, dagues & épées, » à guerroyer contre ſes ſuzerains, les paiſibles chanoines de Notre-Dame de Loches, qui voulaient rétablir les chauſſées de leurs moulins du Morillon, ſur l'Indrois. Etant de cette humeur, il ne vit pas de bon œil les manœuvres employées par Bohier pour ſe rendre maître de Chenonceau : auſſi, quoiqu'il fût lui-même fort obéré, s'empreſſa-t-il de recourir aux moyens que lui donnait la légiſlation, & il invoqua les droits du *retrait lignager* pour rentrer en vainqueur dans l'héritage paternel.

D'après la Coutume de Touraine, tout parent juſqu'au dixième degré en la ligne dont ſe mouvaient les immeubles vendus, pouvait les réclamer & les retirer, en rembourſant à l'acquéreur le prix principal de la vente, avec les frais, miſes & loyaux coûts du contrat. Mais il était abſolument néceſſaire que l'action de *retrait* fût intentée dans le cours

de l'année qui ſuivait la vente définitive; & lorſque le lignager avait été reconnu au retrait, ſoit par l'abandon volontaire de l'acquéreur, ſoit par l'adjudication des tribunaux, il n'avait que huit jours pour opérer le rembourſement, ſous peine d'être frappé de déchéance & forclos de ſa demande.

Nous avons vu plus haut que le terme de réméré accordé à Pierre Marques par Bohier expirait le 25 décembre 1498 : c'eſt à partir de cette date que courait le délai d'un an & un jour fixé par la Coutume pour exercer le retrait lignager. Guillaume Marques fit ſignifier, le 9 novembre 1499, la première aſſignation en clameur de retrait, & pendant les longues procédures de cette inſtance, il s'occupa de réunir les reſſources néceſſaires pour rembourſer l'acquéreur de Chenonceau. Il vendit, en 1502, à François Sauvage, ſieur de la Chevalerie, les Vieilles-Cartes & la Pinſonnière, & il emprunta à Charlotte de la Haie, veuve de François Bérart, dame de Bléré, la ſomme de 2,119 écus d'or au ſoleil, en lui donnant hypothèque ſur ſes terres de la Folaine & de Chedigny. Grâce à ces reſſources, il allait atteindre le but qu'il pourſuivait depuis trois ans, lorſqu'il fut ſurpris par la mort, laiſſant de ſon mariage avec Perrette de Moriers, une fille mineure nommée Catherine.

Le procès n'en fut pas moins pourſuivi au nom de la mineure par Pierre Boucher, prêtre, ſon curateur, &, par ſentence du 3 ſeptembre 1502, le retrait lignager des fiefs de Chenonceau, la Roche, Gentil, Infernet & Baigneux, fut adjugé à Catherine Marques, à la charge de rembourſer à Thomas Bohier le principal, & de lui ſervir en outre la rente annuelle de 352 livres tournois & un muid de froment, aſſignée ſur la terre de Chenonceau. Catherine ne put rembourſer intégralement le capital, & elle fut obligée de conſtituer à Bohier une autre rente de 30 livres, ce que celui-ci ne refuſa pas. En même temps, pour mieux aſſurer ſes droits & ménager l'avenir, il fit inféoder la rente de 352 livres, c'eſt-à-dire qu'après avoir fait vérifier & enregiſtrer au Parlement ſes contrats d'acquiſition, il obtint de Louis XII, au mois de mai 1503, des lettres patentes qui donnèrent à cette

rente le caractère d'un fief, comme étant un véritable démembrement de la ſeigneurie de Chenonceau, à la charge d'en fournir au roi foi, hommage & aveu, formalités que Bohier remplit au mois de février ſuivant.

Ainſi devenue dame de Chenonceau, Catherine Marques ne tarda pas à épouſer François Fumée, ſeigneur des Fourneaux, membre d'une famille alors riche & puiſſante. François était le troiſième fils d'Adam Fumée, premier du nom, chevalier, ſeigneur de Genillé, les Roches & Saint-Quentin.

Cet Adam Fumée, qui n'était que le fils d'un ſimple receveur des deniers communs de la ville de Tours, avait commencé l'illuſtration & la fortune de ſa maiſon. Après avoir fait de brillantes études médicales à l'école de Montpellier, il fut rappelé du Languedoc par Charles VII, qui le nomma ſon premier médecin; il fut auſſi le médecin & le garde des ſceaux de Louis XI (1479-1482), deux charges qui, ſous un tel maître, n'étaient pas moins difficiles à exercer l'une que l'autre; enfin Charles VIII, en 1493, l'honora également du titre de garde des ſceaux, charge que Fumée ne conſerva qu'un an, car il mourut à Lyon, en 1494, au milieu des fêtes par leſquelles le *petit roi* préludait follement à ſon expédition d'Italie.

Une alliance avec les Fumée pouvait donc relever encore une fois la fortune des Marques; mais cette fortune était alors bien compromiſe, & les propriétaires de Chenonceau avaient affaire à un adverſaire perſévérant, que les liens de parenté ne devaient point arrêter dans ſa pourſuite obſtinée (1). Catherine Marques & François Fumée eurent le tort de l'irriter. Bohier avait fait hommage au roi de la terre des Houdes, qui dépendait de la baronnie d'Amboiſe. Fumée, prétendant que ce fief était mouvant de Chenonceau, le fit ſaiſir féodalement, faute de foi & d'hommage, & Bohier, pour obtenir main-levée de la ſaiſie, fut obligé de *reblandir* ſon ſeigneur, c'eſt-à-dire de lui rendre les devoirs d'un vaſſal.

(1) Les deux grand'mères de François Fumée & de Catherine Briçonnet, femme de Thomas Bohier, étaient ſœurs.

Il remplit cette formalité humiliante en perfonne, comme l'exigeait la Coutume, & il rendit foi & hommage dans les galeries de Saint-Martin de Tours, fans préjudice des droits d'autrui, & particulièrement de ceux du roi. Fumée accepta ce *reblandiſſement* & donna main-levée de la faifie le même jour, 24 juin 1504.

La guerre était déclarée, & elle devait durer neuf ans. Bohier preffa impérieufement le paiement de fes rentes de Chenonceau, & il exigea qu'on lui donnât *aſſiette* pour les 30 livres de rente que Catherine Marques avait conftituées en exerçant le retrait lignager, c'eft-à-dire qu'on affignât les portions d'héritage fur lefquelles cette rente ferait prélevée par privilége. Un arrêt du Parlement détermina que la rente ferait affife, le tiers en domaine, le tiers en blé, & le tiers en argent, fuivant la Coutume : dans cet arrêt, pour régler l'affiette de la portion de rente affife fur les blés, on évalue le fetier de froment à 10 fols tournois, le fetier de feigle à 7 fols 6 deniers, & le fetier d'avoine à 4 fols.

Un coup plus terrible allait frapper François Fumée, & ce coup devait partir de fa propre famille. Il avait emprunté une fomme de 400 livres tournois à fon fils Adam, fecond du nom, feigneur des Roches-Saint-Quentin, & celui-ci lui fit faire fommation de s'acquitter, fommation à laquelle François répondit qu'il n'avait ni argent ni biens meubles pour payer. Ses immeubles furent donc faifis & mis en criées les jours de marché par les carrefours de la ville d'Amboife. A ces criées intervinrent de nombreux oppofants pour fauvegarder leurs droits. Le tribunal, après avoir difcuté les oppofitions, déclara la régularité des criées, ouvrit un ordre entre les créanciers & décida, par fentence du 21 novembre 1506, prononcée aux affifes royaux de Tours, qu'il ferait procédé à la vente & adjudication des biens faifis. Cette adjudication eut lieu peu de jours après au profit d'Aymar de Prie, & Bohier fe trouva encore une fois fruftré dans fes efpérances.

Aymar de Prie, chevalier, feigneur de Montpoupon, Luzillé & Chanteoifeau, defcendait d'une vieille famille du

Berry qui poſſédait la terre de Buzançais depuis le XIIIe ſiècle, mais dont la principale réſidence était en Touraine, au château de Montpoupon, près de Ceré. Il était le troiſième fils d'Antoine de Prie, ſire de Buzançais, grand-queux de France, c'eſt-à-dire maître d'hôtel du roi, & de Madeleine d'Amboiſe. Il prit le parti des armes, s'y diſtingua d'une manière brillante & devint ſucceſſivement conſeiller & chambellan du roi, chevalier de ſon ordre & grand-maître des arbalétriers de France. Cette dernière charge était alors très-importante, car elle comprenait la direction de l'infanterie, de tous les arbalétriers, archers, maîtres d'engins, canonniers, charpentiers, foſſeyeurs, & de toute l'artillerie.

Quoique Aymar de Prie ait été un vaillant capitaine, qu'il ait commandé une armée en chef en Italie, conquis & adminiſtré des provinces, rempli une des plus grandes charges de la couronne, l'hiſtoire l'a pour ainſi dire oublié. La renommée, ou plutôt la notoriété, ne devait s'attacher au nom de la vieille maiſon de Prie que par le ſcandale : nous voulons parler de la célébrité éphémère de la belle marquiſe de Prie, Agnès Berthelot de Pléneuf, qui épouſa, en 1713, Louis, marquis de Prie, cinquième deſcendant direct d'Aymar de Prie. De tous ſes exploits, celui-ci n'a guère laiſſé qu'un ſouvenir pacifique : c'eſt une médaille, où le vaillant capitaine de Charles VIII, de Louis XII & de François Ier, s'eſt fait repréſenter avec ſes armes & la deviſe ou cri de guerre de ſa maiſon : PRIE A CHANT DOYSEAULX, double alluſion à la prière qui ſe fait au chant matinal des oiſeaux, & à la poſſeſſion, par la famille de Prie, du fief de Chanteoiſeau à Luzillé.

Tel était le perſonnage qui diſputait à Thomas Bohier la terre de Chenonceau. Cependant le Parlement, auquel Bohier en avait appelé, avait caſſé l'adjudication de la terre de Chenonceau faite au profit d'Aymar de Prie, remis les parties en l'état & ordonné qu'il ferait procédé à une nouvelle adjudication. Enfin par ſentence de décret rendue aux aſſiſes royaux du bailliage de Tours, François Fumée & Catherine Marques furent expropriés le 8 février 1512 (1513),

& la terre de Chenonceau avec ses dépendances fut adjugée définitivement à Bohier, comme plus offrant & dernier enchérisseur, pour la somme de 15,641 livres.

Le 10 février suivant, en présence de Guillaume de Seigne, trésorier & receveur général de l'artillerie (1), & de plusieurs autres témoins, Thomas Bohier prit en personne possession de la terre de Chenonceau & de ses dépendances. Il paya une seconde fois à Guillaume Lallemant, grand-archidiacre de Tours, les lods & ventes du fief de la Roche; quant aux droits de mutation de Chenonceau, montant à 1,208 livres 6 sols 8 deniers tournois, pour la somme de 14,500 livres à laquelle cette portion avait été ventilée, le duc de Valois (depuis François Ier), comte d'Angoulême, seigneur usufruitier de la baronnie d'Amboise, en fit don au nouveau propriétaire. Le 17 février 1512 (1513), Thomas Bohier rendit hommage au roi, à Blois, entre les mains d'Etienne Poncher, évêque de Paris, commis à cet effet. Cette dernière formalité remplie, il put enfin se croire propriétaire de Chenonceau, pour la possession duquel il avait lutté pendant tant d'années.

Que devinrent François Fumée & Catherine Marques? Leur ruine était presque complète. Expropriés successivement de leur terre de Chedigny, de la Folaine & de la Saulaye, ils furent contraints de se retirer dans leur petit domaine des Fourneaux, qu'ils transmirent à leurs descendants.

A partir des premières années du XVIe siècle, nous ne retrouvons plus le nom des Marques dans les annales de l'histoire de Touraine : cette famille s'était éteinte ou s'était retirée dans une autre province.

(1) Jean de Seigne, gouverneur de Montrichard, éleva dans le cimetière de Bléré, à la mémoire de son père Guillaume, une chapelle funéraire, véritable merveille de la Renaissance française, qui a été classée parmi les monuments historiques.



III

LES ALLIANCES DE THOMAS BOHIER

Thomas Bohier, né à Iffoire dans la feconde moitié du xv[e] fiècle, defcendait d'une honorable famille bourgeoife de l'Auvergne, enrichie par le commerce. Il était fils d'Auftremoine Bohier, bourgeois d'Iffoire, & de Béraude du Prat, fœur de cet Antoine du Prat, feigneur de Veyrières, qui époufa Jacqueline Bohier, fœur d'Auftremoine, & fut le père du chancelier du Prat. Thomas Bohier fe trouvait ainfi coufin germain de ce dernier par double alliance.

Les alliances ayant joué un rôle important dans la vie de Bohier & ayant contribué pour beaucoup à fa fortune & à fes dignités, il importe de faire connaître les appuis naturels qu'il rencontra autour de lui pour fe pouffer dans le monde & y faire une grande figure.

Son coufin, Antoine du Prat, fecond du nom, chevalier, feigneur de Nantouillet, fuivit longtemps la carrière du barreau au Parlement de Paris, & y acquit une brillante réputation. Après avoir été pourvu de plufieurs charges de moindre importance, il fut nommé premier préfident en 1507, & enfin chancelier de France, par le choix de François I[er], en janvier 1515. A la mort de fa femme, il fe fit d'églife, fut abbé de Saint-Benoît-fur-Loire, puis fucceffivement évêque de Meaux & d'Alby, & archevêque de Sens en 1525; cardinal en 1527, & légat *a latere* en France du pape Clément VII, en 1530.

Cette parenté ne fut point inutile à la fortune de la fa-

mille Bohier; mais c'eſt ſurtout par ſon mariage avec Catherine Briçonnet, fille du cardinal Guillaume, que Thomas Bohier s'aſſura les protecteurs les plus nombreux & les plus influents.

L'illuſtration de la famille Briçonnet ne datait pas de bien loin, car Guy Bretonneau, le panégyriſte enthouſiaſte & officiel (ces deux termes ſont à peu près ſynonymes) de cette maiſon, ne peut pas la faire remonter plus haut que Jean Briçonnet, marchand & bourgeois de Tours, mort en 1447. Les enfants de ce Jean Briçonnet furent du nombre de ces *petites gens* iſſus de la bourgeoiſie marchande de Tours, dont Louis XI aimait à s'entourer, en haine & défiance de la grande nobleſſe, parce qu'ils étaient préparés à la pratique des affaires par le commerce, & qu'ils avaient l'art, toujours priſé des gouvernements, de manier habilement les finances & de créer des reſſources dans les moments difficiles. Parmi eux nous devons ſignaler Jean Briçonnet l'aîné, ſeigneur de Varennes, & Jean Briçonnet le jeune, ſeigneur de Chanfreau.

Jean Briçonnet le jeune, receveur général des finances, épouſa Catherine de Beaune, fille de Jean, argentier de Charles VII, & ſœur de Jacques de Beaune, le ſurintendant des finances, de laquelle il eut, entre autres enfants, Perrine, mariée à Jean Poncher, argentier des rois Charles VIII & Louis XII.

Jean Briçonnet l'aîné, ne fut pas moins heureux que ſon frère. Il fut receveur général des finances en 1443, premier maire de Tours en 1462, & commis, en 1465-1467, au paiement des ouvrages & bâtiments du château de Langeais, ce château où venaient pour la première fois de ſe rédiger par écrit les Coutumes de Touraine, par ordre de Charles VII (1460), & où devait ſe célébrer, le 26 décembre 1491, le mariage de Charles VIII avec Anne, ducheſſe de Bretagne. Il était extrêmement libéral & il mérita, par ſon inépuiſable bienfaiſance, le glorieux ſurnom de *Père des pauvres*. « Les pauvres, dit Bretonneau, étoient ſes banquiers, par le moyen deſquels il faiſoit ſûrement tenir ſes richeſſes en paradis. » C'eſt lui qui fut chargé, en 1457, comme commiſſaire royal,

de tranſiger avec les enfants de Jacques Cœur ſur la confiſcation des biens de leur père, & il adoucit autant qu'il put la rigueur de la ſentence. Il mourut en 1493. Il avait épouſé Jeanne Berthelot, fille de Jean Berthelot, maître de la chambre aux deniers du roi, & il en eut ſix enfants, qui obtinrent tous de grandes ſituations.

Guillaume Briçonnet le jeune, ſeigneur du Pleſſis-Rideau (aujourd'hui les Réaux, près de Bourgueil), ſixième fils de Jean Briçonnet l'aîné, naquit à Tours en 1445. Il ſuivit d'abord la carrière qui ſemblait inféodée à ſa famille, & fut général des finances de Languedoc, puis ſurintendant. Avant de parvenir aux premières dignités eccléſiaſtiques, il avait épouſé Raoulette, fille de Jean de Beaune, argentier du roi & général de ſes finances en Languedoc, après la mort de laquelle il embraſſa la carrière eccléſiaſtique. On prétend que l'archevêque Angelo Catto, médecin & aſtrologue de Louis XI, lui avait annoncé un jour ce changement d'état devant ſa femme, à qui cette prédiction fut loin d'être agréable. Quoi qu'il en ſoit, quelque temps après la mort de Raoulette de Beaune, il entra dans les ordres, & dès lors, grâce à la faibleſſe de Charles VIII, dont il était le favori, les graſſes abbayes & les riches évêchés furent ſon partage. Il ſe vit tout à la fois évêque de Saint-Malo & de Nîmes, abbé de Grandmont & de Saint-Germain des Prés, puis archevêque-duc de Reims en 1497, après la mort du chancelier Robert, ſon frère. En 1507, ayant été nommé par le roi lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, il abandonna l'archevêché de Reims pour celui de Narbonne; mais il retint les deux autres ſiéges juſqu'à ſa mort.

Un des principaux événements de la vie de Guillaume Briçonnet, fut la promotion de l'expédition de Naples ſous Charles VIII. Entre ſes mains, dit l'hiſtorien italien Guicciardini, outre le maniement des deniers publics, était la direction de tout le gouvernement. Il profita de l'aſcendant que lui donnait cette haute poſition pour déterminer le roi, dont il était l'oracle, *oraculum principis regnique columna*, à l'expédition d'Italie, & c'eſt ſur lui qu'il faut rejeter la reſpon-

ſabilité de cette brillante, mais téméraire & inutile campagne. Etant à Rome, Charles VIII demanda le cardinalat pour ſon favori, & le pape Alexandre VI, qui avait redouté un moment d'être dépoſé pour ſes ſcandales, s'empreſſa d'acheter par cette éminente dignité la faveur du premier miniſtre : il remit le chapeau à Guillaume dans un conſiſtoire ſolennel, le 15 janvier 1495, avec le titre de Sainte-Pudentienne. Depuis ce moment, on n'appela plus Guillaume Briçonnet que le cardinal de Saint-Malo.

Après la mort imprévue de Charles VIII au château d'Amboiſe, le 7 avril 1498, ce fut le cardinal de Saint-Malo qui fut envoyé par Louis XII vers Anne de Bretagne pour la conſoler. La reine était attérée ſous le coup inattendu qui la frappait, &, dans ſon déſeſpoir, refuſant toute nourriture, elle rejetait les vêtements blancs impoſés par l'étiquette & voulait porter le deuil en noir, couleur ſymbolique de la conſtance en amour, dit Clément Marot, parce qu'elle ne ſe peut déteindre. Le cardinal réuſſit, par ſa propre douleur & par ſes propres larmes, à calmer le chagrin d'Anne de Bretagne, « & il fit ſi bien, écrit naïvement meſſire Bertrand d'Argentré, annaliſte de Bretagne, qu'elle fut contrainte de prendre quelque choſe à manger, en quoy faiſant le ſang luy revint, ſe portant déſormais mieux, & ſe conſola. » La conſolation alla ſi loin, que moins d'un an après, le 8 janvier 1499, elle épouſait le nouveau roi.

Malgré cette marque de confiance, le cardinal Briçonnet ne garda point ſous Louis XII la haute influence qu'il avait exercée ſous Charles VIII, & il vit ſon crédit diminuer conſidérablement au profit de ſon compatriote, Georges d'Amboiſe, archevêque de Rouen, à qui Céſar Borgia remit le chapeau de cardinal, en apportant la bulle par laquelle Alexandre VI déclarait nul le mariage du roi avec Jeanne de France, fille de Louis XI. Ce ſervice, plus politique que religieux, reçut auſſitôt ſa récompenſe; car Borgia fut inveſti du duché de Valentinois avec une penſion de vingt mille livres. Quoiqu'il ne fût plus premier miniſtre, Guillaume Briçonnet n'en demeura pas moins un perſonnage important.

C'eſt lui qui ſacra Louis XII, le 27 mai 1498, en ſa qualité d'archevêque de Reims.

Le cardinal de Saint-Malo était en Italie lorſque mourut ſa mère, Jeanne Berthelot, en 1510. Par acte donné à Saint-Caſſan, près de Florence, le 25 ſeptembre, Guillaume Briçonnet paſſa procuration à Jean Briçonnet, ſon fils aîné, tréſorier général de Provence & Dauphiné, ſecond préſident des comptes, & à Thomas Bohier, ſon gendre, de pourſuivre le partage des biens de la ſucceſſion. Il abandonna à ſes enfants la jouiſſance deſdits biens, en ſe réſervant la propriété. Il mourut à Narbonne, chef-lieu de ſon archevêché & de ſon gouvernement, en 1514, laiſſant de ſa femme, Raoulette de Beaune, cinq enfants, parmi leſquels nous comptons Denis, évêque de Toulon, de Lodève et de Saint-Malo, abbé de Cormery et d'Epernay, ambaſſadeur à Rome, mort en 1535, & Catherine, femme de Thomas Bohier.

On ne connaîtrait pas tous les protecteurs naturels de Thomas Bohier, ſi nous ne diſions un mot de trois autres familles avec leſquelles la famille Briçonnet fut étroitement unie, & qui partagèrent avec elle l'adminiſtration des finances pendant la ſeconde moitié du XVe ſiècle & la première moitié du XVIe.

Jean de Beaune, bourgeois de Tours, qui avait acquis de grandes richeſſes dans le négoce, exerça la charge d'argentier des rois Louis XI et Charles VIII, & fut général des finances en Languedoc. Il était mort en 1490, laiſſant pluſieurs enfants de ſa femme Jeanne Binet, entre autres Raoulette, femme du cardinal Briçonnet, morte en 1490; Catherine, mariée à Jean Briçonnet le jeune, général des finances, & le célèbre Jacques de Beaune Semblançay.

Jacques de Beaune, chevalier, baron de Semblançay, ſeigneur de la Carte, à Ballan, & vicomte de Tours, naquit à Tours en 1445. Il fut ſucceſſivement maître des comptes, conſeiller & tréſorier général de la reine Anne de Bretagne, général des finances du roi au pays de Languedoc (1496), chambellan ordinaire de François Ier (1515), bailli & gouverneur général de Touraine (1516), puis, par lettres royaux du

27 janvier 1517, furintendant & gouverneur général des finances, charge éminente qui était reftée fans titulaire depuis la mort du cardinal Briçonnet. Jacques de Beaune avait époufé Jeanne Ruzé, fille de Jean Ruzé, feigneur de Beaulieu, & de Gilonne Berthelot, & coufine germaine d'Adam Fumée. Il en eut plufieurs enfants, entre autres Martin, archevêque de Tours en 1520, mort de douleur en 1527, en apprenant le fupplice de fon père; & Marie, femme de Raoul Hurault de Chiverny, feigneur de Vibraye, général des finances en 1522, mort devant Naples en 1527, au camp de Lautrec.

Les Briçonnet comptaient dans les Berthelot une autre alliance non moins puiffante. Gilles Berthelot fut l'homme important de la famille. D'abord fimple confeiller, notaire & fecrétaire du roi, il fut nommé maître des comptes en 1511, puis troifième préfident, puis l'un des quatre tréforiers de France, & enfin, par un cumul jufque-là inufité, général des finances en remplacement de Thomas Bohier, qui venait d'être envoyé en Italie pour adminiftrer les revenus du duché de Milan & veiller à la fubfiftance des troupes. Par fes fonctions, Berthelot fe trouvait donc appelé à créer les reffources financières dont on avait befoin, à inventer de nouvelles matières impofables pour couvrir le déficit du tréfor, & à remplir ces coffres de l'Etat dans lefquels François Ier puifait par tant de mains, par les fiennes, par celles de fa mère, par celles de fes maîtreffes & de fes favoris. C'eft à lui, de concert avec Semblançay, qu'il faut imputer toutes les mefures fifcales qui pefèrent fi lourdement fur la France pendant le règne de François Ier.

Les Poncher étaient une autre famille de finance, enrichie dans le commerce. L'homme le plus célèbre de cette maifon fut Etienne Poncher, évêque de Paris en 1503, puis garde des fceaux en 1513, & enfin archevêque de Sens en 1519. Ses frères fuivirent la carrière de la finance. L'un d'eux, Louis Poncher, général des finances & tréforier de France, époufa Robine Le Gendre, dont il eut trois enfants : François, qui fuccéda à fon oncle fur le fiége épifcopal de Paris, en

1519; Charlotte, qui époufa en premières noces Nicolas Briçonnet, contrôleur & général des finances en Bretagne; & Anne, femme d'Antoine Bohier, fils aîné de Thomas Bohier, & général des finances comme fon père.

Telles étaient les alliances de Thomas Bohier, telles étaient les familles qui fe partageaient alors l'adminiftration des finances. Pour comprendre quelle pouvait être l'influence donnée à cette époque par les grandes fituations financières, il eft indifpenfable d'entrer ici dans quelques détails fur le mécanifme de cette adminiftration.

L'adminiftration des finances fe partageait en deux branches bien diftinctes, les reffources ordinaires ou domaines, & les reffources extraordinaires ou tailles.

Les reffources ordinaires comprenaient tous les droits originairement perçus fur le domaine royal, & qu'à caufe de cela on appelait droits domaniaux, ou plus fimplement les domaines. Ces droits ne différaient point de ceux que tous les autres feigneurs du royaume prélevaient en leurs feigneuries, comme les produits de juftice des bailliages & des prévôtés, les cens, les lods & ventes, les mefures, les péages, les revenus des terres, etc. Quant aux reffources extraordinaires, affifes en dehors du domaine, comme les *aides*, les tailles & les gabelles, elles n'avaient pas toujours existé : créées dans l'origine d'une manière temporaire pour *aider* le roi dans des befoins temporaires, elles ne tardèrent pas à devenir permanentes & ne confervèrent d'extraordinaire que le nom.

La France était divifée, pour la perception des finances, en quatre vaftes circonfcriptions ou *généralités :* Langue d'Oc, Langue d'Oil, Normandie & Pays d'Outre-Seine-&-Yonne. Des officiers diftincts adminiftraient les domaines & les tailles, les produits ordinaires & les produits extraordinaires. Quatre tréforiers de France recevaient les revenus domaniaux dans les quatre généralités, & quatre généraux des finances y percevaient les aides & les gabelles. Les premiers verfaient leurs recettes entre les mains du changeur du tréfor, & les feconds remettaient leurs deniers au receveur

général des aides. Au-deſſus du changeur du tréſor & du receveur général des aides était le ſurintendant, perſonnage le plus éminent de toute la hiérarchie financière. Quant au contrôle, il était exercé par la chambre des comptes & par la chambre aux deniers, qui avaient des attributions analogues à celles de notre cour des comptes : elles apuraient les comptes, vérifiaient les dépenſes & les paiements, & donnaient décharge aux comptables.

Les généraux des finances, dont le rôle touche de plus près à l'hiſtoire de Chenonceau, avaient des attributions fort étendues & un pouvoir conſidérable. Ils exerçaient dans leur généralité des droits preſque ſouverains, & jouiſſaient de prérogatives & de priviléges nombreux. Les biens et la perſonne des généraux étaient, comme ceux des tréſoriers généraux, exempts de toutes tailles, emprunts, péages & contributions. « Nous les retenons, dit François Ier dans ſon ordonnance d'avril 1519, de noſtre hoſtel & famille, pour noz officiers ordinaires & commenſaux, & tels voulons eſtre tenuz & réputez, en les mettant, eulz & leur famille, ſous noſtre ſpéciale ſauvegarde. »

Leur principale fonction était la perception des reſſources extraordinaires de l'Etat, aides, tailles & gabelles. Lorſque le brevet général de la taille avait été arrêté par le ſurintendant des finances & le chancelier, ſelon les beſoins que le roi faiſait connaître, l'impôt était réparti entre chaque généralité, puis les généraux rédigeaient les brevets de taille partiels applicables à leurs circonſcriptions, & en opéraient le recouvrement à leurs riſques & périls. Quand l'impôt rentrait mal, ce qui était le cas le plus ordinaire, ils devaient compléter les préviſions budgétaires au moyen de leurs reſſources perſonnelles & de celles de leurs amis, ſauf à ſe rembourſer comme ils le pourraient, malgré les larmes, les gémiſſements & les malédictions des malheureux contribuables.

Le pouvoir à peu près abſolu dont ces quatre grands officiers diſpoſaient pour la répartition & la levée de l'impôt, la néceſſité de les armer d'une force impoſante pour vaincre les réſiſtances qu'ils rencontraient, l'inſuffiſance du contrôle

exercé par la Chambre des comptes, tout favorifait leurs rapines & leurs malverfations. Auffi faifaient-ils rapidement des fortunes fcandaleufes. « De l'an 1515 à l'an 1522, a écrit la mère de François Ier, fans y pouvoir donner provifion, mon filz & moi feufmes continuellement defrobez par les gens de finance. »

Telle était au commencement du XVIe fiècle notre organifation financière. On voit que les tréforiers de France & les généraux des finances étaient des perfonnages très-importants, & que tous les deniers publics paffaient, en fin de compte, par les mains de dix fonctionnaires feulement. Cette adminiftration femblait alors inféodée à quatre familles tourangelles étroitement alliées, les Briçonnet, les Beaune, les Berthelot & les Poncher, qui fe partageaient les plus hauts emplois, & centralifaient entre leurs mains la recette, la dépenfe & le contrôle. Il ne faut donc pas s'étonner que cette organifation vicieufe ait foulevé des critiques & des inimitiés paffionnées, & que *les inextricables facrificateurs des finances*, comme les appelle Louife de Savoie, aient été forcés de temps en temps de rendre gorge quand, par furcroît, ils n'étaient pas pendus.

Les détails généalogiques dans lefquels nous venons d'entrer & que nous avons beaucoup abrégés, font fans doute bien arides & bien faftidieux; mais ils nous ont paru indifpenfables pour faire voir dans l'entourage de Thomas Bohier les refforts cachés qui lui ont permis d'arriver à une grande pofition & d'acquérir une fortune confidérable. C'eft là, d'ailleurs, une des pages les plus curieufes de l'hiftoire financière de la France, & l'on y voit à découvert les fils multiples par lefquels quatre familles enveloppaient la fortune publique comme dans un inextricable réfeau.



IV

LA FAMILLE BOHIER

1513-1535

Comme nous venons de le voir, Thomas Bohier, par fa propre famille & par fon mariage avec Catherine Briçonnet, pouvait s'appuyer à la fois fur Antoine du Prat & fur Adam Fumée, fur le garde des fceaux Etienne Poncher & fur le chancelier Robert Briçonnet, fur Jacques de Beaune Semblançay, fon oncle, & fur le furintendant des finances Guillaume Briçonnet, fon beau-père, & fur une vingtaine d'autres parents ou alliés placés dans les plus hautes fituations de la finance. Il avait des protecteurs puiffants dans l'Eglife, dans la juftice, dans l'adminiftration & dans les finances, & toutes les portes étaient ouvertes à fon ambition. C'eft dans cette dernière carrière qu'il fe jeta, avec la penfée de réalifer une grande fortune. Nous le voyons notaire & fecrétaire de Charles VIII en 1491, puis maître des comptes à Paris, & enfin général des finances au département de Normandie en 1496.

Thomas Bohier fe trouva donc invefti, encore jeune, d'une des charges les plus confidérables & les plus importantes du royaume, fous la furintendance de fon beau-père, le cardinal de Saint-Malo, jufqu'en 1514, & plus tard fous celle de fon oncle Semblançay, & fous le contrôle de la chambre des comptes, où fiégeaient fon oncle Robert Briçonnet, comme premier préfident, & fes beaux-frères Jehan & Guillaume Briçonnet.

Placé dans une ſituation ſi délicate, Bohier fut-il un homme intègre dans le maniement des deniers publics? Nous ſommes porté à le croire. Il acquit, il eſt vrai, de riches ſeigneuries & fit des conſtructions giganteſques; mais il avait une très-grande fortune, & ſa deviſe célèbre S'IL VIENT A POINT ME SOVVIENDRA, témoigne aſſez qu'il ſe lançait volontiers dans des entrepriſes hardies & aventureuſes, dont l'iſſue lui était cachée. Ce qui nous raſſure ſur l'intégrité de ſa geſtion, c'eſt qu'il mourut endetté envers le Tréſor d'une ſomme conſidérable, bien ſupérieure à la valeur de la terre & du château de Chenonceau.

Nous avons vu Thomas Bohier, dès l'année 1494, acheter la terre des Houdes des héritiers Hodon, par l'intermédiaire de Jacques de Beaune, & en 1496 acquérir la ſeigneurie de Chenonceau de Pierre Marques, ſeigneurie dont il fut dépouillé en 1502, en vertu du retrait lignager exercé par Catherine Marques. Bohier ne perdit point courage & attendit patiemment la ruine de ſes adverſaires. On poſſède de lui, à cette date (1503), une médaille où il eſt repréſenté en buſte, coiffé d'un mortier. La figure reſpire une ténacité, une fermeté de volonté remarquable, une de ces volontés qui ne ſe détournent jamais de leur but, & y tendent pendant de longues années avec une perſévérance implacable. Ce viſage plein, aux traits fortement accentués, aux linéaments énergiques, eſt digne de la deviſe qui l'entoure, deviſe que Bohier avait adoptée au début de ſa carrière, & non, comme on l'a ſouvent répété, en pourſuivant la ruineuſe conſtruction de Chenonceau. Son *crayon*, œuvre d'une main habile, eſt arrivé juſqu'à nous, nous apportant exactement la même idée de ce perſonnage (1).

(1) Le crayon original, faiſant partie d'un *Album amicorum* du XVIe ſiècle, appartient à M. Pr. Blanchemain, le charmant éditeur de Ronſard. Grâce à l'obligeance de M. Blanchemain, le château de Chenonceau poſſède aujourd'hui une bonne épreuve photographique de Bohier, & une excellente copie de ce même portrait, due au talent de M. Boilly.

Bohier patienta donc & s'inſtalla proviſoirement aux Houdes. Il y bâtit un petit manoir dont la façade principale, flanquée de deux tourelles, donnait ſur la vallée & ſur le vieux château des Marques. De cet obſervatoire il guettait ſes voiſins, épiant leur ruine pour ſe jeter ſur leurs dépouilles, attendant que la choſe *vînt à point*.

Entre temps, il achetait aux environs tout ce qui ſe préſentait, dans la penſée de conſtituer un vaſte domaine. La petite terre de Coulommiers, ſaiſie ſur ſes propriétaires, ſe trouva bientôt à vendre, & Bohier l'acheta judiciairement le 15 mai 1506. Ce fief relevant de Montréſor, il en rendit foi & hommage à Imbert de Baſtarnay, ſeigneur de Montréſor, au château des Montilz-lès-Tours, le 2 juin ſuivant. La Cour était alors au Peſſis, où depuis le 14 mai ſe trouvaient réunis les Etats-généraux qui décernèrent à Louis XII le beau titre de *Père du peuple*, & annulèrent le traité impolitique par lequel le roi s'était engagé à marier ſa fille Claude, alors âgée de ſept ans, avec Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe, devenu depuis l'empereur Charles-Quint. Le traité ayant été caſſé par la volonté de la nation, Claude de France fut fiancée le 20 mai à François, duc de Valois, par le cardinal Georges d'Amboiſe. De brillantes fêtes ſuivirent cette cérémonie, ce qui, comme on voit, n'interrompit point les affaires. Thomas Bohier, qui était chambellan de Louis XII, comme il l'avait été de Louis XI & de Charles VIII, était naturellement appelé à ces fêtes par ſes fonctions.

Le 15 janvier 1507 (1508), noble homme Antoine de Lemery, ſeigneur du Couldray à Coulangé, & ſa femme Huguette Mauſſabré, vendirent à Bohier le petit fief de Juchepie, qui était tenu du château des Houdes à un demi-rouſſin de ſervice à *muance* de ſeigneur & d'homme. Le contrat fut paſſé à Tours, en préſence de vénérable perſonne meſſire Robert d'Orléans, licencié en décret, curé de Notre-Dame de Francueil. Le 15 février ſuivant, Bohier prit en perſonne poſſeſſion de ſa nouvelle acquiſition, en diſant ces paroles : « Au nom du fyé de Jucheppye, je prends poſſeſſion & ſaiſine dudit fyé & nul autre fors moy n'eſt ſeigneur à préſent dudit fyé. »

Une autre terre plus importante du voiſinage vint bientôt s'ajouter aux premières acquiſitions de Bohier. C'était la ſeigneurie d'Argy (aujourd'hui Orgé), qui s'étendait ſur les paroiſſes de Civray, Faverolles, Saint-Georges, Francueil, Luzillé, Bléré, La Croix, Chiſſé, Chiſſeau & Chenonceau; il en dépendait trois domaines inféodés à hommage ſimple, ſavoir : les métairies de Francelles & des Gars, à Luzillé, tenues à un éperon doré de ſervice à *muance* de ſeigneur, & la métairie de la Grange-Rouge, à Saint-Georges. Cette terre appartenait, à la fin du xve ſiècle, à noble homme Jehan d'Argy, écuyer, ſeigneur de Meſvre & d'Argy, qui la vendit en 1500 à honorable homme ſire Michelet Pellé, bourgeois & marchand de Tours. Le 1er avril 1510 avant Pâques (1511), la veuve de Michel Pellé & ſes enfants revendirent le domaine d'Argy à Bohier, pour 1311 livres 10 ſols tournois. Cette ſomme fut payée comptant par Catherine Briçonnet en monnaie de douzains, trezains & liards. La comteſſe d'Angoulême, Louiſe de Savoie, uſufruitière de la baronnie d'Amboiſe, fit remiſe des droits de lods & ventes, montant à 109 livres 5 ſols 6 deniers tournois, ce qui repréſente le douzième du principal.

Enfin arriva l'heure tant déſirée, l'heure attendue depuis onze ans, & le 8 février 1513 Bohier fut déclaré adjudicataire de la terre de Chenonceau. Ces différentes acquiſitions formant un domaine aſſez conſidérable pour conſtituer une châtellenie, il ſe pourvut à cet effet près de Louis XII, & le roi, par lettres patentes données à Blois au mois de février ſuivant (1514), peu de jours après la mort d'Anne de Bretagne, unit en une ſeule foi & hommage, avec le titre de châtellenie, les fiefs de Chenonceau, des Houdes, de Bléré ou fief Gentil, de la Carte, d'Infernet, d'Argy & de Baigneux ou la Roche à la Coutance. Cette érection eſt faite, diſent les lettres, « en faveur dudit Bohier, & en conſidération des bons, grans, louables, vertueulx & agréables ſervices qu'il a faiz, tant à nous que à noſtre très-cher ſeigneur & couſin le roi Charles dernier treſpaſſé, que Dieu abſolve, tant en icelluy noſtre dit royaume que dehors, en pluſieurs voyages

faiz, & continue encores de préfent de plus en plus en grant follicitude & labeur de fa perfonne, & efpérons qu'il fera cy-après. »

En octroyant cette faveur, Louis XII, pour indemnifer le Tréfor de la perte qu'il fubiffait par l'abandon des droits de haute juftice, de lods & ventes & de guet, ftipula que Bohier conftituerait une rente de 25 livres tournois au profit de la recette d'Amboife, ou la déchargerait du fervice d'une rente égale, à titre de récompenfe. Ces lettres furent enregiftrées à Amboife par Raymond de Dézert, feigneur d'Avifé, confeiller du roi & fon bailli (1), & publiées le 25 novembre, jour de la foire de Sainte-Catherine, par les carrefours & faubourgs de la ville d'Amboife, à fon de trompe & cri public. Une autre lettre patente, datée d'Abbeville le 23 octobre de la même année 1514 (Louis XII venait d'époufer dans cette ville, peu de jours auparavant, la jeune Marie d'Angleterre), autorifa Bohier à conftituer la rente de 25 livres au profit du roi fur les domaines de Chinon, de Loches ou de Montrichard, à fon choix.

Bohier n'eut pas le temps de rendre hommage à Louis XII de fa châtellenie. « A caufe de fa jeune femme, le bon roi avoit changé toute fa manière de vivre; car où il fouloit (avait l'habitude) difner à huit heures, convenoit qu'il difnaft à midi; où il fouloit coucher à fix heures du foir, fouvent il fe couchoit à minuit, dont il tomba malade à la fin du mois de décembre; de laquelle maladie nul remède ne le put garantir qu'il ne rendift fon âme à Dieu, le 1er janvier après minuit. » La preftation d'hommage fut faite le 27 janvier 1515 à François Ier, à Reims, où le nouveau roi s'était rendu pour se faire facrer. Le général des finances de Normandie, qui confervait fon titre de chambellan, avait accompagné fon maître à cette cérémonie.

On comptait parmi les prérogatives de la châtellenie,

(1) Raymond de Dézert & fa femme Marie Moreau contribuèrent de leurs deniers à la conftruction du pavillon de l'horloge ou beffroi, à Amboife. Raymond de Dézert mourut en 1515.

d'avoir un notaire, de faire tenir les affifes de la haute juftice, & d'établir un marché. Bohier conftitua un notaire fpécial, & acheta dans le bourg de Chenonceau deux maifons, fur l'emplacement defquelles il conftruifit un palais pour l'auditoire de fa juftice avec une prifon, & une halle pour fes foires & marchés. Ces deux maifons fubfiftent encore.

En même temps le nouveau châtelain ne négligeait aucune occafion d'agrandir fon domaine. Le chapitre de Notre-Dame de Loches poffédait, près de Coulommiers, un petit fief qu'on appelait fief de Coulommiers ou du Chapitre. Les chanoines, ayant beaucoup de peine à en faire rentrer les cens & rentes, & trouvant plus de perte que de profit dans l'exploitation lointaine de cette petite feigneurie, la vendirent à Bohier le 17 février 1514 (1515), moyennant 100 livres tournois, payées comptant en monnaie de douzains. L'année fuivante, Jacques Bérart, écuyer, feigneur de Bléré & de Chiffé, vendit à Bohier les fiefs & feigneuries du Deffais, de Thoré, du Moulin de la Rochette, du Moulin-Neuf, des Gars & du Port-Olivier, avec fon paffage en bac, pour la fomme de 2,500 écus d'or foleil. Catherine Briçonnet fe tranfporta en ces divers lieux, &, en figne de vraie & réelle poffeffion, elle mit les paffeurs hors des maifons du port, prit les clefs, ferma & ouvrit les portes, & réinftalla les locataires dans leurs habitations; elle fe tranfporta également au presbytère & à l'école de Francueil, & elle en prit poffeffion avec des formalités femblables.

Le 28 octobre de la même année, Bohier acheta de noble homme Jehan Chappeau, écuyer, feigneur de Scéphoux, en la paroiffe d'Orbigny, le fief de Vrigny à Saint-Georges, avec le droit de pêche & de moulin dans la rivière du Cher & dans le ruiffeau de Bray, pour le prix de 280 livres tournois, payées en 140 écus d'or foleil. Le lendemain, Thomas Bohier prit en perfonne poffeffion de Vrigny, en préfence de Thomas Lubin, prêtre, notaire apoftolique, demeurant à Saint-Georges, & de Mathurin Foreft, prêtre, notaire apoftolique en la cour de monfeigneur de Tours, demeurant à Francueil. René de Pons, écuyer, neveu du vendeur, effaya

bien d'exercer le retrait lignager de ce fief; mais ſon procureur Antoine de Moran ne put parachever, par manque de 7 livres tournois, le paiement du principal, & il fut débouté de ſes prétentions par ſentence du bailli de Chiſſeau.

Ces diverſes acquiſitions, comprenant enſemble plus de 1,200 arpents (800 hectares), n'avaient pas coûté moins de 37,000 livres, ce qui repréſente environ 700,000 francs de notre monnaie. La terre de Chenonceau, malgré ſon importance, ne conſtituait pas toute la fortune de Bohier : il était en outre baron de Saint-Ciergue, ſeigneur de la Tour-Bohier, de Nazelles & du Couldray à Saint-Martin-le-Beau, & du chef de ſa femme, ſeigneur du Pleſſis-Barthélemy & de Longuetouche en Vendômois. Il avait de plus une maiſon à Amboiſe, & un hôtel à Tours, rue de la Scellerie. C'était, dit Guy Bretonneau, « l'une des plus ſuperbes maiſons de toute la ville, entre beaucoup d'autres qui s'y trouvent. » La reine-mère Marie de Médicis la choiſit pour ſa demeure, au mois d'août 1615, pendant qu'elle ſe rendait en Guienne avec Louis XIII au devant de l'infante Anne d'Autriche (1).

Thomas Bohier ne ſe contenta pas de créer une des plus belles terres de la Touraine. Son premier voyage en Italie avec Charles VIII avait éveillé en lui la paſſion des arts, & il eut l'ambition de conſtruire un des plus ſplendides châteaux de ſon époque, & le goût d'en confier l'exécution à un architecte indigène. Il eſt probable qu'il commença cette grande conſtruction dès l'année 1513, auſſitôt après l'adjudication de la terre (2), & qu'il en ſurveilla les commencements, autant que le lui permettaient les grandes affaires

(1) *L'Hôtel de la Boule d'or*, à Tours, pourrait bien être l'ancienne maiſon des Bohier, ſa ſituation à l'angle de la rue Royale & de la rue de la Scellerie, ſur la paroiſſe Saint-Saturnin, répondant exactement à l'emplacement de l'hôtel Bohier. C'eſt un logis du xve ſiècle, dans lequel ſe trouve une magnifique cheminée de la Renaiſſance qui ne déparerait pas le château de Chenonceau. Voyez à ce ſujet notre *Guide pittoreſque du voyageur en Touraine*, in-18, p. 47. Tours, Ladevèze, 1872.

(2) La cloche placée dans l'ancien beffroi de la Tour porte en effet la date MDXIII.

auxquelles il ſe trouvait mêlé. Mais ayant été envoyé en Italie en 1515 pour adminiſtrer les revenus du duché de Milan & veiller à la ſubſiſtance des troupes, il laiſſa à ſa femme le ſoin de diriger ces importants travaux.

C'eſt donc à Catherine Briçonnet qu'il faut reporter preſque entièrement l'honneur de cette admirable conſtruction, & s'il nous eſt permis de juger la châtelaine de Chenonceau par la ſeule trace qu'elle nous ait laiſſée de ſon paſſage, c'était une femme de tête, douée d'une intelligence ſupérieure, d'un goût & d'un ſentiment exquis de l'art. C'eſt elle qui a mis dans Chenonceau cette grâce étrange, ce charme féerique, cette originalité ſaiſiſſante qui frappent au premier coup d'œil. Bâtie par une femme, cette magnifique réſidence a toujours ſu plaire à l'imagination des femmes. Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, la reine Louiſe, Gabrielle d'Eſtrées, la ducheſſe de Mercœur ſe la ſont diſputée tour à tour, & c'eſt ſurtout aux femmes qu'il a été donné de l'embellir, & d'y imprimer le cachet de la grâce, de la délicateſſe & du goût.

C'eſt ſur les piles de l'ancien moulin des Marques, piles encaſtrées dans le roc même au fond de la rivière, que Bohier aſſit ſon château. Cette baſe nous explique la forme ſingulière du plan, compoſé de deux maſſifs puiſſants avec une arche intermédiaire, où tournait la roue du moulin, & deux avant-becs pour briſer l'effort du courant & porter les eaux ſous la roue. Cette conſtruction n'exigea que quatre ou cinq ans de travail ; nous ſavons par un titre authentique que le gros œuvre au moins était entièrement terminé en décembre 1517 (1), car François Ier diſait à cette date que c'était « une belle place & maiſon aſſiſe ſur la rivière de Cher en beau & plaiſant pays. » Bohier avait conçu le projet d'y joindre un pont pour franchir le Cher, & il ſollicita à cet effet les lettres patentes qui lui étaient néceſſaires, parce que le Cher eſt une rivière navigable. Le roi, qui

(1) Les détails d'intérieur ont dû être exécutés un peu plus tard, car la tribune de la chapelle porte la date 1521.

allait fouvent dans cette région « chaffer & prendre fon paffe-temps, » accorda cette faveur en vue de la commodité de fa chaffe & de fes plaifirs, en réfervant les droits de la navigation. Voici les paffages les plus intéreffants de ces lettres :

« Nous, confiderans que le lieu, place & chaftel de Chenonceau, appartenant à noftre amé & feal confeiller & general de noz finances. Thomas Bohier, chevalier, eft une belle place & maifon affife fur la rivière de Cher en beau & plaifant pays, près de noz foureftz d'Amboife & de Montrichard, où nous allons fouvent chaffer & prendre noftre paffe-tems, & quelquefoys nous pourrions loger aud. chaftel & maifon de Chenonceau, & à cefte caufe, tant pour nous & ceulx de noftre compaignie que pour l'aifance de noftred. confeiller, fes gens & famille, eft requis & néceffaire que aud. Chenonceau fur lad. rivière de Cher, y ait ung pont pour icelle rivière paffer, parce qu'il n'y a que ung paffaige à bafteaulx qui eft dangereux & dont pourroit avenir inconvenient; pour ces caufes.... voullons & nous plaift de noftre grace efpecial, plaine puiffance & auctorité royal par ces prefentes qu'il puiffe & luy loyfe faire faire, conftruire & édiffier led. pont de boys ou de pierre, ainfy que bon luy femblera, fur lad. rivière de Cher, à l'endroit dud. Chenonceau, pour y paffer à pyé, à cheval & autrement comme il vouldra, & d'icelluy joyr & ufer par luy & fes fucceffeurs & ayans caufe feigneurs dud. Chenonceau plainement & paifiblement, tout ainfi que fy d'ancienneté led. pont euft efté faict & eftably, en laiffant toutefvoyes foubz icelluy la voye & paffaige des bafteaulx en manière qu'ilz y puiffent paffer aifeement... »

Ces lettres furent publiées dans toutes les paroiffes voifines; mais Bohier, occupé d'autres foucis & peut-être déjà gêné dans fes affaires, n'eut pas le loifir de profiter de cette faveur, & c'eft Diane de Poitiers qui réalifa fon projet.

En même temps que Bohier bâtiffait fon château, il faifait préparer par fes receveurs le dénombrement de la terre.

La preftation d'hommage n'était pas le feul devoir féodal que dût remplir le vaffal envers fon fuzerain : il y avait encore une autre formalité, non moins importante pour l'un & pour l'autre, c'était l'aveu & dénombrement du domaine, forte d'énumération ou de tableau cadaftral qui indiquait la

nature, l'état, la ſituation de toutes les propriétés, les charges féodales qui y étaient attachées, & le nom de tous les tenanciers. Par ce tableau, le ſuzerain connaiſſait exactement l'importance de ſes arrière-fiefs, & par une vérification rigoureuſe, il pouvait empêcher qu'aucune parcelle de terre en fût détachée pour groſſir indûment un fief voiſin. De ſon côté, le vaſſal y trouvait une garantie pour la perception de ſes droits de cens.

D'après les Coutumes, l'acte d'aveu devait être remis dans les quarante jours qui ſuivaient la cérémonie de l'hommage, mais ce délai était ſouvent inſuffiſant pour la rédaction de la pièce, généralement volumineuſe, qui contenait toutes les indications néceſſaires. Le vaſſal, en effet, devait faire comparaître devant ſa juſtice tous ſes tenanciers, exiger la déclaration des héritages qu'ils tenaient de lui avec les devoirs auxquels ils étaient ſujets, contrôler l'exactitude de ces aveux, & les enregiſtrer. A chaque mutation de ſeigneur, il y avait donc un véritable renouvellement du cadaſtre du fief, & ces formalités entraînaient ſouvent pluſieurs années.

Les regiſtres d'aveu & dénombrement, d'une lecture faſtidieuſe, n'ont guère été compulſés juſqu'ici que pour y chercher les noms des tenanciers nobles, & l'on n'a point encore ſongé à leur demander des renſeignements ſur l'état de la propriété & de l'agriculture pendant le moyen-âge. Ils abondent cependant en indications précieuſes, & ils démontrent d'une manière irréfutable par des chiffres authentiques que, dès la fin du xve ſiècle, les claſſes populaires avaient une large part dans la propriété territoriale, & que le nombre des parcelles de terre était fort multiplié. Ce fait important, loin d'avoir été mis en pleine lumière, a été à peine ſoupçonné & formulé par quelques écrivains, & l'on continue à penſer généralement que le morcellement du ſol, regardé par les uns comme un bienfait & par les autres comme un malheur des temps modernes, eſt d'origine récente & ne remonte pas plus haut que le code civil. Il nous a ſemblé intéreſſant, le cadaſtre de Chenonceau à la main, de dé-

montrer le contraire, toute paradoxale que cette opinion paraiſſe au premier coup d'œil.

Conſtatons d'abord que la légiſlation, malgré le droit d'aîneſſe, n'apportait pas à la diviſion des héritages autant d'obſtacles qu'on le croit communément. Seules, les terres titrées, comtés, vicomtés & baronnies, ne ſe partageaient pas, pourvu que l'aîné eût de quoi récompenſer les puînés en châtel ou châtellenie de la même ſucceſſion. Pour les terres nobles non titrées, l'aîné avait les deux tiers, tant en fief qu'en roture, de la ſucceſſion directe, outre le château principal avec un hommage en dépendant; l'autre tiers était partagé également entre les puînés. Enfin, entre gens roturiers, les ſucceſſions directes ou collatérales ſe partageaient par tête. Il eſt clair que ce régime, prolongé pendant pluſieurs générations, devait amener à la longue une grande diviſion du ſol, malgré certaines reſtrictions légales, comme le retrait féodal, le retrait lignager & la tranſmiſſion intégrale des terres titrées, reſtrictions qui tendaient à prévenir le morcellement du ſol.

Cette vue théorique eſt pleinement confirmée par les nombreux titres des archives de Chenonceau que nous avons compulſés & examinés, & ſurtout par l'aveu & dénombrement de la châtellenie, que Bohier rendit le 18 mai 1523. Le regiſtre de cet aveu eſt très-volumineux, & n'a pas exigé moins de dix années pour ſa confection. Une analyſe ſommaire de ce document va nous permettre d'en tirer des concluſions neuves & remarquables.

En relevant avec ſoin l'indication de toutes les parcelles de terre poſſédées par les roturiers, on voit que l'enſemble de toutes les terres relevant de Thomas Bohier comprenait 1,386 arpents (924 hectares) diviſés en 2,035 parcelles, ſoit une moyenne générale de 68 chaînées (45 ares) par parcelle. La moyenne parcellaire s'élevait à 60 ares pour les terres arables, & deſcendait à 21 ares pour les vignes, & à 14 ares pour les prés, les jardins & les chenevières.

On peut conjecturer, d'après un grand nombre de détails curieux, que la diviſion des héritages atteignait, non-ſeule-

ment l'enſemble du domaine, mais même chaque parcelle en particulier, comme cela a encore lieu de nos jours dans certains cantons de Touraine. On lit par exemple que Mathurin Boucher poſſède la ſixième partie en une cinquième partie d'une ſixième partie d'un demi-arpent de terre, ſoit 1/180 de l'héritage primitif, ou environ 18 mètres carrés. Et pour cet atome de propriété, il devait au ſuzerain la ſixième partie en une cinquième partie d'une ſixième partie de deux deniers, c'eſt-à-dire un atome de cens. On ſe rend parfaitement compte des raiſons de cette diviſion, chaque génération, compoſée de cinq à ſix enfants, s'étant religieuſement partagé l'héritage paternel. Il faut avouer que ſi la contenance parcellaire moyenne de nos jours eſt un peu inférieure à celle du XVIe ſiècle, la propriété n'eſt cependant pas deſcendue à un tel degré de pulvériſation.

Ce qui n'eſt pas moins remarquable que la diviſion du ſol, c'eſt le nombre relativement conſidérable des propriétaires. Il eſt eſſentiel de noter que parmi les tenanciers des terres en roture, on ne compte, en dehors des établiſſements religieux & hoſpitaliers des localités, tous peu riches, que ſept perſonnes nobles. C'étaient donc de ſimples payſans, journaliers, *hommes de bras*, laboureurs, vignerons, artiſans, qui poſſédaient preſque tout le territoire roturier. Le nombre des petits propriétaires qui ſe partageaient les 924 hectares était de 622, ce qui donne en moyenne un hectare & demi pour chacun, & repréſente une population ſpécifique de 67 propriétaires pour 100 hectares. On voit par ces chiffres que, ſur les bords du Cher, au commencement du XVIe ſiècle, les claſſes populaires avaient déjà un large accès à la propriété territoriale, que le nombre des propriétaires roturiers était relativement conſidérable, & que la population, à peu près auſſi denſe qu'aujourd'hui, jouiſſait, grâce à la diviſion du ſol, d'un certain degré de bien-être & d'aiſance. Voilà, il faut en convenir, des réſultats tout-à-fait nouveaux & inattendus. Ce n'eſt pas à la culture de la vigne qu'il faut attribuer cette heureuſe ſituation, car la vigne n'entrait que pour 108 hectares dans les 1,680

hectares qui compofaient l'enfemble de la châtellenie de Chenonceau. La châtellenie s'étendait d'ailleurs fur les dix paroiffes voifines, & elle comprenait des terrains de nature très-variée, jardins, prairies, chenevières, vignobles, terres arables, bois, bruyères & *varennes*. Cette compofition du domaine donne à nos chiffres un intérêt tout particulier.

Malgré la divifion du fol, l'agriculture était encore bien peu avancée. Bohier effaya de lui communiquer une impulfion nouvelle, & fe préoccupa tout d'abord des vignes. Négligeant les cépages qu'il avait fous la main, comme le *côt* ou le *breton* célébré par Rabelais, il fit rechercher des plants plus délicats. Il planta neuf arpents de cépages qu'il fit venir à grands frais d'Orléans, d'Arbois, de Beaune & d'Anjou : c'étaient les crûs renommés de l'époque. Cette louable tentative d'acclimatation ne fut pas couronnée d'un entier fuccès, car, au bout d'un fiècle, ces précieux cépages, à l'exception du plant d'Anjou, avaient ou difparu par l'incurie des propriétaires, ou dégénéré par l'influence du terroir.

En même temps que Thomas Bohier cherchait à améliorer les cépages du Cher, fon beau-frère pourfuivait une entreprife femblable non loin des rives de l'Indre. Denis Briçonnet, abbé de Cormery, s'était retiré dans fa vieilleffe au petit manoir de Montchenin, qu'il avait fait bâtir dans une pofition riante & falubre, fur les pentes de l'Echandon. Il y planta, nous dit Périon, des vignes de toute forte, & il fit venir du plant de toutes les contrées de la France, furtout de celles où croît le vin le plus exquis & le plus généreux. Il préludait ainfi à cette belle collection de cépages que le comte Odart devait établir trois fiècles plus tard à la Dorée, fur le coteau oppofé de l'Indre, prefque en face de Montchenin. On peut donc affirmer que la viticulture avait pris un certain effor en Touraine dès le commencement du XVI[e] fiècle.

La conftruction du château, la création de la terre, l'établiffement du cadaftre de ce domaine, l'amélioration des

vignobles du Cher, telles ſont les principales œuvres de Bohier à Chenonceau.

Quant à ſa vie publique, nous avons peu de renſeignements. Nous le trouvons en 1493 chambellan & ſecrétaire de Charles VIII, & contreſignant aux Montils-lès-Tours, le 1er octobre, l'ordonnance qui confia à Guy Boutevent le compte des dépenſes du château d'Amboiſe (1). Il accompagna le roi à ſon départ de Lyon pour l'Italie, & il fut même pendant près de deux ans le repréſentant du prince de Bourbon-Montpenſier, vice-roi de Naples après la retraite du roi de France. Bohier accompagna auſſi Louis XII en Italie, en 1507, à l'expédition contre la ville de Gênes, & il fut armé chevalier aux portes de la ville par Charles d'Amboiſe, grand-maître de France. Nous l'y retrouvons de nouveau en 1513; il y retourna une quatrième fois, en 1515, avec François Ier, & une cinquième fois en 1521, avec Lautrec, en qualité de tréſorier général de la guerre.

Cette fonction était de la plus haute importance, car avec les troupes mercenaires, il fallait ſans ceſſe avoir l'argent à la main. Les Suiſſes, vendant comptant leurs ſervices, diſaient carrément au maréchal : *Argent, congé ou bataille!* François Ier avait bien promis 400,000 écus à Lautrec, mais la mère du roi, qui déteſtait ce général & qui d'ailleurs voulait faire donner le commandement à ſon frère, le bâtard de Savoie, eut la perfidie de détourner les fonds & força Semblançay à les lui livrer. Bohier attendit vainement les fonds promis, & fut forcé de puiſer dans ſa bourſe & dans celle de ſes amis pour arrêter la défection dont on était menacé. On poſſède une lettre de Lautrec, adreſſée au roi le 19 août 1521, dans laquelle le maréchal, après avoir prédit que ſi les Suiſſes ne reçoivent pas leur ſolde, ils ne ſe feront pas faute de paſſer à l'ennemi, ajoute : « J'ai tout fait de mon côté, & M. le général de Milan du ſien (c'eſt Bohier qu'il déſigne ainſi), lequel a mis tout ce qu'il avoit,

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I, p. 255. *Compte des ornements du château d'Amboiſe en* 1493.

& de fes amis & parents, bourfe par bourfe, que nous avons le paiement desdits Suiffes ; & m'a fallu ufer de cette forte, prévoyant le danger en quoy voftre Eftat tomboit. Par quoy, Sire, je vous fupplie qu'il vous plaife y pourvoir pour l'avenir...»

Le fatal combat de la Bicoque fut livré dans ces défaftreufes conditions. Les Suiffes, qui étaient mal payés & qui avaient perdu l'occafion d'un pillage fructueux, fe retirèrent dans leurs montagnes. Après cet échec, le général des finances, animé d'un admirable fentiment de patriotifme, fit les plus louables efforts pour rendre au commandant en chef un femblant d'armée, & cette fois encore il paya de fa bourfe pour recruter des auxiliaires. Après le départ de Lautrec pour la France, la nobleffe & l'armée déférèrent à Bohier le titre de lieutenant-général du roi en Italie, titre que François Ier confirma. Une nouvelle armée, levée à prix d'or, avait été confiée à l'amiral Bonnivet. Confumée par la famine & les maladies, cette armée dut fe retirer devant le connétable de Bourbon, que la haine & la cupidité de Louife de Savoie, toujours fatales à la France, avaient jeté parmi nos ennemis. Bohier mourut le 24 mars 1524, au camp de Vigelli, pendant cette retraite que Bayard avait été chargé de foutenir & dans laquelle il trouva lui-même la mort un mois plus tard. Le corps du baron de Saint-Ciergue fut rapporté d'Italie à Tours, & inhumé dans l'églife Saint-Saturnin.

Catherine Briçonnet entra en poffeffion de la châtellenie de Chenonceau après la mort de Bohier, & elle en fit hommage au roi le 6 juin 1524. Elle mourut le 3 novembre 1526, & fut enterrée à Tours près de fon mari, en une magnifique chapelle « enrichie d'or & d'azur, & de quelques images de marbre fort artiftement élabourées. J'ai vu, ajoute Bretonneau, le fuperbe tombeau qui leur feut dreffé, où tous deux font repréfentez au naturel, en marbre blanc, agenouillez l'un près de l'autre, fur une grande table de marbre noir. » Ce tombeau, chef-d'œuvre des frères Juft, a été détruit à la Révolution.

Thomas Bohier & Catherine Briçonnet laiſſèrent neuf enfants, cinq filles & quatre fils : Antoine, l'aîné, baron de Saint-Ciergue & gouverneur de Touraine; François, devenu évêque de Saint-Malo par la réſignation de Denis Briçonnet, ſon oncle maternel, qui lui-même devait ce ſiége à la démiſſion de ſon père, le cardinal Guillaume; Guillaume, ſeigneur de Baudry & bailli du Cotentin; & Gilles, évêque d'Agde & doyen de Taraſcon.

Antoine Bohier épouſa Anne Poncher, dame de Villemenon. Il eut en partage la châtellenie de Chenonceau à la mort de ſa mère, en 1526, & il en rendit foi & hommage peu de mois après à Louiſe de Savoie, dame uſufruitière de la baronnie d'Amboiſe, entre les mains de ſon chancelier. Il garda cette ſeigneurie juſqu'en 1535, époque à laquelle il fut obligé de l'abandonner au roi.

Nous ne terminerons pas ce chapitre ſans faire connaître les trois frères de Thomas Bohier.

Antoine Bohier, frère du général de Normandie, embraſſa la carrière eccléſiaſtique, & après avoir débuté à Fécamp par l'humble habit de moine bénédictin, il parvint, grâce au crédit de ſon frère, aux plus hautes dignités. Il fut nommé abbé de Saint-Ouen de Rouen en 1495, abbé de Fécamp en 1505, archevêque de Bourges en 1513, & enfin créé cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie, par Léon X, à la prière de François Ier, le 1er avril 1517. Martin du Bellay & Fleuranges, *le Jeune Adventureux*, prétendent que cette promotion de ſon frère coûta à Thomas Bohier 40,000 écus que lui arracha Louiſe de Savoie, toujours mal inſpirée par ſon avarice, & qu'Evrard de la Marck, évêque & prince de Liége, fruſtré du chapeau qu'on lui avait promis, ſe détacha de la France pour embraſſer le parti de Charles-Quint.

Le cardinal vint à Chenonceau en 1518 pour faire la conſécration de la chapelle du château. Peu de temps après, il tomba malade à Blois, & décéda le 27 novembre. Louiſe de Savoie, dont il avait été un moment le favori, a laiſſé de lui cette dure oraiſon funèbre : « En novembre 1518, le moine rouge, Anthoine Boys (Bohier), parent de noſtre révéren-

diffime chancelier & des inextricables facrificateurs des finances, alla de repos en travail hors de ce monde, & lors fut faict une fricaffée d'abbayes. »

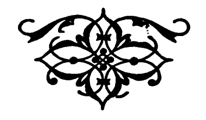
Un autre frère de Thomas Bohier, Henri, fut auffi l'un des inextricables facrificateurs des finances. Nous le trouvons maire de Tours en 1506, puis confeiller & fénéchal du roi, & contrefignant en cette qualité la lettre datée de Milan le 8 juin 1507, par laquelle Louis XII félicitait fa bonne ville de Tours de fon projet de fontaines, & lui recommandait fes faifans. Il fut enfuite bailli de Mâcon, fénéchal de Lyon & général des finances. Henri Bohier était feigneur de Chefnaye à Athée; le 21 février 1526, il fit hommage au roi des terres du Pleffis-Limofine, de la Moufinère & de la Pommeraye, à La Croix de Bléré, qu'il avait acquifes de Jacques Bérart. Il avait auffi acheté en 1505 les feigneuries de Colombiers (Villandry) & de Savonnières; mais ces terres furent revendues fur lui par décret.

Jean Bohier, troifième frère de Thomas, fut chanoine & chantre de l'églife de Paris, maître des requêtes, puis préfident des enquêtes, & enfin évêque de Nevers en 1508.

Thomas Bohier avait auffi une fœur, nommée Jeanne, qui époufa Jean du Bois, fils de Jean du Bois, feigneur de Fontaine & de Bois-Bourdeil, fiefs fitués à Rouziers & à Beaumont-la-Ronce, en Touraine. Le mariage eut lieu le 6 octobre 1493, en l'églife Saint-Martin de Tours, en préfence de Charles VIII & d'Anne de Bretagne, des ducs d'Orléans, & des principaux feigneurs de la cour. Jean du Bois, comme fon beau-frère Thomas Bohier, s'occupa à la fois de finances & de guerre. Il fut maître des comptes, contrôleur général & fecrétaire des finances de Charles VIII, qui le créa chevalier à la bataille de Fornoue. Après la prife du Caftel-Nuovo à Naples, il avait été chargé de dreffer l'inventaire de toutes les richeffes qui fe trouvèrent dans ce château. Il mourut le 9 août 1539, à l'âge de 87 ans, & fut enterré dans l'églife de Rouziers, en fa chapelle des Cinq-Plaies.

Parmi les defcendants de Jean du Bois, nous devons fignaler, au XVII[e] fiècle, Madeleine du Bois, fœur du marquis

de Givry, & femme de Honorat de Bueil, marquis de Racan, l'auteur des *Bergeries*, & l'un des fondateurs de l'Académie françaiſe. Commencée par la finance, l'illuſtration de la famille Bohier s'était continuée, dans cette branche ſecondaire, par les armes & par l'adminiſtration, & ſe couronnait par les lettres, afin qu'aucun genre de mérite ne parût lui manquer.





V

LA RENAISSANCE ET L'ÉCOLE ARTISTIQUE DE TOURS

1450-1550

A quel architecte faut-il attribuer la conſtruction du château de Chenonceau ? Nous ne le ſavons pas d'une manière préciſe, mais il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit à un maître tourangeau. Nous ſommes pleinement autoriſé à faire honneur de cette ſplendide merveille de la Renaiſſance à un ſimple maçon de notre province, car alors la Touraine poſſédait depuis un ſiècle une brillante école artiſtique qui jeta un vif éclat avant l'invaſion des maîtres italiens. Chenonceau eſt certainement une des plus remarquables créations de cette école indigène & vraiment originale. Nous ne ſortirons donc point de notre ſujet en étudiant les caractères & les ſources de notre Renaiſſance, & en paſſant en revue les principaux maîtres dont les noms ont échappé à l'oubli.

Le mouvement artiſtique de la Renaiſſance, étudié avec tant de ſagacité dans ſon caractère & dans ſes œuvres, a été bien moins étudié dans ſes ſources, c'eſt-à-dire dans les influences diverſes qui préſidèrent à ſa naiſſance & à ſon développement, & il règne encore à ce ſujet beaucoup d'erreurs & d'incertitudes. C'eſt un problème intéreſſant qu'il convient d'aborder & de réſoudre en parlant de la conſtruction du château de Chenonceau.

Pendant longtemps on accorda à l'Italie une action prépon-

dérante, ſinon excluſive, ſur la direction de l'art français à la fin du xve ſiècle & au commencement du xvie, & l'on n'héſitait pas à attribuer à des maîtres italiens la plupart de nos chefs-d'œuvre d'architecture & de ſculpture. Il eſt vrai que nos modeſtes maîtres provinciaux avaient laiſſé tomber leurs noms dans l'oubli, tandis que les maîtres étrangers, pleins de jactance & de vanité, & ſervis par l'engouement public, avaient jeté le leur à toutes les trompettes de la renommée. Bientôt la diſcuſſion des dates détruiſit cette uſurpation, & il reſta démontré que nos œuvres les mieux caractériſées étaient antérieures à l'arrivée des architectes italiens. La date bien poſitive du premier voyage du Primatice en France eſt 1531 : or, à cette époque, il y avait huit ans que le château de Chambord était commencé; il y en avait quinze que les châteaux de Chenonceau & d'Azay-le-Rideau étaient terminés. Le Roſſo, ou maître Roux, comme on l'appelait en France, lequel était intendant général des bâtiments & dirigeait toutes les conſtructions royales, n'avait précédé le Primatice que d'une année. Quant à Vignole, il ne vint dans notre pays qu'en 1540, époque à laquelle le donjon de Chambord était conſtruit. On peut donc affirmer, avec M. Ch. Lenormant, que l'Italie ne prit pied en France qu'après le traité de Cambrai, en 1529.

Cependant on ne ſaurait révoquer en doute que Charles VIII n'ait amené avec lui d'Italie un certain nombre d'ouvriers. En effet, une quittance datée du 24 décembre 1495, nous montre Nicolas Fagot reconnaiſſant avoir reçu la ſomme de 1,593 livres pour le tranſport depuis Naples juſqu'au château d'Amboiſe, d'une grande quantité de « tapiſſeries, librairie, peinture, pierres de marbre & de porfire, & autres meubles,..... leſdites choſes peſant en tout 87,000 livres ou environ, » & auſſi pour la nourriture de 22 *hommes de meſtier*, à raiſon de 40 ſols par jour pendant 33 jours, « leſquels iceluy ſeigneur a faict venir dud. Naples pour ouvrer de leur meſtier à ſon devis & plaiſir. » Mais ce n'étaient pas là des artiſtes proprement dits, des architectes, des ſculpteurs, des peintres d'hiſtoire; c'étaient d'habiles ouvriers, des

hommes de meſtier, comme le dit la quittance, & l'influence de ces artiſtes ſubalternes n'était de nature ni à arrêter l'eſſor de notre art national, ni à introduire chez nous un art étranger. Ce n'eſt point à eux, d'ailleurs, comme on l'a prétendu, mais bien à des maîtres français que Charles VIII confia la reconſtruction de ſon château d'Amboiſe, & il eſt bien certain, par pluſieurs textes authentiques, quoique Comines affirme le contraire, que le roi, un an avant ſon départ pour l'Italie, avait déjà bâti la chapelle, les groſſes tours, & tout ce qu'il y avait de plus important au château d'Amboiſe.

Devant cette démonſtration par les chiffres, pluſieurs archéologues, d'ailleurs recommandables, n'en ont pas moins perſiſté à ſoutenir que l'Italie avait eu une influence lointaine, il eſt vrai, mais déciſive, ſur la transformation de notre architecture du xve ſiècle, & ont attribué aux expéditions de Charles VIII & de Louis XII l'origine de ce mouvement. Notre Renaiſſance eſt antérieure d'un demi-ſiècle, & d'ailleurs ſi l'on étudie attentivement les deux ſtyles, on ne tarde pas à découvrir entre eux des différences bien tranchées.

La Renaiſſance italienne, inaugurée à Florence dès le commencement du xve ſiècle par Brunelleſchi, eſt iſſue de l'antique. Après un eſſai timide & indécis de l'architecture ogivale, dont elle ne comprend pas le caractère hardi, l'Italie revient comme à ſon génie naturel, retourne à Vitruve, & reprend les ordres claſſiques. Le plein cintre reconquiert ſa prééminence abſolue; les ordres anciens, plus ou moins modifiés dans quelques-unes de leurs moulures & de leurs proportions, ſont adoptés excluſivement; les feuillages & les enroulements de toute ſorte, avec des animaux réels ou imaginaires, ſont agencés à la manière des arabeſques antiques, & ajoutés aux entablements, ſur les pilaſtres, les friſes & les panneaux. On affectionne ſingulièrement les ordres ſuperpoſés, les revêtements de marbre & les médaillons. On applique aux édifices, mais ſans copier ſervilement, les éléments décoratifs de l'architecture romaine; & même le plan des palais, avec ſon atrium intérieur entouré de portiques à

colonnades, rappelle les difpofitions de la maifon romaine. En un mot, la Renaiffance italienne, c'eft l'antique, mais avec une nuance très-prononcée de fantaifie.

Ce n'eft point là, il s'en faut de beaucoup, le caractère de la Renaiffance françaife, furtout fi nous confidérons l'architecture qui, par la grandeur, l'importance & la notoriété de fes œuvres, a exercé une action prépondérante fur la marche de l'art. Etudions-la fucceffivement fous le rapport du plan, des lignes, de la décoration & de la couleur.

Comme plan, les châteaux de plaifance de la Renaiffance françaife ne diffèrent pas fenfiblement des châteaux-forts du xve fiècle, fauf, bien entendu, les modifications amenées par le changement des mœurs & des habitudes, & le progrès de la fécurité publique. La force a fait place à la grâce, l'auftérité & la trifteffe à l'éclat & à la fomptuofité. Les demeures feigneuriales fe compofent encore d'enceintes carrées, mais comme elles n'ont plus rien à redouter des attaques de l'ennemi, elles s'ouvrent largement au dehors par de nombreufes fenêtres; les tours d'angle ou de façade fe transforment en élégantes tourelles fufpendues en encorbellement, ou en trompes deftinées à porter des balcons ou des terraffes, & elles ne fervent plus qu'à donner du mouvement à l'édifice, pour éviter la monotonie d'une façade rectiligne. Enfin, les machicoulis, déformais inutiles, font place à des frifes & à des modillons fculptés. Toutes les diftributions intérieures du fiècle précédent font confervées. En un mot, tout eft encore français dans le plan du château de la Renaiffance, tout eft accommodé aux habitudes françaifes.

Si le plan eft français, les lignes architecturales de la Renaiffance ne font pas moins nationales. Cette architecture a fes fources dans l'architecture gothique dégénérée, & n'en eft, pour ainfi dire, qu'une fuite & une transformation. Les lignes perpendiculaires, qui font le caractère propre du ftyle ogival, confervent encore leur prééminence fur les lignes horizontales du ftyle antique, avec les atténuations & les modifications que leur ont fucceffivement apportées les âges

depuis le xiiie siècle : les toits aigus, les pinacles en pointe, les pavillons détachés, l'ordonnance des combles, les lucarnes élancées, les meneaux en forme de croix, l'anse de panier dans les arcades au lieu du plein cintre ou du linteau, l'absence de colonnes, le dédain de toute symétrie absolue, les voûtes à éléments gothiques, voilà les traits généraux de la Renaissance française. Comment douter que les édifices qui offrent ces caractères ne soient dus à des architectes indigènes? Tout cela, en effet, nous appartient depuis plusieurs siècles, sauf les pilastres, qui sont une réminiscence de l'antique. Et encore faut-il noter que les pilastres & les colonnettes, quand elles apparaissent (ce qui arrive rarement), ne s'élèvent jamais aux proportions architecturales & restent à l'état purement décoratif, c'est-à-dire secondaire.

Les grandes lignes de l'architecture de la Renaissance française sont donc foncièrement nationales. Nous en dirons autant de tout le système décoratif, essentiellement original & primesautier, fruit d'une fécondité inouïe d'imagination.

La Renaissance française fuit l'exagération en toutes choses, sauf pourtant en ce qui touche la prédominance des lignes verticales. Elle s'attache moins à la grandeur qu'à la grâce, & ce qui était au siècle passé un membre important d'architecture, se transforme entre ses mains en un simple motif d'ornementation. Les tours deviennent des tourelles décoratives; les pilastres & les colonnes passent à l'état ornemental; les saillies trop fortes sont atténuées; tout est adouci, & les détails prennent une importance qu'ils n'avaient point connue jusque-là.

Parmi les motifs de décoration, quelques-uns pourraient être attribués à l'Italie ou plutôt à l'antique : ce sont des mascarons & des têtes grotesques, des arabesques & des rinceaux d'un caractère simple, sobre, élégant, essentiellement ornemental. Mais ces motifs ne forment qu'une minime partie de ceux qu'affectionne notre Renaissance, & ceux qui lui sont propres sont infiniment plus nombreux. Outre ces motifs, nous trouvons encore une foule de sujets divers, guirlandes

fufpendues, banderoles, cuirs héraldiques, cordons noués & enroulés, rubans flottants, oifeaux becquetant des fleurs ou des fruits, firènes, dauphins, caffolettes, trépieds, candélabres, &c., &c. Les guirlandes fufpendues fur les pilaftres font furtout d'une variété fingulière, & l'imagination de l'artifte femble avoir feule préfidé à ces inventions ingénieufes & charmantes : inftruments de la Paffion, attributs de la meffe, inftruments de guerre ou de chaffe, attributs de la mort, fruits & feuillages, fantaifies de toute forte impoffibles à énumérer, voilà les motifs décoratifs de la Renaiffance françaife. Les chapiteaux eux-mêmes, loin d'admettre les feuillages corinthiens, adoptent cette décoration originale qui n'a fon précédent nulle part, & nous offrent des images de hiboux & de chauves-fouris, avec des rinceaux & des arabefques. Or, rien de tout cela n'eft italien & ne fe voit en Italie. Ce qui domine avant tout dans nos fculptures, ce n'eft pas l'imitation, c'eft précifément tout le contraire, c'eft-à-dire une invention étonnante, une fécondité prodigieufe, & la fpontanéité abfolue de l'artifte dans le choix de fes fujets. Il en eft de même des *pénétrations*, que nos fculpteurs empruntent au xve fiècle, & dont ils tirent des jeux charmants de moulures & des combinaifons inattendues : or, les *pénétrations* répugnent abfolument au génie claffique, où tout eft à fa place & mefuré au compas.

Si maintenant nous étudions la *couleur*, nous voulons dire le relief de la fculpture décorative, nous y trouverons le caractère fpécial, effentiel, absolument original, de notre Renaiffance. C'eft ici que nous follicitons toute l'attention du lecteur, car nous touchons au nœud de la queftion.

Tout le monde connaît la fculpture françaife du xve fiècle, cette fculpture déchiquetée, tourmentée, fouillée, qui s'épanouit de toutes parts en feuillages laciniés & frifés, en arêtes aiguës, en mille fantaifies compliquées. Ce qu'on y remarque, ce n'eft pas feulement la recherche laborieufe de la difficulté, le défir du tour de force, & une incroyable habileté d'exécution ; c'eft auffi l'intention de produire un effet lumineux exagéré. Pendant que la peinture fur verre et les enlumi-

nures affectent d'étaler aux yeux les couleurs les plus riches, les tons les plus brillants, le ſculpteur cherche à lutter à ſa manière contre cette décoration éclatante; il repouſſe les colonnettes & les tores, ſur les contours deſquels la lumière ſe dégradait harmonieuſement, pour adopter les moulures aiguës & priſmatiques, dont les profils maigres & ſaillants ſe détachent vigoureuſement ſur l'ombre; il fouille profondément la pierre, pour y déterminer des *noirs* qui mettent davantage en relief la partie éclairée; il recherche un contraſte heurté entre la lumière & l'ombre; en un mot, s'il eſt permis d'emprunter cette comparaiſon à un art voiſin, il fait de la ſculpture à la Rembrandt.

Les procédés de ſculpture de la Renaiſſance françaiſe ſont l'antithèſe abſolue de la manière du xve ſiècle. Ce qui la caractériſe, en effet, c'eſt le peu de relief ſyſtématique des ſculptures, c'eſt l'horreur des plans bruſques, des fouillures profondes, & par conſéquent des ombres noires; c'eſt la manière dont les divers plans paſſent des uns aux autres par dégradations ſucceſſives preſque inſenſibles ſur un fond largement ouvert à la lumière, en s'épanouiſſant autour de quelques points d'un relief plus accuſé. Cette ſculpture a un relief tellement bas, que ce n'eſt pour ainſi dire que du deſſin. Il en réſulte qu'au lieu de produire des effets exagérés de clair-obſcur, comme au xve ſiècle, elle diſtribue la lumière d'une manière ſingulièrement harmonieuſe, par tranſitions délicates habilement dégradées autour des *points brillants*. L'enſemble demeure, comme ton, dans une ſorte de gamme adoucie, où n'éclate rien de dur, rien de heurté. Telle eſt, à nos yeux, la principale originalité de la Renaiſſance françaiſe : c'eſt ſa manière élégante & ſuave de comprendre & de traiter la lumière.

Or cette manière nous paraît appartenir en propre à Jehan Foucquet, car il y a une relation étroite entre la couleur des tableaux & des miniatures de notre grand peintre tourangeau & la couleur des ſculptures de la Renaiſſance. Quand on examine à la Bibliothèque nationale le magnifique manuſcrit de l'*Hiſtoire de Joſèphe*, & que l'on en compare les

miniatures, dont les trois premières font de la main de l'enlumineur du duc Jean de Berry, & les onze autres de la main de notre artifte tourangeau, on eft frappé de la différence profonde qui les fépare. Les premières ne font véritablement que des enluminures : le deffin y eft peu correct, la perfpective inexacte, & furtout les couleurs y font criardes & vifent à un effet exagéré de lumière. Bien autres font les peintures de Foucquet : deffin déjà favant, recherche de l'individualité dans les perfonnages, bonne perfpective, raccourcis habiles, draperies bien jetées, & furtout atténuation étonnante dans la couleur. Point de tons éclatants, point de notes criardes, point de teintes violentes, mais une entente merveilleufe de la couleur fe dégradant par nuances délicates, une fubordination harmonieufe de toutes les teintes autour d'une partie plus brillante, une habileté remarquable à diftribuer la lumière avec les éléments lumineux les plus faibles. Ce caractère fe retrouve dans les peintures fi délicates & fi finement touchées de Poyet, de Bourdichon & des Jeannet, & c'eft par là que les œuvres de notre première école françaife se rattachent à celles des Claude Lorrain & des Lefueur.

Or, fi nous ne nous trompons, la fculpture de la Renaiffance françaife porte l'empreinte manifefte des idées de Foucquet, qui, réagiffant contre l'enluminure éclatante de fon époque, introduifit dans la peinture une gamme de tons effentiellement tempérés. Un fculpteur de génie, dont le nom nous demeure inconnu, admirant les effets produits par les éléments lumineux les plus faibles, eut la penfée d'appliquer à la fculpture le fyftème de Foucquet : ainfi naquit la Renaiffance françaife, fi fine, fi fuave, fi délicate.

Cette manière de comprendre & d'exploiter la lumière, cette couleur grife de la fculpture, fi l'on veut nous permettre cette expreffion, ne peut s'harmonifer avec l'architecture italienne. Dans l'architecture claffique, les colonnes, qui jouent un rôle prépondérant dans le fyftème décoratif, ne fauraient fouffrir à côté d'elles, en raifon de leur ampleur, des reliefs auffi bas. Le volume des colonnes, la faillie

des feuillages qui s'épanouissent aux chapiteaux, la profondeur des entablements, l'épaisseur des corniches, l'association multiple des moulures, tout cet ensemble exige une saillie proportionnelle dans les reliefs des sculptures décoratives qui couvrent les frises. Si vous y introduisez les reliefs essentiellement faibles de la Renaissance française, ils ne produiront aucun effet à cause de la différence d'échelle des saillies; ils seront annulés par tout l'entourage. Le sculpteur sera donc entraîné à en accentuer l'ampleur, à en exagérer le volume, à en marquer l'effet, & il le devra faire absolument pour demeurer dans la gamme générale de la couleur sculpturale. Or, on le sait, la manière d'entendre la couleur suffit à elle seule pour créer une école & un style. Les mêmes motifs d'ornementation peuvent donc être traduits par la sculpture de deux façons fort distinctes, tout comme les mêmes tableaux peuvent être interprétés bien diversement par Ingres & par Delacroix.

Si la sculpture française du XVIe siècle refuse de s'harmoniser avec le style architectural italien, elle n'est pas moins antipathique au soleil italien. Cette puissante lumière du Midi n'est pas favorable, en raison de son éclat, aux reliefs essentiellement atténués de la Renaissance française, à ces nuances délicates, à ces tons adoucis, à ces demi-teintes qui la caractérisent : elle baigne d'une égale clarté tous ces plans si faiblement dégradés, elle les noie dans une même teinte, elle les aplatit, elle les rend sans mouvement & par conséquent sans couleur. Aussi, même dans nos climats, sous un soleil ardent, les sculptures de notre Renaissance sont-elles plates & froides. Mais dans une lumière plus adoucie, plus tempérée, ces plans divers accusent leur relief propre, prennent une valeur spéciale, & par une série de demi-teintes habilement calculées, produisent un effet particulier, composé de grâce, de finesse & d'élégance. Cet effet est absolument incompatible avec la lumière de l'Italie, trop vigoureuse pour s'accommoder des nuances. Nous en concluons que notre Renaissance, toute composée de demi-teintes, s'harmonise mal avec le ciel italien & n'a pu être inventée en Italie. Aussi

ne trouve-t-on rien en Italie qui ſente notre Renaiſſance françaiſe (1).

Ainſi, par ſon plan, par ſes lignes, par ſes motifs de décoration, par la couleur de la ſculpture, la Renaiſſance françaiſe eſt complètement étrangère à l'Italie. Il n'eſt donc point téméraire d'affirmer qu'elle eſt indigène, qu'elle eſt nationale, puiſque, ſi les Italiens l'avaient introduite chez nous, ils auraient dû renoncer d'abord à leurs ſouvenirs & à leurs traditions, aux conſéquences de leur ſyſtème architectural & aux exigences de leur climat, pour s'accommoder à nos habitudes, à nos mœurs & aux conditions eſthétiques particulières à notre ciel & à notre lumière.

De plus, ſi l'on remarque que tous les édifices conſtruits ſur les bords de la Loire & particulièrement en Touraine, pendant près d'un ſiècle, du palais au château, & du manoir au modeſte hôtel bourgeois, ſe reſſemblent ſans ſe copier, dérivent des mêmes principes & de la même inſpiration, préſentent les mêmes caractères, & ſe groupent, non comme des copies autour d'un modèle, mais comme une ſérie d'originaux librement enfantés par un même ſentiment; ſi l'on ſignale entre tous ces monuments des traits de parenté & un air inconteſtable de famille, on ſera naturellement amené à conclure qu'ils ſont le produit d'une école artiſtique bien diſtincte.

Nous irons même plus loin, & nous attribuerons à la Touraine les origines de la Renaiſſance françaiſe. Ni Charles VIII à Amboiſe, ni Louis XII à Blois, dans leurs grandes conſtructions, ne connaiſſent encore le ſtyle nouveau; mais pendant que ces châteaux nous donnent l'expreſſion la plus haute & la plus parfaite de l'architecture de leur temps, le couronnement de la tour ſeptentrionale de la cathédrale de Tours, terminé en 1507, & le cloître de Saint-Martin, commencé en 1508, reſpirent déjà le véritable eſprit

(1) Voyez pour le développement de cette queſtion notre étude ſur les *Origines de la Renaiſſance françaiſe*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I, p. 343.

de la Renaiſſance françaiſe. La ville de Tours ſerait donc le berceau du ſtyle nouveau, & c'eſt à Baſtien & à Martin François, maîtres maçons, neveux & élèves de notre grand ſculpteur Michel Colombe, qu'il faudrait en attribuer la création.

Pendant longtemps, ce fait ſaillant a paſſé inaperçu; mais depuis quelques années, la critique archéologique a reconnu & proclamé l'exiſtence de l'école architecturale de Tours, ſans pouvoir en nommer les maîtres, & depuis quelque temps ſeulement il eſt queſtion de notre école de peinture, à l'occaſion de Jehan Foucquet. Il ne ſera donc pas hors de propos d'eſquiſſer ici en quelques pages le mouvement artiſtique qui s'eſt développé en Touraine au moment de la Renaiſſance, & l'impulſion que notre province a imprimée à l'art national.

Pour retrouver les origines de la Renaiſſance en Touraine, il ne faut pas s'arrêter à Louis XII & à Charles VIII, comme on le fait communément; il faut remonter juſqu'au milieu du XVᵉ ſiècle. C'eſt par la peinture que le mouvement a commencé. Jehan Foucquet, né à Tours vers 1415 ou 1420, alla dans ſa jeuneſſe à Rome, où, déjà célèbre, il peignit vers 1443 le portrait du pape Eugène IV; il fut patronné par Eſtienne Chevalier, tréſorier de France & contrôleur général des finances ſous Charles VII & ſous Louis XI, fut nommé peintre & enlumineur en titre de Louis XI, & mourut vers 1480. Il ne faudrait pas ſe laiſſer tromper par ce ſimple titre d'enlumineur, & ne voir dans le maître tourangeau qu'un artiſte d'un ordre ſecondaire : les miniatures de Foucquet ſont de véritables tableaux, où l'on admire l'habileté de la compoſition, l'heureux agencement des draperies, la richeſſe du coloris, une entente étonnante de la perſpective & du payſage, & ſurtout le relief, l'expreſſion & la variété des phyſionomies. Le livre d'Heures de maître Eſtienne Chevalier, le Boccace de la bibliothèque de Munich, l'Hiſtoire des Juifs de la Bibliothèque nationale, ſont d'inconteſtables chefs-d'œuvre.

Ecoutons ce que penſait au ſujet de ce maître un Italien du XVᵉ ſiècle, diſons mieux, un Florentin, Franceſco Florio, qui

viſitait la Touraine ſous Louis XI, & qui écrivait de Tours à ſon ami Jacopo Tarlati : « J'entre dans l'égliſe de Notre-Dame-la-Riche, enrichie ſurtout par les dons du roi. Ici je compare les images ſaintes de l'ancien temps avec les modernes, & je ſuis frappé de la ſupériorité de Jehan Foucquet ſur les peintres des ſiècles antérieurs. Ce Foucquet de Tours a ſurpaſſé par l'habileté de ſon art, non pas ſeulement ſes contemporains, mais tous les anciens. Que l'antiquité vante Polygnote, qu'on glorifie Apelle ; pour moi, je ſerais content de mon partage, ſi j'étais capable d'atteindre par la parole à la hauteur des œuvres qu'a exécutées ſon pinceau. Et n'allez pas croire que ce ſoit une fiction poétique : vous pouvez prendre une idée du génie de ce peintre en notre égliſe de la Minerve, en examinant le portrait du pape Eugène, peint ſur toile. L'auteur était bien jeune encore, & pourtant avec quelle puiſſance d'illuſion il a rendu ſon perſonnage ! N'en doutez pas, je ne dis rien de trop, ce Foucquet a le pouvoir de donner la vie à ſes figures par la magie de ſon pinceau, & de renouveler preſque le miracle de Prométhée. »

Il eſt vrai qu'au moment où Florio écrivait ces lignes, Raphaël & Michel-Ange n'étaient pas encore nés, & que Léonard de Vinci n'exiſtait pas pour l'art, puiſqu'il n'avait guère plus de vingt ans ; mais ce magnifique éloge n'en eſt pas moins précieux dans la bouche d'un compatriote de Cimabue & de Giotto, d'un contemporain de Fra Angelico & du Pérugin, au moment où l'école de Cologne & l'école de Bruges jetaient un ſi vif éclat.

Jehan Foucquet eut deux fils, Louis & François, qui s'adonnèrent à la peinture comme leur père, & qui, tout en reſtant loin de lui, firent preuve cependant d'un talent remarquable. Par ſon influence, il créa une école, dont l'étude de la nature fut le caractère principal, & qui, par l'exagération de ſon principe, ne tarda pas à devenir une école de portraitiſtes. Parmi les meilleurs maîtres qui en ſortirent, nous citerons ſeulement Jehan Bourdichon, autre peintre, doreur & enlumineur de Louis XI, à qui nous devons cet admirable manuſcrit des *Heures d'Anne de Bretagne*, où tant

de fleurs & d'infectes fe trouvent reproduits d'une manière fi parfaite par la miniature (1); Jehan Poyet, les Clouet, &, dans la peinture fur verre, Pinaigrier & Sarrazin.

Pendant que la peinture déployait ainfi des qualités nouvelles, la fculpture ne reftait pas en arrière. Elle abandonnait la maigreur & la fécherefſe des compofitions de l'école précédente, la recherche de la difficulté, le maniérifme & le tourmenté, pour adopter des formes plus fimples, plus harmonieufes & plus élégantes. Le chef connu de cette école eft Michel Colombe, né en Touraine vers l'année 1435, l'auteur du tombeau de François II, duc de Bretagne, qui fe trouve dans la cathédrale de Nantes. Parmi les élèves de Colombe, il faut citer fes quatre neveux, François Colombe, maître enlumineur, Guillaume Regnault, tailleur d'images, & les frères Martin & Baftien François, maîtres maçons. Il faut rattacher auffi à la même école Jaquet François, faifeur d'images de Louis XI, & les maîtres inconnus auxquels on doit le tombeau d'Agnès Sorel, à Loches; celui des Baftarnay, à Montréfor; le beau groupe en terre cuite de l'Adoration des Mages, à Saint-Paterne; & celui de l'Enfeveliffement du Chrift, à Amboife, œuvre inégale & qui doit être attribuée à deux mains, mais où l'on remarque des parties admirables.

A la fuite des fculpteurs en marbre ou en pierre, il faut mentionner les fculpteurs en bois, & parmi eux Jehan Primelle & Guillaume Mefnager, d'Amboife, menuifiers de Charles VIII; André de Puffeuille, autrement dit Robinet, auffi d'Amboife, fculpteur de Diane de Poitiers, & le fculpteur inconnu qui a exécuté le merveilleux plafond de la *librairie* de Chenonceau.

L'architecture ne demeura pas étrangère au grand mouvement artiftique qui fe déployait en Touraine depuis le milieu du xve fiècle, & bientôt elle produifit des chefs-d'œuvre, Uffé, Azay-le-Rideau, Chenonceau, &c. A quels maîtres doit-on attribuer ces monuments? Nous l'ignorons, & leurs noms

(1) Une découverte récente permet d'attribuer ce chef-d'œuvre à Bourdichon, & non à Poyet, comme on le faifait jufqu'ici.

ſont tombés dans l'oubli; mais il n'eſt pas douteux, pour employer les expreſſions de M. Viollet-le-Duc, que ce ne ſoit quelque maitre des œuvres français, quelque Claude ou Blaiſe, de Tours ou de Blois, bonhomme ſans prétention, qui travaillait de ſa perſonne à ſon chantier, & non un des vaniteux artiſtes venus d'Italie.

Deux ou trois documents nous font connaître le nom du premier architecte de Chambord, celui à qui on doit la conception magiſtrale du grand eſcalier à double vis : il s'appelait Pierre Nepveu, dit Trinqueau, & il mourut en 1540, comme nous l'inférons du baptême poſthume de ſon fils Martin, né à Amboiſe au mois de février 1541.

Selon M. de la Sauſſaye, qui adopte en ceci l'opinion d'Etienne Cartier, Pierre Trinqueau aurait été appelé de Blois à Amboiſe par Charles VIII, lorſque ce prince en fit commencer le château, vers 1490; il y ſerait reſté ſous le règne de Louis XII & y aurait acquis quelques propriétés; puis il ſerait retourné dans le Blaiſois, ſon pays natal, pour la conſtruction du château de Chambord.

Nous ne ſaurions ſouſcrire à cette opinion, d'ailleurs dénuée de preuves, qui tend à dépouiller notre province de l'honneur d'avoir donné le jour à l'architecte de ce ſplendide monument, & nous avons de bonnes raiſons de penſer que Trinqueau appartenait par ſa naiſſance à la ville d'Amboiſe. En effet, il y était propriétaire d'une cave ſous le château & de quelques taillis dans la forêt. De plus, il exiſtait à Amboiſe au commencement du xvie ſiècle, une famille Nepveu, dont nous connaiſſons ſept membres; & une famille Trinqueau, dont trois ou quatre membres figurent dans des documents divers. Enfin, ce qui nous ſemble démonſtratif, nous trouvons une femme nommée Andrée Trinqueau, dite Nepveue. Avec ces éléments, il nous ſemble bien difficile de conteſter l'origine amboiſienne de Pierre Nepveu dit Trinqueau.

Quant à Jacques Coqueau, le ſecond architecte de Chambord (il avait remplacé Pierre Nepveu en 1538), ſon origine amboiſienne ne nous paraît pas moins vraiſemblable, car nous ne connaiſſons pas moins de ſeize perſonnages du même

nom à cette époque, tant à Amboife qu'à Nazelles, les uns marchands de pierres, les autres charpentiers ou menuifiers. Enfin, ajoutons qu'il y avait à Dierre, dans le voifinage d'Amboife, le *fief de Coqueau*, qui fans doute dut fon nom à un membre de la même famille. Parmi les autres architectes de la même école, nous pouvons encore citer Pierre Valence, l'habile architecte du château de Gaillon, & les frères François, que nous avons déjà mentionnés.

Les autres branches des arts, les manufactures d'étoffes & de tapifferies, la broderie, la cifelure, l'orfévrerie, n'étaient pas moins floriffantes que l'architecture, & l'on peut dire que tout fe complétait, que tout marchait du même pas. Après une telle énumération, ne pouvons-nous pas affirmer que l'école artiftique de Tours a été la plus complète, la plus favante & la plus parfaite de notre art national, & que notre province, par la date & l'influence de fes œuvres, a été le véritable berceau de la Renaiffance françaife?

Il nous a femblé indifpenfable de replacer Chenonceau au centre du grand mouvement artiftique dont il eft une des plus hautes expreffions & de le montrer, pour le mieux expliquer, au milieu de toutes les influences qui ont concouru à fa création. Toutefois, on ne le comprendrait pas encore parfaitement, fi nous ne difions un mot de ces hommes intelligents & vraiment artiftes qui fe firent un honneur d'être les protecteurs des arts au xve & au xvie fiècle, & qui rivalifèrent en ce point avec Louis XI, plus artifte qu'on ne le croit communément, avec Charles VIII, Louis XII & François Ier.

A côté de ces princes, en effet, on ne faurait oublier ces grandes familles bourgeoifes fufcitées par Louis XI, & qui, dans la finance ou dans l'Eglife, aimèrent les arts avec paffion, avec magnificence, & en furent les intelligents Mécènes. En facrifiant une partie de leur fortune à la conftruction de Chenonceau, Thomas Bohier & Catherine Briçonnet ne cédaient pas à un caprice de parvenu, à une fantaifie de financier enrichi; ils fuivaient en cela les nobles traditions de leurs familles; ils obéiffaient au grand mouvement artiftique qui emportait leurs contemporains.

Des Bohier, on aurait pu dire ce qu'on difait des Briçonnet : « Les Briçonnets, écrivait Guy Bretonneau, pourraient fe vanter d'avoir embelly, non pas une ville feulement, comme Céfar, mais bien plufieurs provinces de notre France, des plus magnifiques baftiments qui s'y retrouvent. Les églifes, tours, chapelles, chafteaux, palais & belles maifons, qu'ils ont faict édifier en divers endroits de ce royaume, portent encor les marques de leur magnifique libéralité. »

Le bon chanoine fe plaît à énumérer toutes ces magnificences, & il nous montre avec complaifance divers membres de cette grande famille Briçonnet bâtiffant à Tours l'églife Saint-Clément, aujourd'hui transformée en halle, dont le portail feptentrional eft un petit chef-d'œuvre, & la tour de l'églife de Saint-Saturnin, malheureufement démolie ; — à Rouen, l'admirable églife de Saint-Ouen ; — à Reims, le magnifique bâtiment de la falle archiépifcopale ; — à Meaux, le palais épifcopal ; — le château d'Efmans, près Montereau-faut-Yonne ; — à Epernay, le chœur de l'abbaye ; — dans l'Orléanais, le charmant château de Cormes, &c., &c.

Ce goût des arts, fi général chez les Briçonnet, fe retrouve prefque au même degré chez les alliés de cette noble famille. Jean Berthelot, beau-père de Jean Briçonnet l'aîné, & dame Perrinelle Thoreau, fon époufe, avaient auffi la paffion des grandes conftructions. Ils n'héfitèrent point à démolir une partie de leur maifon à Tours pour agrandir l'églife Sainte-Croix, y ajoutèrent la chapelle Saint-Barthélemy, & refirent les voûtes de tout le vaiffeau.

Leur petit-fils, Gilles Berthelot, plus magnifique encore, dota la Touraine du château d'Azay-le-Rideau, fplendide conftruction qui ferait la perle architecturale de cette province, fi Chenonceau n'exiftait pas. Les tourelles en encorbellement, les lucarnes hiftoriées, les colonnettes, les arabefques, en un mot tous les détails fe difputent le regard & l'admiration du vifiteur. Un portique élancé furmonte l'entrée principale, & femble, ainfi que l'efcalier qu'il précède, avoir concentré toutes les délicateffes du cifeau de l'artifte. Tout concourt à faire de ce monument un des plus gracieux

chefs-d'œuvre de la Renaiſſance françaiſe, & le nom de Berthelot, aſſez obſcur par lui-même, vivra autant que la merveille qu'il nous a léguée.

A côté de ce nom, il convient d'inſcrire celui du ſurintendant Jacques de Beaune Semblançay, qui fit le plus noble uſage de ſon immenſe fortune, & qu'il faut compter parmi les protecteurs les plus éclairés & les plus magnifiques des arts. A Tours, il transforma l'ancien hôtel des comtes de Dunois en une ſomptueuſe réſidence dont les débris, colonnes en marbre précieux, fines ſculptures & délicieuſes arabeſques, permettent de ſoupçonner le luxe d'ornementation avec lequel ce palais avait été décoré; il donna à la ville de Tours, dont il était maire en 1498, une charmante fontaine de marbre taillée par les frères François, ſur les deſſins de leur oncle Michel Colombe. L'égliſe de Ballan en Touraine, agrandie par ſes libéralités, fut enrichie de belles verrières & de ſplendides tapiſſeries, & la chapelle du château de la Carte, où il paſſa ſes années de diſgrâce avant d'aller au ſupplice, nous offre dans ſes fenêtres les portraits du ſurintendant & de ſa femme Jeanne Ruzé.

On voit par ces détails quels puiſſants encouragements les beaux-arts reçurent en Touraine, à la fin du XVe ſiècle & pendant la première moitié du XVIe, non-ſeulement de la part de la Cour, mais encore de la part de ſimples particuliers. A côté des noms des maîtres éminents qui feront l'éternel honneur de la Renaiſſance françaiſe, n'eſt-il pas juſte d'inſcrire les noms de ceux qui furent leurs Mécènes, les Bohier, les Briçonnet, les Berthelot, les Beaune-Semblançay? A l'exception du ſurintendant, que ſa fin tragique a immortaliſé, qui connaîtrait aujourd'hui ces perſonnages, s'ils n'avaient attaché leur nom à de ſplendides monuments? L'hiſtoire, où ils ont brillé un moment, a perdu le ſouvenir de leur rôle; mais l'art, dont ils ont été les magnifiques protecteurs, l'art a payé ſa dette en immortaliſant leur mémoire.



VI

FRANÇOIS Ier

1535-1547

Dès le début de sa carrière, Antoine, fils aîné de Thomas Bohier, se trouva embarrassé de la plus obscure & de la plus épineuse des affaires, la liquidation des comptes paternels. Louis XII avait ordonné de rechercher si les gens de finance avaient malversé en Italie, & cette ordonnance, dont l'exécution n'avait pas été pressée, menaçait le général de Normandie. Le mort de Bohier, arrivée en 1524, ouvrit pour son fils une succession hérissée de difficultés. La situation s'aggrava quand François Ier, en 1527, dans le but de remplir le trésor, épuisé par les guerres d'Italie, institua une commission chargée de rechercher tous ceux qui, pendant le cours de son règne & du règne précédent, avaient manié les finances publiques, afin de revoir leurs comptes & de leur faire rendre gorge.

Cette commission n'était pas établie pour juger les accusés, mais pour les trouver coupables, & surtout pour servir les rancunes de l'implacable Louise de Savoie. Lautrec, furieux d'avoir perdu le Milanais, dans cette malheureuse campagne où Thomas Bohier avait été obligé de puiser dans sa bourse toutes les ressources de l'armée, était revenu à Paris, arrogant & formidable, dit Brantôme, se plaignant amèrement de n'avoir pas reçu l'argent promis. Le roi s'emporta en disant qu'il avait donné ordre au surintendant Semblançay de

le faire paſſer en Italie. Le ſurintendant allégua pour ſa défenſe que la reine-mère avait retenu les 400,000 écus, ce qui était vrai; mais Louiſe de Savoie lui avait fait voler ſes reçus par le tréſorier Le Gentil, & il ne put les produire. Après avoir été d'abord pourſuivi civilement en 1523 pour rendre compte, Jacques de Beaune fut arrêté à ſon château de la Carte à la fin de l'année 1526, jeté à la Baſtille & condamné à mort, pour ſes malverſations prétendues, le 9 août 1527. La ſentence fut exécutée trois jours après au gibet de Montfaucon. Juſqu'à la dernière heure, le peuple, les juges & les exécuteurs eux-mêmes crurent que le roi ferait grâce au vieillard (Semblançay avait alors quatre-vingt-deux ans) qu'il avait tendrement aimé & qu'il avait appelé ſon père. A Montfaucon on attendit pendant ſix heures une grâce qui ne vint pas. La ſtupeur fut générale.

Atteints par la muette déſapprobation du ſentiment public, François Ier & ſa mère s'irritèrent & étendirent leurs perſécutions pour juſtifier les premières. L'orage gronda ſur tous les financiers, & les plus proches parents de Bohier ſe trouvèrent frappés de la foudre. Le fils du ſurintendant, coupable d'avoir proteſté contre l'exécution de ſon père, fut condamné à être flétri au front d'une fleur de lis imprimée par le fer chaud; il fut en même temps banni du royaume, & tous ſes biens furent confiſqués comme ceux de ſon père. En homme prudent, il n'avait pas attendu l'arrêt & s'était enfui à Cologne. La veuve de Semblançay, Jeanne Ruzé, qui s'était portée appelante de la condamnation de ſon mari, fut jetée en priſon, avec l'avocat & les notaires qui avaient rédigé les lettres d'appel. La détreſſe de la pauvre veuve fut ſi grande, que Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, dut lui prêter, pour lui aider à vivre et à marier ſes filles, une ſomme de 200 écus d'or au ſoleil, dont il lui fit enſuite don par ſon teſtament.

Cette fureur de perſécution ne s'attaqua pas ſeulement aux Semblançay, elle atteignit auſſi les autres familles financières. Gilles Berthelot, enveloppé dans la même diſgrâce, s'enfuit en Lorraine & arriva heureuſement à Metz, alors ville libre

de l'Empire. Par sentence rendue à Fontainebleau, au mois de juin 1528, le roi le bannit à toujours du royaume de France, confisqua tous ses biens meubles & immeubles, & donna son château d'Azay-le-Rideau à Antoine Raffin, dit Potton, chevalier, seigneur de Puycalvary, « pour les frauldes, faultes & abbus commis sur le faict des finances, & faulcetez, crimes & déliz commis par ledit Gilles Berthelot, naguère président de la chambre des comptes à Paris. » Berthelot mourut en exil à Cambray en 1529.

La propre famille d'Antoine Bohier ne fut pas épargnée par la tempête. Son oncle Jean Poncher, secrétaire du roi & ancien argentier de Charles VIII & de Louis XII, fut poursuivi & condamné. Son beau-père, Louis Poncher, trésorier-général, fut dépouillé de tous ses biens & pendu à Montfaucon, comme Semblançay. Enfin, son beau-frère François Poncher, évêque de Paris, coupable d'avoir disputé au chancelier du Prat la riche abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, coupable aussi peut-être de s'être mêlé à des intrigues pour empêcher le retour de François Ier de la captivité de Madrid, fut traduit devant le Grand Conseil sous l'accusation de faux & de simonie. Sa mort, survenue dans la prison de Vincennes, le 1er septembre 1532, le déroba à la haine de ses ennemis.

C'est au milieu de ces douloureux événements, qui jetaient au gibet ou à l'exil ses cousins, ses oncles, son beau-frère & son beau-père, que Bohier poursuivait la liquidation des comptes paternels. Cette liquidation, commencée devant la chambre des comptes, & continuée devant la commission spéciale ordonnée pour connaître « des frauldes, faultes & abbuz commis sur le faict des finances, » ne dura pas moins de sept ans; &, par arrêt & jugement des commissaires, rendus à la Tour-Carrée à Paris, le 27 septembre 1531, Antoine Bohier fut déclaré débiteur envers le trésor, du chef de son père, de la somme énorme de 190,000 livres tournois. En ne tenant compte que de la valeur intrinsèque des métaux aux deux époques, cette somme ne représenterait pas moins de 800,000 francs de notre monnaie; mais comme le *pouvoir* du même poids d'argent est aujourd'hui vingt fois plus faible

qu'au XVIe ſiècle, ce chiffre équivaut en réalité à près de quatre millions. Cette ſomme, diſait l'arrêt, était adjugée au roi, à avoir & prendre ſur tous & chacuns les biens meubles & immeubles qui furent & appartinrent audit ſeu maître Thomas Bohier.

La famille Bohier, naguère ſi riche & ſi floriſſante, ſe trouvait donc à peu près ruinée. Antoine, il eſt vrai, était propriétaire de la châtellenie de Chenonceau, des fiefs de Nazelles, Saint-Martin-le-Beau, & Cheſnaie en Touraine, & en outre ſeigneur de la baronnie de Saint-Ciergues, de Champeilz & de Sauviez en Auvergne; mais il fallait vendre ces belles propriétés & en tirer promptement la ſomme qui était due au tréſor. Heureuſement, des conſeils plus doux commençaient à prévaloir dans le gouvernement, & les Semblançay, rappelés de l'exil, avaient été rétablis dans leurs biens & dans leurs dignités. Pour comble de bonheur, Louiſe de Savoie mourut en 1531, & le principal perſécuteur des *inextricables ſacrificateurs des finances* diſparut de la ſcène. Antoine Bohier, que n'avait pu défendre ſon titre de conſeiller du roi & de général des finances, releva la tête & reprit courage.

Ne pouvant payer les dettes paternelles ſans ſe ruiner, Antoine tenta une tranſaction, &, pour mieux réuſſir, il eut l'adreſſe d'offrir au roi ſon beau château de Chenonceau. François Ier, amoureux des élégantes conſtructions, & d'ailleurs épris de Chenonceau qu'il appelait « une belle place & maiſon aſſiſe en un beau & plaiſant pays, » accepta cette offre avec empreſſement & fit procéder à l'eſtimation des domaines délaiſſés. La terre de Chenonceau fut priſée par maître Nicole Le Clerc, licencié ès-lois, conſeiller du roi & lieutenant particulier du bailli de Touraine. Dans cet acte, on en évalue le revenu à 2,500 livres tournois, année commune, & les bâtiments du château & des fermes ſont eſtimés à 74,600 livres.

Les frères d'Antoine Bohier furent appelés à concourir à cette tranſaction, à cauſe des droits qu'ils pouvaient réclamer ſur l'héritage paternel. Noble & ſcientifique perſonne

meſſire François Bohier, abbé commendataire de l'abbaye de Bernay en Normandie & doyen de l'égliſe de Saint-Gatien de Tours, ſe prêta volontiers à cet arrangement, tant en ſon nom qu'au nom de ſon frère Gilles, encore mineur & étudiant alors aux écoles d'Orléans. Mais Guillaume, bailli du Cotentin & ſeigneur de Panchien, fut de moins facile compoſition & diſcuta âprement ſes intérêts; il conſentit enfin, après de longues conteſtations, à abandonner tous ſes droits ſur la terre de Chenonceau, moyennant certaines compenſations. Les parties s'engagèrent par ferment à maintenir les baſes de cette tranſaction, ménagée par l'abbé de Bernay, & de plus François Bohier s'obligea « en parole de prêtre, la main pour ce par lui miſe au pis, » c'eſt-à-dire à la poitrine.

Lorſque Antoine Bohier ſe fut ainſi aſſuré le pouvoir ou la ceſſion des droits de ſes cohéritiers, & eut dégagé la terre de Chenonceau de toutes les charges qui peſaient ſur elle, il traita avec le roi. Par lettres patentes données à Arques, le 20 mai 1535, François Ier commit Anne de Montmorency, grand-maître, maréchal & premier baron de France, pour ſigner le traité avec Bohier & lui donner quittance. La terre de Chenonceau n'étant eſtimée que 90,000 livres, Bohier dut abandonner au roi pluſieurs ſeigneuries, qu'il tenait de lui par engagement rachetable, au prix ſtipulé dans les contrats d'engagement. Le traité fut ſigné à Abbeville, le 28 mai 1535, & Bohier délaiſſa au roi, en déduction de la ſomme de 190,000 livres dont il était redevable pour les comptes de ſon père:

La châtellenie de Chenonceau & des Houdes, pour	90,000 livres.
Le quart de la vicomté d'Orbes, pour.	10,000
Les greffes de Senlis & de Meaux, pour.	9,055
Il s'obligea en outre à payer. . . , ...	40,945
Ce qui faiſait une ſomme de. . .	150,000 livres.

Et comme il manquait encore 40,000 livres pour parfaire le chiffre de la dette, François Ier, conſidérant que feu Thomas Bohier avait rendu de grands ſervices à l'État & était mort

en Italie, & que fon fils Antoine était depuis longtemps fon ferviteur & fon officier, fit remife pure & fimple de ces 40,000 livres, à titre de don gracieux. Les fiefs du Deffais, de Thoré, des Gars & de Vrigny, acquis par Thomas Bohier poftérieurement à l'érection de la châtellenie de Chenonceau, ne furent pas compris dans cette vente (1).

En conféquence de ce règlement, la famille Bohier fe trouva déchargée, ainfi que fes biens & ceux de fes héritiers préfents & futurs, de toute revendication ultérieure pour le paiement des 190,000 livres, fans qu'on pût jamais lui rien réclamer pour l'exécution du jugement de la Tour-Carrée du 27 feptembre 1531. En lui donnant cette décharge avec mainlevée d'hypothèque, François I[er] s'engagea » en bonne foi & parole de roi » à ne jamais revenir fur cette tranfaction; & pour la garantie de cette promeffe il obligea tous fes biens meubles & immeubles, préfents & à venir, & ceux de fes hoirs, fucceffeurs & ayants-caufe. On pouvait croire qu'un contrat folennel où le roi, avec fa parole royale, donnait une hypothèque fur tous fes biens, ferait fcrupuleufement refpecté : nous verrons bientôt par quelles chicanes miférables on trouva moyen, quinze ans plus tard, de faire caffer la tranfaction du 28 mai 1535 & de protefter la fignature de François I[er].

(1) M. le marquis du Prat, dans fa *Vie d'Antoine du Prat* (Paris, 1857), raconte tout autrement cette affaire & avec beaucoup d'erreurs. « L'interprétation fauffe & perfide d'une correfpondance innocente, dit-il, fit dépouiller Jean Bohier (& non Antoine, qui était cardinal & archevêque de Bourges) de fes honneurs & de fes biens. Il avait eu le connétable de Bourbon pour protecteur, &, fans avoir partagé fon crime, il avait confervé fon attachement à fa mémoire. Après la mort du chancelier du Prat, Jean Bohier fut arrêté & menacé d'un procès capital; il recouvra cependant fa liberté par le facrifice de fa fortune. Il abandonna Chenonceau à la reine; le connétable de Montmorency eut Saint-Ciergues pour fon lot. » — Il y a dans ce récit une grande confufion de noms & de dates. Le récit que nous lui oppofons ici a été pris fur des documents authentiques.

La cataſtrophe des Poncher ne paraît pas avoir nui à la fortune d'Antoine Bohier, & il pourſuivit ſans obſtacle ſa carrière de général des finances. Nous le voyons en cette qualité chargé d'ériger la gabelle en Guienne & Saintonge, où le roi l'établit par un édit du mois de mai 1543, afin de payer les extravagantes dépenſes qu'il avait faites aux noces de ſa nièce Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, célébrées à Châtellerault en 1541. Cet impôt ſur le ſel, qui fit donner plaiſamment le nom de *noces ſalées* aux fêtes de Châtellerault, cauſa quelques ſoulèvements que Bohier par ſa prudence parvint à calmer. Ce ſervice lui valut une nouvelle faveur : il fut pourvu de la charge de gouverneur & lieutenant-général du roi au pays & duché de Touraine, par lettres patentes du 24 octobre 1543.

Devenu propriétaire du château de Chenonceau par l'acte que le grand-maître Anne de Montmorency avait ſigné avec Antoine Bohier, le 28 mai 1535, François Ier ne tarda pas à en faire prendre poſſeſſion. Par lettres datées de Fontaines-Françaiſes, le 27 ſeptembre de la même année, il donna cette commiſſion à meſſire Philibert Babou, ſeigneur de Tuſſeau & de la Bourdaiſière, tréſorier de France à Tours. Celui-ci ſe préſenta à Chenonceau le 11 février ſuivant, & prit poſſeſſion réelle & actuelle du château avec toutes les formalités requiſes à cette époque. Aymar Berthelot, qui en était le receveur, lui en ouvrit les portes, l'introduiſit dans les appartements, le mena aux fermes & aux métairies, & le conduiſit ſur les terres du domaine. Acte en fut dreſſé par Loys Duboys, notaire de la châtellenie, en préſence de pluſieurs témoins. Babou, comme tréſorier de France, conſerva la haute intendance du château pendant toute la durée du règne.

Ce premier voyage de Babou à Chenonceau avait beaucoup plus d'importance qu'un ſimple acte de priſe de poſſeſſion. Le tréſorier de France, en effet, venait de recevoir par lettres patentes ſignées à Coulommiers, le 22 janvier 1535 (1536, nouveau ſtyle), la charge de veiller aux bâtiments du roi, & entre autres à ceux que François Ier projetait de faire

exécuter à Loches & à Chenonceau. Ces lettres s'exprimaient ainfi :

« FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, roy de France, à noftre amé & féal confeiller & tréforier de France, Philbert Babou, chevalier, feigneur de la Bourdaizière, falut & dilection. Pour ce qu'il adviendra quelquefois que, au temps que vous n'aurez pas empefchement autour de noftre perfonne, vous vous pourrez tranfporter en nos maifons & nouveaux baftimens, ainfi que vous avons ordonné faire durant ce voyage où vous allez préfentement par noftre commandement ; Nous, à cefte caufe & affin que vous ayez meilleur moyen de nous faire en ceft endroit le fervice que nous défirons & efpérons nous y eftre par vous faict, pour la certaine confiance que nous avons de vofte perfonne, & de vos fens, expérience, bonne conduitte & grande diligence, vous avons commis & députez, commettons & députons par ces préfentes à la charge & fuperintendance de nofdites maifons & baftimens, tant de ceulx que l'on befongne à préfent ès lieux de Chambort, Fontainebleau, & autres quelconques, que auffy de ceulx que nous avons ordonné faire à Loches, Chenonceau & ailleurs, & auffi conféquemment faire tous les autres que nous pouvons faire faire cy après (1). »

Les projets d'embelliffement ou d'augmentation que le roi nourriffait pour Chenonceau ne paraiffent avoir reçu aucun commencement d'exécution ; rien, ni dans le caractère des travaux, ni dans les archives du château, ne nous annonce que l'œuvre de Bohier ait été complétée par la main royale. Ce n'eft point François I[er] qui bâtit, comme on l'a prétendu, le pont rêvé par Thomas Bohier. Le château ne fut même pas meublé, & ne pouvait l'être avec les goûts nomades du roi. La cour était fans ceffe en mouvement, & François I[er] vifitait fucceffivement tous fes châteaux, fans beaucoup féjourner dans aucun. Avec de telles habitudes, il était impoffible de meubler d'une manière convenable toutes les habitations royales, & l'on y manquait fouvent des

(1) *Travaux de la Commiffion françaife fur l'induftrie des Nations* (Expofition univerfelle de 1851), publiés par ordre de l'Empereur. Tome VIII. Groupe VI[e], XXX[e] jury, application des arts à l'induftrie. — *Beaux-Arts*, par M. le comte DE LABORDE, membre de l'Inftitut, p. 91.

chofes les plus néceffaires. Dans tous fes voyages, le roi fe faifait fuivre de fes meubles, de fes tapifferies, de fon linge, de fa vaiffelle, que l'on tranfportait dans des fourgons, & la garde de tous ces objets était confiée à des valets de chambre tapiffiers qui avaient les fourriers fous leurs ordres, pour préparer à l'avance les maifons royales & marquer les logements.

François Ier avait vifité Chenonceau du temps de Thomas Bohier, comme il nous l'apprend lui-même, & fes courfes dans les forêts d'Amboife & de Montrichard, où il allait « fouvent chaffer & prendre fon paffe-temps, » l'avaient fréquemment appelé fur les bords du Cher, en ce « beau & plaifant pays. » Il dut y revenir plus d'une fois quand il en fut le maître. Les mémoires contemporains font malheureufement muets fur ces vifites, & nous ne pouvons conftater que deux voyages de la cour à Chenonceau. Le premier eut lieu en 1538. François Ier venait de figner la trève de Nice, qui mettait fin à fa troifième guerre avec Charles-Quint; il revenait d'Aigues-Mortes où il avait eu, le 15 juillet, une entrevue avec l'empereur, & il marchait à petites journées, fuivi de toute fa cour, y compris fa femme, Eléonore d'Autriche, & fa maîtreffe, la ducheffe d'Etampes. A fon exemple, fon fils aîné voyageait en compagnie de la dauphine & de Diane de Poitiers. Le cour arriva enfin à Chenonceau, où elle fit quelque féjour, & le roi y figna, le 24 août, des lettres patentes concernant les appellations des jugements du contrôleur général des greniers à fel.

L'année fuivante, quand l'empereur traverfa la France pour aller châtier les Gantois révoltés, il y eut des fêtes en l'honneur de Charles-Quint à Loches & à Amboife, au mois de décembre 1539. Le roi, qui tenait à recevoir royalement fon impérial vifiteur, l'amena fans doute à Chenonceau dans une partie de chaffe, pour lui faire admirer l'incomparable fituation de ce château. Nous ne pouvons cependant pas l'affirmer, les documents nous manquant fur ce point.

François Ier revint à Chenonceau, probablement pour la dernière fois, au printemps de 1545. La cour habitait alors

le Pleffis-lès-Tours, où le roi effayait de cacher fes chagrins et les fouffrances de la maladie de langueur qui le confumait. Pour diftraire le roi, on organifa une partie de chaffe à Chenonceau, & la préfence de l'héritier préfomptif à cette fête nous indique fuffifamment que Diane fut du voyage. C'eft pendant ce féjour que François Ier donna une déclaration portant exemption, en faveur des notaires & fecrétaires du roi, de payer aucuns droits feigneuriaux à caufe des chofes nobles ou roturières par eux tenues ou acquifes. Cette déclaration eft du 14 avril 1545. A partir de cette date, le vieux roi ne paraît pas être venu au château de Chenonceau.

Ces rares vifites & les habitudes du roi nous expliquent la pauvreté du mobilier qui fut inventorié à Chenonceau, au mois de juillet 1547, peu de temps après la mort de François Ier. Cet inventaire mentionne quelques tables de chêne, quelques buffets de chêne ou de noyer, des tréteaux, des efcabeaux, des landiers de fer fans chaufferettes, des chandeliers de bois pendus aux foliveaux, & douze poinçons de vin de Beaune, d'Anjou, d'Orléans & d'Arbois, récoltés dans les vignes de Chenonceau : on n'y voit figurer ni lits, ni linge, ni vaiffelle, ni livres, ni meubles riches. La pièce la plus importante du mobilier eft « un tymbre de cloche avec fa huche de boys, » placé dans la première galerie. Cette horloge était fans doute l'œuvre de Julien Couldroy d'Amboife, « orlogeur du roy, » qui lui fournit en 1529 « deux monftres d'orloge fans contrepoix, » payées enfemble 49 livres & 4 fols tournois.

Chenonceau, comme on le voit, avait été bien délaiffé pendant douze ans. La mort de François Ier, arrivée à Rambouillet le 31 mars 1547, le tira de fa folitude & de fon abandon. Avec Henri II & Diane de Poitiers allait commencer pour notre château une ère de fêtes, de plaifirs & d'embelliffements, que la mort de Catherine de Médicis, quarante-deux ans plus tard, devait feule interrompre.



VII

HENRI II ET DIANE DE POITIERS

1547

Diane de Poitiers eſt célèbre dans nos annales par ſa beauté, ſa grâce, ſes ſcandales & ſes faibleſſes, & l'influence extraordinaire qu'elle ſut conſerver juſqu'à la fin ſur Henri II. Les arts, la littérature, le théâtre lui ont donné une auréole d'éternelle jeuneſſe, & elle ne nous apparaît plus aujourd'hui qu'à travers les créations de Jean Goujon & du Primatice. Tous les poëtes du temps ont célébré avec raviſſement ſon incomparable beauté qui défiait les années, & Brantôme, qui la vit dans ſa vieilleſſe, en parle avec enthouſiaſme. « J'ay veu madame la ducheſſe de Valentinois, dit-il, en l'âge de ſoixante-dix ans, auſſi belle de face, auſſi fraiſche & auſſi aimable comme en l'âge de trente ans. Je vis cette dame ſix mois avant qu'elle mouruſt, ſi belle encore, que je ne ſçache cœur de rocher qui ne s'en feuſt émeu. C'eſt dommage que la terre recouvre ce beau corps ! » Le vieux conteur aurait bien dû s'en tenir là, & ne pas ſe faire l'écho des anecdotes ſcandaleuſes qui couraient de ſon temps. Le mot grivois qu'il a mis dans la bouche du père de la ducheſſe a fait une triſte fortune, & pendant longtemps, ſur ce témoignage ſuſpect, on a attribué une lâcheté à François Ier, le *Roi qui s'amuſe*, & à Diane une ſouillure de plus.

Diane de Poitiers naquit le 3 ſeptembre 1499. Elle était fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, & de

Jeanne de Baſtarnay. La maiſon de Poitiers, iſſue des comtes de Valentinois, était une des plus anciennes du Dauphiné, & une des plus riches de cette province. Au xve ſiècle, elle éprouva de grands revers de fortune, & Louis de Poitiers ſe vit forcé d'abandonner au dauphin, depuis Charles VII, ſes comtés de Diois & de Valentinois, à la charge de fournir 50,000 écus d'or pour payer ſes dettes (1419). Cette famille n'en demeura pas moins importante, & en 1467 Aymar de Poitiers épouſa Marie, fille naturelle de Louis XI & de Marguerite de Saſſenage. Du côté de ſon père, Diane ſe trouvait donc alliée à la maiſon de France par les bâtards. Par ſa mère, Jeanne de Baſtarnay, elle était alliée aux Médicis par les Boulogne. Singulier rapprochement, quand on ſonge aux deux rivales qui allaient ſe trouver en préſence!

A quinze ans, Diane de Poitiers épouſa Louis de Brézé, fils aîné de Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, maréchal héréditaire & grand ſénéchal de Normandie, & de Charlotte de France. Les Brézé étaient d'une vieille race de gentilshommes de Normandie. Ils aimaient la guerre & ſemblaient avoir gardé quelque choſe des mœurs farouches de leurs ancêtres. Jacques de Brézé avait reçu pour femme, en 1462, de la main de Louis XI, ſa ſœur naturelle, Charlotte, fille de Charles VII & d'Agnès Sorel. Le rude chevalier l'ayant ſurpriſe en converſation criminelle, la perça de ſon épée ſur le lit de ſes enfants & ne craignit point de tremper ſes mains dans un ſang royal. Pourſuivi pour ce meurtre par Louis XI, il fut condamné, après quatre ans & demi de priſon, à la peine capitale & à la confiſcation de ſes biens; mais le roi commua la ſentence en une amende de 100,000 écus d'or. Comme Brézé ne pouvait payer cette ſomme, il offrit de vendre ſes terres au roi, qui accepta. Le contrat fut paſſé à Tours le 5 octobre 1481. Les lettres patentes du 14 août 1483, qui le ratifièrent, firent en même temps donation de tout à Louis, fils de Jacques de Brézé, neveu & filleul du roi.

Louis de Brézé avait épouſé en premières noces, ſans en

avoir d'enfants, Catherine de Dreux, dame d'Efneval. Il fe remaria le 29 mars 1514, à l'âge de plus de cinquante ans, avec Diane de Poitiers, qui avait environ quarante ans de moins. Il y avait entre eux une grande difproportion d'âge, & de plus l'époux était, dit-on, le plus laid des gentilshommes de fon temps & même boffu. Mais Brézé était grand féméchal, gouverneur de Normandie & petit-fils de Charles VII; en outre il était comte de Maulevrier, baron du Bec-Crefpin & de Mauny, & feigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Briffac, Bréval & Montchauvet. Sa grande fituation & auffi fa grande fortune féduifirent une jeune fille ambitieufe & cupide (il faut bien l'avouer), qui afpirait à jouer un rôle politique. Le mariage fe fit donc, & Diane entra fur la fcène en 1514, toute parée de fa beauté.

Ce n'était point toutefois cette beauté idéale & poétique que la tradition nous a apportée, cette beauté fi merveilleufe que, fi nous en croyons Brantôme, Théodore de Bèze & Pafquier, il fallait des philtres & des charmes pour l'expliquer. A juger Diane par les trois feules repréfentations authentiques qui nous reftent d'elle, une médaille, un crayon & la ftatue de fon tombeau, portraits qui fe reffemblent tous trois & fe prêtent ainfi une mutuelle garantie de fidélité, la ducheffe avait le nez un peu retrouffé, les lèvres fines & ferrées, le menton plutôt pointu qu'arrondi, la taille haute & des formes puiffantes. Ce n'était pas une beauté grecque, pleine de nobleffe & de diftinction; c'était une beauté gauloife, même un peu vulgaire, mais peu fenfuelle, & qui fans doute empruntait fa principale féduction au feu du regard, au jeu de la phyfionomie, & au charme d'une parole fpirituelle & enjouée.

Ainfi armée pour la guerre, Diane parut à la cour, & bientôt elle y gagna tous les fuffrages. N'oubliant jamais fes intérêts, elle profita de fa première influence pour revendiquer les droits de fa famille à la terre de Valentinois. Cette feigneurie, qui n'était à l'origine qu'un fimple comté, avait été érigée en duché par Louis XII, au profit de Céfar Borgia; mais le roi n'avait pas tardé à la retirer pour punir

ce prince de s'être allié aux ennemis de la France. Diane fit ſi bien qu'elle réuſſit à ſe faire rendre par François Ier l'uſufruit de ce duché; mais, quoique ſes prétentions allaſſent encore plus loin, elle ne put obtenir le titre de ducheſſe, objet de ſon ambition, & elle continua à porter celui de grande ſénéchale.

Un événement terrible vint alors occuper toutes ſes penſées & la diſtraire des ſoucis de ſa propre fortune.

Le duc de Bourbon, outré des perſécutions de Louiſe de Savoie, avait tramé des intrigues avec Charles-Quint & entraîné dans ſon complot quelques-uns de ſes parents & de ſes vaſſaux. Le père de Diane, Jean de Poitiers, avait eu part à ces menées & promis de les ſeconder. Le complot fut dénoncé par Louis de Brézé, qui ne croyait pas atteindre ainſi ſon beau-père. Bourbon prit la fuite & paſſa en Italie, mais pluſieurs de ſes complices furent arrêtés & empriſonnés au château de Loches, entre autres Saint-Vallier & Aymar de Prie. On inſtruiſit leur procès avec rigueur, & il ne s'agiſſait de rien moins que de la peine capitale pour crime de félonie & de trahiſon. Du fond de ſa priſon, le 19 ſeptembre 1523, Jean de Poitiers écrivait au grand ſénéchal & à Diane, pour les ſupplier de conjurer le roi en ſa faveur:

« MONSIEUR MON FILZ, je croy que eſtes aſſez adverty de ma fortune, c'eſt que le roy m'a fait prandre, ſans nulle raiſon, je le prens ſur la dampnation de mon âme, à l'occaſion de ce que monſieur le conneſtable s'en eſt allé; & m'a fait mener ycy au chaſteau de Loches, comme ung faulx traiſtre, que m'eſt ſi très-horrible regret, que je m'en meurs. Je prie à Dieu qu'il me vueille donner bonne pacience & au roy congnoiſſance de la honte qu'il me fait; puiſqu'il lui plaiſt, la raiſon veult que je preigne pacience; & pour ce que vous eſtes la perſonne du monde que j'ayme le plus & à qui j'ay le plus de fiance, je vous ay bien voulu advertir de ma malheureté, à celle fin que vous veuillez avoir pitié de moy, à me vouloir oſter hors de la miſère où je ſuis; & s'il vous eſtoit poſſible de povoir venir parler à moy juſques ycy, vous & moi concevrions ce que il s'y devroit faire... J'ay le cueur ſi ſerré qu'il me crève, que je ne vous ſçay que je vous doibs mander. Je vous requiers, ayez pitié de moy : l'on a dit que l'on a demandé ma confiſca-

tion au roy, vous y adviferez, car le cas vous touche; ce font nos bons amys... »

« MADAME LA GRANT SENESCHALLE, depuys que ne vous efcrips fuys ycy arrivé au chafteau de Loches, auffi mal traicté que paouvre prifonnier fçauroit eftre, & fi Dieu ne m'ayde, je n'en bougeré de long temps, & pour ce que toute mon efperance eft à voftre mary & à vous, je luy prie qu'il vueille venir parler à moy. S'il ne luy eft poffible, je vous prie que vous vueillez venir... Je vous requiers, ayez pitié de voftre paouvre père, que de vouloir le venir veoir... J'ay le cueur qui me crève, que je ne vous puis mander autre chofe, fors que je prie à Dieu qu'il vous doint ce que vous defirez. A Loches, ce dix neufiefme de feptembre.

« Voftre bon père,

POICTIERS. »

Le pauvre homme qui pouffait ce lamentable cri de détreffe, & qui fe fentait *le cœur crevé*, était-il bien capable, en defcendant de l'échafaud, les cheveux blanchis par la peur & tout tremblant de la fièvre, de prononcer le mot gaillard que Brantôme lui a prêté? Cela eft parfaitement invraifemblable.

Louis de Brézé & Diane fe mirent en mouvement & firent agir tous leurs amis en faveur de Saint-Vallier, mais le roi fe montra dur & impénétrable. Le coupable fut condamné au dernier fupplice & conduit en place de Grève, plus mort que vif, pour y être décapité, le 17 février 1524. Au moment où la terrible fentence allait être exécutée, un archer accourut de la part du roi, apportant non la grâce entière, mais une commutation de peine. Le malheureux, à qui les cheveux avaient blanchi en une nuit, fut tellement impreffionné de l'appareil de fa mort prochaine, qu'il faillit perdre la raifon : il en conferva pendant toute fa vie un tremblement nerveux accompagné de fièvre, phénomène que l'on a défigné fous le nom de *fièvre de Saint-Vallier*.

On a fouvent prétendu que Diane, pour fauver les jours de fon père, avait fait à François Ier le facrifice de fon honneur. Cette accufation ne repofe fur aucun fondement

férieux, & elle n'a pas d'autre bafe que les hiftoriettes malignes colportées par les ennemis de la ducheffe. Louis de Brézé, dont le père avait poignardé une fille de France, n'était pas d'humeur affez débonnaire pour fubir cet outrage, & Diane était trop fière pour accepter un pareil marché qui laiffait fon père dans la plus dure prifon. Qu'on life cet extrait des lettres patentes qui commuèrent la peine de Saint-Vallier, & l'on aura une idée de la *clémence* de François Ier :

« Ladicte peine de mort avons, de noftre certaine fcience, grâce fpécialle, pleine puiffance & auctorité royale, commué & commuons en la peine cy après déclarée : c'eft affavoir qu'icelluy de Poictiers fera mis & enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierre, maffonnées deffus & deffoubz, efquelles n'y aura qu'une petite feneftre, par laquelle on lui adminiftrera fon boire & manger... »

Telle était la *grâce* accordée par le roi, & qui, dit-on, aurait été le prix des faveurs de Diane. Or, ne répugne-t-il pas d'admettre que la fénéchale ait confenti à être la maîtreffe de François Ier, pendant que fon père gémiffait dans un étroit cachot, recevant fa nourriture par une petite fenêtre comme une bête féroce? Jean de Poitiers demeura en prifon, &, s'il en fortit, ce ne fut pas par l'influence de fa fille, mais bien en vertu d'un article fpécial du traité de Madrid, qui ftipulait, en faveur des adhérents du connétable de Bourbon, l'annulation des procédures entamées & l'abolition de toutes les peines portées contre eux. Saint-Vallier recouvra fa liberté en 1526 feulement, après deux ans & demi de captivité, & fes lettres d'abolition ne furent fignées qu'en 1527.

Le grand fénéchal Louis de Brézé mourut à Anet, le 23 juillet 1531, laiffant deux filles, Françoife & Louife. Sa veuve fit éclater une douleur faftueufe, fuivant l'ufage de l'époque, & éleva à la mémoire de fon époux un fuperbe maufolée dans l'églife Notre-Dame de Rouen. De plus, elle voulut que fon extérieur témoignât, pendant toute fa vie,

de la ſincérité de ſes regrets ; auſſi ne quitta-t-elle jamais le deuil, qui, du reſte, faiſait valoir la blancheur éblouiſſante de ſon teint. Le noir & le blanc devinrent ſes couleurs favorites, & elle les fit même adopter à Henri II ; mais ſi nous en croyons le médiſant Brantôme, la coquetterie n'eut point trop à ſouffrir de ce coſtume ſévère : « Si ne réformoit-elle point tout, dit notre vieux conteur, juſqu'à l'auſtérité, qu'elle ne s'y habillaſt gentiment & pompeuſement, mais tout de noir & de blanc ; y paroiſſoit plus de mondanité que de réformation. Elle n'étoit pas, ajoute-t-il, de ces veuves hypocrites & marmiteuſes, qui s'enterrent avec le défunt. »

C'eſt alors que Diane de Poitiers commença à jouer un rôle politique. Devenue à trente-ſept ans la maîtreſſe avouée du dauphin, qui n'en avait que dix-huit, elle embraſſa avec lui ce rôle d'oppoſition qui ſemble réſervé à l'héritier préſomptif de la couronne. Elle protégea les artiſtes & les poëtes, pour mettre de ſon côté l'influence prépondérante que les hommes d'eſprit ont toujours exercée en France ; il y eut bien quelques transfuges, entre autres Marot, qui après avoir inutilement ſoupiré pendant longtemps, lui décochait avec humeur, aux grands applaudiſſements de la ducheſſe d'Etampes, ce trait ſatirique pour ſes étrennes de 1538 :

> Que voulez-vous, Diane bonne,
> Que vous donne ?
> Vous n'euſtes, comme j'entends,
> Jamais tant d'heur au printemps
> Qu'en automne.

En même temps, pendant que la ducheſſe d'Etampes ſoutenait aſſez ouvertement les novateurs & les proteſtants, Diane de Poitiers, appuyée ſur le connétable Anne de Montmorency & ſur le maréchal de Saint-André, ſe mettait à la tête du parti catholique : attitude qui lui valut bien des injures groſſières & la plupart des accuſations qui ont pourſuivi ſa mémoire. Elle ſe fortifia bientôt par le mariage de ſa

fille aînée, Françoiſe de Brézé, avec Robert IV de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan.

Cette grande alliance ne put la protéger contre les taquineries & les méchancetés féminines de ſa rivale, & celle-ci fit mettre le ſequeſtre ſur la terre d'Anet, ſous prétexte que cette terre appartenait au domaine de la couronne. Ce procès, commencé en 1532, après la mort du grand ſénéchal, n'était pas encore terminé en 1547; &, pendant ces quinze ans, Diane fut privée des revenus de cette ſeigneurie, genre d'offenſe qu'elle n'était pas plus d'humeur à pardonner que les quolibets de la ducheſſe d'Etampes ſur ſon âge, ſon fard, ſes philtres & ſes charmes ſurannés.

La mort de François Ier, en appelant Henri II au trône, donna le pouvoir à Diane de Poitiers, & celle-ci, malgré les quarante-huit ans qu'elle comptait à cette époque, fut le ſaiſir & le garder pendant toute la durée du règne. Le premier uſage qu'elle en fit fut d'humilier & de dépouiller la rivale qui lui avait diſputé l'influence & la beauté. La ducheſſe d'Etampes s'était enrichie des dépouilles des malheureuſes victimes de la colère de François Ier. C'eſt ainſi qu'elle avait obtenu en don la terre de Benne, confiſquée ſur le chancelier Poyet, & la terre de Limours, confiſquée ſur Jean Poncher, le beau-père d'Antoine Bohier. Henri II, dès ſon avénement à la couronne, la chaſſa de la cour, lui reprit ces beaux domaines ſans indemnité, quoiqu'elle eût fait bâtir à Limours un magnifique château, & les donna à ſa maîtreſſe. Ce ne fut pas la ſeule faveur qu'obtint la grande ſénéchale, toujours avide & inſatiable. Le roi lui abandonna les deniers qui provinrent de la confirmation de tous les officiers de France, uſitée à chaque changement de règne, grand & immenſe don, dit Brantôme, & qu'on trouva fort étrange; il la fit rentrer en poſſeſſion de la terre d'Anet, depuis ſi longtemps ſéqueſtrée, et fit prononcer par le Parlement la levée de la main-miſe; il la créa ducheſſe de Valentinois, & mit entre ſes mains tous les joyaux de la couronne; un peu plus tard, ſous prétexte de ſoutenir le poids de la guerre contre Charles-Quint, le roi impoſa 20 livres par cloche, & la ma-

lignité populaire prétendit que la meilleure partie de cet impôt avait paſſé dans la bourſe de la favorite, ce qui faiſait dire plaiſamment à Rabelais que le roi avait pendu toutes les *campanes* de ſon royaume au col de ſa jument; enfin, pour terminer cette longue liſte de magnificences, dès le mois de juin 1547, par lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, Henri II avait donné à ſa maîtreſſe le domaine & le château de Chenonceau.

Le texte de ces lettres patentes eſt extrêmement curieux à étudier. Comme il fallait motiver un pareil don, le roi ſe rejette avec habileté ſur les grands ſervices rendus à l'Etat par le mari de Diane de Poitiers, ſervices qu'après un long oubli il était temps enfin de récompenſer. On ne ſaurait être plus ingénieux ni mieux inſpiré. Au ſurplus, voici l'incroyable préambule de ces lettres :

« HENRY, par la grace de Dieu Roy de France, à tous preſens & advenir, ſalut : Savoir faiſons que Nous, conſidérans les grans & très recommandables ſervices que feu noſtre couſin LOYS DE BRÉZÉ, en ſon vivant conte de Maulevrier, chevalier de noſtre ordre & grant ſeneſchal de Normandie, a par cydevant faiz à feu de bonne memoire le Roy noſtre très honnoré ſeigneur & père, que Dieu abſolve, qui ont eſté telz & ſi notoires que chacun les ſcet & entend, & que l'utilité en redonde non ſeullement ſur nous & les noſtres, mais auſſi ſur tout l'Eſtat & choſe publicque de noſtre roiaulme; ayant auſſi regard que à l'occaſion des grandes charges leſquelles lors deſdits ſervices noſtre dit feu ſeigneur & père eſtoit contrainct ſupporter & a tousjours eſté depuis ledit temps juſques à ſon decès pour ſe deffendre des grandes guerres & invaſions à luy ſuſcitées de tous les endroitz de noſtredit roiaulme, il n'a peu d'iceulx ſervices avant ſondit decès faire condigne récompenſe; pour ces cauſes, voulant de noſtre part y ſatisfaire à ce que tous bons & loiaulx ſerviteurs & amateurs du bien de noſtre dit Eſtat y preignent exemple & aient occaſion d'augmenter leur loiaucté & fidélité envers Nous, avons à noſtre très chère & très amée couſine DIANE DE POICTIERS, ſa veſve, en aucune recompenſe deſd. ſervices, donné, ceddé, quicté, tranſporté & délaiſſé..... »

Donc, en conſéquence de ces grands ſervices « que chacun ſait & entend, » le roi donne à ſa très-chère & très-

aimée cousine Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brézé, la châtellenie, terre & seigneurie de Chenonceau & des Houdes, assise au pays de Touraine, mouvant de lui à cause de la baronnie d'Amboise, avec toutes ses circonstances & dépendances, telle qu'elle se poursuit & comporte, & telle qu'elle fut vendue en 1535 à François Ier par Antoine Bohier, pour la somme de 90,000 livres tournois. Il lui abandonne en même temps tous les fruits & revenus qui pourraient être dus à ce moment à la châtellenie par les receveurs & fermiers de la terre.

Au milieu des formules ordinaires de ces sortes de pièces, se trahissent une préoccupation & une menace. Dans la crainte que la châtellenie de Chenonceau pût être revendiquée plus tard par le domaine, comme ayant appartenu à la couronne, Henri II constate avec soin qu'aucune union ou incorporation de cette terre n'a été faite au domaine, & qu'au contraire elle est toujours demeurée à la libre & pleine disposition du roi comme chose ayant la véritable nature d'un acquêt aliénable & d'un bien privé. Puis il accumule les formules les plus solennelles pour maintenir Chenonceau entre les mains de Diane de Poitiers, en tout droit de propriété, saisine & possession, pleinement & paisiblement, & à toujours perpétuellement.

Après cette sage précaution contre les réclamations de l'avenir, Henri II adresse une menace indirecte à la famille Bohier. Il cède en effet à Diane de Poitiers tous les droits, raisons & actions d'hypothèque qu'il pouvait prétendre sur les autres biens de la succession de Thomas Bohier, tant pour la garantie du contrat de vente que pour la garantie des profits & revenus auxquels avait été estimée ladite châtellenie. Cette clause permettait de revenir sur la transaction de 1535, dans le cas où les revenus de Chenonceau n'atteindraient pas le chiffre de l'estimation officielle de Nicole Le Clerc.

Après avoir libellé avec tant de précautions le texte des lettres patentes, il y avait encore à remplir certaines formalités d'enregistrement, nécessaires pour rendre ces lettres

inattaquables & en aſſurer l'exécution. Elles furent donc ſignifiées à la chambre des comptes, pour décharger le domaine, tant public que privé, de tout droit ſur la terre de Chenonceau. Elles furent enſuite préſentées au bureau des finances de Tours, qui, par la main de Philibert Babou, tréſorier de France, donna ſon attache ſans difficulté, pour en décharger la recette du tréſor en Touraine. Enfin, révérend père en Dieu, meſſire Bernard de Rutie, premier aumônier du roi, abbé de Pontlevoy & ſeigneur de Cheverny, mandataire général de la ducheſſe de Valentinois, préſenta les mêmes lettres au bailliage d'Amboiſe, & en requit l'enregiſtrement pendant les plaids, ce qui fut exécuté auſſitôt.

Il ne manquait plus qu'une ſeule formalité, indiſpenſable d'après l'ancienne légiſlation pour transférer la propriété: celle de la priſe de poſſeſſion. En conſéquence, Bernard de Rutie ſe tranſporta à Chenonceau le 1er juillet 1547. Parvenu ſur le pont-levis du château, il y fut reçu par Honorat Le Grand, capitaine & concierge du château, qui lui en remit les clefs. L'abbé de Pontlevoy ouvrit & ferma la porte principale; puis il parcourut les appartements, en prit poſſeſſion & ſaiſine réelle & actuelle, & s'inſtalla comme propriétaire. Avant de ſe retirer, il crut devoir faire une réſerve expreſſe des droits de Diane de Poitiers contre la famille Bohier, & proteſta hautement que dans le cas où les revenus de la châtellenie n'atteindraient pas le chiffre porté dans l'eſtimation, il y aurait lieu de pourſuivre les héritiers Bohier pour parfaire le ſupplément de revenu marqué dans le contrat de vente. Procès-verbal du tout fut dreſſé par les officiers du bailliage d'Amboiſe, pour ſervir & valoir en temps & lieu ce que de raiſon.

A la ſuite de cette priſe ſolennelle de poſſeſſion, les mêmes officiers procédèrent à l'inventaire & au récolement des meubles du château, pour en décharger le concierge & en inveſtir Diane de Poitiers.

Le 3 juillet, la ducheſſe de Valentinois rendit foi & hommage au roi de la châtellenie de Chenonceau à Saint-Germain-en-Laye, & Henri II lui délivra des lettres patentes,

ſuivant l'uſage, pour conſtater l'accompliſſement de ce devoir féodal.

Quelques jours plus tard, Diane de Poitiers, après avoir fait nommer ſon gendre, Robert de la Marck, maréchal de France, maria ſa plus jeune fille, Louiſe de Brézé, à Claude de Lorraine, marquis de Mayenne, duc d'Aumale, pair & grand-veneur de France, troiſième fils de Claude de Lorraine, le chef de cette puiſſante maiſon qui joua un rôle ſi conſidérable pendant la ſeconde moitié du XVI[e] ſiècle. Le mariage fut célébré au château de Fontainebleau, le 1[er] août 1547. Par cette alliance, Diane aſſurait ſon influence politique. Son gendre, Claude de Lorraine, était en effet le frère & l'oncle de ces huit Guiſe qui tinrent en échec la maiſon royale de France pendant cinquante ans.

Avec de tels appuis, Diane de Poitiers pouvait braver l'inimitié de Catherine de Médicis,... juſqu'au moment où la colère de l'implacable Florentine devait éclater d'une manière terrible.



VIII

DIANE DE POITIERS ET ANTOINE BOHIER

1550-1556

Toutes les formalités que nous venons de raconter pouvaient faire croire que la donation de Chenonceau à Diane était inattaquable. La ducheſſe de Valentinois ne ſe trouva cependant pas en pleine ſécurité, & elle dut recourir à des moyens plus certains de s'aſſurer la propriété de ce beau domaine contre la haine envieuſe de Catherine de Médicis.

Catherine, en effet, n'avait pu voir ſans une jalouſie profonde les préſents magnifiques accordés par le roi à ſon odieuſe rivale, &, quoique Henri II lui eût donné, pour l'apaiſer, des compenſations conſidérables, la vindicative Florentine n'en fit pas moins entendre de ſourdes menaces, & murmura qu'un jour le château de Chenonceau pourrait être revendiqué par le domaine comme appartenant à la couronne. A cette époque, il eſt vrai, la légiſlation n'était point encore parfaitement fixée ſur cette matière. Ce n'eſt qu'en 1566 que la célèbre ordonnance de Moulins, rendue par Charles IX ſous les inſpirations du chancelier de l'Hoſpital, formula nettement la diſtinction du grand & du petit domaine, & déclara le premier inaliénable & impreſcriptible, en prononçant à l'avance la nullité de toutes les conceſſions abuſives émanées de la libéralité des rois. Cette grande maxime de l'inaliénabilité des biens de la couronne, promulguée ſolennellement à Moulins, avait déjà été inſcrite

pour la première fois, mais d'une manière confuſe & diſcutable, dans l'édit de François Ier du 30 juin 1539. Diane de Poitiers ſe trouvait donc menacée par cet édit, & ſi la faveur de Henri II venait à lui manquer, elle pouvait être privée des dons du roi par les ſubtilités de la chicane. Elle ſavait d'ailleurs, par une expérience récente, comment on dépouille une favorite tombée.

Pour parer à ce malheur & pour effacer la tache domaniale de la terre de Chenonceau, la ducheſſe de Valentinois s'adreſſa aux légiſtes les plus retors de ſon temps. Voici la procédure ſavante & compliquée que ceux-ci imaginèrent pour atteindre ce réſultat, & l'on va ſe convaincre que les procureurs du XVIe ſiècle n'étaient pas dépourvus d'habileté. On réſolut de revenir ſur l'acte ſolennel par lequel la châtellenie de Chenonceau avait été cédée à François Ier pour la ſomme de 90,000 livres; d'attaquer Antoine Bohier comme ayant fraudé le tréſor en exagérant de plus de moitié la valeur de cette terre; de caſſer & d'annuler, ſous prétexte de léſion, la tranſaction du 8 mai 1535, & de réintégrer de force le vendeur dans la propriété de la choſe vendue. Alors on devait exiger impérieuſement d'Antoine Bohier le paiement immédiat des 90,000 livres dont il reſterait débiteur envers le roi; & comme il était dans l'impoſſibilité notoire de trouver à bref délai une ſomme ſi conſidérable, on ſaiſirait ſes biens, & Diane les rachèterait par adjudication publique devant les tribunaux. Par ſuite de cette tactique, la terre de Chenonceau ne pourrait plus être conſidérée comme ayant fait partie du domaine royal, & la ducheſſe s'en aſſurait ainſi la poſſeſſion ſûre & inconteſtable.

Lorſque ces manœuvres eurent été bien étudiées, Antoine Bohier fut appelé en juſtice, en 1550, pour voir annuler la tranſaction de 1535, ſous prétexte de léſion *d'outre moitié juſte prix* en ce qui concernait la terre de Chenonceau. Antoine Bohier repréſenta vainement que le contrat dont on demandait la reſciſion avait quinze ans de date; que François Ier s'était engagé « en bonne foi et parole de

roi » à ne jamais revenir ſur cette tranſaction, & que, pour aſſurer l'exécution de cette promeſſe, le roi avait obligé ſous hypothèque ſes biens meubles & immeubles; en vain il ajouta que l'eſtimation de Chenonceau avait été faite, non par lui-même, mais par le mandataire de François I[er], & que la léſion d'outre moitié juſte prix n'exiſtait pas. Ces raiſons, dont on ne ſaurait méconnaître la valeur, ne furent point écoutées, et Bohier en appela de la chambre des comptes au Parlement, qui accueillit ſa requête avec faveur. Ici Henri II intervint en perſonne dans le procès, &, par lettres patentes, alléguant que Bohier voulait « fuir à droit & à juſtice, » il interdit la connaiſſance de l'affaire au Parlement de Paris & à toutes les autres cours du royaume, & l'évoqua devant ſon Grand Conſeil, en ordonnant à ſon procureur général de la pourſuivre « en la meilleure & plus briève expédition de juſtice que faire ſe pourroit. »

Le Grand Conſeil du roi était un tribunal bâtard, ſans territoire, ſans droit, ſans reſſort, ſans juridiction, ſans ſuprématie ſur les tribunaux ordinaires, en un mot, un tribunal d'exception. Né de l'arbitraire, on le tenait en réſerve pour quelque grand beſoin où il fallait demander aux juges plus de complaiſance que d'équité, &, dans la plupart des cas, comme dans celui dont nous racontons les incidents, le roi s'y trouvait juge & partie.

Antoine Bohier n'avait pas attendu que ſa cauſe fût déférée au Grand Conſeil, dans la crainte d'être décrété de priſe de corps; & devant la volonté ſouveraine qui voulait le perdre & le dépouiller, renonçant à ſe défendre contre la haine ou le caprice d'une femme, il s'était enfui en Italie & retiré à Veniſe. Il abandonnait une grande ſituation, car il était alors gentilhomme de la chambre, conſeiller au privé conſeil du roi, gouverneur & lieutenant général au pays & duché de Touraine, & de plus l'un des quatre généraux des finances. Il aurait pu recourir au crédit de ſa famille, laquelle occupait alors les poſitions les plus élevées dans l'Egliſe & dans l'Etat, & mettre en mouvement ſes amis & ſes créatures : il n'y ſongea même pas.

Il faut avouer que l'hiſtoire des grands financiers n'était pas propre à l'encourager. Depuis Enguerrand de Marigny (1315) juſqu'au milieu du xvi[e] ſiècle, on compte douze adminiſtrateurs en chef des finances : ſur ce nombre, huit ont péri de mort violente; trois ont ſubi la proſcription, l'exil & la priſon; un ſeul, Florimond Robertet, a eu une retraite paiſible. Dans ſa propre famille, Bohier rencontrait des exemples récents & douloureux qui lui conſeillaient la prudence : il portait encore le deuil de ſon oncle Semblançay & de ſon beau-père Poncher, pendus le même jour à Montfaucon. Il n'oubliait point, d'ailleurs, que la ducheſſe de Valentinois s'était enrichie des dépouilles des ſiens. Il eſt vrai que le préſident Le Gentil, l'unique rapporteur du procès de Poncher, avait été pendu à ſon tour en 1542, pour avoir furtivement retenu par devers lui les acquits du malheureux tréſorier; mais ce n'était là, il faut en convenir, qu'une compenſation bien tardive & bien inſuffiſante.

Le ſouvenir de ces cataſtrophes explique facilement la fuite de Bohier, car au fond ſa cauſe était bonne & pouvait ſe défendre, quoique entachée d'une légère irrégularité. Si nous diſcutons la tranſaction du 28 mai 1535, nous verrons qu'il fallait une mauvaiſe foi inſigne pour en demander la reſciſion. L'eſtimation de la terre de Chenonceau pour 90,000 livres nous ſemble, il eſt vrai, un peu exagérée, car le revenu de la terre, porté à 2,500 livres par an, n'atteignait guère que le chiffre de 1,000 à 1,200 livres, comme nous l'apprenons par les comptes de régie, & tous les détails de la priſée ſont exagérés de moitié. De plus, ce qui confirme encore l'exagération de la priſée de maître Le Clerc, c'eſt le chiffre des divers prix de vente de la terre de Chenonceau à la fin du xvi[e] ſiècle. Malgré les augmentations qui furent ſucceſſivement apportées au domaine & les grands travaux exécutés au château, Gabrielle d'Eſtrées n'acheta Chenonceau que 66,000 livres, en 1597, & un peu plus tard, en 1602, la ducheſſe de Mercœur l'eut pour 96,300 livres.

Il eſt donc certain que le chiffre de 90,000 livres inſcrit

dans l'acte de 1535 était exagéré ; mais cette exagération justifiait-elle la demande en rescision du contrat? Nous ne le pensons pas. La loi du XVIe siècle, comme la loi actuelle, n'autorisait la rescision judiciaire d'une vente que dans le cas où le chiffre de la lésion atteignait les sept douzièmes du prix de l'immeuble. Ce n'était point le cas. La création de la terre de Chenonceau, constatée par actes authentiques, avait absorbé près de 30,000 livres tournois, & la construction du château, abstraction faite du pont & de la galerie, ne saurait être estimée à un moindre prix. Pour transformer cette somme en valeurs actuelles, eu égard à la différence du prix des denrées, des matériaux & des salaires aux deux époques, il faut la multiplier par vingt. D'après cette proportion, les 25,000 ou 30,000 livres, auxquelles nous estimons la construction du château par Thomas Bohier, représenteraient donc de 500,000 à 600,000 francs de notre monnaie, chiffre qui ne semble pas exorbitant. Sur ces bases, la terre & le château de Chenonceau pouvaient être estimés justement, au temps d'Antoine Bohier, de 55,000 à 60,000 livres : la lésion ne dépassait donc guère le tiers du prix de l'immeuble, & par conséquent le contrat était inattaquable.

Antoine Bohier ne se fia pourtant point à la bonté de sa cause, & il crut devoir se réfugier à l'étranger. Cette fuite embarrassa le Grand Conseil, qui, dans un procès dont il fallait rendre le jugement indiscutable, craignait les complications & les motifs de nullité ou d'appel. On multiplia donc les précautions, les mesures & les formalités, & Anne de Poncher ayant refusé de recevoir les exploits de l'huissier, on imagina un expédient singulier : ce fut d'assigner Bohier, à son de trompe & cri public, dans les carrefours de Lyon, ville à moitié peuplée d'Italiens à cette époque, en relations fréquentes avec Venise, & qui, pour emprunter les expressions d'Estienne Pasquier, était « l'embouchcure de toutes nouvelles qui viennent tant par la voye de Rome que de Piedmont. » C'était là, du reste, que, de toute ancienneté, on avait coutume de signifier les ajournements contre tous

ceux qui étaient hors du royaume de ce côté-là, & on l'avait fait récemment contre le connétable de Bourbon, au moment de ſon procès en félonie. Pour couvrir l'étrangeté de cette aſſignation en plein vent, le roi, par ſes lettres patentes, valida ces actes & déclara qu'il entendait qu'ils euſſent la même valeur & efficacité que s'ils avaient été ſignifiés à la propre perſonne du défendeur.

Le procès ſe pourſuivit donc par défaut contre Bohier, qui refuſa de comparaître, même par procureur. Cependant le Grand Conſeil ſentait le beſoin de la préſence & du concours de l'intimé, & celui-ci, de ſon côté, n'était pas éloigné de faire quelques conceſſions pour échapper à la ruine complète dont il était menacé. Une tranſaction fut ménagée, &, par acte paſſé le 21 décembre 1553, à Bologne-la-Graſſe en Italie, Bohier conſentit à l'annulation de l'acte du 28 mai 1535, mais en ce qui concernait ſeulement la vente de Chenonceau pour 90,000 livres, le reſte de ladite tranſaction demeurant en ſon entière force & vertu, notamment la quittance gracieuſe des 40,000 livres accordée par François Ier. Il fut ſtipulé que le procureur général pourrait ſaiſir & mettre en criées, aux dépens du roi, la terre de Chenonceau & des Houdes, avec les fiefs du Deffais, de Thoré & de Coulommiers qui n'avaient pas été compris dans l'acte de 1535 & qui avaient coûté à Bohier plus de 5,400 livres tournois, c'eſt-à-dire plus de 100,000 francs de notre monnaie. Cette vente effectuée judiciairement, ſi ces biens ne ſuffiſaient pas pour parfaire la ſomme de 90,000 livres dont Bohier ſe trouvait redevable envers le tréſor, le procureur général aurait le droit de ſaiſir les autres biens du débiteur, mais à la réſerve expreſſe qu'en aucun cas il ne pourrait s'attaquer à la perſonne ni aux biens meubles dudit Bohier.

Ces ſtipulations furent agréées par le roi, & le Grand Conſeil, après avoir affirmé de nouveau ſa compétence, par arrêt du 28 février 1554, du conſentement des parties, annula, caſſa & reſcinda la tranſaction de 1535, en ce qui concernait le délaiſſement de la châtellenie de Chenonceau au roi pour 90,000 livres, & réintégra Antoine Bohier dans la

poffeffion de ce domaine. Pour lui conférer d'une manière réelle le figne extérieur de la propriété, au défaut de la prife de poffeffion qu'il n'était fans doute pas difpofé à effectuer avec les folennités ufitées à cette époque, on lui remit tous les titres de Chenonceau renfermés en plufieurs facs. Dérifion amère & cruelle, puifque ce n'était là que le vain fimulacre de la propriété !

Bohier, devenu ainfi propriétaire malgré lui, mais débiteur d'une fomme énorme envers le tréfor, allait fubir maintenant, par l'expropriation judiciaire, les conféquences de la fituation étrange qui venait de lui être faite & qu'il n'avait acceptée qu'à contre-cœur. Pour donner à cette affaire une phyfionomie plus fingulière encore, pendant que le malheureux Bohier vivait en exil à l'étranger & que le roi l'expropriait au profit de fa maîtreffe, fa femme continuait de faire figure à la cour.

Pendant la première phafe de ce procès, qui n'avait pas duré moins de quatre ans, la ducheffe de Valentinois s'était montrée indifférente en apparence au débat; elle n'invoqua point les lettres patentes du mois de juin 1547, qui lui avaient fait don de la terre de Chenonceau, & elle n'éleva pas la moindre oppofition contre les mefures qui femblaient devoir la dépouiller de ce magnifique domaine. C'était pour elle, en effet, que l'on travaillait. Du refte, pendant toute cette procédure, dont la folution fe fit encore attendre trois années, au moment même où elle fe portait adjudicataire de la châtellenie faifie fur Bohier, afin qu'aucun trait ne manquât à la comédie, elle agiffait en propriétaire à Chenonceau, en percevait les revenus, & y dépenfait dans la création de fon parterre une fomme de plus de 5,000 livres. En outre, au mois de février 1556, huit mois avant la conclufion définitive de l'affaire, elle ajoutait à la terre de Chenonceau, moyennant 25,000 livres tournois, la châtellenie de Chiffeau & du Moulin-Fort. On voit qu'elle ne confervait aucun doute fur l'iffue du procès.

Après l'arrêt du Grand Confeil, du 28 février 1554, qui avait annulé la tranfaction de 1535 & remis les parties en

l'état primitif, Bohier, comme nous l'avons dit, était redevable au roi de 90,000 livres, prix d'eſtimation de la terre de Chenonceau. Les huiſſiers ſe préſentèrent à ſes deux domiciles de Paris & de Tours & le ſommèrent de payer : on leur répondit que Bohier était toujours en Italie, & qu'il n'avait pas envoyé de fonds pour acquitter cette dette. Devant le refus de paiement, il fallut procéder à la ſaiſie réelle & actuelle. Un huiſſier d'Amboiſe, aſſiſté de deux recors, ſe rendit à Chenonceau, & là, il déclara qu'il ſaiſiſſait & mettait en la main du roi les domaines d'Antoine Bohier, appoſa des affiches & panonceaux à la porte des égliſes des paroiſſes voiſines, & établit quatre commiſſaires au régime & gouvernement des biens. Le 1[er] avril, le même huiſſier procéda à la première criée à la porte des égliſes, à l'iſſue des grand'-meſſes paroiſſiales, & annonça à haute voix, par cri public & royal, que les biens ſaiſis étaient à vendre au plus offrant & dernier enchériſſeur. Deux autres criées, contenant quinzaine & quarantaine, furent faites avec les mêmes formalités le 15 avril & le 6 mai, & Bohier fut ajourné à comparoir devant le Grand Conſeil du roi, pour voir vendre & adjuger ſes biens ſaiſis.

Ces longues formalités néceſſitèrent de nombreux voyages, & l'honnête huiſſier, qui n'oublie point ſes intérêts, n'omet point une ſeule fois de mentionner dans ſes procès-verbaux qu'il s'eſt tranſporté d'Amboiſe à Tours ou à Chenonceau *exprès & à cheval*. Cette préoccupation des honoraires ne laiſſe pas que d'être piquante au milieu du grave débat qui s'agitait, & c'eſt un trait de plus à ajouter à cette comédie judiciaire qui ruinait une grande famille pour ſatisfaire un caprice de femme.

Le 5 juillet, les officiers du bailliage d'Amboiſe, après avoir examiné toutes les pièces, atteſtèrent que la ſaiſie avait été faite ſelon les us & le ſtyle de la Coutume de Touraine. Un arrêt du Grand Conſeil, du 23 août, déclara la régularité des criées & ordonna de procéder à l'adjudication. Bohier, toujours abſent, fut intimé de nouveau à comparoir à l'adjudication.

En conféquence, des étiquettes contenant l'énumération des biens faifis & l'état abrégé du revenu qu'ils produifaient, furent affichées, au mois de novembre 1554, aux portes du Grand Confeil à Paris, de l'auditoire royal d'Amboife & du château de Chenonceau, avec invitation à ceux qui voudraient enchérir de fe préfenter au greffe du Grand Confeil dans le délai de quarante jours. Les amis de Bohier déchirèrent l'affiche à Paris, à la porte même du chancelier de France, & il fallut appofer une nouvelle étiquette. Quand l'huiffier fe rendit à Chenonceau, encore *exprès & à cheval*, pour lever fon affiche, il la trouva auffi rompue & déchirée, & il en dreffa procès-verbal. C'était la feule proteftation qu'on ofât fe permettre contre cette iniquité judiciaire.

Alors fe préfentèrent les enchériffeurs. Nous n'avons pas befoin de dire que ces enchériffeurs n'étaient pas férieux, à l'exception d'un feul peut-être, & qu'ils étaient fufcités par Diane de Poitiers pour donner un femblant de concurrence & de régularité à l'adjudication de la terre de Chenonceau, & déguifer au public le véritable caractère de cette pourfuite. De 27,520 livres, les enchères montèrent fucceffivement à 32,950, puis à 36,000, à 40,000, & enfin à 43,880 livres. Ici intervint meffire François Briçonnet, confeiller au Parlement de Paris. Comme il était parent affez proche de Bohier, c'eft peut-être le feul enchériffeur férieux. Touché fans doute de la ruine de fon coufin, & craignant que les enchères ne s'arrêtaffent à ce prix peu élevé, il offrit 46,690 livres, offre qui contraignit la ducheffe, par acte du 21 mars 1555, à furenchérir une troifième fois & à monter à 50,00 livres. Ce fut là la dernière enchère, aucun courtifan n'ofant difputer Chenonceau à la favorite, ni la forcer à monter au-delà du prix qu'elle avait fixé elle-même dès le premier jour, dans le pouvoir qu'elle avait paffé à fon procureur, maître Marcelin Mercier.

Le décret final d'adjudication fut prononcé au nom du roi, en l'audience du Grand Confeil, le 8 juin 1555, & la châtellenie de Chenonceau fut adjugée à Diane de Poitiers pour la fomme de 50,000 livres, avec mandement au bailli

d'Amboise de faire mettre cet arrêt à entière exécution de point en point selon sa forme & teneur, après avoir appelé toutes les parties compétentes à cette solennité, & au besoin en les contraignant par toutes les voies de droit à en souffrir l'exécution.

Cette exécution exercée dans le royaume par le Grand Conseil, c'est-à-dire par un tribunal qui n'avait pas de territoire, était sans précédent & violait tous les droits du Parlement de Paris. Aussi, pour donner à cette mesure l'autorité & la valeur dont elle avait besoin pour être inattaquable, Henri II fut-il obligé d'ordonner, par un édit du mois de septembre 1555, fait exprès pour la cause actuelle, que les officiers du Grand Conseil, pour l'exécution de leurs arrêts, auraient dans tout le royaume, sur les matières dont la connaissance lui est attribuée, la même autorité qu'ont les autres cours dans leurs limites & ressorts, sans que les huissiers & exécuteurs soient tenus de demander aux cours & autres juges respectifs aucune permission à cet effet.

Grâce à cet édit, on put donc en toute sûreté procéder à l'exécution de l'arrêt qui venait d'être rendu au Grand Conseil contre Bohier en faveur de Diane de Poitiers.

Ces dernières formalités eurent lieu à Chenonceau aux mois de septembre & d'octobre, par les soins du bailli d'Amboise, en présence & à la requête de maître Geoffroy Lopin, secrétaire & fondé de pouvoir de Diane. L'huissier se transporta, toujours *exprès & à cheval*, au domicile de Bohier à Tours, & lui signifia de comparoir pour voir procéder à l'adjudication du décret. Les vassaux & sujets de la châtellenie, dûment ajournés à l'issue des messes paroissiales, ne se montrèrent qu'en petit nombre. Les commissaires préposés au gouvernement des biens saisis comparurent pour rendre compte de leur gestion. Le bailli, après avoir donné défaut contre tous les intimés absents, fit faire lecture du décret d'adjudication, défendit à Bohier & à ses officiers de s'immiscer désormais dans la perception des fruits de la terre & dans l'administration de la justice, les somma de remettre tous les titres & papiers de la châtellenie & du

greffe, & enjoignit à tous les vaſſaux & ſujets d'avoir à obéir à leur nouvelle dame & maîtreſſe. Il procéda enſuite à la miſe en poſſeſſion réelle & actuelle de la ducheſſe. A cet effet, Geoffroy Lopin s'étant préſenté à la porte du château & l'ayant trouvée fermée, André Bereau, receveur de la terre, lui en remit les clefs ſur l'ordre du commiſſaire de la cour. Lopin ouvrit & ferma la porte, mit hors du château Bereau, ſa femme & ſa famille, comme en étant le maître au nom de la ducheſſe, & fit partout actes de propriétaire. Puis on dreſſa du tout un bon procès-verbal.

Après tant de formalités, Diane n'était point complètement raſſurée. Antoine Bohier, qui redevait 40,000 livres tournois au tréſor, était toujours en Italie, n'oſant rentrer, dans la crainte de voir pourſuivre la perſécution, Si on le pouſſait à bout par la ſaiſie de ſes autres biens, il pouvait proteſter hautement contre les violences judiciaires dont il était l'objet, maintenir les droits de la tranſaction de 1535, & infirmer par là l'acte auquel Diane de Poitiers prétendait attacher une valeur irréfragable. Il fallut donc ouvrir des négociations avec l'exilé & lui promettre qu'aucune pourſuite ultérieure n'aurait lieu. Bohier rendit tous les titres de la terre de Chenonceau, & Henri II, par lettres patentes dûment enregiſtrées, lui fit don des 40,000 livres qui reſtaient dues.

Le texte de ces lettres eſt curieux à étudier. On ſe rappelle que le premier acte de cette procédure était baſé ſur le prétexte que, dans l'eſtimation de Chenonceau, l'Etat avait été fraudé de plus de la moitié ſur la valeur de cet immeuble, & que dès lors il y avait lieu de demander la reſciſion du contrat de 1535. Par une contradiction ſingulière, le roi, dans ſes lettres de don de 1555, établit qu'après tout la terre de Chenonceau, « aſſiſe en un des meilleurs & des plus beaux pays du royaume, » valait bien les 90,000 livres auxquelles elle avait été eſtimée par Nicole Le Clerc vingt ans auparavant; que les bâtiments ſeuls ne ſe feraient pas pour 100,000 francs, & que ſi l'on n'en avait trouvé qu'un prix inférieur, c'eſt que les héritages étaient alors à

vil prix à caufe des guerres. En conféquence, Henri II, ufant de libéralité envers Antoine Bohier, & ayant égard aux grands fervices de fon père Thomas & aux fiens propres, lui fait remife de 40,000 livres, & valide de nouveau, d'une manière irrévocable, la tranfaction intervenue en 1535 entre François Ier & ledit Bohier, cette même tranfaction que l'on pourfuivait depuis cinq ans devant les tribunaux!

On croira peut-être que c'eft là le dernier acte de la comédie judiciaire que nous venons de raconter. On fe tromperait. Diane fit revenir d'Italie le malheureux Bohier, qui loua, ratifia & approuva folennellement, le 16 novembre 1556, tout ce qui s'était fait contre lui en fon abfence, & déclara « avoir pour agréable » l'adjudication de la terre de Chenonceau faite par décret à la ducheffe de Valentinois. Celle-ci, invoquant alors pour la première fois les lettres patentes du mois de juin 1547 par lefquelles Henri II lui avait donné Chenonceau, daigna déclarer à Bohier qu'elle n'entendait aucunement exiger de lui le paiement des 40,000 livres qui demeuraient dues fur l'eftimation de la terre, & qu'à la rigueur elle pourrait réclamer, & de fon côté elle lui en fit remife, & ratifia l'acquit gracieux que le roi en avait délivré. On ne faurait trop admirer une pareille libéralité! A ce prix, Bohier fut réintégré dans fes charges & dignités & put rétablir fa fortune.

Ainfi cette longue campagne, entreprife en apparence au profit du tréfor, ne fit pas entrer un feul denier dans les coffres de l'Etat; car on fe doute bien que la ducheffe, en vertu des lettres patentes de juin 1547, ne paya pas les 50,000 livres auxquelles elle avait porté l'enchère de Chenonceau. Bohier, il eft vrai, demeura exilé pendant cinq ans & fut à moitié ruiné; mais auffi Diane de Poitiers put fe croire déformais à l'abri de toute réclamation dans fon magnifique château dont elle avait effacé la tache domaniale, & c'était là l'effentiel.



IX

LES COMPTES DE DIANE DE POITIERS

1547-1559

Après avoir étudié les savantes chicanes employées par Diane de Poitiers pour s'affermir dans la possession de Chenonceau, nous avons maintenant à suivre la duchesse dans l'administration de cette terre, & dans les visites plus ou moins solennelles qu'elle y fit à plusieurs reprises. Les comptes de son régisseur vont nous fournir à ce sujet toutes les lumières désirables.

Les comptes de Diane constituent une des parties les plus curieuses & les plus intéressantes des archives de Chenonceau. On y voit comment les grandes terres princières & seigneuriales étaient administrées au XVIe siècle; on y recueille de précieux renseignements sur la culture des vignes & des céréales à cette époque, sur le prix des denrées & des instruments d'agriculture, sur les salaires & sur les grands travaux que la duchesse de Valentinois fit exécuter à Chenonceau; enfin on y pénètre, par certains côtés, dans le caractère de cette femme célèbre.

Disons de suite comment on entendait alors la régie d'une grande propriété. A la tête du domaine était placé un régisseur, dont les attributions étaient strictement déterminées & limitées; il ne pouvait rien entreprendre d'un peu important sans avoir reçu un ordre ou mandement, pièce qu'il devait rapporter à l'appui de son compte, sous peine de voir rayer

l'article; les marchés, préalablement annoncés aux prônes des meſſes paroiſſiales, étaient toujours paſſés par voie d'adjudication publique, devant le tribunal de la châtellenie; les factures, qu'on appelait des *parties*, devaient être vérifiées, ſoit par un contrôleur, ſoit par le juge châtelain ou le procureur de la cour; & ſi le régiſſeur croyait pouvoir ſe diſpenſer de ces formalités tutélaires dans certaines limites étroites, il engageait ſa reſponſabilité perſonnelle. Tous les ans, il rendait compte, à des commiſſaires déſignés par le propriétaire, de ſes recouvrements & de ſa geſtion, & ces comptes étaient examinés avec ſévérité : aucune dépenſe n'était allouée au comptable, même pour les frais les plus minimes, à moins qu'il ne juſtifiât d'une quittance en règle ou prêtât ſerment. Lorſque la juſtification n'était pas ſuffiſante, l'article ſuſpect était laiſſé à la charge du régiſſeur. Les obſervations des auditeurs des comptes, approbations, improbations ou réductions, étaient conſignées en marge du regiſtre. Il y avait là, comme on le voit, tous les éléments d'une bonne & ſérieuſe comptabilité, & c'eſt de cette manière qu'étaient tenus les comptes des domaines de la couronne, des communes & des paroiſſes.

C'eſt d'après les mêmes principes que la terre de Chenonceau était adminiſtrée. Le receveur André Bereau préſentait ſon compte, appuyé de toutes les pièces juſtificatives, aux auditeurs députés par Diane de Poitiers. Ces auditeurs des comptes étaient des perſonnages ſérieux & redoutables. On voyait parmi eux : Bernard de Rutie, grand-aumônier de France & abbé de Pontlevoy; noble homme Nicolas Dubex, maréchal des logis ordinaire du roi & maître d'hôtel de la ducheſſe; noble homme Jehan Menard, écuyer, ſeigneur de la Menardière, panetier ordinaire & gentilhomme en la maiſon du roi, intendant de Diane; Benoiſt Guy, ſieur des Carroys, maître d'hôtel du grand-aumônier; Jacques de Poitiers, frère naturel de Diane, & abbé d'Ivry après Philibert de l'Orme; Simon Goille, notaire & ſecrétaire du roi, tréſorier de la ducheſſe. Après l'apuration & la vérification des comptes, Diane prenait connaiſſance des obſervations

marginales & ſignait le regiſtre de Bereau pour la décharge de ſon receveur.

La rigueur habituelle de ces formalités n'était point adoucie à Chenonceau, il s'en faut de beaucoup; &, ſi nous relevons certains indices, nous ſerons amené à penſer que Diane de Poitiers était dure & exigeante quand il s'agiſſait de ſes intérêts. En prenant poſſeſſion de la châtellenie, elle commença par congédier le capitaine-concierge & par réduire les gages de ſes officiers de juſtice & de ſes ſerviteurs. André Bereau, entre autres, fut réduit de 100 livres à 60, ſans chauffage; & même, avec ce modique ſalaire, qui ne repréſenterait guère aujourd'hui que 1,000 à 1,200 fr., on lui refuſait de lui tenir compte des voyages qu'il faiſait à Amboiſe ou à Tours pour le ſervice de Madame. Quand de receveur il fut devenu fermier de la châtellenie, il dut ſurveiller pendant cinq ans les travaux conſidérables qu'entraîna la création du parterre, contrôler plus de 14,000 journées d'ouvriers, tenir les comptes & faire les paiements. Il réclama un ſalaire pour ce ſervice extraordinaire; mais les auditeurs des comptes, s'inſpirant de l'eſprit de parcimonie de leur maîtreſſe, ſe contentèrent de renvoyer l'article *ſous le bon plaiſir de madame*. Bereau attendit vainement deux ans, &, dans le compte ſuivant, alléguant qu'il avait vaqué du matin au ſoir à la beſogne du jardin & négligé pour cela ſes propres affaires, il ajoutait : « Eſtant encores ledit recepveur à préſent à l'expectative de ce bon voulloir, requiert ledit recepveur & ſuplie madite dame & meſſieurs les auditeurs luy en faire récompenſe juſques à la ſomme de 200 livres ou ce que de raiſon. » Cet article fut remis de nouveau, par une apoſtille marginale, au bon plaiſir de la ducheſſe; mais celle-ci ſe garda bien d'indemniſer le malheureux fermier, & Bereau en fut pour ſes frais.

Un autre trait peint bien cette rigueur extrême de Diane de Poitiers : c'eſt le chiffre des amendes jugées & taxées par ſa juſtice. En 1547, le chiffre des amendes ne s'était élevé qu'à 32 livres pour toute l'année, la ducheſſe n'ayant commencé à exercer ſon autorité que le 1er juillet; mais, la

ſeconde année, par ſuite d'un redoublement de ſévérité, les amendes montèrent à 64 livres, ce qui repréſente aujourd'hui 1,200 fr. Ce chiffre nous ſemble exorbitant; mais la dame de Chenonceau n'en jugeait pas ainſi ſans doute, car en aucun cas nous ne la voyons accorder à un malheureux une modération de peine. Enfin, ce qui à nos yeux achève de donner le dernier coup de pinceau à cette dure phyſionomie, c'eſt que dans les comptes de Bereau l'on ne voit figurer aucune aumône, même la plus légère, ſoit en argent, ſoit en bois, ſoit en ſeigle, faite aux indigents au nom & par les ordres de leur châtelaine. Diane n'ayant fait que de courtes apparitions à Chenonceau, ſon receveur était naturellement déſigné pour être ſon repréſentant en cette circonſtance, & le ſilence des comptes ſur ce chapitre, ſurtout pendant la grande famine de 1557, où le ſeigle atteignit cinq fois ſon prix ordinaire, eſt bien ſignificatif. Il faut donc encore une fois repouſſer le témoignage de Brantôme, quand il prétend que « elle étoit une perſonne charitable, grande aumônière, fort dévote & incline à Dieu. »

Après avoir jeté ce coup d'œil indiſcret ſur le cœur de Diane de Poitiers, reprenons l'étude de la régie de Bereau.

Les comptes de régie ſe diviſent naturellement en deux parties, les recettes & les dépenſes. Les recettes comprennent : le cenſif (ce chapitre a été ſoigneuſement lacéré dans les regiſtres au moment de la Révolution); les droits de lods & ventes; les profits de fief; la ferme des ſceaux à contrats; les droits de prévôté, défauts, amendes & épaves; les produits divers, ſoit en argent, ſoit en nature, provenant de la ferme des métairies, des moulins, des prés, des vignes & des dîmes. Le prix des fermes eſt ordinairement payé en nature, blé (terme général qui déſigne non-ſeulement le froment, mais encore le ſeigle, l'orge, & même l'avoine), chapons, poulets, paille, noix, &c., & une très-faible partie en argent. Ce n'était pas une mauvaiſe précaution à une époque où la valeur du numéraire variait pour ainſi dire chaque année.

La culture du ſeigle l'emportait alors de beaucoup ſur la culture du froment, à cauſe de l'imperfection des procédés

agricoles, & du manque de bétail & d'engrais. La population se nourrissait en grande partie de seigle mélangé d'orge, mélange qu'on appelait *mouture*, & les redevances féodales, les droits de *terrage*, les fondations pieuses, les arrentements fonciers, les fermages, étaient établis, non en froment, mais en seigle. Les cultivateurs étaient enfermés dans ce régime cultural, par la routine d'abord, & ensuite par les règlements féodaux. Les seigneurs, qui percevaient sur la terre un droit de cens ou de gerbes, avaient intérêt à ne pas laisser dénaturer le genre des cultures, afin de ne pas perdre leurs droits ou de ne pas laisser disparaître du cadastre un morceau de terre qu'il eût été difficile de retrouver, si l'on en avait changé le caractère. Le système féodal perpétuait donc nécessairement l'imperfection des méthodes agricoles, en enchaînant le sol à des redevances en nature. On peut juger de la proportion des diverses céréales par le tableau suivant, qui nous donne l'état de la recette en blé (dîmes & fermes) pour l'année 1557, après l'annexion de la châtellenie de Chisseau & du Moulin-Fort :

Froment.	508	boisseaux.
Seigle.	4,131	—
Orge	894	—
Avoine.	957	—

Parmi les recettes, il est un chapitre qui ne manque pas d'intérêt : c'est celui des lods & ventes, parce qu'il indique les mutations de propriétés. En 1547, les ventes d'immeubles dans la châtellenie de Chenonceau s'élevèrent à 1,023 livres, ce qui répond aujourd'hui à 20,000 fr. environ; l'année suivante, elles tombèrent à 280 livres; il n'y en eut point en 1557, année de la famine. Ces faibles chiffres ne doivent point nous surprendre, car la petite propriété, comme nous l'avons déjà indiqué, était démocratisée & changeait peu de mains. En effet, parmi les censitaires de la châtellenie en 1557, nous ne trouvons à relever que dix nobles.

Les dépenses de la seigneurie de Chenonceau comprenaient plusieurs chapitres : les aumônes & charges de fief,

les gages des officiers de la châtellenie, les façons des vignes, les frais des récoltes, & les dépenſes ordinaires d'entretien du château & des métairies. En 1547, l'enſemble des dépenſes ordinaires s'éleva à 650 livres.

Il ne faudrait pas ſe laiſſer ſurprendre par ce nom d'*aumônes* que nous venons d'inſcrire au premier chapitre des dépenſes. Ce n'étaient pas des aumônes volontaires dans le ſens actuel du mot : Diane ne paraît pas les avoir connues, & nous ne pouvons ranger ſous ce titre que deux boiſſeaux de mouture donnés à la veuve du jardinier de Chenonceau pendant la famine de 1557. Mais c'étaient des *aumônes fondées*, dues à la libéralité des anciens ſeigneurs, & dont il fallait néceſſairement faire le ſervice. Ainſi il était dû 6 ſols au curé de Chenonceau à raiſon des anniverſaires qu'il célébrait chaque année pour les Marques, &c.

Les gages des officiers de juſtice de la châtellenie n'étaient pas ruineux. Le bailli, qui venait au moins une fois chaque mois d'Amboiſe à Chenonceau pour tenir les plaids, était taxé à 100 ſols par an. Le juge châtelain, qui venait quatre fois l'an pour préſider les aſſiſes, avait 7 livres de traitement. Le procureur fiſcal gagnait 100 ſols; les trois ſergents & gardes des bois avaient 12 livres; le greffe était affermé de 25 à 30 livres par an.

Lorſque les officiers de juſtice venaient tenir les plaids & aſſiſes ils étaient nourris, ainſi que leurs ſerviteurs & leurs chevaux, aux frais de la châtellenie. Voici la note d'un de ces dîners :

Pour deux carpes & ung brochet.	14 ſ.	
Pour deux harens ſoretz & deux blancs.		14 den.
Pour deux halouſes.	4 ſ.	
Pour demye livre de lard.		12 den.
Pour trois livres de beurre.	6 ſ.	
Pour la diſnée de cinq chevaulx.	5 ſ.	
Pour ſept pintes de vin.	6 ſ.	8 den.

. . . .

En tout de la deſpence pour les officiers de Chenonceau, leurs ſerviteurs & chevaux, quarante troys ſols ſix deniers tournois.

Nous ferons remarquer que ce dîner avait lieu le 1er mars 1547, c'eſt-à-dire en carême; & cependant nous y voyons figurer, à côté de trois livres de beurre, une demi-livre de lard. La ducheſſe de Valentinois, ſous les yeux de laquelle cette note fut remiſe, n'était donc pas auſſi ſévère que Clément Marot veut nous le faire croire. Pourſuivi pour quelques opinions peu orthodoxes, le poëte ſe prétend perſécuté, à l'inſtigation de Diane, *pour avoir mangé du lard en carême !*

Un jour j'écrivis à ma mie
Son inconſtance ſeulement;
Mais elle ne mie fut endormie
A me le rendre chaudement;
Car dès lors elle tint parlement
Avec je ne ſais quel papelard,
Elle lui dit tout bellement :
Prenez-le, il a mangé du lard !

Lors ſix pendards ne faiſant mie
A me ſurprendre finement,
Et de jour, pour plus d'infamie,
Firent mon empriſonnement.
Ils vinrent à mon logement.
Lors il va dire aux gros pendards :
Par là, morbleu ! Voilà Clément,
Prenez-le, il a mangé du lard !

Le poëte nous en impoſe évidemment, & s'il n'avait pas eu à ſe reprocher d'autres péchés que la violation de l'abſtinence, il n'eût pas été jeté dans les priſons du Châtelet.

Les comptes de Bereau nous donnent d'intéreſſants détails ſur la manière dont on entendait la culture de la vigne ſur les bords du Cher au XVIe ſiècle. Cette culture était très-bien compriſe & l'on ne fait guère mieux aujourd'hui. On récoltait ainſi des vins blancs, des vins rouges & ſurtout des vins *clairets* à couleurs bâtardes. Les plants étrangers importés par Bohier avaient conſervé leurs qualités originaires, ſurtout le vin d'Arbois, que Diane préférait à tous les autres.

Elle en expédiait les produits chaque automne à ſon château d'Anet, avec un quart de verjus, dans des fûts « relliez à la couſtume d'Orléans. » Les tonneaux étaients tranſportés par la Loire juſqu'à Blois, & de là dirigés ſur Anet; mais en paſſant au pied du château de Chaumont, qui appartenait alors à Catherine de Médicis, les mandataires de Diane avaient à ſubir une petite vexation, celle du péage, à raiſon de quatre deniers par tonneau. Diane ne rougiſſait point de demander à la reine-mère l'exemption de ce droit minime, & Catherine l'accordait volontiers; mais, ſoit que le péageur eût des ordres ſecrets, ſoit que la décharge ne fût pas en règle, il fallait toujours payer.

Le reſte du vin était deſcendu dans les caves du château, & là il attendait en tonneaux l'arrivée de la cour. On ne le mettait point en bouteilles, car les mœurs étaient encore ſimples & ignoraient une foule de raffinements de notre civiliſation. Quand Henri II venait à Chenonceau avec Diane, on tirait le vin au poinçon, & les comptes de dépenſes nous montrent clairement que la cour faiſait honneur aux produits du cru. Cependant le roi n'était pas toujours le mieux traité, témoin cet article de dépenſe que le régiſſeur enregiſtre piteuſement :

« Plus a eſté deſpendu deux aultres pièces de vin vieil & du meilleur (!), par les varlets de cuyſine, parce que ceux qui lardoyent les viandes de Madame les lardoyent dans la cave. »

Nous voyons, par les comptes de Bereau, que Diane fit un grand nombre de voyages à Chenonceau, ſoit ſeule avec ſa maiſon, ſoit accompagnée de divers perſonnages, ſoit avec le roi. Elle ne paraît pas y avoir ſéjourné, dans la crainte ſans doute de voir ſon influence combattue à la cour pendant ſon abſence. Elle y envoya cependant ſon *chariot branlant* en 1556, pour faire des promenades dans les environs. Les *chariots branlants*, connus en France dès le règne de Charles VII, étaient encore fort rares : au commencement du règne de Henri II, on n'en comptait que quatre en France.

On ſe demande comment ces lourdes machines pouvaient circuler ſur les chemins impraticables de ce temps-là.

Aucun des voyages de Diane & de la cour à Chenonceau ne préſente d'incident remarquable, & nous en ignorons même les dates préciſes, le régiſſeur s'étant borné à les mentionner. Nous citerons ſeulement le voyage du printemps de l'année 1552, pendant lequel Diane reçut toute la cour & même la reine Catherine de Médicis. Pour préparer cette réception, qui paraît avoir été la plus brillante de toutes, & donner elle-même ſes ordres, Diane avait voulu venir s'inſtaller à Chenonceau à la fin du mois de décembre 1551, accompagnée de l'abbé de Pontlevoy & de maître Jehan de l'Orme, frère de Philibert, commiſſaire des édifices & bâtiments royaux. Elle fut retenue à Blois par une aſſez grave indiſpoſition. Diane guérit & put recevoir le roi à Chenonceau. Malheureuſement Bereau, qui voyait tout au point de vue du comptable & non au point de vue de l'hiſtorien, ne nous a tranſmis aucun détail ſur les fêtes qui durent avoir lieu à cette occaſion.

Ce chapitre des comptes ſerait incomplet ſi nous ne traitions, en terminant, de la valeur relative des monnaies, pour faire apprécier exactement les chiffres qui figurent dans cet ouvrage.

En prenant le règne de François Ier comme type de comparaiſon de la valeur des métaux précieux, nous trouvons que le marc d'argent valait en moyenne 13 livres 5 ſols dans la première moitié du XVIe ſiècle. Aujourd'hui, *le même poids d'argent* vaut 54 francs 40 centimes; d'où il réſulte que la valeur des métaux précieux a *quadruplé* depuis cette époque.

Mais cette valeur aſcenſionnelle de l'or & de l'argent n'a pas ſuivi dans la même proportion la valeur toujours croiſſante des denrées, & notre numéraire n'a plus aujourd'hui le même *pouvoir* qu'il avait au XVIe ſiècle. En d'autres termes, *le même poids d'argent* ne correſpond plus, ni à la même quantité de main-d'œuvre, ni à la même quantité de marchandiſe.

Pour fixer les idées à ce ſujet, on eſt convenu de prendre

pour point de comparaifon le prix du blé, parce que c'eft la valeur régulatrice de toutes les autres, celle qui donne le ton au marché. Or nous voyons, par les comptes de Bereau, que le froment, vendu au plus offrant & dernier enchérisseur, valait en 1547 de 15 à 17 sols l'hectolitre. Aujourd'hui le prix rémunérateur du blé eft de 18 à 20 fr. l'hectolitre; le prix en eft donc vingt fois plus élevé qu'au milieu du XVI[e] siècle. Les falaires ont fuivi la même progreffion & nous amènent aux mêmes conclufions. Au temps de Diane de Poitiers la journée d'un maçon était payée 4 fols; celle d'un fimple journalier, 2 fols et 6 deniers; celle d'une femme, 20 deniers.

Nous relevons dans les comptes de Chenonceau quelques autres indications de prix propres à confirmer ces données :

Chapons	2 f.	
Poulets.		6 d.
Noix, le boiffeau	2 f.	6 d.
Œufs, la douzaine.		8 d.
Chandelle, la livre.	2 f.	
Fer ouvré, la livre.		20 d.

Ces chiffres, qu'il eft inutile de multiplier, démontrent qu'en général les prix des matériaux, des denrées & de la main-d'œuvre ont augmenté de vingt fois leur valeur depuis trois fiècles. Il ne faut pas perdre de vue cette proportion pour apprécier les chiffres qui figurent dans l'hiftoire de Chenonceau.





X

TRAVAUX ET ACQUISITIONS DE DIANE DE POITIERS

1551-1559

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des dépenses ordinaires de la duchesse de Valentinois à Chenonceau : il nous reste à parler des dépenses extraordinaires qu'elle fit pour ses jardins, pour le pont-galerie du château, & pour l'agrandissement du domaine.

Lorsque Diane prit possession du château, elle n'y trouva que deux garennes à lapins, une pépinière, & un simple jardin potager situé près du pavillon des Marques. Bohier avait eu sans doute quelques projets pour ce jardin, mais il n'avait pas eu le temps de les exécuter. Il s'était borné à y bâtir une petite chapelle dédiée à saint Thomas, laquelle devint plus tard la chapelle Saint-Hubert, & à y amener par un canal les eaux de la fontaine de la Roche. Diane fit établir tout autour, sur les quatre côtés, un berceau de treilles en charpente.

Ces dispositions parurent bientôt trop simples à la duchesse, & elle entreprit de construire un parterre magnifique. Pour exécuter ce dessein, elle choisit un carré de terrain de la contenance de deux hectares, situé sur les bords du Cher, au-delà de la douve, au levant du château. Elle le protégea d'abord contre les inondations de la rivière par une levée de terre gazonnée, fortifiée par une double rangée de pieux, de limendes & de traverses entre-croisées.

Pour le féparer de la garenne, elle creufa fur les deux côtés un foffé large & profond, où elle jeta par une éclufe les eaux du Cher, & elle flanqua ce foffé d'un mur en pierre fèche foutenu, de fept toifes en fept toifes, par des chaînes de maçonnerie. Ces travaux préliminaires, commencés au printemps de l'année 1551, employèrent plus de 14,000 journées d'ouvriers, charpentiers, maçons, charretiers, gazonneurs, bûcherons, tireurs de pierres, manœuvres, & la dépenfe ne s'éleva pas à moins de 3,055 livres, fomme fort confidérable pour le temps. Pour mouvoir d'un point à un autre les maffes énormes de matériaux néceffaires à la conftruction des perrés, on n'avait alors que des procédés & des inftruments fort imparfaits, car la brouette à roue unique, attribuée à Pafcal, n'était point encore connue. On fe fervait de civières *roullereffes* ou camions traînés par des câbles, de traîneaux, de civières à bras, & de *bayarts* ou *boyarts*, fortes de brouettes qui avaient deux roues, fuivant l'étymologie du nom (*birota*).

La diftribution intérieure du parterre était fort fimple. Une terraffe régnait tout autour fur les quatre côtés, & de plus deux allées tranfverfales, fe croifant au milieu, le coupaient diagonalement en quatre grands triangles, divifés eux-mêmes, les uns en compartiments géométriques, les autres en broderies & « aultres pourtraictz. » Au milieu du parterre, à l'interfection des allées diagonales, fe trouvait une fontaine d'une fimplicité toute primitive. C'était un caillou d'un demi-pied, avec un trou d'un pouce & demi de diamètre, fermé d'une cheville de bois : la cheville ôtée, dit du Cerceau, il fortait un jet d'eau de la hauteur de trois toifes, « ce qui eft une belle & plaifante invention. » Le jardin était rattaché à l'angle de la cour du château par un pont de bois qui franchiffait la douve en face de la terraffe du bord de l'eau.

Ce jardin était à la fois un parterre, un verger & un potager. Pour le planter, Diane fit appel à tous ceux qui poffédaient les plus beaux jardins de la Touraine, car l'art d'élever les arbres en pépinière était à peine pratiqué à cette

époque. Deux archevêques de Tours, Etienne de Poncher & Simon de Maillé de Brézé (ce dernier était de la famille du grand-fénéchal), lui prodiguèrent les tréfors de leurs magnifiques jardins de Vernou. Leur vicaire-général, Jehan de Selve, abbé de Turpenay, ami & protecteur de Bernard Paliffy, fit choifir fous fes yeux les plus belles entes d'arbres fruitiers, au nombre de 200, & les expédia par le Cher à Chenonceau. Jehan Babou de la Bourdaifière en offrit un pareil nombre. On enleva en outre dans les bois 200 fauvageons deftinés à la greffe. Un des plus habiles jardiniers de Tours, nommé Nicquet, fut mandé avec fon fils pour planter les arbres. En même temps, on recueillit dans les bois 13,000 plants d'aubépines & de coudriers, pour former les haies, les berceaux & les cabinets; on envoya quérir à Noizay, près de Luzillé, 150 ormeaux, qui furent vendus 2 fols la pièce par Pierre d'Erian, le bifaïeul de l'abbé de Marolles, & l'on établit deux grandes avenues de ce bel arbre qui commençait alors à fe répandre en France.

Pour furveiller & diriger la marche de toutes ces plantations, Simon de Maillé prêta fon jardinier de Vernou, qui paffa toute une faifon à Chenonceau à raifon de 9 fols par femaine. Le jardinier de Vernou apporta 6 albergiers, 300 pommiers de paradis, 8 faix de grofeillers, un cent de rofiers mufqués & d'oignons de lis, & il fit arracher dans les bois 9,000 plants de fraifiers fauvages & de violettes. Enfin, pour compléter la décoration, Cardin de Valence, habile fontainier de Tours & petit-fils de ce Pierre de Valence à qui la ville de Tours avait confié en 1507 l'établiffement de fes fontaines, conftruifit plufieurs baffins avec des jets d'eau provenant de la fontaine de la Roche. Il pofa des tuyaux de fa fabrique & reçut pour fon falaire 200 livres tournois.

La garenne ne fut pas négligée. Diane y fit percer des allées, planter des haies d'aubépines & de coudriers, & conftruire des cabinets de verdure. Le jardinier de l'archevêque de Tours y deffina un dédale fourré, labyrinthe inextricable où l'on pouvait errer longtemps dans les ifoloirs

ſans trouver l'iſſue. Un *paille-maille* y fut ajouté, car alors l'exercice de la paume était fort à la mode, & il y eut auſſi un jeu de *piquerie*, où la ducheſſe de Valentinois, non moins bonne écuyère que Catherine de Médicis, aimait à courir la bague.

La conduite générale de cette œuvre fut confiée, ſous les ordres de Bernard de Rutie, à Benoiſt Guy des Carroys, maître-d'hôtel de l'abbé de Pontlevoy, & les travaux furent ſurveillés par le curé de Chenonceau, Michel Cabarat, qui reçut 100 ſols pour ſa peine. Il ne fallut pas moins de cinq ans pour mener à fin cette entrepriſe conſidérable. La dépenſe totale s'éleva à 5,000 livres, ſomme égale à cinq fois le revenu de la terre de Chenonceau, & repréſentant environ 100,000 francs de notre monnaie.

Cette dépenſe fut vraiſemblablement payée par Henri II, car, par une lettre patente datée de Blois, le 17 janvier 1552, le roi donna à Diane 5,500 livres à prendre en pur don ſur les revenus de la ſénéchauſſée des Landes, « en faveur, eſt-il dit, des bons, aggréables & recommandables ſervices qu'elle a ci-devant faicts à noſtre très-chère & très-amée compaigne la Royne, & eſpérons que plus fera cy-après ; & ce, oultre & par-deſſus les aultres dons, gaiges, penſions & bienfaicts qu'elle a de Nous & de noſtre dicte compaigne, & qu'elle a euz & pourra avoir cy-après. » Diane ne négligeait aucune occaſion de tirer de l'argent de ſon royal amant.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver dans le parterre plus de fleurs & d'arbuſtes rares ; mais il ne faut pas oublier que la plupart des plantes de nos jardins & de nos promenades ſont d'acclimatation aſſez récente. Diane ne put ſe ſervir que des reſſources horticoles de ſon temps, & à ſupputer la ſomme énorme qu'elle n'héſita pas à dépenſer dans ſes jardins, nous pouvons affirmer qu'elle en fit le lieu le plus riche & le plus délicieux.

C'eſt donc à tort que les courtiſans, à l'époque de la réception triomphale de François II & de Marie Stuart à Chenonceau, à la fin du mois de mars 1560, attribuaient tout l'honneur de ces embelliſſements à Catherine de Médi-

cis. A en croire leurs vers adulateurs, Diane n'aurait laiffé dans fes jardins que des ronces fauvages, & Catherine, dans l'intervalle d'un hiver, aurait métamorphofé ce défert en un parterre émaillé de fleurs:

Où vas-tu fi grand pas? Princeffe, arrefte toy,
Et voy de ce grand parc la melange naïfve,
Les fleurs & les berfeaux qui du long de la rive,
De mon voifin le Cher font à l'entour de moy.

Avant que ma Pallas, mère de voftre roy,
(Veillent les puiffants dieux que fon amour pourfuyve),
Euft pris plaifir icy, il n'y avoit fleur vive:
Mais defers & buyffons eftoient ce que je voy.

Les nymphes & les dieux qui gardoient ces rivages,
Malcontents de l'horreur de mes ronces fauvages,
S'eftoient allé cacher dépits en quelque coing.

Mais fi toft qu'ils ont feu que cefte grand déeffe
Avoit délibéré d'y paffer fa trifteffe,
Ils ont repris contens de Chenonceau le foing.

Tels furent les grands travaux entrepris par Diane de Poitiers pour la création de fon parterre. Mais elle ne fe contenta pas de l'agréable; elle voulut y joindre l'utile, en propageant autour d'elle la culture de la foie. Cette induftrie venait d'être introduite récemment en Touraine. L'ambaffadeur vénitien Marino Cavalli, dans fa relation de 1546, nous affure que les Tourangeaux « ont commencé à planter des mûriers, à élever des vers à foie & à en tirer le produit autant que le climat le permet. » A cette époque, la famille Babou de la Bourdaifière avait déjà multiplié cet arbre précieux à Montlouis. Dans fon goût élégant pour le luxe, Diane de Poitiers aimait non-feulement les arts, les châteaux, les eaux, les jardins; elle aimait auffi la foie avec paffion, & elle porta conftamment cette fplendide étoffe, en confervant toujours le même coftume, blanc & noir, à caufe de fon veuvage. Mais fa prédilection pour ces charmants tiffus

ne se borna pas là; elle voulut contribuer elle-même, par une coopération plus directe & plus active, aux progrès de l'industrie séricicole en Touraine, & elle planta à Chenonceau, en 1554, 150 mûriers blancs qu'elle envoya chercher à la Bourdaisière. Diane avait sans doute le projet d'élever des vers à soie : la haine de Catherine de Médicis, qui la chassa bientôt de Chenonceau, ne lui permit pas de pousser plus loin cette intéressante tentative.

Le parterre de Diane était établi sur la rive droite du Cher. La rive gauche, plus accidentée, offrait plus d'agrément; elle était arrosée par le ruisseau de Vestin & par deux belles fontaines, & un bocage s'étendait sur les flancs d'un petit coteau. Pour y arriver plus facilement, la duchesse de Valentinois songea à bâtir un pont sur la rivière, & à réaliser le projet de Bohier & de François Ier. Philibert de l'Orme, son architecte ordinaire, qui venait de construire pour elle le château d'Anet, fut chargé de ce travail.

Philibert de l'Orme, grâce à la protection de Diane de Poitiers, était alors dans les faveurs de la cour, & remplissait les fonctions de surintendant des bâtiments de la couronne. En 1548, la duchesse lui fit obtenir l'abbaye d'Ivry au diocèse d'Evreux; mais nous avons quelque honte à ajouter que, toujours rapace, elle partageait avec lui le revenu de ce bénéfice, montant à 1,300 livres. Dans toutes nos pièces, de l'Orme est désigné sous le nom de *Monsieur d'Ivry*, & il conserva cette abbaye jusqu'en 1560, époque à laquelle il la résigna en faveur de Jacques de Poitiers, frère naturel de Diane.

Philibert de l'Orme vint à Chenonceau au commencement de l'année 1556, accompagné de Pierre Hurlu, maître maçon de Montrichard, & il fonda le lit du Cher, qu'il trouva partout de rocher. Pour asseoir le pont, il n'y avait donc qu'à creuser le roc pour y établir les premières assises des piles sur un fondement inébranlable. D'après son devis, cinq arches devaient être élevées sur des piliers en pierre dure de Chisseau & des Houdes, & voûtées en pierre tendre de Bourré, de Saint-Aignan & de Lye; les avant-becs & arrière-

becs des piles, s'arrondiſſant en dehors en forme de petites tours, devaient former à l'intérieur des enfoncements ſemi-circulaires. Le pont, couvert d'un étage ſeulement, devait avoir un vaſte balcon au midi, à moins qu'on ne préférât le joindre à la rive gauche par un pont-levis; deux petites ſalles, ſur les angles de la deuxième pile du côté des terres, pour recevoir un eſcalier en vis & une garde-robe; des fenêtres ſur la rivière, au levant & au couchant, & deux petites cheminées en pierre de Saint-Aignan & de Lye. Il devait être placé, non dans l'axe de la galerie du château, mais un peu plus en aval. Cette diſpoſition fermait, il eſt vrai, une des deux fenêtres de la ſalle du couchant; mais elle avait l'avantage de moins aveugler l'unique fenêtre de la ſalle du midi, celle qu'on appelait alors la *chambre du roi.*

Pendant que les plans ſe préparaient, on ſe mit en meſure de tirer des carrières des environs tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction, & de faire cuire plus de 200 pipes de chaux. Trois maîtres charpentiers d'Amboiſe furent chargés de l'entrepriſe des bâtardeaux pour étancher l'eau ſur l'emplacement des ſept piles. Henri II voulut coopérer à cette entrepriſe par un don ; & de même qu'il avait accordé en 1552 cinquante pieds d'arbres à prendre dans la forêt de Dreux pour la conſtruction du château d'Anet, il accorda auſſi, le 10 juin 1557, cinquante chênes « bons & propres à baſtir, avec leurs houppiers & branchaiges, » à abattre dans ſa forêt de Montrichard pour faire les bâtardeaux & les cintres des piles.

Les travaux avaient été commencés par Pierre Hurlu au printemps de l'année 1556, ſous la ſurveillance d'Antoine Barbier, fourrier & contrôleur de la maiſon de Diane, & ſous la direction de maître Jehan de l'Orme, écuyer, ſieur de Saint-Germain, frère de Philibert, lequel était commiſſaire député par le roi ſur le fait de ſes édifices & bâtiments, aux gages de 600 livres par an. Mais il paraît que le maître maçon de Montrichard n'était pas à la hauteur de ſa tâche, car nous voyons l'architecte, au mois de juillet de la même année, préoccupé de l'incapacité de l'entrepreneur, lui en-

voyer pour l'aider Jehan Philippon de Vienne, maître appareilleur attaché à la conſtruction du château de Fontainebleau, aux gages de 10 ſols par jour.

Le ſalaire journalier alloué à Jehan de Vienne nous dit aſſez quelle était l'importance de cet ouvrier. D'après les *Mémoires* de Félibien, les appareilleurs employés au château de Chambord gagnaient auſſi 10 ſols par jour; les maçons qui avaient la conduite des travaux de maçonnerie étaient taxés à 20 ſols; & Pierre Nepveu Trinqueau, le maître maçon, était payé à raiſon de 27 ſols 6 deniers par jour.

Grâce au ſecours de l'appareilleur de Fontainebleau, Pierre Hurlu put avant l'hiver tirer hors de l'eau toutes les piles du pont, à l'exception d'une ſeule : mais il mourut peu de temps après, & l'on fit venir, pour toiſer l'ouvrage & en régler le prix, maître Jacques Coqueau, « controleur des baſtiments du roi en ſa ville de Blois, & maiſtre maçon dudit ſeigneur en ſon chaſteau de Chambourg. » Il fallut donc chercher un autre entrepreneur, &, au mois de juillet 1557, Philibert de l'Orme revint à Chenonceau & fit un nouveau marché, en préſence de Jacques Coqueau, avec Jacques Le Blanc de Paris & Claude Lenfant de Blois, maîtres maçons. Jehan Philippon de Vienne, dont le ſervice n'était plus néceſſaire, fut renvoyé à Fontainebleau.

Jacques Le Blanc s'étant retiré ou étant mort, Claude Lenfant, qui n'était ſans doute pas capable de conduire ſeul cette entrepriſe, dut s'aſſocier maître Chanterel, autre maître maçon de Paris. Celui-ci ne put pas non plus terminer le travail. A ſa mort, on fit venir André Rouſſel & Michel Gallebrun, maîtres maçons de Tours, pour toiſer la beſogne & faire leur rapport. L'ouvrage fut donc confié, au mois de janvier 1559, à un nouvel entrepreneur, Jehan Norays, de Loches, qui ſe chargea de parachever le pont. Le travail fut pouſſé avec activité, & à la fin de la même année, c'eſt-à-dire au moment où Diane de Poitiers vendit Chenonceau à Catherine de Médicis, le pont était entièrement terminé, mais la galerie qui devait le recouvrir n'était même pas commencée. L'ouvrage, interrompu par ce changement de

propriétaire, fut toifé & eftimé par Jehan Jehannyn, maître maçon de Tours, & Norays fut payé en conféquence. Catherine acheta pour 1,000 livres tournois le bois que Diane tenait de la libéralité de Henri II, & en attendant qu'elle pût entreprendre les projets plus vaftes qu'elle avait conçus & qui ne furent exécutés que longtemps après, elle fit border le pont d'une baluftrade de bronze doré.

Le pont avait coûté environ 9,000 livres, ce qui repréfenterait aujourd'hui près de 200,000 francs. Cette fomme fut payée par les mains de Simon Goille, tréforier des édifices & bâtiments du roi, commis par Diane pour tenir le compte des dépenfes de fes conftructions; il eft donc à préfumer que le pont coûta peu de chofe à la ducheffe de Valentinois.

Diane de Poitiers ne fit pas exécuter d'autres travaux au bâtiment du château, & ce n'eft point à elle, comme on l'a fouvent dit, qu'il faut attribuer la conftruction de l'appartement qui couvrait naguère la terraffe, entre la chapelle & la *librairie*. Cette addition malheureufe, qui altéra le plan primitif du monument, était due à Catherine de Médicis. La ducheffe de Valentinois ne paraît pas même s'être occupée du mobilier. Comme nous l'avons vu, Diane habita peu Chenonceau, & d'ailleurs elle préférait de beaucoup fon château d'Anet, où s'engloutirent des fommes fabuleufes, & dont elle furveillait elle-même les travaux avec une grande activité. « Si je fçavois, écrivait-elle d'Anet au connétable de Montmorency, en 1551, fi je fçavoys quelque choufe de nouveau, je vous en feroys part; mais je ne vous fçauroys parler que de mes maffons, où je ne pertz une feulle heure de temps, & efpère que quant viendrés ici que vous y trouverés quelque choufe de nouveau où vous prendrés plaifir. »

Pendant que Diane embelliffait ainfi fon château & fes jardins de Chenonceau, il fe créait dans le voifinage un domaine affez important que la ducheffe de Valentinois ne devait pas tarder à abforber : c'était celui de Chiffeau.

Adam de Hodon, fils de l'un des Hodon qui avaient vendu les Houdes à Thomas Bohier, avait une grande fortune et une fituation importante. Il était bailli & capitaine de Gifors,

gouverneur de Chartres & ambaſſadeur ordinaire en France de la belle-ſœur de François Ier, madame Renée de France, ducheſſe de Chartres, qui avait épouſé Hercule II d'Eſt, duc de Ferrare. Ce dernier titre l'attachant à la cour, il voulut ſe former un domaine aux environs d'Amboiſe & s'y bâtir un château. Dans ce but, il acheta à Chiſſeau le petit fief de la Chervière, la cloſerie de la Touche & la métairie de la Bruandière, le fief de Vrigny & celui du Bois-de-Pont, autrement dit fief de Chiſſeau, les eaux & pêcheries du Cher, depuis le bec du ruiſſeau de Bray juſqu'au parc de Chenonceau, avec la juſtice & juridiction de châtellenie, & le droit d'ériger ſur le Cher un moulin banal.

Déjà propriétaire de la moitié de la métairie des Friſches à Chiſſeau, dans le fief de la Chervière, Adam de Hodon acquit le reſte de ce domaine des deux frères Guillaume & Jehan Verſoris, qui l'avaient recueilli dans la ſucceſſion de leur mère Jehanne de Hodon.

Noble homme & ſage maître Jehan Verſoris, avocat en la cour de Parlement, s'appelait proprement Le Tourneur; mais comme ſans doute il ne trouvait ce nom ni aſſez ſonore ni aſſez ſavant, il l'avait métamorphoſé ſous la forme latine de *Verſoris*. Il avait quelque réputation comme avocat, & ſa faconde le fit envoyer en 1576 aux premiers Etats de Blois, deſtinés à remédier à la pénurie du tréſor & à la détreſſe du roi. Henri III avait ému ſes auditeurs en ſe lamentant ſur la miſère de ſes pauvres ſujets & ſur ſa propre miſère, & l'orateur du tiers-état, dit l'Eſtoile, avait offert au roi « le corps & les biens, trippes & boyaux, juſqu'à la dernière goutte du ſang & juſqu'à la dernière maille du bien. » Verſoris ne fut pas à la hauteur de cette éloquence populaire, & quand il prit la parole il fit une triſte figure, ſi nous en croyons le quatrain ſuivant, dû peut-être à quelque malin confrère :

On dit que Verſoris
Plaide bien à Paris;
Mais quand il plaide en court,
Il demeure tout court.

Après avoir ainſi conſtitué une terre aſſez conſidérable, Hodon voulut la doter d'un moulin à blé qui étendît ſa banalité ſur tous les ſujets de la châtellenie à une lieue à la ronde. Il ne ſuffiſait pas d'en avoir le droit, il fallait encore s'entendre avec une corporation puiſſante qui exerçait avec rigueur la police des rivières navigables : c'était la corporation des « marchands fréquentans la rivière de Loire & autres fleuves deſcendans en icelle. » Cette aſſociation devenue riche, forte & pleine d'initiative, avait obtenu le privilége de percevoir quelques droits de péage à ſon profit, &, grâce à ces reſſources, elle baliſait les rivières à fond mobile, draguait les paſſes enſablées, améliorait par des travaux les conditions de la navigation, veillait rigoureuſement à l'exécution des édits royaux, ſoutenait des procès contre les ſeigneurs riverains qui abuſaient de leurs droits, & rachetait des péages pour les éteindre peu à peu. Après avoir tenu des réunions ambulantes de ville en ville, la corporation tranſporta en 1540 ſon ſiége ſocial à Orléans, comme en un point plus central, y acheta un hôtel pour dépoſer ſes archives & tenir ſes aſſemblées, & entretint à ſes gages un notaire & un greffier. Là ſe réuniſſaient en aſſemblée générale, de trois ans en trois ans, les délégués de chaque ville, au nombre de deux, pour aviſer, régler l'emploi des fonds communs, élire un procureur général aſſiſté de quatre ſyndics, & donner, après une enquête préalable *de commodo & incommodo*, leur avis ſur tout ce qui intéreſſait la navigation, comme l'établiſſement des ponts & des moulins.

C'eſt devant cette corporation que Adam de Hodon porta ſon projet de bâtir un moulin dans le lit du Cher à Chiſſeau. A ſa requête, honnête perſonne Jehan des Jardrins, procureur général de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire, ſe tranſporta à Chiſſeau à trois repriſes différentes, accompagné de pluſieurs délégués, marqua par des baliſes l'emplacement du futur moulin, & fixa les conditions qui devaient être impoſées au conſtructeur dans l'intérêt de la navigation. Cette enquête favorable

fut foumife, avec une fupplique du demandeur, à l'approbation de l'affemblée générale des marchands, tenue à Orléans le 8 mai 1546, en la préfence de Nicolas Provenchère, notaire royal au Châtelet d'Orléans, qui était le greffier & le confeil de la corporation. L'affemblée autorifa la conftruction d'un moulin dans l'île de Chiffeau, à la condition de laiffer voie fuffifante pour les bateaux & de nettoyer & balifer la rivière dans toute l'étendue du fief.

Muni de cette autorifation, Hodon fe mit à bâtir fon moulin, & il en fit une conftruction originale & pittorefque qui rappelait d'une manière frappante, mais dans de moindres proportions, l'ancien moulin fortifié des Marques à Chenonceau. Placé à cheval fur le courant, l'édifice s'ouvrait en amont & en aval par deux vaftes arcades entre lefquelles tournait la roue du moulin; le maffif d'amont fe prolongeait en deux pointes, qui brifaient l'effort de l'eau & fe couronnaient de deux tourelles deftinées à l'obfervation & à la défenfe; le moulin, appuyé de chaque côté fur un îlot & enveloppé d'une ceinture de douves naturelles, ne communiquait avec le Cher que par une feule porte, étroite & baffe comme une poterne & défendue par des mâchicoulis, laquelle donnait accès à un efcalier oblique voûté; les murailles étaient fans doute crénelées, & les appartements fupérieurs pouvaient recevoir une petite garnifon. Cette conftruction conftituait véritablement une fortereffe : de là le nom de *Moulin-Fort* qu'on lui donna.

Adam de Hodon n'eut pas le temps de jouir de fes travaux & des agrandiffements de fon domaine. Diane de Poitiers, qui fe trouvait gênée par ce voifinage trop rapproché, manifefta le défir d'acquérir la terre de Chiffeau. Venant de fi haut, un tel défir était un ordre, & l'ambaffadeur de la ducheffe de Ferrare à la cour de France était trop bon diplomate pour rifquer de déplaire à la favorite. Il s'empreffa donc de mettre à la difpofition de la ducheffe de Valentinois la belle terre qu'il créait depuis quinze ans, & qui embraffait la prefque totalité de la paroiffe de Chiffeau & une partie de celle de Saint-Georges.

Le contrat de vente fut paſſé au château de Blois, le 23 février 1555 (1556) par Martin Huguet, notaire & tabellion du ſcel royal. Le prix fut fixé à la ſomme de 25,000 livres tournois, dont il fut payé comptant, par les mains de meſſire Simon Goille, tréſorier de Diane, la ſomme de 18,000 livres en écus d'or ſoleil, doubles ducats, ducats, écus d'Eſpagne dits piſtolets, teſtons, réaux & douzains: variété ſingulière de numéraire, qui montre combien une réforme était déſirable. Le ſurplus fut ſoldé au château de Fontainebleau, le roi y étant, le dernier jour de mai 1556, en préſence de noble homme Nicolas du Bex. Adam de Hodon réſerva expreſſément le conſentement de ſa femme, & déclara dans le contrat qu'il entendait faire remploi des deniers provenant de cette vente par l'acquiſition des terres, châtellenies & ſeigneuries d'Eſtilly & moitié de Cravant, près de Chinon. Marguerite Téronneau, femme de Hodon, ratifia ces diſpoſitions, le 24 mars 1556. L'acte de cette ratification fut paſſé à Ferrare, au palais où réſidait alors la ducheſſe, par François du Soleil, français devenu citoyen de Ferrare, & immatriculé par l'autorité impériale comme notaire public de cette ville. Marguerite Téronneau était attachée comme dame d'honneur à la perſonne de Renée de France; elle rentra en France avec cette princeſſe en 1559, après la mort d'Hercule d'Eſt, & elle la ſuivit ſans doute à Montargis, où la ducheſſe de Ferrare ſe retira avec ſa petite cour & où elle mourut en 1575.

Cependant Diane de Poitiers avait fait *inſinuer* ſon contrat d'acquiſition au bailliage d'Amboiſe, par le bailli François Fromont, pendant la tenue des aſſiſes royales. Après cet enregiſtrement, Jehan Menard, au nom de la ducheſſe de Valentinois, prit poſſeſſion des nouveaux domaines le 14 mars 1556, &, pour remplir les formalités du temps, en ſigne de vraie, réelle & actuelle poſſeſſion, il alla & chemina ſur les terres, ouvrit & ferma les portes, *tua* le feu, coupa du bois, mit les métayers & les cloſiers hors de leurs maiſons, le meunier hors du Moulin-Fort, & fit pluſieurs autres actes ſervant à prendre bonne & valable poſſeſſion. Procès-

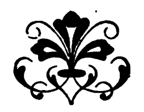
verbal en fut dreſſé par François Gouffart, notaire royal à Amboiſe, & le tout fut ratifié le lendemain par Diane de Poitiers, qui ſe trouvait alors au château d'Amboiſe. Quelques jours plus tard, la ducheſſe rendit foi & hommage au roi pour ſa nouvelle propriété.

Diane ne fit pas d'autres acquiſitions importantes à Chenonceau; nous la voyons ſeulement, le 27 février 1557 (1558), acheter quelques petits morceaux de terre à Francueil; l'acte en fut paſſé à Chenonceau, en préſence de Simon de Maillé, archevêque de Tours. Nous la voyons auſſi ſe faire autoriſer à détruire le moulin à bac de Chenonceau & à en tranſporter les droits de banalité au Moulin-Fort, à la charge de payer le droit d'afforage aux fermiers de la baronnie d'Amboiſe, & de récompenſer le domaine pour la diminution que ſubiſſaient les produits du greffe par l'annexion des fiefs de Thoré, Coulommiers, le Deffais, Vrigny, Bois-de-Pont, le Moulin-Fort, Chiſſeau & la Chervière, à la châtellenie de Chenonceau. Pour dédommager le roi de cette perte, Diane lui abandonna 18 chaînées de vignes ſur les Chaſtelliers d'Amboiſe.

Diane poſſédait alors beaucoup de vignes ſur le ſommet du coteau d'Amboiſe, en dehors de l'enceinte du château, ſur cet emplacement qui fut occupé par un *oppidum* gaulois, puis par un campement romain, & où l'on remarque encore d'immenſes foſſés à retranchements qui courent de la vallée de la Loire à celle de l'Amaſſe; avec d'énormes mottes de défenſe. Toutes ces vignes avaient été affermées par soixante-huit baux pour 227 livres. Si l'on prenait pour type les prix de Chenonceau, où les vignes étaient louées 5 livres l'arpent, cette ſomme ne repréſenterait pas moins de quarante arpents.

Que ſe propoſait Diane en achetant ces vignes? Sentant les années venir, & tremblant de voir diminuer ſon empire par l'abſence, elle avait réſolu de ne pas quitter la cour. Chenonceau même lui paraiſſait trop loin du château d'Amboiſe, &, pour moins perdre de vue ſon royal eſclave, elle ſongea à ſe bâtir ſur le ſommet des Chaſtelliers un hôtel qui

communiquât directement avec les jardins du château. C'eſt elle-même qui nous apprend ſon deſſein dans les contrats d'acquiſition, « afin, dit-elle, d'y baſtir, conſtruire & édiffier maiſons, courts, jardrins, vergers & autres choſes qu'elle verra eſtre à faire pour plus commodément & honnorablement ſoy loger, approprier & accommoder, ſes gens, famille, hoirs & ayans cauſe. » Diane n'eut pas le temps de réaliſer ce projet, qui nous aurait ſans doute légué un monument de plus : la mort imprévue de Henri II la jeta tout à coup en préſence de ſa rivale, Catherine de Médicis, irritée & déſormais toute-puiſſante.





XI

DIANE ET CATHERINE EN PRÉSENCE

1559

Au mois de juin 1559, la ville de Paris était en liesse, & la cour célébrait le mariage des deux filles de France pour sanctionner le traité de Cateau-Cambrésis. La fille du roi, Elisabeth, épousait Philippe II d'Espagne, & sa sœur Marguerite, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie. Il y eut de grandes réjouissances à cette occasion, & Henri II fit publier par tout le royaume « qu'en la ville de Paris le pas étoit ouvert, au quinzième de juin, par Sa Majesté très-chrétienne & par les princes, pour être tenu contre tous venants. »

Ces fêtes furent fatales à Henri II. La reine, effrayée d'un rêve, l'avait vainement supplié de se contenter d'être témoin & juge des tournois. Le roi persista, & portant, suivant son usage, les couleurs de la duchesse de Valentinois, il fournit plusieurs carrières sans accident & avec beaucoup d'adresse. Mais il eut la malheureuse inspiration de vouloir rompre une dernière lance avec Gabriel de Montgomery, capitaine de sa garde écossaise. Montgomery brisa sa lance sur la visière du roi & lui fit entrer le bois dans l'œil, « si avant que le cerveau en fut fêlé. » Henri II fut transporté sans connaissance au palais des Tournelles, voisin de la lice, & son agonie dura onze jours.

La disgrâce de Diane avait précédé la mort du roi. Elle tenta vainement de le voir, après qu'il eût été blessé, mais

elle trouva toutes les portes fermées par une haine vigilante, & elle dut fe retirer dans un de fes hôtels. Peu d'heures après la cataftrophe, quand on eut perdu tout efpoir de falut, Catherine de Médicis lui envoya l'ordre de s'exiler dans un de fes châteaux, & de rendre les bagues & joyaux de la couronne.

En dépit des efforts de Catherine, Diane laiffait à la cour un parti puiffant, le parti catholique, &, toute tombée qu'elle était, elle avait encore de nombreux amis. Le maréchal de Briffac toujours fidèle; le connétable de Montmorency & les Guife, enchaînés par des alliances, quoique divifés par l'ambition, protégeaient fa retraite & la défendaient contre les entreprifes de la reine. Forcée de compter avec ces fiers perfonnages, Catherine fcella fon union avec les Guife, & ceux-ci, dans l'intérêt de leur grandeur politique, n'héfitèrent pas à facrifier leur alliée & à l'abandonner à la haine de fon ennemie. Il y eut pour Diane un moment terrible, où Tavannes offrit à la reine d'aller couper le nez à la favorite déchue : la ducheffe ne dut la vie qu'à l'intervention de fon gendre, le duc d'Aumale, l'un des quatre Guife.

Henri II mourut le 10 juillet 1559. Diane, privée de l'appui du connétable, qui venait d'être exilé, fe hâta de renvoyer les joyaux de la couronne. Elle n'imita point la comteffe de Châteaubriand qui, fommée par François Ier, à l'inftigation de la ducheffe d'Etampes, de reftituer les bijoux qu'elle en avait reçus, les fit fondre en lingots pour ne pas voir parer de fes dépouilles une rivale odieufe.

La haine de Catherine de Médicis ne fe borna pas à cette vexation : la reine-mère voulut bientôt arracher à Diane le château de Chenonceau; mais la ducheffe de Valentinois qui avait réuffi, par l'artifice juridique que nous avons raconté plus haut, à effacer la tache domaniale de cette terre, tint bon pendant quelque temps & fe refufa d'abord à ce facrifice. Devant ce refus, Catherine devint plus menaçante : elle fit propofer aux députés des provinces affemblés à Pontoife de décider que toutes les perfonnes qui avaient reçu des dons de la libéralité de François Ier & de Henri II feraient

tenues de les rendre, afin que le produit de leur vente, verſé dans les caiſſes de l'Etat, ſervît à couvrir le déficit des finances. Cette meſure frappait principalement la favorite tombée : auſſi Diane ſe décida-t-elle à tranſiger avec ſon ennemie, & à lui propoſer l'échange du château de Chenonceau contre une autre de ſes propriétés.

C'était aller au devant des déſirs les plus chers de la vindicative Florentine, & par conſéquent la déſarmer. Scipion Dupleix prétend même que la reine n'avait acheté Chaumont que dans le but de l'échanger plus tard contre Chenonceau : ſuppoſition invraiſemblable, car lorſque Catherine acheta Chaumont, au prix de 120,000 livres tournois, de Charles-Antoine de la Rochefoucauld & de ſa femme Antoinette d'Amboiſe, le 31 mars 1550, elle était loin de prévoir les événements qui, neuf ans plus tard, devaient lui permettre de réaliſer ce projet. Quoi qu'il en ſoit, comme elle avait jeté plus d'une fois un regard de convoitiſe ſur le ſplendide domaine de ſa rivale, elle accepta avec empreſſement & fit offrir en échange à la favorite la terre de Chaumont, qui était un des patrimoines de la vieille maiſon d'Amboiſe depuis le XIe ſiècle, & dont le château avait été bâti vers 1475 par Charles d'Amboiſe, frère du cardinal & père du maréchal de Chaumont. Diane ſe garda bien de refuſer, d'autant plus que ce n'était pas une mauvaiſe opération financière : la terre de Chaumont, en effet, valait un tiers de plus que celle de Chenonceau.

Pendant que les négociations de cet échange ſe pourſuivaient, la reine-mère fit une dernière viſite à Chaumont, viſite pleine de trouble & d'épouvante, dans le but de chercher dans les aſtres des révélations ſur les projets de ſes ennemis & des conſeils pour ſa tortueuſe politique. Un des aſtrologues qu'elle avait amenés d'Italie, le fameux Coſme Ruggieri, lui montra les quatre thèmes de nativité de ſes quatre fils, dreſſés d'après ſes ordres, & qui, choſe étrange, prédiſaient l'extinction de toute cette belle famille, dont les membres étaient tous appelés à porter une couronne.

Bouleverſée par ce ſpectacle ſiniſtre, qui lui préſageait la

ruine totale de sa maison & le triomphe définitif de ses ennemis, Catherine de Médicis se hâta de fuir le château de Chaumont & de l'abandonner à sa rivale, avec les meubles qui avaient été témoins des évocations cabalistiques de Ruggieri, & qui semblaient porter des traces de sang & des signes de mort. On y voyait encore, au temps où écrivait Félibien, en 1681, plusieurs meubles qui avaient appartenu à la reine-mère, avec quelques copies de Raphaël & plusieurs portraits de la maison de Médicis. Mais on n'y voyait plus cette belle statue de marbre représentant Ariane, que l'on trouva dans les sables de la Loire, en face de Chaumont, vers 1840, & qui figure aujourd'hui sous le nº 104 au musée de l'hôtel de Cluny. Ariane, appuyée sur un rocher & levant au ciel des yeux pleins de larmes, c'était vraisemblablement l'image de Catherine, délaissée par Henri II pour sa maîtresse. Diane l'aura sans doute précipitée dans la Loire, seule vengeance qu'elle pût alors exercer contre son ennemie triomphante (1).

L'acte d'échange de Chenonceau & de Chaumont, dit Bernier, fut passé au château de Blois, le roi y étant, à la fin de l'année 1559. Nous n'avons pu découvrir la date précise de cet acte, car les archives de Chaumont ne possèdent plus cette pièce importante, & les archives de Chenonceau ne l'ont jamais possédée. Le cardinal de Lorraine stipula comme procureur spécial de la reine-mère, & messire François Marcel, conseiller du roi en son conseil privé, représenta la duchesse de Valentinois. La ratification de cet échange forcé eut lieu au château de Chinon le 10 mai 1560. Mais Diane avait, dès le 27 avril précédent, fait prendre possession de Chaumont par son secrétaire, afin de rendre irrévocable un événement qui scellait sa réconciliation avec sa terrible ennemie.

Cette réconciliation n'était qu'apparente, &, quelques années plus tard, Catherine, toujours vindicative, recourut à

(1) M. Dusommerard attribue cette statue à la grande école de sculpture de Tours : elle en porte bien tous les caractères.

un autre moyen pour ravir à Diane une partie des biens immenſes qu'elle avait amaſſés. Par ſes ordres, on intenta, en 1564, un procès à François Allaman, ſeigneur du Gué-Péan, près de Montrichard, préſident de la chambre des comptes. Il fut accuſé d'avoir dilapidé les gabelles, avec l'aide de la ducheſſe de Valentinois, dont il aurait acheté la protection. Diane, compromiſe dans ce procès, fit agir de nouveau ſes puiſſants partiſans, & Catherine ceſſa de la pourſuivre. Allaman en fut quitte pour 60,000 livres d'amende (un million de notre monnaie), &, pour rentrer en grâce près de la reine-mère, il s'empreſſa de lui prêter de l'argent. Nous le verrons figurer plus tard parmi les créanciers de Catherine de Médicis.

Diane ſe retira dans ſa terre de Limours, ancienne propriété, deux fois confiſquée, de Jean Poncher & de la ducheſſe d'Etampes. C'eſt là qu'elle paſſa, loin de la politique & de la cour, les ſix dernières années de ſa vie. Il paraît qu'elle n'y était pas pourſuivie par le ſouvenir de ſes victimes, car quand elle y dicta ſon teſtament, en 1564, elle n'héſita point à déclarer qu'il lui était permis de diſpoſer de ſon bien, « parce que c'eſt byen venant en partye de mon labeur. » *Labeur!* mot étrange dans ſa bouche à la fin d'une telle vie!

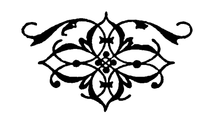
Ainſi diſparut de la ſcène cette femme célèbre, qui exerça ſur ſon époque une ſorte d'enchantement & de faſcination. La morale & l'hiſtoire doivent la condamner; mais l'art & la littérature peuvent être plus indulgents. A l'exception de Marot, tous les hommes de lettres eurent part à ſes encouragements; tous les artiſtes, peintres, ſculpteurs, architectes, ciſeleurs, ont vécu du mouvement qu'elle imprima autour d'elle, & les douze années de ſon règne comptent parmi les plus fécondes de l'hiſtoire de l'art. Elle a laiſſé derrière elle dans vingt monuments ſplendides, une trace éblouiſſante de ſon paſſage & de ſon influence.

Elle n'a pas laiſſé une trace moins lumineuſe dans l'hiſtoire poſthume. Son ſang s'eſt mêlé à celui des plus grandes familles, &, par la maiſon de Savoie, ſa poſtérité s'eſt aſſiſe

quatre fois ſur le trône de France, en la perſonne de Louis XV & de ſes trois petits-fils.

Diane ne ſurvécut que ſix ans à ſa chute, car l'exil eſt mortel pour les favorites comme pour les rois. Elle mourut à Anet, le 25 avril 1566, à l'âge de ſoixante-ſix ans & quatre mois, & fut enterrée dans la grande chapelle de ſon château. Ses enfants lui élevèrent un ſuperbe mauſolée en marbre, & les arts lui durent encore quelque choſe même après ſa mort (1).

(1) Voir deux intéreſſants articles ſur l'exhumation du corps de Diane de Poitiers, au moment de la Révolution, l'un de M. Henri du Cleuziou, dans le journal l'*Eclair*, du 12 avril 1868; l'autre de M. Fr. Lock, dans la *Revue moderne*, du 10 mai 1869.





XII

LES FÊTES DE LA REINE-MÈRE

1560-1577

A la mort de Henri II, Catherine de Médicis, jufque-là dédaignée comme reine & comme époufe, & fans aucune influence à la cour, devenait tout à coup maîtreffe des affaires, & prenait une autorité qu'elle allait exercer pendant trente ans, fous le règne de trois de fes enfants. Toutefois, avec fon aftuce florentine, elle commença par diffimuler, &, fuivant la mode du temps, elle affecta un deuil extraordinaire. Elle prit pour fymbole une montagne de chaux vive, fur laquelle les gouttes d'eau du ciel tombaient à foifon, avec cette devife latine :

Ardorem extincta teftantur vivere flamma.

« Noftre reyne, ajoute Brantôme, autour de fa devife que je viens de dire, avoit fait mettre des trophées, des miroirs caffés, des éventails & pennaches rompus, des carquans brifés, & fes pierreries & perles efpandues par terre, les chaifnes toutes en pièces; le tout en figne de quitter toutes bombances mondaines, puifque fon mary eftoit mort, duquel n'a jamais pu arrefter le dueil....... Fatiguée de la politique, elle fe vouloit retirer en fes maifons de Monceaux & Chenonceau, fans jamais fe mefler plus des affaires de France, voulant parachever le refte de fes jours en tranquillité : & de faict le vouloit faire ainfi. »

Ce bon Brantôme eſt vraiment trop naïf, & s'il croyait encore, au moment où il écrivait, aux belles réſolutions de retraite & de ſolitude de la reine-mère, il donne la meſure d'une extrême ſimplicité.

Si Catherine avait eu de réels projets de retraite, les événements l'euſſent bien vite rejetée dans le mouvement & dans les intrigues de la politique. L'orage, en effet, grondait de toutes parts autour du roi enfant & de la famille qui gouvernait la France ſous ſon nom. Les princes du ſang, éloignés de la cour & des affaires; les huguenots, privés du libre exercice de leur culte; une foule de gentilshommes, condamnés au repos & à la gêne depuis le traité de Cateau-Cambréſis, tout le monde s'agitait. Ces éléments divers, fermentant à côté les uns des autres, ne tardèrent pas à s'unir & à ſe coaliſer, & il en ſortit la conſpiration d'Amboiſe, dont le but était de ſe défaire des Guiſe & d'enlever le jeune roi pour le ſouſtraire à la domination de ſa mère.

Nous n'avons point à faire ici l'hiſtorique de ce célèbre *tumulte*, dont les détails ſont bien connus de nos lecteurs. Diſons ſeulement que le château d'Amboiſe, entouré d'images funèbres & empeſté par la puanteur des cadavres, dut devenir un ſéjour odieux. Les dames, quoi que diſe Regnier de la Planche du paſſe-temps qu'elles prenaient aux exécutions des conjurés, furent ſans doute les premières à demander un changement de réſidence, & Catherine de Médicis, ſe rendant à leurs déſirs, fit organiſer à Chenonceau de ſplendides *triomphes* à l'intention de François II & de Marie Stuart, afin d'inaugurer avec éclat l'ère des fêtes & des plaiſirs.

Le récit de ces triomphes a été écrit par un témoin oculaire nommé Le Pleſſis. Quel était ce perſonnage, aſſez haut placé pour aſſiſter à une fête de cour & en ſaiſir tous les détails? C'était ſans doute cet Antoine Le Pleſſis-Richelieu (un des grands-oncles du cardinal), que la reine-mère avait mis, en qualité de grand-prévôt, à la tête d'une compagnie d'arquebuſiers qu'on venait de former à Amboiſe pour garantir la perſonne du roi de toute ſurpriſe. Sa charge l'obli-

gea naturellement d'accompagner la cour à Chenonceau, & c'eſt à cette circonſtance que nous devons le récit curieux que nous allons analyſer (1).

L'entrée triomphale de François II & de Marie Stuart à Chenonceau eut lieu le dimanche, dernier jour de mars 1560, au lendemain des exécutions d'Amboiſe. En traverſant la forêt, la cour entendit peut-être tirer les derniers coups d'arquebuſe contre les conjurés, car le duc de Guiſe, dit la Planche, avait commandé au maître des eaux & forêts d'en tuer autant qu'il en trouverait dans les bois, comme des bêtes fauves, « ſans plus les amener à la ville, qui était jà infectée de corps, joinct que tant de gens faiſoyent pitié aux dames. »

Outre la reine-mère régente & la jeune reine, le roi était accompagné de ſes trois frères, & eſcorté du duc François de Guiſe, nommé depuis quelques jours lieutenant-général du royaume; du cardinal de Lorraine, & du duc de Condé, que les princes lorrains traînaient avec eux comme un ennemi vaincu. La cour était au grand complet. On y comptait, parmi les principaux perſonnages : le duc d'Aumale, gendre de Diane de Poitiers & oncle de Marie Stuart; Anne d'Eſt, fille de la ducheſſe de Ferrare & femme du duc de Guiſe; François de Lorraine, grand-prieur de France & général des galères; Jacques de Savoie, duc de Nemours; l'amiral Coligny & ſon frère le cardinal de Châtillon, mandés à Amboiſe par la reine-mère pour s'aſſurer de leurs perſonnes & prévenir leurs deſſeins hoſtiles. On n'y voyait point le vieux connétable Anne de Montmorency, alors exilé à Paris en qualité de gouverneur, avec ſon fils François, maréchal de France. Le chancelier Olivier n'y était pas non plus. Homme de bien, digne d'être l'ami du vertueux L'Hoſpital, il s'était vainement oppoſé aux fureurs des Guiſe, & il était mort la veille à Amboiſe de la douleur de n'avoir pu empêcher des cruautés inutiles.

(1) Il y avait un autre Le Pleſſis, valet de chambre de Charles IX pendant ſon grand voyage en France. Il pourrait bien être l'auteur de notre récit.

La partie matérielle de la fête de Chenonceau fut préparée par les soins de Hélie de Odeau, seigneur de Paradis & contrôleur-général de la maison de la reine, & de Lambert, capitaine du château. La partie artistique fut confiée au « seigneur de Saint-Martin, personnage en son art très-singulier. » C'est le Primatice que Le Plessis désigne sous ce nom, parce qu'il était abbé de Saint-Martin de Troyes. Un peu négligé sous le règne de Henri II, il était alors au plus haut degré de la faveur, & il venait de supplanter Philibert de l'Orme dans sa charge de surintendant des bâtiments de la couronne. C'est avec ce nouveau titre que le Primatice ordonna la fête de Chenonceau, modela les différentes statues & dessina les costumes des divers personnages qui parurent dans le *triomphe*. Quant aux devises, inscriptions & vers, il faut sans doute les attribuer à ces poëtes de cour, que Charles IX devait bientôt attacher à sa personne. La fête, d'ailleurs un peu pédantesque, eut donc tout à la fois un caractère artistique & littéraire, avec un singulier mélange de naïveté champêtre. La mythologie, qui devait envahir prochainement toutes les fêtes de ce genre, n'y fit qu'une apparition timide, & l'on n'y remarque aucune de ces scènes licencieuses qui signalèrent plus tard les orgies de la cour de Henri III.

Grâce au concours des artistes, des poëtes & des savants, rien ne fut épargné pour donner à cette réception royale un cachet exceptionnel d'art, de grandeur & de nouveauté. Les arcs de triomphe, les obélisques, les colonnes, les statues, les fontaines jaillissantes, les autels antiques, étaient chargés d'emblèmes & d'inscriptions empruntées aux grands poëtes de Rome, de la Grèce & de l'Italie moderne. Les feux artificiels y mêlèrent leurs surprises, « dont tout le monde, les yeux ouverts & les bouches béantes, non-seulement fut esbahy, mais estonné de joie & grande admiration pour n'avoir esté auparavant ce jour jamais veu chose semblable ; » enfin trente canons, rangés en bataille sur la terrasse de la rivière, y ajoutèrent, par leurs salves répétées, quelque chose d'imposant.

François II & Marie Stuart arrivèrent dans la ſoirée à Chenonceau. A l'approche de Leurs Majeſtés, tous les ouvriers & ſujets de la terre, au nombre d'environ neuf cents, allèrent au-devant du cortége royal & ſe mirent en bataille, enſeignes déployées & tambourins battants, ſur la colline en face de l'avenue. Leurs enſeignes étaient de taffetas noir, traverſées d'un coin à l'autre d'une bande de taffetas blanc, pour rappeler le deuil de leur maîtreſſe ; chacun d'eux tenait à la main une baguette blanche ſurmontée d'un rameau vert. Au pied des ormeaux & des chênes de la grande avenue, le capitaine Lambert avait fait aſſeoir toutes les femmes de la châtellenie, « ayant toutes la teſte couronnée d'un grand & lourd chappeau à la ruſtique, émaillé de mille couleurs. » Le chemin était ſemé de jonchée verte & de gros bouquets de violettes & de giroflées. Sur le paſſage de Sa Majeſté, les femmes & les enfants firent retentir les airs des cris de : *Vive le roi !*

A l'entrée de l'avant-cour, à l'endroit où Catherine plaça plus tard deux lions remplacés aujourd'hui par deux ſphinx, s'élevait un arc triomphal d'ordre toſcan. Les écuſſons & les deviſes du roi, des deux reines & des jeunes princes, y étaient peints ſur des cartouches. Les corps des colonnes & les chapiteaux étaient revêtus de feuillages de lierre à la ruſtique. On liſait ſur l'entablement, du côté de l'avenue, une inſcription latine :

AV DIVIN FRANÇOIS
FILS DV DIVIN HENRI ET PETIT-FILS DV DIVIN FRANÇOIS
TRÈS-BON ET TRÈS-HEVREVX PRINCE

Au-deſſus de l'entablement était un fronton orné de lierre, dont les acrotères portaient des vaſes de bronze qui lançaient de grandes flammes, avec cette deviſe italienne :

FIN AL CIELO N'ANDARA
LA FIAMMA

De l'autre côté de l'entablement, une ſeconde inſcription

célébrait la victoire récente remportée ſur les conjurés d'Amboiſe & ſur la faction huguenote :

OB SEDATOS TVMVLTVS ET
RESTITVTOS DIVIS
HONORES

Cinquante pas plus loin que l'arc de triomphe ſe regardaient deux fontaines compoſées de deux Termes plus grands que nature, poſés ſur deux baſes ruſtiques & jetant l'eau par une gargouille d'or façonnée en mufle de lion. L'eau s'épanchait en une conque de pierre élevée ſur deux pilaſtres, & une inſcription rappelait que ces fontaines étaient établies pour la commodité publique, *commoditati publicæ*, mais que les autres ſources étaient réſervées pour le ſervice de la cour. La tête des ſtatues était couronnée de laurier, de lierre, de roſeaux & de fleurs, & ſur la gaîne qui renfermait le corps des Termes on liſait les ſtrophes ſuivantes :

Au ſaint bal des Dryades,
A Phœbus, ce grand Dieu,
Aux humides Naïades,
J'ay conſacré ce lieu.

De Medici la race,
L'honneur & l'ornement,
Pour plus heurer la place,
S'y proumène ſouvent.

Ne troublez point cet'eau,
O paſſans, car c'eſt l'onde
Qui vient à Chenonceau
Pour ſervir tout le monde.

Plus loin que les fontaines, la nature avait diſpoſé deux grands chênes en face l'un de l'autre : les branches en furent garnies de pots à feu, de fuſées, de moulinets & de girandoles aux flammes variées, qu'on alluma au moment du paſſage du roi. A côté des chênes ſe dreſſaient deux grands obéliſques, avec des rinceaux de lierre ſurmontés d'une

pomme d'or ovale, & portant ſur leurs piédeſtaux des inſcriptions grecques empruntées à l'Iliade.

Le roi paſſa enſuite ſur le pont dormant qui ſépare la cour de l'avant-cour, & il s'amuſa un inſtant à regarder les poiſſons qui jouaient dans les eaux limpides du canal, éclairées par les feux d'artifice. De là il entra ſur la terraſſe ou cour principale qui, comme un cavalier, ſemble commander à tout le reſte & domine les jardins & les parcs. On avait diſpoſé dans un angle un pilaſtre attique carré, percé à jour d'oves & autres figures garnies de verres de couleur, ſorte de phare dans l'intérieur duquel brûlaient quatre groſſes lampes. Aux quatre pointes de ce *lychnophore* ou lampadaire, pendaient des flambeaux de feux artificiels, dont l'éclat illuminait le château, les cours & les profondeurs des jardins. A gauche de la terraſſe, près du pont de bois qui conduiſait au parterre de Diane, était un autel antique au pied d'une colonne, ſemé de branches fanées de cyprès, de pin, de grenadier & de buis, arbres conſacrés à Pluton, pour exprimer le deuil de la reine-mère. La colonne était ſurmontée d'une tête de Méduſe en or, béante & coiffée de ſerpents enlacés, alluſion à la Minerve qui gouvernait alors la France au milieu des périls des factions. On y liſait ce ſonnet :

Trouppeaux brancheus dond la fuytte poudreuſe
Va jours & nuits gallopant ces buiſſons;
Céleſte vol, oiſeaux dond les chanſons
Font retentir ceſte cauſte umbrageuſe;

Troupe azurée & l'onde tortueuſe
Faiſant ſoudain dix mille limaçons,
Si quelquefois, au doux bruit de voz ſons,
D'icy paſſer perſonne eſt tant heureuſe;

Vous luy direz, ſoit roy, prince ou ſoldart
Que ſon chemin cy mène ou le hazard :
Paſſant, demeure & voy le ſaint rivage

Où Catherine, en dédaignant l'orgueil
Des hommes vains, pour témoigner ſon deuil,
Veult achever les jours de ſon veuvage.

En face de l'autel antique, au pied de la groffe tour, un tertre de gazon était furmonté de deux lions. Un autre fonnet, gravé fur un tableau, exprimait avec emphafe l'inconfolable douleur de la reine-mère, & promettait à Henri II un fouvenir éternel.

Un fecond arc de triomphe, d'ordre corinthien, s'élevait à l'entrée du pont-levis du château; les colonnes & l'entablement en étaient dorés. Des étendards de taffetas blanc portaient des vers à la louange du roi, & lui annonçaient l'apaifement prochain des troubles & la foumiffion des rebelles. De chaque côté de l'arc triomphal, deux ftatues, repréfentant des Naïades, jetaient par des urnes, fur lesquelles elles penchaient la hanche, une grande abondance de vin clairet, &, par un cor qu'elles tenaient de l'autre main, elles le faifaient pleuvoir fur leur tête en pluie fine.

Quand le pont-levis du château fe fut abaiffé devant le roi, au bruit des falves d'artillerie & de milliers de fufées, François II rencontra une Renommée couronnée de laurier, qui lui difait par un vers infcrit fur un cartouche :

BAISSANT LE CHIEF A TA SEVLE GRANDEVR

Les deux petites terraffes femi-circulaires qui précèdent l'entrée du château avaient auffi leurs ornements & leurs flatteries. D'un côté on voyait un autel antique, accofté d'une colonne tronquée, tout femé de branches de lis fleuris, avec cette inscription :

MANIBVS DATE LILIA PLENIS

La colonne portait une Renommée couronnée, tenant une trompette à la main. En face, une autre colonne était furmontée d'une Victoire également couronnée, qui d'une main avançait une couronne de laurier, & de l'autre tenait une palme. « Elle eftoit reveftue à l'antique, de fi bonne grâce & de telle majefté, que, pour eftre chofe penfée, ordonnée & faite en cinq jours, elle eftoit admirable. » Ces ftatues, nous l'avons dit, étaient l'œuvre du Primatice.

Pendant que Sa Majefté regardait ces déeffes, « une Pallas, qui eftoit bravement & magnifiquement aornée à l'antique, avecques fon aegis & fa lance, » du haut du balcon fur lequel elle fe tenait, falua le roi par ces vers :

Roy des François, du ciel où ton père demeure,
Pallas fuis defcendue, affin de te monftrer
Ce lieu champeftre icy, que je fais racouftrer
Pour te fervir un jour de royale demeure.

Et en achevant elle laiffa pleuvoir fur le roi & fur fa compagnie une grande quantité de couronnes, guirlandes & bouquets de fleurs, avec fes quatre vers imprimés, « dond Sa Majefté, auffi content qu'esbahy, print ung grand plaifir. » Sous les pieds de Pallas, dans la frife du balcon, on lifait cette infcription :

MEDIIS IN FLVCTIBVS ARAE

pour fignifier que Chenonceau, bâti au milieu des eaux, devenu comme l'autel & le logis d'une déeffe, était un lieu facré depuis qu'il avait reçu fon hôte royal.

Telles furent les fêtes allégoriques qui fuccédèrent aux émotions du tumulte d'Amboife. Bientôt le printemps, fi doux en Touraine, vint apporter fa poéfie raviffante, mêler fes féductions aux plaifirs de la cour, & faire de Chenonceau & de fes jardins un féjour enchanté. C'eft là que la reine d'Ecoffe, au milieu des premiers enivrements de la jeuneffe, paffa les jours les plus délicieux de fa vie & en garda une impreffion ineffaçable. « Reftée veufve au bel apvril de fes plus beaux ans, dit Brantôme, Marye Stuart défiroit cent fois de demeurer en France fimple douairière, & fe contenter de fon Touraine pour fon douaire donné à elle, que d'aller régner en fon pays fauvage. » Elle fongeait peut-être à « fon Touraine, » au riant féjour de Chenonceau, à cette gracieufe nature qui l'encadre d'une manière fi harmonieufe, à l'accueil triomphal qu'elle y reçut avec François II, lorf-

qu'elle ſoupirait mélancoliquement dans la *complainčte* qu'elle fit ſur ſon deuil :

Si en quelque ſéjour,
Soit en bois ou en prée,
Soit ſur l'aube du jour
Ou ſoit ſur la veſprée,
Sans ceſſe mon cueur ſent
Le regret d'un abſent!.....

Et dans les adieux ſi touchants qu'elle adreſſait à cette France, où on l'avait aimée comme on aime en France la jeuneſſe, l'eſprit, la grâce & la beauté, elle n'oubliait point ſans doute Chenonceau, lorſqu'elle chantait ſur la nef qui l'emportait loin de nos rivages :

Adieu, plaiſant pays de France!
Adieu, France! Adieu mes beaux jours!

Cinq ans après la réception triomphale de François II, Catherine de Médicis reçut ſon ſecond fils à Chenonceau, & elle l'y fêta pendant quatre jours, du ſamedi 1er décembre 1565 au mercredi ſuivant.

Charles IX touchait alors à la fin de ce voyage, le plus long qu'aucun monarque français ait jamais accompli en France, car il dura plus de deux ans, & le roi parcourut toutes les provinces de ſon royaume. Nous n'avons aucun détail ſur les fêtes qui furent données à Chenonceau à cette occaſion. On y entendit probablement les muſiciens français & italiens qui étaient alors attachés à la cour & qui la ſuivaient dans tous ſes mouvements. La comédie fut ſans doute jouée par la troupe d'Albert Garaſſe, dont Charles IX priſait beaucoup les groſſières facéties. Nous penſons auſſi que les jardins nouveaux, récemment conſtruits par Bernard Paliſſy ſur la rive gauche du Cher, furent inaugurés par la reine-mère.

En quittant Chenonceau, Charles IX ſe rendit à Moulins en Bourbonnais, où il ſéjourna trois mois entiers. C'eſt pendant ce ſéjour qu'il fit don à ſon frère Henri des duchés d'Anjou & de Bourbonnais & de la ſeigneurie de Chenon-

ceau, pour en jouir à titre de pairie & d'apanage. Dès ce jour-là Henri prit le titre de duc d'Anjou. Les lettres de cette donation furent expédiées à Moulins le 8 février 1566, & enregiſtrées au Parlement le 21 mars ſuivant. Dans cette ordonnance le roi diſait :

« Enſemble Nous avons baillé & délaiſſé à iceluy noſtredit frère à fin de l'accommoder de maiſon où il puiſſe, quand bon lui ſemblera, avoir plaiſir & ſe retirer, tout tel droit, part & portion qu'avons & pouvons prétendre en la maiſon, terre, juſtice & ſeigneurie de Chenonceau au pays de Touraine, ſes appartenances & dépendances. »

Les lettres patentes auxquelles nous empruntons cette citation ne nous diſent point comment Charles IX était devenu propriétaire de Chenonceau. Avant comme après cette donation authentique, nous voyons toujours Catherine de Médicis agir en qualité de propriétaire, en prendre conſtamment le titre, & finalement léguer Chenonceau à ſa bru, la reine Louiſe, ſans que jamais le duc d'Anjou ait revendiqué le moindre droit ſur cette ſeigneurie. Abel Jouan, racontant le voyage de ſon maître Charles IX en France, déclare poſitivement, à la date du 5 décembre 1565, que Chenonceau appartenait alors à Catherine de Médicis. Nous ne ſavons donc comment expliquer cette donation.

Quoi qu'il en ſoit de cette difficulté, il eſt probable que le duc d'Anjou vint quelquefois ſe repoſer dans cette belle maiſon de plaiſance, & ſans doute auſſi il en inaugura la poſſeſſion par quelque fête brillante à la mode du temps.

Mais la plus fameuſe de toutes les fêtes qui furent célébrées à Chenonceau eſt celle que la reine offrit en 1577 à ſes deux derniers fils, Henri III & le duc d'Alençon, qui avait pris le titre de duc d'Anjou à l'avénement de ſon frère.

On était alors au lendemain des premiers Etats de Blois, qui venaient de donner une conſécration officielle à l'exiſtence de la Ligue, ſous la direction purement nominale de Henri III. Une armée fut confiée au duc d'Anjou pour agir contre la Charité, place forte dont les huguenots s'étaient récemment emparés. Les proteſtants s'étaient flattés de con-

ſerver cette place, &, pour répondre aux rodomontades des catholiques, ils faiſaient courir des paſquils contre les aſſiégeants :

En vain vous employrez le blocus & la mine,
Le canon ne peut rien contre la vérité ;
Plutoſt vous détruiront la peſte & la famine,
Car jamais ſans la foi n'aurez *la charité !*

Malgré la bravoure des aſſiégés, la ville fut priſe après un mois de ſiége. Le 2 mai 1577, le duc d'Anjou y fit ſon entrée par la brèche, &, preſſé de faire parade de ſes lauriers, il partit en toute hâte pour le Pleſſis-lès-Tours avec les ducs de Guiſe, d'Aumale & de Nevers, qui l'avaient accompagné, & La Châtre, ſon maréchal de camp.

La joie fut grande au Pleſſis, & le ſombre château de Louis XI vit une de ces fêtes orientales auxquelles ſon fondateur ne l'avait guère habitué. Pour célébrer le triomphe de ſon frère, le roi donna le 15 mai un grand feſtin. Les dames y parurent en habits d'hommes, vêtues de vert, & firent le ſervice à la place des officiers de la cour. Tous les aſſiſtants furent auſſi habillés de vert, & la dépenſe de ces vêtements ne s'éleva pas à moins de 60,000 livres.

Le dimanche ſuivant, Catherine de Médicis fêta à ſon tour le jeune triomphateur & ſes compagnons de guerre. Elle reçut la cour à Chenonceau, & lui donna un banquet dont le faſte licencieux devait éclipſer celui du Pleſſis-lès-Tours. Les traits principaux de cette orgie nous ont été tranſmis par Pierre de l'Eſtoile.

Le feſtin eut lieu dans le jardin, derrière la tour, près de la fontaine du Rocher. Le roi y figura habillé en femme, comme il le faiſait ordinairement dans les fêtes, ouvrant ſon pourpoint & découvrant ſa gorge, avec un collier de perles & trois collets de toile, dont deux à fraiſe & un rabattu, tels que les portaient les dames de la cour :

Si qu'au premier abord chaſcun eſtoit en peine,
S'il voyoit un roy-femme, ou bien un homme-reyne.

Il avait ſans doute près de lui ſes ſinges, ſes perroquets & ſes petits chiens, avec leurs *gouverneurs*, leſquels (nous ne parlons pas des gouverneurs) partageaient ſa tendreſſe avec ſes favoris. Au-deſſous du roi s'aſſirent ſes mignons : Gondi, Livarot, Saint-Luc, Joyeuſe, Nogaret de la Valette, Saint-Meſgrin, Quelus, Schomberg & Maugiron, ces quatre derniers réſervés à une mort prochaine. Tous étaient, comme leur maître, fardés, peints, friſés & pommadés, avec de grandes fraiſes empeſées, larges d'un demi-pied, « de façon, dit l'Eſtoile, qu'à voir leurs teſtes deſſus leurs fraiſes, il ſembloit que ce fuſt le chef de ſaint Jean en un plat. » Le duc d'Anjou était auſſi entouré de ſes mignons & de ſes favoris, parmi leſquels on remarquait Clermont de Buſſy d'Amboiſe, premier gentilhomme de ſa chambre, qu'il venait de nommer gouverneur de l'Anjou & abbé commendataire de Bourgueil, & qui devait périr violemment deux ans après de la main du ſiré de Montſoreau.

Les trois reines aſſiſtaient au feſtin. Catherine de Médicis, malgré ſes ſoixante ans, prenait part ſans pudeur à l'orgie & ne rougiſſait point d'y traîner ſa fille & ſa bru. Il eſt vrai que l'innocence de la reine Marguerite n'était plus à ménager; mais la reine Louiſe, dont la conduite a toujours été pure & la dévotion ſincère, devait ſe trouver mal à l'aiſe au milieu de cette licence toute païenne. Elle portait d'ailleurs le deuil récent de ſon père, Nicolas de Lorraine, dont la mort, au grand déplaiſir de Henri III, avait ſupprimé le carnaval de 1577 à la cour.

Les reines étaient accompagnées de leurs dames & de leurs filles d'honneur, & de tout *l'eſcadron volant*. On appelait ainſi cet eſſaim de beautés peu farouches que Catherine employait aux manœuvres de ſa ſtratégie politique. Les mœurs de la cour étaient devenues ſi faciles, que le Port-de-Piles, bourg ſitué aux confins de la Touraine & du Poitou, était conſidéré par les méridionaux comme la limite géographique de la vertu. « Si bien qu'en noſtre Guyenne, dit Brantôme, j'ay ouy dire à pluſieurs gallans hommes & veu jurer qu'ils n'eſpouſeroient jamais fille ou femme qui

auroit paffé le port de Pille pour tirer vers la France. »

La fête de Chenonceau donne raifon à Brantôme. Comme au banquet du Pleffis, le fervice fut fait par les dames de la cour, à demi-nues & ayant leurs cheveux épars comme les nouvelles époufées. Toutes portaient des coftumes mafculins de damas de deux couleurs, &, par un renverfement étrange, elles avaient échangé avec les hommes leurs vêtements & leurs fonctions, ce qui n'empêche pas l'Eftoile d'affirmer que « tout y eftoit en bel ordre. »

Ainfi Catherine de Clermont, dame de Dampierre, maréchale de Retz, dirigeait l'ordonnance générale de la fête en qualité de grande-maîtreffe. Célèbre par fon efprit & fa beauté, elle ne l'était pas moins par une érudition affez commune chez les femmes de ce temps-là. Elle parlait le latin avec une grande facilité, comme la reine Marguerite. Parlait-elle latin au feftin du Rocher? Il eft vrai que le latin dans les mots brave l'honnêteté; mais avec le coftume qu'elle portait, la maréchale pouvait parler français. L'une des maîtreffes d'hôtel était Mme de Sauve, arrière-petite-fille de Semblançay. C'était cette belle Charlotte de Beaune, depuis marquife de Noirmoutiers, femme légère & galante, qui allait, fuivant l'énergique expreffion de Le Laboureur, coucher d'un parti chez l'autre. D'autres beautés faciles fervaient les convives, & parmi elles on remarquait Mme de Guercheville, furnommée *la Jeune;* l'intrépide Châteauneuf, l'une des premières maîtreffes du roi, laquelle devait poignarder quelques jours plus tard fon mari infidèle; & enfin la dame de Montforeau, l'héroïne d'un des épifodes fanglants de cette époque. Tels étaient les principaux convives de ce banquet monftrueux, où la licence païenne débordait de toutes parts.

Le foir il y eut fans doute, comme dix-fept ans auparavant, illumination des allées du parc & feux d'artifice fur la rivière, feux fi nouveaux par leurs effets, « qu'il fembloit que les eaux mefmes brûlaffent. » La troupe des *Gelofi* était alors dans toute fa vogue & attirait à fes repréfentations un tel concours de populaire, que « les quatre meilleurs prédi-

cateurs de Paris n'en avoient pas tous enſemble autant quand ils preſchoient. » C'étaient des comédiens italiens que le roi, à l'inſtigation de ſa mère, avait fait venir de Veniſe au mois de février précédent, et dont il avait été obligé de payer la rançon aux huguenots, qui les avaient arrêtés en route. Il eſt vraiſemblable que Catherine les appela à Chenonceau pour ſa fête. Les bouffons étaient dignes du banquet, car leurs comédies, au dire de l'Eſtoile, « n'enſeignoient que paillardiſes. » La repréſentation dut avoir lieu dans la grande galerie qui venait d'être conſtruite & qui fut ainſi ſplendidement inaugurée.

L'imagination pourrait aller loin en décrivant la fête de Catherine, ſans trouver la meſure des magnificences extravagantes qui y furent prodiguées. Bornons-nous à dire qu'elle coûta près de 100,000 livres, c'eſt-à-dire environ 1,500,000 francs de notre monnaie. On leva cette ſomme énorme par forme d'emprunt ſur les plus aiſés ſerviteurs du roi, & même ſur quelques Italiens, qui ſurent bien s'en rembourſer au double. C'eſt par de telles folies que la reine-mère préparait la vente à l'encan & la banqueroute qui devaient clore l'appurement des comptes de ſa ſucceſſion.

Le lendemain de cette fête, le duc d'Anjou s'arracha aux délices de Capoue & aux careſſes de Mme de Sauve, ſe dirigeant vers Iſſoire. La ville ſe rendit le 2 juin, & le roi qui ſe trouvait encore à Chenonceau, fut ſi heureux de cet événement, qu'il voulut changer le nom du château & lui impoſer celui de *Bonne-Nouvelle*, dénomination que l'uſage n'a point conſacrée. Les huguenots, au contraire, appelèrent cet an l'année des *Mauvaiſes-Nouvelles*.

Catherine de Médicis viſita fréquemment Chenonceau, qui était ſon ſéjour de prédilection, ſoit ſeule, ſoit avec la cour. Nous l'y voyons en 1572 avec ſa fille, qui venait d'épouſer le roi de Navarre au milieu des préparatifs de la Saint-Barthélemy. Elle y revint en 1578 avec Marguerite, & elle chercha à y attirer ſon gendre pour une entrevue; mais Henri, redoutant quelque embûche, refuſa de quitter le Midi. Elle s'y trouvait encore avec Henri III à l'automne

de 1584, lorſque la peſte éclata en Touraine. Pendant que le roi partait de Blois en toute hâte, le 19 octobre, les reines quittaient précipitamment Chenonceau, où pluſieurs demoiſelles de leur ſuite avaient été frappées par la contagion.

Catherine de Médicis revint encore à Chenonceau en 1586. A cette époque, elle s'occupait de ſurveiller les grands travaux qu'elle y faiſait exécuter, & dont il nous reſte à parler.





XIII

LES JARDINS DE CHENONCEAU

1563-1565

Depuis longtemps la Touraine eſt renommée comme le jardin de la France. Dès la fin du XIIe ſiècle, le moine Jean de Marmoutier en célébrait les charmes avec un aſſez vif ſentiment de la belle nature. Dans le ſtyle redondant & emphatique qui lui eſt propre, il vante avec une complaiſance ſingulière la douceur du climat, la beauté des rivières, la grâce des ſites, la fécondité du terroir, la qualité des vins & la ſaveur des fruits de cette contrée. Dans ſon enthouſiaſme, il va juſqu'à trouver mélodieux le cri des cigales & les clameurs des grenouilles, « choſes voluptueuſes à entendre », nous dit-il naïvement. Sans tomber dans ces exagérations ridicules, Guillaume le Breton, chapelain de Philippe-Auguſte, décrivait avec admiration les riantes campagnes de Tours au commencement du XIIIe ſiècle. A partir de cette époque, un concert de louanges ne ceſſe de retentir ſur la beauté de cette province. Le Florentin Franceſco Florio, qui viſita la Touraine ſous Louis XI, oubliait les rives enchantées de l'Arno pour ce verger de la France, *Franciæ viridarium*, &, en écrivant à ſon ami Tarlati, il lui déclarait que, ſéduit par la douceur de la température, la ſérénité du ciel, le parfum des vins & des fruits, il avait réſolu d'y finir ſes jours. Cinquante ans plus tard, Rabelais diſait à ſon tour par la bouche de Panurge : « Je ſuis né & ay eſté nourry jeune au jardin de

France, c'eſt Touraine. » Enfin, pour couronner tous ces témoignages, le Taſſe écrivait dans ſon poëme immortel, en parlant de cette terre de lieſſe :

La terra molle, e lieta, e dilettoſa!

A ces titres divers, la Touraine méritait de voir renaître chez elle l'art charmant des jardins, négligé pendant tout le moyen-âge, & d'en être la mère & la patrie, ſuivant l'heureuſe expreſſion du P. Rapin : *Magna parens hortorum !* Les premiers eſſais de cette renaiſſance eurent lieu au commencement du xve ſiècle. La reine Iſabeau de Bavière, reléguée à Tours en 1416, occupa les loiſirs forcés de ſon exil à la culture des jardins; mais nous n'avons aucun détail ſur ſes travaux. A partir de 1463, Louis XI, confiné au château du Pleſſis-lès-Tours, s'occupa auſſi de jardinage & planta un vaſte jardin qu'il remplit des meilleurs arbres à fruits de Touraine, & ſurtout de poiriers de bon-chrétien.

D'après les deſcriptions qui nous reſtent, les jardins du xve ſiècle n'étaient pas plantés & deſſinés avec art ; c'étaient plutôt de ſimples vergers, dont une portion était conſacrée aux légumes. Les bordures des compartiments ſe compoſaient d'herbes odoriférantes, qui ſervaient à parfumer le linge & les appartements. C'était là toute la part réſervée aux fleurs & aux plantes d'agrément. Tout autour du jardin régnait un berceau de treilles où l'on allait chercher l'ombre & la fraîcheur. Les maiſons plus opulentes y ajoutaient une volière. Enfin la garenne, conſtamment placée dans le voiſinage du château, ſervait de parc.

Malgré cette ſimplicité, la culture des arbres fruitiers avait fait de grands progrès, & au xve ſiècle les jardiniers tourangeaux avaient trouvé la poire de bon-chrétien. Ce nouveau fruit eut bientôt une vogue étonnante & parut digne d'être réſervé pour la bouche des rois. Florio n'héſite pas à déclarer que cette poire, particulière au ſol de la Touraine, eſt digne du jardin des Heſpérides, ou plutôt eſt propre à donner une idée de la bonté des fruits du paradis terreſtre.

Rabelais & Thibault Le Pleigney en font également le plus grand éloge. C'était là, fans doute, de l'habile horticulture; mais ce n'était pas encore de l'art.

Cet art devait nous venir de l'Italie par les foins de Charles VIII. Seule alors en Europe l'Italie avait confervé les traditions de l'antiquité dans l'aménagement de fes jardins. D'après les defcriptions qui nous en reftent, le jardin romain femble avoir été difpofé dans le même genre & de la même façon que celui d'une villa italienne moderne. Là où l'efpace le permettait, il était partagé en avenues ombragées pour la promenade en chaife ou en litière, & en allées pour les exercices d'équitation; de plus, un efpace découvert était difpofé en parterres bordés de buis & d'arbres verts taillés en formes artificielles ou de fantaifie, avec de grands arbres, des grottes, des ftatues, des œuvres d'art placées çà & là. On peut en avoir une idée complète par la defcription que Pline le jeune nous donne de fa maifon de campagne du Laurentin, defcription qui pourrait paffer pour celle des parcs d'agrément de la villa Pamphili à Rome.

Comme on le voit par cette defcription, l'antiquité n'avait pas compris les jardins. Dans fes créations, la fymétrie dominait & la nature était fubordonnée à l'art, ou, pour mieux dire, la nature était chaffée des jardins. La végétation ne s'y montrait qu'à la condition de s'y dépouiller de fes formes naturelles, pour revêtir des formes d'animaux ou des formes géométriques : les parterres fe couvraient de broderies diverfement nuancées, où la fleur n'était plus qu'un infignifiant détail étouffé par le buis & les fables colorés des allées. Dans ces merveilleux jardins, il y avait un peu de tout, excepté de vrais arbres & de vraies fleurs; tout y était faux & artificiel, & quand Quintilien voulait exprimer d'un mot l'idéal de fon temps, il s'écriait : « Quoi de plus agréable qu'un quinconce droit & aligné de quelque côté qu'on le regarde ! »

C'eft d'après ce mauvais goût qu'étaient deffinés les jardins italiens du xve fiècle. Bien que peu féduifants, ils pro-

duifirent la plus vive impreffion fur Charles VIII, qui fortait des fimples vergers de la Touraine. A Florence, le roi avait beaucoup admiré les fuperbes *jardins de Mars*, alors célèbres dans toute l'Europe; pourtant ces jardins venaient d'être dévaftés & dépouillés de leurs objets d'art par les Florentins, en haine de Pierre de Médicis, qui s'était déclaré pour les Français. L'admiration du roi s'accrut encore à Naples, quand il vit les jardins du *Poggio reale*, maifon de plaifance qu'Alphonfe II avait fait conftruire étant duc de Calabre, & où l'on avait accumulé toutes les merveilles du genre. Dans les lettres qu'il écrivait à fon beau-frère, le fire de Beaujeu, on aime à voir Charles VIII touché des beautés de l'Italie & s'ouvrant à l'art & à la poéfie. Payfages, palais, villas, maifons des champs, arts, il admire tout, & avec une vivacité d'expreffion qui révèle une âme fincèrement émue. Écoutons-le :

« Au regard du pays, il n'eft rien en ce monde plus plaifant & meilleur. Beaux lieux de plaifance, fontaines, jardins, où il y a citrons, oranges & autres chofes qu'il eft poffible de défirer, rofes & autres fleurs de toutes fortes, oifeaux chantant plus plaifamment que roffignols... Vous ne pourriez croire les beaux jardins que j'ai eu en cette ville (Naples), car, fur ma foi, il femble qu'il n'y faille qu'Adam & Eve pour en faire un paradis terreftre. » Les arts charment auffi vivement le jeune roi : « J'ai trouvé des peintres, & auxdits vous envoyerez pour faire auffi beaux planchiers qu'il eft poffible, & ne font les planchiers de Beaune, de Lyon & d'autres lieulx de France en rien approchant de beaulté & de richeffe ceulx d'ici; pourquoy je m'en fourniray & les meneray avec moy pour en faire à Amboife. »

L'enthoufiafme gagne le fecrétaire Robertet lui-même : « Pour bien rendre, dit-il, ce qu'on voit, il faudroit le beau parler d'Alain Chartier, la fubtilité de maître Jehan de Meun & la main de Foucquet; eux feuls pourroient dire, écrire ou peindre. » Il admire furtout la villa de *Poge royal*, où mènent « des allées d'orangers, de romarins & d'autres arbres. Le jardin carré eft à voir, autre que ne fauroit écrire

en la vie d'hommes. Fontaines, viviers, oiseaulx, beſtes fauves, gareines de lieſvres, feſans & perdris, tout y eſt, & je crois que c'étoit toute la félicité des rois prédéceſſeurs. » Malgré l'arrêt de Robertet, la poéſie entreprit de chanter les jardins du *Poggio reale*, & André de la Vigne, dans le *Vergier d'honneur*, nous en a tranſmis une curieuſe deſcription en vers.

Tel était l'idéal que Charles VIII entreprit de tranſplanter à Amboiſe. Dans ce but il ramena avec lui, de Naples, meſſire Paſſelo de Mercogliano, fameux horticulteur du temps. Cet artiſte, car nous ne ſaurions lui donner un autre nom, deſſina & planta le parterre du château d'Amboiſe, tel que nous le voyons reproduit dans l'œuvre de du Cerceau, diſpoſa le parc qui couvrait une partie de la colline, & établit le potager royal du Château-Gaillard, ſur les bords de l'Amaſſe, avec des ſerres naturelles dans les flancs du coteau. Louis XII, qui fit de Blois ſa réſidence favorite, emmena meſſire Paſſelo avec ſon ſils Edme, lui confia la création & la direction des jardins royaux, avec le titre de jardinier-concierge du jardin du roi, aux gages de 300 livres par an, & lui donna un des canonicats de la collégiale Saint-Sauveur de Blois. En 1505, il lui avait accordé comme récompenſe le Château-Gaillard, en chargeant ce domaine, entre autres redevances envers le roi, d'un bouquet de fleurs d'oranger tous les ans, pour rappeler ſans doute que cet arbuſte venait d'être introduit en Touraine par le jardinier italien.

Sous l'influence de Paſſelo, le goût de l'horticulture prit auſſitôt un grand eſſor, & des eſprits éminents, comme Rabelais, ne dédaignèrent point de s'en occuper et d'acclimater chez nous les fleurs & les légumes de l'Italie. Nos jardiniers indigènes ſecondaient ce mouvement, & à la même époque ils produiſaient en Touraine la prune de *Reine-Claude*, qu'ils dédièrent à la femme de François Ier. De toutes parts on vit s'élever, autour des châteaux, des jardins dreſſés ſur le modèle de ceux d'Amboiſe & de Blois, qui devinrent comme les types français du genre italien.

La Touraine se trouva tout naturellement placée à la tête de ce mouvement. Il est curieux d'entendre Thibault Le Pleigney décrire en 1541 les jardins des environs de Tours :

« Je ne veulx oublier à parler des jardrinaiges d'icelle bonne ville & des sumptuositez qui sont en iceulx, car je pense bien dire vérité que en chrestienté n'y en a telz... Ausdicts jardrins sont plusieurs umbraiges frais & gracieux pour prendre récréation, couvers de plusieurs fleurs aromatiques, comme jasmyn, roses muscades, provins, & aultres arbres feuilluz, comme vignes, lauriers & romarins, & à l'entour desdicts umbraiges sont aultres belles fleurs souefves & doulces en odeur, comme oyeilletz, giroflées, marguerites, passevelours, pensées, marjolaines, mastic, & aultres tant belles fleurs qu'il semble proprement d'ung paradis terrestre.

« Aussi à l'entour desdictz jardrins courent plusieurs fontaines belles & claires faisant verdoier & refreschir lesditz jardrins pour l'arrousement que icelles leur baillent. Bref, je croy que si les dieux, déesses & nymphes vouloient chercher lieux plus plaisans pour prendre récréation solacieuse soubz l'opacité des umbraiges, que ils ne pourroient mieulx trouver. »

Les dessins de du Cerceau et les descriptions de Félibien nous donnent une idée fort exacte de la manière dont les jardins d'Amboise & de Blois, les prototypes du genre, avaient été conçus par Passelo & Edme de Mercogliano, & par eux nous pouvons parfaitement nous représenter les jardins du XVI[e] siècle. C'étaient des compartiments de toutes sortes de figures, les unes géométriques, les autres de pure fantaisie & dessinant de capricieuses arabesques & d'élégantes broderies; ces compartiments étaient remplis de massifs de fleurs odoriférantes, auxquelles on demandait moins l'éclat que l'odeur; le tout était bordé de buis ou de romarin, avec des avenues de grands arbres, des palissades de coudriers & des haies d'aubépines. De longs berceaux de charpente, couverts de treilles & flanqués de cabinets ombreux (retraites ménagées pour la galanterie), entouraient le parterre ou le divisaient en plusieurs jardins particuliers. Les arbres & les arbustes étaient taillés en figures bizarres &

peuplaient le jardin d'un monde d'êtres fantaftiques. « N'as-tu point confidéré, dit Paliffy, tant de beaux jardins qui font en France, aufquels les jardiniers ont tondu les romarins, lizos & plufieurs autres efpèces d'herbes ? Les unes auront la forme d'une grue, les autres la forme d'un coq, les autres la forme d'une oye, & conféquemment de plufieurs autres efpèces d'animaux; & mefme j'ai vu, en certains jardins, qu'on a fait certains gens d'armes à cheval et à pied, & grand nombre de diverfes armoiries, lettres & devifes ; mais toutes ces chofes font de peu de durée, & les faut refaçonner fouvent. » Enfin des cuves de marbre avec jets d'eau complétaient la décoration froide, fymétrique & étrange des jardins italiens, où tout femblait fubordonné à une loi unique : la fraîcheur, l'ombre & le myftère.

C'eft dans ce goût étranger que Diane de Poitiers difpofa fon parterre & fes jardins de Chenonceau, dont nous avons raconté plus haut la conftruction matérielle. Il ne nous en eft parvenu aucune defcription étendue, & nous ne pouvons citer à ce fujet que dix lignes de Le Pleffis, racontant l'entrée triomphale de François II en 1560, au moment où Catherine de Médicis venait de recevoir Chenonceau de la main de Diane : « La principale avenue audit chafteau, nous dit-il, eft d'un grand chemin dreffé comme une belle allée, fablonné, & ung qui eft large de trente pas ou environ & long de deux mille, duquel les orées font clofes de grands ormeaux, chefnes vers & autres beaux arbres... Sa Majefté alla fe pourmener dans les jardins & le parc, orné & différentié de petits théâtres faictz de gazons, d'infinies tonnelles, pavillons, cabinets, berfeaux, pallemailles, allées, & d'un grand jeu de bale ceint de pins & autres beaux arbres fruictiers, le tout vyronné d'une part de ladicte rivière de Cher. » Ces traits nous montrent que les jardins de Chenonceau avaient bien la phyfionomie des jardins italiens, tels que nous venons de les décrire.

Pour donner une defcription poétique du parterre de Diane, il faudrait accorder la parole à Clément Marot. Si les dates ne s'y oppofaient, on dirait que le poëte, dans fon

Temple de Cupido, a voulu peindre les jardins de Chenonceau tels que Diane les créa :

Tous arbres ſont en ce lieu verdoyans ;
Petits ruiſſeaux y fuient undoyans,
Touſiours faiſans autour des prez herbus
Un doux murmure; & quand le clair Phebus
Avoit droiꝺ là ſes beaux rayons eſpars,
Telle ſplendeur rendoit de toutes pars
Ce lieu divin, qu'aux humains bien ſembloit
Que terre au ciel de beauté reſſembloit :
Si que le cueur ne dit par previdence
Celluy manoir eſtre la reſidence
De ferme Amour que je queroye alors.
. . . .

Les vouſtes furent à merveille
Ouvrées ſouverainement :
Car Priapus les fit de treille,
De feuilles de vigne & ferment.
Là dépendent tant ſeulement
Bourgeons & raiſins à plaiſance,
Et pour en planter abondance
Bien ſouvent y entre Bacchus.
. . . .

Introduit en France par meſſire Paſſelo, le jardin italien devait ſubir, avant de ſe transformer entre les mains de Le Nôtre & de devenir le genre français, une modification aſſez importante qui, mieux conduite, pouvait ouvrir une voie nouvelle à l'art des jardins & réaliſer, dès le XVIe ſiècle, le type naturel du parc anglais. Cette modification eſt due à Bernard Paliſſy. Le célèbre potier de terre a expoſé ſes idées dans ſon *Deſſein d'un jardin délectable*, & comme ces idées furent appliquées pour la première fois à Chenonceau, du moins en partie, par les ordres de Catherine de Médicis, il importe d'en préſenter ici une courte analyſe.

Pour établir ſon jardin, Paliſſy choiſit une vallée au pied d'une montagne ou d'une colline. « Il eſt impoſſible, dit-il, d'avoir un lieu propre pour faire un jardin, qu'il n'y aye

quelque fontaine ou ruiffeau qui paffe par le jardin; & pour cefte caufe je veux eflire un lieu planier au bas de quelque montagne ou haut terrier, à fin de prendre quelque fource d'eau dudit terrier pour la faire dilater à mon plaifir par toutes les parties de mon jardin..... Il y a en France, ajoute-t-il, plus de quatre mille maifons nobles où ladite commodité fe pourroit aifément trouver, & fingulièrement le long des fleuves, comme tu dirois le long de la rivière de Loire & le long des autres fleuves. »

Après avoir ainfi choifi l'emplacement de fon jardin, Paliffy le divife en quatre parties égales au moyen de deux allées intérieures, qui fe coupent à angle droit, & fe rattachent à une allée extérieure plantée d'ormeaux qui règne tout autour du jardin. Il doit y avoir dans le pourtour « huit cabinets diverfement eftoffez, & de telle invention qu'on n'en a encore jamais veu ni ouy parler. » Les quatre cabinets d'angle repréfentent des grottes ruftiques qui femblent avoir été creufées au naturel dans le rocher; à l'intérieur elles font enduites d'émaux liquéfiés par la chaleur du feu, pour cacher la jointure des briques ou des pierres; au dehors, elles font couvertes d'arbres agréables aux oifeaux, pour les inviter à y venir chanter. Tous ces rochers factices laiffent échapper de nombreux filets d'eau provenant des fources de la colline voifine par des canaux fecrets.

Les quatre autres cabinets, placés à l'extrémité des allées tranfverfales, font des cabinets verts formés d'ormeaux. Les ormeaux font façonnés & taillés comme des colonnes : une incifion faite au pourtour du tronc de l'arbre, au fommet & au pied, provoque l'extravafation de la fève & la formation d'un bourrelet circulaire qui fimule le chapiteau & la base; les branches font enfuite pliées de manière à imiter l'arcade ou l'architrave & la voûte. Le promeneur n'eft plus fous des arbres, il eft fous un portique, & le jardinier femble avoir difparu pour faire place à l'architecte.

Dans chacun de ces cabinets de verdure fe trouve un rocher maçonné avec la muraille de clôture du jardin, rocher tout ruiffelant d'eau & orné d'une foule de plantes & d'ani-

maux modelés en terre & émaillés d'après les procédés récemment découverts par l'inventeur des ruſtiques figulines du roi. C'eſt là certainement l'idée que Paliſſy regardait comme la plus neuve & la plus originale, celle à laquelle il attachait le plus de prix, parce qu'elle lui permettait de déployer à loiſir toutes les merveilles de ſon art de terre. Nous lui laiſſons la parole pour expoſer lui-même ſon projet. Cette deſcription ſuppléera aux détails qui nous manquent ſur la célèbre fontaine du Rocher, près de laquelle eut lieu le fameux banquet de 1577 :

« Ce rocher, dit Paliſſy, ſera fait de terre cuite, inſculpée & eſmaillée en façon d'un rocher tortu, boſſu, & de diverſes couleurs eſtranges. Au bas & pied du rocher, il y aura un foſſé naturel ou réceptacle d'eau, qui tiendra autant en longueur comme ledit rocher. Pour ceſte cauſe je feray pluſieurs boſſes en mon rocher, le long dudit foſſé, ſur leſquelles boſſes je mettrai pluſieurs grenouilles, tortues, chancres, eſcreviſſes, & grand nombre de coquilles de toutes eſpèces, a fin de mieux imiter les rochers. Item, un peu plus haut dudit rocher, y aura pluſieurs trous & concavitez, ſur leſquelles y aura pluſieurs ſerpens, aſpics & vipères, qui ſeront couchées & entortillées ſur leſdites boſſes & au dedans des trous ; & tout le réſidu du haut du rocher ſera ainſi biais, tortu, boſſu, ayant un nombre d'eſpèces d'herbes & de mouſſes inſculpées, qui couſtumièrement croiſſent ès rochers & lieux humides. Tous leſdits animaux ſeront inſculpez & eſmaillez ſi près de la nature, que les autres lézars naturels & ſerpents les viendront ſouvent admirer, comme tu vois qu'il y a un chien en mon haſtelier de l'art de terre, que pluſieurs autres chiens ſe ſont prins à gronder à l'encontre, penſant qu'il fuſt naturel. Et dudit rocher diſtillera un grand nombre de piſſeures d'eau qui tomberont dedans le foſſé, auquel foſſé il y aura un grand nombre de poiſſons naturels, & des grenouilles & tortues. Et parce que ſur le terrier joignant ledit foſſé y aura pluſieurs poiſſons & grenouilles inſculpées de mon art de terre, ceux qui iront voir ledit cabinet cuideront que leſdits poiſſons, tortues & grenouilles ſoyent naturelles & qu'elles ſoient ſorties dudit foſſé, d'autant qu'audit foſſé il y en aura de naturelles.

« Et quant eſt des hommeaux (ormeaux) qui ſeront la cloſture & couverture dudit cabinet, ils ſeront mis & dreſſez par un tel ordre, que les jambes des hommeaux ſerviront de colonnes, & les branches ſeront un architrave, friſe & corniche, & tympane & frontiſpice, en obſervant l'ordonnance de la maſſonnerie. »

Pour achever cette defcription de la fontaine du Rocher le Chenonceau, il convient d'ajouter ici les vers que Pierre anxai adreffait à fon ami Bernard Paliffy pour célébrer cette merveilleufe invention :

Le rocher haut & efpais
Ne diftille l'eau tant claire
Que celuy là que tu fais,
Jettra l'eau de fa rivière.

Un Architas tarentin
Fit la colombe volante :
Tu fais en cours argentin,
Troupe de poiffons nageante.

Les ranes en ung eftang
Ne font point plus infinies ;
Mais leur coax on n'entend,
Car elles font feriphies.

Mégère au chef tant hydeux
Portoit les ferpens nuifantes,
Mais toi non moins hazardeux,
Les fais partout reluifantes.

Le lizard fur le buiffon
N'a point un plus nayf luftre,
Que les tiens en ta maifon
D'œuvre nouveau tout illuftre.

Les herbes ne font point mieux
Par les champs & verdes prées,
D'un efmail plus précieux
Que les tiennes diaprées.

Le froid, l'humide, le chaud,
Fait fleftrir tout autre herbage ;
Tout ce qui tombe d'en haut
Le tien de rien n'endommage.

La fontaine du Rocher était placée derrière la tour, au ommencement de la grande allée du parc. Androuet du 'erceau, fous une forme moins poétique, nous en donne la

defcription fuivante : « A main dextre de l'entrée, dit-il, y a une fontaine dedans un roc de plufieurs gettons d'eaue, & à l'entour d'iceluy une cuve de quelque trois toifes de diamètre, toujours pleine d'eaue. A l'entour d'icelle cuve, une allée à fleur de terre en manière de terrace, & plus hault une autre terrace tout à l'entour, de huit à dix pieds de hault, couverte de treilles, foutenue & fermée d'un mur enrichy de niches, colonnes, figures & fiéges. » Cette defcription ne rappelle-t-elle pas d'une manière frappante les rochers à fontaine placés par Paliffy fous des berceaux de verdure dont les arbres étaient taillés en colonnes? Ajoutons, comme dernier trait, que le rocher, dont du Cerceau ne dit pas un mot, était façonné d'une manière ruftique, & couvert de ftalactites dont on a trouvé récemment quelques débris fur l'emplacement de la fontaine.

Mais pourfuivons l'étude du jardin délectable. Bernard Paliffy recueille les eaux qui découlent de fes rochers & les réunit en un ruiffeau qui circule à travers le jardin avec beaucoup d'ondulations, & forme une île au milieu, à l'entrecroifement des deux allées. Dans cette île il établit un cabinet rond formé de peupliers. Dans un des compartiments voifins il difpofe une haute & vafte volière, treffée de fil d'archal dreffé fur des troncs d'arbres, & enveloppant dans fon enceinte des arbres entiers.

Paliffy fait communiquer le jardin bas dont nous venons d'efquiffer les traits principaux, avec le jardin haut de la colline, au moyen d'amphithéâtres, ou cirques creufés dans le rocher. Sur la colline règne une longue allée en terraffe, terminée aux deux extrémités par différents édifices & bordée de plantes odoriférantes, dont on tirera des effences & des eaux de fenteur. Il y aura près de la baluftrade de l'allée haute « certaines figures peintes, infculpées de terre cuite, efmaillées fi près de la nature, que ceux qui de nouveau feront venus au jardin fe defcouvriront faifant révérence auxdites ftatues, qui fembleront certains perfonnages appuyés contre l'accotouër. » Quelques-uns de ces perfonnages tiendront d'une main une infcription, & de l'autre une urne pla-

cée ſur l'épaule ou ſur la tête, & pendant que les curieux s'amuſeront à lire l'inſcription, la perfide ſtatue, mue par un reſſort ſecret que mettront en mouvement les pieds du viſiteur, verſera ſon vaſe plein d'eau ſur la tête de l'imprudent. Tels ſeront les plaiſirs du jardin délectable.

On peut juger par cette analyſe quelle était la part de Bernard Paliſſy dans ce curieux projet. La diviſion du jardin en compartiments réguliers & ſymétriques, les allées à angle droit, les avenues d'ormeaux, les tonnelles & les cabinets de verdure, tout cela appartenait au ſtyle italien. Mais ce qui eſt entièrement propre à Paliſſy, ce qui eſt nouveau, c'eſt ce goût de la nature qu'il introduit dans le jardin, c'eſt l'idée de marier le jardin avec le payſage environnant, avec le coteau, la prairie & la rivière; ce ſont ces grottes ruſtiques, ces rochers dégouttants d'eau, ces fontaines, ces ruiſſeaux aux méandres capricieux avec des îles & des ponts, ces mouvements de terrain qui uniſſent la colline à la plaine. Paliſſy a évidemment entrevu les véritables principes du jardin moderne; mais, trop préoccupé des travaux de ſon art de terre & de ſes figures émaillées, il ne s'eſt pas aſſez dépouillé des traditions anciennes, & il n'a pas fait à la nature une part aſſez large dans ſes conceptions. Le jardin de Paliſſy n'en eſt pas moins une évolution remarquable du ſtyle italien.

C'eſt en 1563 que Paliſſy, dans un livre imprimé à la Rochelle, expoſait ainſi ſes idées, & en envoyant ſa *Recepte véritable* à Catherine de Médicis il lui propoſait d'appliquer ſon plan aux jardins de Chenonceau. « Il y a, diſait-il à la reine-mère, des choſes eſcrites en ce livre qui pourront beaucoup ſervir à l'édification de voſtre jardin de Chenonceau; & quand il vous plaira me commander vous y faire ſervice, je ne faudray m'y employer. Et s'il vous venoit à gré de ce faire, j'y feray des choſes que nul autre n'a fait encores juſques ici. » Paliſſy, qui avait viſité la Touraine en 1547, ſemble même avoir écrit ſon projet tout exprès pour Chenonceau, tant les conditions d'emplacement qu'il indique s'y rapportent merveilleuſement.

Nous conſidérons donc comme certain, quoique nous

manquions de titres authentiques à ce ſujet, que c'eſt Bernard Paliſſy qui a créé les jardins de Médicis à Chenonceau, & nous lui attribuons particulièrement le jardin de la rive gauche du Cher, la volière & la fontaine du Rocher. Le jardin du parc de Francueil répond exactement aux conditions poſées par Paliſſy, &, ce qui eſt plus frappant, les traits principaux du jardin délectable s'y retrouvent encore d'une manière manifeſte, ſurtout dans l'amphithéâtre ou cirque qui joint la plaine au coteau.

Ces divers travaux portent d'une manière inconteſtable l'empreinte de Bernard Paliſſy. Par leur caractère de nouveauté, ils ſont en dehors des principes généralement suivis à l'époque de Catherine de Médicis, & on ne ſaurait les attribuer à aucun autre artiſte. Paliſſy les ayant décrits d'une manière préciſe, les ayant propoſés pour Chenonceau, & ayant conſtamment travaillé pour la reine-mère au jardin des Tuileries, où il fit des grottes & des fontaines du même genre, il nous paraît légitime de lui attribuer l'honneur du jardin & des fontaines de Chenonceau. La plupart de ces travaux, d'ailleurs, furent exécutés peu de temps après la publication du livre de Bernard Paliſſy (1563). Le papier terrier de la châtellenie de Chenonceau, rédigé en 1565, nous apprend en effet que les jardins de la rive gauche du Cher étaient *nouvellement conſtruits:* à cette date, Paliſſy pouvait ſeul en être le créateur.

Il s'y rencontre cependant un caractère qui n'appartient pas à l'inventeur de ce genre bâtard : les lignes intérieures des compartiments & le coteau tout entier étaient plantés d'arbres verts, ce qui fit donner à ce jardin le nom de *jardin des pins* (1). L'emploi des arbres verts eſt tout-à-fait dans le goût italien, & l'on voit même en Italie des *jardins verts* excluſivement plantés d'eſſences à feuilles perſiſtantes, ſurtout à Naples, à Rome, à Florence, & notamment à la villa Pallavicini, près de Gênes. Dans ce climat privilégié, les frimas

(1) D'après les *OEconomies royales* de Sully, il y avait auſſi un *jardin des pins* à Fontainebleau, planté par un jardinier italien.

ſont inconnus, l'hiver n'eſt guère qu'une expreſſion météorologique, & la promenade peut s'y faire au milieu d'un air tiède, pendant qu'en France nous grelottons ſur les chenets. Cette douceur de la température, au cœur même de l'hiver, a naturellement conduit à la création des *jardins verts*. Au lieu de ſe promener ſous des boſquets dépouillés de leurs ombrages, l'Italien affectionne les arbres qui, par leur verdure perpétuelle, peuvent lui rendre à la fin de décembre les illuſions du printemps. Par cette loi des analogies qui demande que toutes choſes, pour être belles, ſoient en pleine harmonie, il veut que le caractère de ſes jardins ſoit en parfait accord avec le ciel & avec la température, & c'eſt pour cela qu'il y prodigue les arbres à feuillage perſiſtant.

Catherine de Médicis ne ſe contenta pas de diſſéminer les arbres verts par maſſifs dans ſes parcs; elle voulut auſſi avoir ſon jardin vert à Chenonceau, le doux climat de la Touraine permettant la promenade preſque tout l'hiver, & elle établit ce jardin dans l'ancien potager de Bohier, près du pavillon des Marques. Cet emplacement fut peuplé de pins, d'ifs & de buis, de romarins, de lauriers, de chênes verts & même d'oliviers (1), auxquels venaient ſe joindre, pendant la belle ſaiſon, les orangers & les citronniers. Mais comme il s'agiſſait ici d'une conception tout italienne, elle ſe garda d'en confier l'exécution à Bernard Paliſſy ou à tout autre jardinier indigène, & elle appela du fond des Calabres un jardinier qui pût deſſiner & planter le jardin vert dans le goût italien, & conſerver la direction de ſes plantations en qualité de gouverneur.

Un fragment des comptes de la reine-mère à Chenonceau nous fait connaître la charge & la poſition de ce perſonnage. Malheureuſement nous ignorons ſon nom de famille, car, ſuivant une méthode très-commune en Italie pour les artiſ-

(1) Pluſieurs vieux oliviers, provenant ſans doute de ceux de Catherine, fructifièrent cinq ou ſix fois dans le jardin vert de Chenonceau, notamment dans les étés chauds & prolongés de 1822 & de 1834.

tes, & dont les noms du Pérugin, du Corrége, de Jules Romain, de Paul Véronèſe, du Parmeſan, &c., fourniſſent d'illuſtres exemples, notre pièce ne le déſigne que d'après le nom de ſon pays natal, & l'appelle Henry le Calabrais, *Calabreſe*. Voici le texte :

« A Henry Calabreſe, aiant la charge du jardin vert & vollière du chaſteau dudict Chenonceau, la ſomme de deux cens eſcus à luy ordonnée, tant pour ſes gaiges que entretainement dudict jardin vert & deſpence des oyſeaulx de ladicte vollière durant l'année de ce compte (1586), laquelle ſomme de deux cens eſcus a eſté paiée comptant audict Calabreſe, comme dudict paiement appert par quittance ſignée de ſa main. »

Cet article des comptes nous indique clairement l'importance du Calabreſe. Cet artiſte (la vanité italienne ne devait pas ſouffrir un autre nom) n'était pas un ſimple jardinier, car il eſt claſſé au rang des officiers de Chenonceau, & il prend place immédiatement après le bailli, le procureur fiſcal & l'avocat. Son traitement eſt d'ailleurs conſidérable, & repréſente environ ſix mille francs de notre monnaie.

Si le jardin vert fut établi en même temps que le jardin de Paliſſy, c'eſt-à-dire vers l'année 1564, le Calabreſe devait approcher de la vieilleſſe en 1586. Auſſi dans le courant de cette année voyons-nous Catherine s'occuper de lui trouver un ſucceſſeur, italien comme lui, afin de conſerver les mêmes traditions. Le fragment des comptes que nous venons de citer nous donne le nom du ſucceſſeur du Calabreſe : c'eſt un Sicilien originaire de Meſſine, Jehan Collo, dit *Meſſine*. La reine-mère l'engagea à ſon ſervice le 1er ſeptembre 1586, & lui aſſura, par brevet ſigné de ſa main, un traitement proviſoire de cent livres par an, avec la ſurvivance de la charge du Calabreſe. Jehan Collo épouſa Catherine Bereau, fille du receveur André Bereau. Sa poſtérité, que nous avons pu ſuivre pendant un ſiècle & demi ſur les regiſtres de la paroiſſe de Chenonceau, par les familles Bonnette & Benoiſt de la Grandière, ſubſiſte encore aujourd'hui.

Au jardin vert étaient annexées une volière & une ménagerie. La volière était tellement grandioſe, que, pour la

réparer en 1603, la ducheſſe de Mercœur employa 464 livres de plomb neuf, à raiſon de 11 livres le cent, & 6,000 clous. La ménagerie renfermait de grands moutons, des civettes, des buffles & quelques autres animaux curieux. Le gouverneur de la ménagerie de Chenonceau était Céſar de Glanderon, & la dépenſe de cet article s'éleva, en 1586, à 266 écus.

Le jardin vert, deſſiné & planté à l'italienne par le Calabreſe, fut orné par Catherine de Médicis de pluſieurs petits jets d'eau diſpoſés ſymétriquement dans les compartiments, comme l'indiquent les tuyaux que des fouilles récentes viennent de mettre au jour. On n'avait pas encore imaginé les *grandes eaux* dont Le Nôtre, avec l'ampleur & la majeſté ordinaire de ſes conceptions, devait doter les jardins de Verſailles. Au XVIe ſiècle, on n'en était encore qu'aux minces filets d'eau retombant dans de petites vaſques de pierre, & ces effets, tout meſquins qu'ils étaient, raviſſaient d'aiſe le bon du Cerceau, qui les regardait « comme une belle & plaiſante invention. »

Pour alimenter la fontaine du Rocher & les nombreux jets d'eau du jardin, Catherine fit venir à grands frais par des canaux ſouterrains les eaux de la ſource de là Dagrenière. La conduite de ce travail important fut confiée à Picard Delphe ou Delf, qui demeura attaché au château en qualité de maître fontainier juſqu'en 1603. Le même ingénieur exécuta ſans doute la fontaine dédiée à Henri III, qui ſe trouve dans le jardin de Paliſſy, ſur la rive gauche, au pied du coteau. Cette belle ſource mérita d'être chantée par les poëtes, & dans ſes *Eſtreynes au roy Henry III*, du Perron diſait avec quelque grâce :

Nimphes de Chenonceau, qui dans les ondes blues
De ſa fontaine vive, habitez incongneues
Ce Parnaſſe françois, & réflétant voz yeux
Du criſtal azuré qui r'ouvre les cieulx,
Friſez vos treſſes d'or où Zéphyre ſe joue,
Vous baiſant, amoureux, & le ſein & la joue,
Coronnez ſur le ſoir de vos dances en rond
L'aire humide ceignant & les eaux & le mont.

Non contente de créer ſes propres jardins & d'y déployer une grande magnificence, Catherine de Médicis modifia aſſez profondément le parterre de Diane, & elle y établit un long berceau de treilles à l'italienne, appuyé ſur 130 pilaſtres octogones ſculptés. Elle fit auſſi percer des allées dans les parcs, mais elle reſpecta le dédale & les jeux de paume & de bague. La reine-mère excellait à monter à cheval & elle y mettait même une certaine coquetterie; car c'eſt elle qui imagina la première de placer la jambe ſur l'arçon au lieu de la poſer ſur la planchette, afin, dit le médiſant Brantôme, de montrer ſa belle jambe bien chauſſée.

En même temps qu'elle embelliſſait ſes jardins, Catherine ne négligeait pas les choſes utiles. Un édit de 1554 avait ordonné la plantation de mûriers en pluſieurs parties du royaume : la reine s'empreſſa d'en faire planter un grand nombre dans le parc de ſon château de Moulins en Bourbonnais, & pour l'exploitation de la ſoie qui en provenait, elle fonda des manufactures de ſoie à Orléans, en 1582. Devenue maîtreſſe de Chenonceau, elle pourſuivit les eſſais ſéricicoles de la ducheſſe de Valentinois : elle éleva des vers à ſoie ſur une vaſte échelle, créa la magnanerie de Chenonceau & établit une filature de ſoie au château des Houdes. Dès ce moment, la ſériciculture prit des développements rapides en Touraine. La viticulture ne fut pas moins redevable à la reine-mère, car c'eſt elle qui introduiſit le plant de Tournon dans ſon vignoble de Chenonceau.

Les encouragements donnés par Catherine à l'art charmant des jardins ne furent pas perdus, & de toutes parts les châteaux & les abbayes ſuivirent le mouvement imprimé par les maiſons royales. Ronſard avait vu Chenonceau dans toute ſa grâce, &, tout charmé de ſes beaux jardins, il diſait à la reine-mère (1) :

> Voſtre Monceaux tout gaillard vous appelle,
> Et Chenonceau rend pour vous diaprez
> De mille fleurs ſon rivage & ſes prez.

(1) *OEuvres de Ronſard*, édit. Elzévirienne, t. III, p. 382. Paris, Franck.

Retiré dans ſon prieuré de Saint-Coſme près de Tours, « lieu fort plaiſant, dit Claude Binet, & comme l'œillet de la Touraine, jardin de France, » le poëte ne paſſait pas tout ſon temps à *pindariſer :* il deſcendait ſouvent de l'Olympe pour jardiner, car, nous dit ſon biographe, il poſſédait beaucoup de beaux ſecrets pour le jardinage, tant pour ſemer & planter que pour greffer. Il préſentait fréquemment les fruits de ſon jardin au roi Charles IX, qui les acceptait de bonne grâce, & le duc d'Anjou, après avoir fait ſon entrée à Tours, alla pluſieurs fois viſiter à Saint-Coſme le poëte-jardinier. Buſſy, qu'attirait à ſon abbaye de Bourgueil le voiſinage de la dame de Montſoreau, y créa deux parterres magnifiques, l'un en compartiments, l'autre en broderies, avec un parc admirable & une allée en terraſſe qui dominait la vallée. Toutes les provinces de France rivaliſèrent pour créer des jardins ſur le modèle des jardins royaux (1).

Le mouvement ſe trouva modifié par l'influence de Le Nôtre, le créateur du genre français. Les jardins de Chenonceau échappèrent à cette transformation. Par une ſorte de culte pieux pour la mémoire de Catherine de Médicis, les Vendôme ne voulurent point détruire ſon œuvre, & preſcrivirent de reſpecter les diſpoſitions arrêtées du temps de la reine-mère. Les parcs de Chenonceau (ſauf celui de Paliſſy) ont donc conſervé leur phyſionomie italienne, & leurs longues allées en berceau, frais & ſombres promenoirs ouverts ſans ſouci du payſage environnant, n'ont point ſubi l'influence de Le Nôtre.

(1) Marie de Médicis amena avec elle d'Italie un jardinier italien, nommé Santi, qu'elle inſtalla à Monceaux. SULLY. *OEconomies royales*, année 1604



XIV

CONSTRUCTIONS ET PROJETS DE CATHERINE DE MÉDICIS

1570-1589

Préoccupée, avant tout, de l'agrandiſſement et de l'embelliſſement du château et des jardins, Catherine de Médicis ajouta peu de choſes au domaine de Chenonceau. L'acquiſition la plus intéreſſante eſt celle qu'elle fit, le 9 novembre 1580, de quelques terres & de quelques prés, pour donner aux parcs une figure régulière & creuſer les douves & canaux qui règnent tout autour. Nous avons ainſi la date de ce grand travail.

Si elle ne fit pas d'acquiſitions plus conſidérables, la reine-mère pourſuivit une meſure très-importante pour la propriété : celle de la rédaction du *papier terrier* de la châtellenie. On appelait ainſi, ſous la légiſlation féodale, le recueil des actes qui conſtataient la preſtation de foi & d'hommage, ainſi que les aveux, dénombrements, déclarations cenſuelles & reconnaiſſances de devoirs, paſſés à un ſeigneur par les vaſſaux, cenſitaires, emphytéotes et juſticiables. Pour rédiger ce *livre terrier*, on contraignait, au nom du roi, tous les tenanciers à ſe préſenter devant les commiſſaires déſignés à cet effet, à exhiber leurs contrats, pour ſavoir en quel fief leurs propriétés étaient ſituées & de quelles redevances elles étaient chargées, & à en conſentir de nouvelles déclarations, ſous peine de ſaiſie proviſoire. Grâce à ces formalités tutélaires, le ſeigneur pouvait connaître exactement l'état féodal

de ſon domaine, &, avec un peu de ſurveillance ſur les mutations de propriétés, conſerver intacts tous les droits de ſa ſeigneurie.

Déjà Diane de Poitiers avait obtenu de Henri II, à la date du 1er août 1556, des lettres patentes pour dreſſer le terrier de Chenonceau. François II renouvela les mêmes ordres en faveur de ſa mère, le 23 mars 1560, & le bailli d'Amboiſe pourſuivit pendant cinq ans la rédaction de ce grand travail, qui ne comprenait pas moins de trois volumes in-folio. Le livre terrier fut clos & arrêté le 8 ſeptembre 1565. Nous y voyons qu'à cette date le *pourpris* de l'habitation ſeigneuriale renfermait « haulte & baſſe court, èſquelles y a pluſieurs ſomptueulx édifices de groſſes eſtoffes & matières, contenans corps de ſalles, chambres, cuiſines & offices, jardins & garennes, y comprins les maiſons de la meſtairie de la Grange, faiſant partie de ladite baſſe court, ladite pourprinſe cloſe à grans foſſez à fons de cuve, contenant 60 arpens; &, de l'aultre coſté de la rivière de Cher, vers le bourg de Francueil, tant en terres, jardins nouvellement conſtruicts ſitués près ledit chaſtel, le pont entre deux, au dedans deſquelz eſt comprins le parc ancien enfermé de murailles, 61 arpens de tenue. »

La terre de Chenonceau fut baillée à honorable homme Raoul Jouiſſe, marchand de Tours, à titre de ferme générale, moyennant 1,200 écus d'or ſol par an. La ferme embraſſait toutes les dépendances de la ſeigneurie, excepté le château, le pavillon, la baſſe-cour, les jardins, parcs & garennes, le manoir des Houdes, affecté à la filature de ſoie, le Moulin-Fort, qui venait d'être incendié, & la vigne de plant de Tournon. Le preneur était tenu de faire exercer la juſtice, ſans aucune exaction ou concuſſion; de nourrir, pendant le bail, les officiers de la châtellenie, c'eſt-à-dire le bailli, le procureur fiſcal ou ſon ſubſtitut, le greffier, avec leurs ſerviteurs & leurs montures, « honneſtement & raiſonnablement, » à chaque jour d'aſſiſes & de plaids; de fournir à tous frais de justice, tant en criminel qu'en civil, à Chenonceau & à Amboiſe; de faire conduire les priſonniers à Paris ou

ailleurs, à ſes dépens, excepté ce qui concernait les crimes de lèſe-majeſté, de fauſſe monnaie & autres cas royaux; enfin de faire courir trois fois la quintaine par ceux qui y étaient ſujets, & de planter pour cela l'écuſſon de la reine-mère ſur un pieu, en préſence du procureur fiſcal. Ce bail fut conſenti le 11 juillet 1579, par haute & puiſſante dame Claude Robertet, dame des Arpentils, l'une des dames ordinaires de Catherine de Médicis, ayant la charge & intendance des affaires de Chenonceau, aſſiſtée, en cette circonſtance, de Hélie de Odeau, écuyer, ſeigneur de Paradis, bailli d'Amboiſe, contrôleur-général de la maiſon de la reine, & de maître Jehan Savare, ſieur de Vauthibert, receveur de Chenonceau. Le tout fut ratifié par Catherine, le 18 mai 1580.

Les modiques revenus de la terre de Chenonceau étaient abſorbés, & bien au-delà, par les grands travaux que la reine faiſait exécuter ſur ſon nouveau domaine. Se trouvant logée beaucoup trop à l'étroit dans le château des Bohier, elle n'avait pas tardé, après la création de ſes parcs & de ſes jardins, à entreprendre de vaſtes conſtructions qui lui permiſſent de recevoir ſa cour & d'y donner des fêtes ſplendides. Elle agrandit, par une voûte jetée ſur le Cher, la terraſſe ou *loggia* qui uniſſait la chapelle à la *librairie*, & la couvrit de deux appartements, meſure malheureuſe qui, en altérant le plan primitif, entraîna le remaniement de la façade & l'ouverture de deux fenêtres, au lieu d'une ſeule, à chacune des chambres du nord. Elle couronna le pont de Diane de Poitiers d'un double étage de galeries & donna à cette conſtruction acceſſoire une importance qui efface le pavillon principal, & dont la lourdeur, il faut bien l'avouer, contraſte d'une manière fâcheuſe, par ſon caractère tranché de Renaiſſance italienne, avec la grâce & la délicateſſe de l'œuvre de Bohier, ſi eſſentiellement françaiſe. Catherine avait fait venir d'Italie des médaillons, des buſtes, des ſtatues, des vaſes en marbre & en porphyre, tant antiques que modernes, & elle en peupla toutes les parties du château, & particulièrement la grande galerie des fêtes, au rez-de-chauſſée. On y remarquait ſurtout un buſte antique de Scipion l'Africain,

en pierre de touche. Les dix-huit fenêtres de la galerie furent ornées de magnifiques peintures ſur verre, exécutées en 1579 par Georges Dubois, peintre verrier de Tours, ſur les deſſins de François Bunel, peintre du roi. La reine-mère décora les plafonds de peintures & de dorures, de chiffres & d'emblèmes; elle couvrit les murailles de cuirs dorés de Cordoue, ou de tapiſſeries fabriquées dans le château même, avec des planches qu'on y poſſède encore; elle garnit les appartements d'un mobilier ſomptueux. Entre ſes mains, le château de Chenonceau devint un véritable palais d'une magnificence royale, où s'accumulèrent les chefs-d'œuvre des arts et de l'eſprit humain.

Les bibliophiles ne doivent pas oublier que la reine-mère enrichit Chenonceau d'une précieuſe *librairie.* A la mort du maréchal de Strozzi, tué au ſiége de Thionville en 1558, Catherine prétendit que la curieuſe bibliothèque du vieux maréchal provenait d'un membre de la famille Médicis (le cardinal Ridolfi), pour la revendiquer. « Elle eſtoit eſtimée plus de quinze mille écus, dit Brantôme, pour la rareté des beaux & grands livres qui y eſtoient. Après la mort dudit mareſchal, la reyne-mère la retira avec promeſſe de récompenſer ſon fils & de la lui payer un jour; mais jamais il n'en a eu un ſol. Je croy, ajoute-t-il, qu'elle eſt encore à Chenonceau. » Notre vieux conteur eſt ici mal renſeigné, car nous ſavons par Ronſard & par le P. Hilarion de Coſte, que cette bibliothèque avait été tranſportée par la reine à ſon château de Saint-Maur-des-Foſſés. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt peut-être de la librairie du maréchal que provenaient quelques-uns des livres d'hiſtoire & de guerre mentionnés dans l'inventaire des meubles de la reine Louiſe à Chenonceau. Mais on n'y voit point figurer les *Commentaires de Céſar*, tranſlatés de latin en grec par le maréchal Strozzi, & dont Brantôme, qui entendait « autant le grec que le haut allemand, » fait, par ouï-dire, le plus pompeux éloge.

A quelle époque fut bâtie la grande galerie des fêtes? Si l'on conſulte le ſecond volume *Des plus excellents baſtimens de France*, publié en 1579, on remarque que du Cerçeau n'y

repréfente ni la galerie ni l'appartement de la terrasse; mais cette date ne faurait s'appliquer à la vifite de l'architecte, évidemment antérieure de quelques années à la publication de fon livre, dans lequel il déclare d'ailleurs que la reine-mère a « depuis amplifié le chafteau de certains baftimens. » Nous penfons donc que la galerie a été bâtie de 1570 à 1576, car la date 1577 fe trouve infcrite plufieurs fois fur les murailles, en caractères du temps.

A quel architecte doit-on attribuer les plans de cette portion de Chenonceau? Selon nous, on ne peut les attribuer qu'à Philibert de l'Orme. On le fait, de l'Orme avait déjà bâti le pont, & même il avait préparé, pour Diane de Poitiers, les deffins d'une galerie à un feul étage. Il femble tout naturel qu'il ait continué ce travail, & l'on ne faurait admettre que Catherine de Médicis ait enlevé à fon architecte ordinaire une œuvre qu'il avait préparée & commencée. Il eft vrai que Philibert de l'Orme mourut le 8 janvier 1570; mais la reine-mère eut foin de réclamer les plans & modèles reftés entre les mains de fon architecte. C'eft fur ces plans que la galerie de Chenonceau aura été exécutée par Denis Courtin, qui était contrôleur des bâtiments de Blois et maître maçon de Catherine à Chenonceau. Tout, d'ailleurs, dans cette conftruction, porte l'empreinte de la manière de Philibert & fe reffent des défauts habituels du célèbre architecte lyonnais : la lourdeur & la recherche de l'effet. A ces titres, la galerie de Chenonceau eft bien fon œuvre, œuvre pofthume peut-être, mais inconteftable.

On a fouvent prétendu que cette galerie a été bâtie par du Cerceau, parce que les plans de ce travail fe trouvent dans fon livre. Nous ne faurions foufcrire à cette opinion. Il fuffit de parcourir la délicieufe collection d'arabefques qu'il a deffinées, pour fe convaincre que cet artifte avait dans l'imagination & dans le crayon beaucoup plus d'originalité et d'invention, de grâce & de délicateffe que Philibert de l'Orme; il n'y a aucune parenté entre les deux ftyles, & il demeurera évident, pour tout critique d'art, que du Cerceau ne peut avoir été l'architecte de Chenonceau. Ajoutons que du Cer-

ceau ne fut employé par la reine-mère qu'en 1578, lorſque mourut Jean Bullant, qui avait ſuccédé à de l'Orme dans la direction des Tuileries.

La conſtruction de la galerie n'était que le prélude de travaux beaucoup plus importants, dont les plans nous ont été tranſmis par du Cerceau. La galerie devait être terminée, au midi, par un grand ſalon ovale percé de huit fenêtres ſur le Cher. Le château lui-même, précédé d'une terraſſe appliquée à la façade, devait être augmenté, au couchant, de deux corps de logis, formant le pendant de la chapelle & de la *librairie*; il venait ſe rattacher à la rive droite par deux vaſtes ailes bâties dans le lit du Cher & deſtinées à compléter le château proprement dit; l'une de ces ailes formait un jeu de paume ſoutenu par une double rangée de colonnes, l'autre était diſtribuée en appartements, avec une galerie au couchant. Dans la cour, la tour, ſi pittoreſque d'aſpect, diſparaiſſait. Cette cour était occupée par un triple portique elliptique, orné d'une forêt de colonnes ſur quatre rangs, dans le genre de celui de la place Saint-Pierre à Rome, & diſpoſé de telle façon qu'au point central de chaque hémicycle, l'obſervateur ne pouvait apercevoir qu'un ſeul rang de colonnes au lieu de quatre; diſpoſition alors entièrement neuve, car on ſait que le portique de Saint-Pierre eſt dû au cavalier Bernin, & ne fut exécuté que de 1657 à 1667. Les deux hémicycles du portique du château de Chenonceau communiquaient de chaque côté à deux immenſes ſalles éclairées par des coupoles & garnies de niches, pour recevoir des ſtatues. Enfin l'avant-cour, flanquée de deux ailes obliques, ſe fermait au nord par un corps de logis terminé par deux pavillons, & s'ouvrait ſur l'avenue principale par un veſtibule à colonnades.

On ne ſaurait nier que ce projet ne ſoit grandioſe & ne conſtitue un vaſte & harmonieux enſemble de conſtructions. Le triple portique ſurtout devait être d'un merveilleux effet. Mais il faut ajouter, et cette critique eſt grave, que le château actuel était étouffé & ne devenait qu'un ſimple acceſſoire au milieu de tant de bâtiments.

Pour exécuter ce plan gigantefque, les revenus de la terre de Chenonceau étaient loin de fuffire. Catherine y réunit, par lettres patentes du 26 janvier 1576, tous les revenus de fa baronnie de Levroux en Berry, & ordonna que les fonds feraient dépofés entre les mains du receveur-concierge de Chenonceau. Ce receveur était alors Jacques Adam, le trifaïeul de Mlle de la Vallière. Les lettres patentes portent ce préambule remarquable :

« D'aultant que nous défirons, pour prendre & recevoir plus de plaifir de noftre chafteau, terre, maifon & feigneurie de Chenonceau, l'accommoder & embellir, enfemble les bois & jardins d'icelluy, & augmenter le mefnage que nous avons accouftumé d'y faire, en forte que nous y puiffions avoir & trouver tout ce qui eft requis à la commodité & honefte plaifir que l'on peult défirer & percevoir en une maifon bien mefnagée & ordonnée, & que pour ce faire eftant nécessaire, & pour en tirer plus de proffict & de commodité que de couftume, y faire auffi plus de defpence que ne peult porter le revenu ordinaire de lad. terre & feigneurie, nous avons advifé de conjoindre tout le revenu tant ordinaire que extraordinaire de noftre terre & baronnye de Lepvroux à nous appartenans à caufe de noftre propre, avec celluy de lad. terre & feigneurie de Chenonceau, & la recepte d'icelles terres eftre faicte par Me Jacques Adam, receveur ordinaire de noftre domayne dudict Chenonceau..... Donné à Paris, le vingt-fixième jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens foixante & feize. »

Ces lettres furent entérinées par le furintendant des terres, domaines & finances de la reine-mère, meffire Regnauld de Beaune, petit-fils de Semblançay, alors évêque de Mende & appelé à une plus haute fortune encore. Les dépenfes devaient être ordonnancées par Claude Robertet & par Hélie de Odeau. Cependant il ne paraît pas que les travaux aient commencé immédiatement. La mort de Denis Courtin, le maître maçon de Chenonceau, arrivée en 1580, apporta un nouveau retard à l'exécution des grands projets de Catherine.

Ces projets ne furent point exécutés dans leur entier : Catherine fe borna à conftruire, mais fur des proportions plus modeftes, une des ailes obliques de l'avant-cour, qu'elle rattacha à l'ancien pavillon des Marques. La maçonnerie de

ce bâtiment fut faite par Mathurin Hurlu, maître maçon de Bléré; la charpente, par Denis Savare ou Saboré, maître charpentier d'Amboife; & la couverture par François Gourdet, maître couvreur. La charpente, difpofée en forme de couronne impériale, fit donner à ce bâtiment le nom de *Dômes à l'impériale.* La difpofition fingulière de cette charpente & le caractère des trois pavillons en dôme nous permettent d'en attribuer les deffins à Philibert de l'Orme, l'inventeur des fermes compofées d'une multitude de morceaux bien affemblés & maintenus par des clés & des chevilles. Ce nouveau fyftème fut employé pour la première fois par Philibert au château de la Muette, près de Paffy, & plus tard, fur la demande de Catherine, au jeu de paume du château de Monceaux.

Les *Dômes* étaient deftinés à l'habitation des gentilshommes attachés à la reine-mère & au fervice des offices & de l'échanfonnerie. Le chapelain du château y avait auffi fa demeure. Le fecrétaire des commandements avait fon logement & fon cabinet dans le pavillon que Catherine avait fait conftruire à l'angle du parterre de Diane, & qui dut à cette circonftance le nom de *Chancellerie.* Les pages, race folle & turbulente, avaient été relégués dans une partie de ce même pavillon. Le receveur-concierge logeait dans la tour. Les bâtiments de l'ancienne métairie de la Grange avaient été affectés au fervice inférieur de la cour de la reine, aux écuries & au logement des artifans. La baffe-cour était comme un petit village où fe trouvaient tous les corps d'état indifpenfables à l'entretien & à la réparation du château.

Le bâtiment des *Dômes* fut conftruit de 1580 à 1585. La réception en fut faite au mois d'août 1586, par noble homme François Montaigne, confeiller & fecrétaire ordinaire de la reine-mère, étant alors à la fuite de Catherine au château de Chenonceau. Il était affifté dans cette opération par Jehan Savare de Vauthibert, qui avait fuccédé à Jacques Adam dans fa charge de receveur-concierge.

A la même époque on creufait la longue ligne de douves qui enveloppe les parcs de Civray & de Chiffeau, en fe rat-

tachant au Cher par deux éclufes qui retiennent les eaux. Ce grand travail, qui ne mefure pas moins de 2,170 mètres de long, fur 12 de large & 5 de profondeur moyenne, fut entrepris par François Boully, Jean-Baptifte Philippin & Mathurin Hurlu. La réception en eut lieu le 23 août 1586, par les foins de Jehan Le Blanc, écuyer, fieur de la Vallière, confeiller & maître d'hôtel ordinaire de la reine, arrière-grand-oncle de Mlle de la Vallière. Il était affifté de François Montaigne; de Claude Quenard, notaire royal de Chenonceau; de Mathurin Fouquet, maître maçon juré au bailliage d'Amboife; & de maître Jehan François, architecte, maître des œuvres de maçonnerie & grand-voyer pour le roi au pays & duché de Touraine. Ce dernier, qui avait fuccédé à fon père dans la même charge, était probablement l'un des defcendants de Baftien François, neveu & collaborateur du fculpteur Michel Colombe. C'eft auffi à la même date qu'il faut rattacher la création d'une levée le long de la Loire, fur la rive gauche, entre Chaumont & Amboife. Lorfque la reine poffédait Chaumont, elle avait déjà fait une levée depuis le faubourg de Vienne-lès-Blois jufqu'au pied de fon château. C'eft à fon acquifition de Chenonceau qu'on doit la prolongation de cette belle route jufqu'à Amboife.

Quelle caufe empêcha Catherine de Médicis de terminer les grands projets qu'elle avait rêvés pour fa réfidence favorite? Eft-ce la mort? Eft-ce la pénurie d'argent? Eft-ce la fuperftition? Elle était perfuadée, dit de Thou, que le jour qui verrait fes bâtiments achevés ferait le dernier de fa vie, & elle croyait pouvoir reculer la mort en éloignant le terme de fes vaftes entreprifes.

Malgré tant d'édifices inachevés, la mort vint la frapper. Peu de jours après le meurtre du duc de Guife, elle tomba dangereufement malade au château de Blois. La voyant à l'agonie, le 5 janvier 1589, Henri III dicta, au nom de fa mère, à Pierre Favyn & Jehan Chefneau, notaires & tabellions ambulants attachés à la cour, un teftament dont les claufes principales devaient être fucceffivement annulées par les tribunaux. Entre autres legs, il donna à la reine Louife la

terre de Chenonceau avec tous les meubles qui ſe trouvaient au château; & le comté d'Auvergne avec les terres du Languedoc à Charles de Valois, grand-prieur de France, fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet. La reine Marguerite ne fut même pas nommée dans ce teſtament.

Ce même jour, jeudi 5 janvier 1589, mourut Catherine de Médicis, à l'âge de ſoixante-onze ans. Les Guiſards diſaient que ſi l'on apportait le corps à Paris pour l'aller enterrer à Saint-Denis, ils le traîneraient à la voirie ou le jetteraient à la rivière. A Blois, où elle était adorée & révérée comme la Junon de la cour, ajoute Pierre de l'Eſtoile, elle eut à peine rendu le dernier ſoupir, qu'on n'en fit pas plus de cas que d'une chèvre morte. On fit courir divers paſquils contre ſa mémoire, & entre autres cette épitaphe ſatirique :

La royne qui cy gît fut un diable & un ange,
Toute pleine de blâme & pleine de louange :
Elle ſoutint l'Etat & l'Etat mit à bas ;
Elle fit maints accords & pas moins de débats,
Elle enfanta trois roys & cinq guerres civiles,
Fit baſtir des chaſteaux & ruiner des villes,
Fit bien de bonnes loix & de mauvais édits.
Souhaite-lui, paſſant, enfer & paradis !

La *chèvre morte*, mal embaumée & dépoſée dans l'égliſe Saint-Sauveur de Blois, répandit bientôt une telle odeur, qu'on fut obligé de l'enterrer « *en pleine terre*, tout ainſi que le moindre de nous tous, dit Eſtienne Paſquier. La voici aujourd'huy réduite au meſme pied que les plus pauvres de la France! ajoute le même écrivain. O bon Dieu! que grands & eſmerveillables ſont tes ſecrets! » Le corps demeura là, ſans ſigne extérieur, dans un long oubli. Ce ne fut que vingt ans après, quand les troubles civils furent apaiſés, qu'il put être transféré à Saint-Denis dans cette chapelle qu'elle avait fait préparer de ſon vivant « avec une deſpence pareille à celle des roys d'Egypte en leurs mauſolées. » Pour comble de diſgrâce, pendant qu'elle attendait dans l'abandon une ſépulture honorable, ſes créanciers ſe diſputaient ſes biens & ſes meubles & vendaient ſes hardes à l'encan de Paris.



XV

DETTES ET CRÉANCIERS DE CATHERINE DE MÉDICIS

1589

L'hiſtoire des finances françaiſes pendant tout le XVIe ſiècle n'eſt qu'une longue ſuite de folles dépenſes, de fêtes ruineuſes, de dilapidations des deniers publics, par conſéquent de ſurcharge d'impôts, d'expédients financiers, de meſures vexatoires, &, en fin de compte, de pénurie du tréſor & preſque de banqueroute. Le roi Louis XII, dont le peuple a gardé la mémoire pendant plus d'un ſiècle, avait été économe comme un bon père de famille, & à ſa mort il laiſſa le tréſor dans un état proſpère. François Ier ſe hâta de diſſiper l'épargne de ſon prédéceſſeur & de vider les coffres du Louvre par mille mains : par les ſiennes, par celles de ſa mère, par celles de ſes maîtreſſes, de ſes favoris, des artiſtes, des ſavants & des gens de lettres.

Henri II, François II & Charles IX, au milieu des guerres extérieures & des guerres civiles, continuèrent les traditions de luxe & de prodigalité de François Ier, & épuiſèrent de plus en plus les reſſources de la France. Nous avons vu la part que Diane de Poitiers, par ſon inſatiable avidité, prit à la dilapidation des deniers publics ſous Henri II. Les ſucceſſeurs de ce prince, pour remplir leurs coffres, ſpéculèrent ſur la vanité françaiſe & vendirent des titres de nobleſſe à

qui en voulait. « Il n'y a point telle efpargne pour nos roys, dit à ce fujet Eftienne Pafquier, que celle qui provient de l'ambition de leurs fujets : c'eft un fonds inexpuifable. » Ils établirent auffi une multitude de charges inutiles vendues à prix d'or. « Il y a plufieurs autres édicts qui font en branfle fur le bureau du Parlement, dit encore Pafquier, mefme celui de treize mille fergens par tout ce royaume. Je ne penfe pas qu'il doive paffer, car, s'il avoit lieu, il effaceroit la mémoire des onze mille diables dont on parloit du temps de nos bons vieux pères. »

En montant fur le trône après quatre règnes de défordre & de prodigalités, Henri III trouva les coffres vides, les contribuables épuifés, toutes les matières impofables foumifes à l'impôt, les monnaies altérées & dépréciées, & le numéraire étranger primant l'or français. Le roi n'était pas l'homme capable de remédier à une fituation fi difficile. Tout entier à fes plaifirs & à fes mignons, il vivait au milieu de fes finges, de fes perroquets & de fes petits chiens, mêlait les débauches aux pénitences, faifait fuccéder les proceffions aux mafcarades, & ne montrait quelque énergie que pour exiger de l'argent.

Et il lui fallait beaucoup d'argent. Les guerres civiles, la folde des Suiffes, les fêtes officielles de la cour, l'achat du duc d'Alençon & l'augmentation d'apanage de ce prince, la réception de l'ordre de la Jarretière, les noces du duc de Joyeufe avec Marguerite de Lorraine, fœur de la reine Louife, celles du duc d'Epernon & mille autres prodigalités, abforbèrent des fommes fabuleufes. Entre les mains de Henri III, la France était donc livrée à un pillage général, organifé fous mille formes différentes. Le peuple français, qui fe venge toujours par des chanfons, payait & fe dédommageait par des couplets fatiriques de l'accroiffement des impôts.

Malgré les impôts, tant de dépenfes infenfées réduifirent le roi à une pauvreté véritablement humiliante & indigne de la majefté royale. Les Ligueurs infultaient à fa mifère par leurs chanfons, & ils invitaient *frère Henry de Valois*, comme l'appelait ironiquement la ducheffe de Montpenfier, à revêtir

ſon froc de pénitent & à faire la quête, comme un moine mendiant, pour ſubvenir à ſes beſoins :

Le roy, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre & l'indigent,
Et l'hypocrite.

Le grand pardon il a gagné ;
Au pain, à l'eau, il a jeûné,
Comme un hermite ;

Mais Paris, qui le connoiſt bien,
Ne voudra plus lui preſter rien
A ſa requeſte ;

Car il a déjà tant preſté,
Qu'il a de lui dire arreſté :
Allez en queſte !

Le roi ſuivit ce conſeil ironique, &, pour *faire la quête* à ſon peuple, il convoqua de nouveau les états-généraux à Blois en 1588. Malgré l'inſiſtance des députés pour obtenir la réduction des tailles, il ne ſe laſſa pas de demander de l'argent : c'était « le refrain où aboutiſſoient toutes ſes penſées. » Il déclara « qu'il vouloit régler ſa maiſon & la réduire au petit pied ; que s'il avoit trop de deux chapons, il n'en vouloit qu'un ; qu'il n'avoit pas un ſol, & que c'eſtoit une honte que dans ſon Conſeil l'on tirât la langue d'un pied de voir ſes néceſſaires..... » Pour apitoyer ſur ſon ſort les députés du tiers, il leur fit remarquer en s'habillant « qu'il n'eſtoit pas dépenſier en habits & qu'il en portoit un toujours trois mois. » Enfin il avoua que ſa maiſon était dans une telle pénurie, que ſon pourvoyeur avait menacé de quitter l'entretien & la fourniture de ſa table. Les plaintes du roi n'émurent perſonne, & les Etats ne prirent aucun ſouci de pourvoir aux beſoins de la maiſon royale.

Le malheureux Henri III ſe vit donc contraint, par les dures néceſſités de ſa ſituation, de faire ſur la *mangeaille*, comme parle Brantôme, de grands retranchements. « Il entretint

très-mal ſa table, ajoute notre vieux conteur, un peu chagrin d'avoir ſi mal dîné; toutefois, par boutades, on y faiſoit quelque bonne chère, car le plus ſouvent la marmite ſe renverſoit, & quelquefois ſe redreſſoit au mieux qu'elle pouvoit. » Ce n'était donc pas tout à fait par une vaine rodomontade eſpagnole que Philippe II, menacé d'avoir la guerre avec la France dans les Flandres, inſultait à la détreſſe de Henri III. « Je ne le crains point, diſait-il. Comment pourroit-il me faire la guerre? Il n'a pas même de quoi manger! *No tiene de comer!* »

On penſe bien que Catherine de Médicis n'était pas demeurée étrangère au déſordre des deniers publics. Il ne faut donc pas s'étonner que les haines politiques de l'époque lui aient imputé une grande part dans la ſurcharge des impôts & la dilapidation des finances. Un pamphlet célèbre, attribué à Henri Eſtienne, lui reproche fréquemment ſes dépenſes extravagantes & l'aggravation des tailles qui en était la conſéquence, « pour baſtir des maiſons inutiles, pour enrichir de dons immenſes certains eſtrangers, & faire d'un petit béliſtre de Gondi un des plus riches ſeigneurs de France. » Paſquier lui-même, tout admirateur de Catherine qu'il eſt, blâme hautement ſes folles libéralités & la vénalité des offices, « éverſion générale de noſtre Eſtat. » Aux pamphlets venaient ſe joindre les caricatures inſpirées par l'eſprit de la Ligue.

Ces reproches, il faut bien l'avouer, étaient en grande partie fondés. Catherine tenait de ſa race le goût du faſte, des fêtes & des plaiſirs, & l'amour des arts. Ces goûts étaient ſoigneuſement entretenus chez elle, ou, pour mieux dire, exploités par une foule d'Italiens qu'elle avait attirés à la cour. Les Italiens, race ſouple, inſinuante, habile, s'étaient introduits en France ſous mille formes différentes : grands ſeigneurs, financiers, ingénieurs, comédiens, joueurs, héros de tripot, artiſtes, parfumeurs, aſtrologues, empoiſonneurs, ils ſe trouvaient à tous les degrés de l'échelle ſociale, & tous ils faiſaient une fortune inſolente, grâce à la protection de la reine-mère. Il eſt vrai que Catherine en profitait pour leur

emprunter de l'argent; mais, dit Pierre de l'Eſtoile, ils ſavaient bien s'en rembourſer au double, & ſi quelques-uns étaient chaſſés pour des dilapidations trop criantes, ils étaient auſſitôt remplacés par de nouvelles créatures non moins inſatiables. « Le pis eſt de ces roys, dit le naïf Brantôme, après qu'ils ont chaſſé ces mignons gros & gras, ils en reprennent d'autres affamez, nuds & morfondus, leſquels de nouveau il faut engraiſſer, veſtir & emplumer, en quoy les roys & leurs peuples n'y gagnent guères. » Auſſi les étrangers étaient-ils l'objet de l'exécration publique :

Italiens, inventeurs de ſubſides,
Pires cent fois que tous les parricides,
O poltrons, lâches ainſi bannis,
Qui tous eſtiez vilains en vos pays,
Faut-il quaſi par un malheur fatal,
Que tous ces b..... nous cauſent tant de mal !
Toi qui fais tant de muguets parfumés,
Un jour viendra, tu feras enfumé,
Car la France eſt de toi ſi fort laſſe,
Qu'il faut que la tête on te caſſe !

Ainſi entourée de compatriotes avides qui flattaient tous ſes caprices & lui prêtaient de l'argent à des conditions onéreuſes, Catherine de Médicis ſe livra, ſans compter, à ſa paſſion du faſte, des plaiſirs & des arts. Nous avons raconté plus haut quelques-unes des fêtes inſenſées qu'elle donna à Chenonceau, & où s'engloutirent des ſommes énormes. Ce goût des fêtes & des feſtins n'était pas le ſeul goût ruineux de Catherine : elle avait le goût plus ruineux encore des conſtructions. Elle bâtiſſait tout à la fois le château de Chenonceau, le palais des Tuileries, l'hôtel de la paroiſſe Saint-Euſtache, le château de Saint-Maur-des-Foſſés, celui de Chaillot, celui de Monceaux, & la chapelle funéraire des Valois à Saint-Denis, à laquelle elle fit travailler pendant trente ans. Dans tous ces édifices, elle déploya une ſomptuoſité, une magnificence, un luxe inouïs, & elle entaſſa à l'intérieur une foule de tréſors artiſtiques & de meubles pré-

cieux, d'une valeur prefque fabuleufe. Grâce à tant de prodigalités & à cette paffion inceffante pour la truelle, la reine-mère fut bientôt accablée de dettes énormes : elle ceffa de payer les gages de fes ferviteurs, & ne trouvant plus de crédit, même à des intérêts ufuraires, elle en fut réduite à mendier la garantie des officiers de fa maifon; c'eft ainfi que Hélie de Odeau, fon contrôleur, dut s'engager en fon propre nom pour une rente de 2,000 livres.

La fortune perfonnelle de la reine était cependant très-confidérable, comme nous l'apprenons de Regnauld de Beaune, à qui la difgrâce de fon aïeul Semblançay n'avait point fermé l'accès des grandes dignités. Brantôme, il eft vrai, le trouve « un peu légier en créance, & guères bon pour la ballance de Monfieur faint Michel, où il poife les bons chreftiens au jour du jugement, ainfi qu'on dict; » mais le témoignage de l'archevêque de Bourges en cette circonftance ne faurait être fufpect, car fes fonctions de furintendant des terres, domaines & finances de Catherine de Médicis l'avaient initié à toutes fes affaires. Dans fa curieufe oraifon funèbre, où il fait remonter l'origine de la famille Médicis « à un gentilhomme françoys, compagnon du grand capitaine gaulois Brennus & vainqueur du pays de Mède, d'où il fut appelé Médicus, » Regnauld de Beaune nous apprend que la reine avait en France des terres pour 100 ou 120,000 livres de rentes, qu'elle tenait de la fucceffion de fa mère Madeleine de Boulogne, de la maifon de Boulogne & de la Tour d'Auvergne, outre les grands biens, feigneuries & maifons, actions & prétentions qu'elle avait en Italie; de plus, elle avait reçu, par fon contrat de mariage, 130,000 écus d'or fol. Brantôme, en confirmant ces détails, ajoute qu'elle eut avec fa dot une grande quantité de meubles riches, de précieufes pierreries & de joyaux, & les plus belles & les plus groffes perles qu'on eût jamais vues. Enfin, Martin du Bellay, bien inftruit des affaires de fon temps, eftime que Catherine de Médicis avait du bien en France « jufques à cinq ou fix cens mille efcus vaillant, » fomme inférieure au chiffre de fes dettes.

Malgré tant de reſſources, il n'eſt donc pas étonnant, comme l'aſſure Brantôme, qu'à ſa mort on ne lui ait pas trouvé un ſeul ſol. Les gages des dames, des gentilshommes & des officiers de ſa maiſon étaient dus depuis un an ; le revenu futur de ſes terres était mangé un an à l'avance, &, en outre, elle était endettée de 800,000 écus, ſomme qui repréſente environ 25 millions de notre monnaie. Pierre de l'Eſtoile confirme le même chiffre de dettes. Et lorſque, quelques mois avant ſa mort, ſes argentiers, effrayés de voir le gouffre ſe creuſer de plus en plus, lui remontraient la terrible néceſſité qui la menaçait, elle répondait en riant qu'il fallait louer Dieu de tout & cependant trouver de quoi vivre.

A ſa mort, les créanciers ſurgirent de toutes parts & pourſuivirent la liquidation de ſa ſucceſſion, liquidation qui ne dura pas moins de dix-ſept ans. Parmi les principaux, il ne ſe trouva qu'un ſeul Italien. Les Italiens lui avaient beaucoup prêté, mais, en gens habiles, ils avaient eu la ſage précaution de ſe faire rembourſer. Le Lucquois Sébaſtien Zamet, célèbre *partiſan* ou capitaliſte de l'époque, qui fut tour à tour le financier de Henri III, de la Ligue & de Henri IV, reſta ſeul créancier pour une faible ſomme.

Hélie du Tillet, chevalier, ſeigneur de Gouais, maître d'hôtel ordinaire de Henri IV, était ſyndic des anciens créanciers de la reine-mère. Il repréſentait pluſieurs financiers qui avaient garanti les emprunts de Catherine & ſe trouvaient forcés, à ſon défaut, d'en ſervir l'intérêt au denier douze.

Pierre Cadot était le ſyndic de pluſieurs autres bailleurs de fonds, ayant une hypothèque plus récente, leſquels avaient formé une *union de créanciers* en 1594.

Maître Etienne Gorillon, procureur en la Cour de Parlement, était fondé de pouvoirs de la plupart des créanciers gagers de la reine-mère.

Parmi les créanciers qui figurent individuellement, nous remarquons :

Meſſires Pierre Séguier & Nicolas Pothier, conſeillers du

roi en ſon Conſeil d'Etat & privé, & préſidents en ſa Cour de Parlement;

Le préſident de Thou, l'auteur de l'*Hiſtoire univerſelle;*

Meſſire François Allaman, ſieur de Gué-Péan, conſeiller du roi & préſident en ſon grand Conſeil;

Jean Nicot, conſeiller & ſecrétaire du roi, ambaſſadeur de France en Portugal, le même qui préſenta à Catherine le tabac, appelé alors *l'herbe à la reine* ou *médicée* (aujourd'hui *Nicotiana*);

Sœur Marguerite Teſſon, mère des religieuſes Filles-Pénitentes, établies à Paris, rue Saint-Denis, leſquelles avaient vendu à Catherine, en 1572, un vieil hôtel ſitué près de l'égliſe Saint-Euſtache;

Honorable femme Germaine Durand, veuve de Germain Pilon, vivant ſculpteur ordinaire du roi, tant en ſon nom que comme tutrice de ſes enfants mineurs, réclamant peut-être le prix du groupe admirable des *Trois-Grâces*, ou le prix des magnifiques ſtatues que Pilon avait ſculptées pour la chapelle funéraire des Valois;

Louis de Molard, gardien judiciaire des meubles de l'hôtel de Catherine à Paris, colloqué par arrêt pour 2,400 livres, à prendre ſur la ſomme de 1,700 écus provenant de la vente faite au roi des meubles antiques de la reine;

François Roulleau, d'Amboiſe, ancien gouverneur des pages de la reine, réclamant 56 écus pour un quartier de l'an 1577;

Les héritiers de feu meſſire Honorat Chaſtelain, capitaine du château de Chenonceau, créanciers pour 2,000 écus de legs & intérêts;

René du Mouſtier, panetier & valet de chambre de Catherine, pour 2,400 livres;

André Reſſubé, ſieur de Beauregard, maréchal des logis de la reine, demandant à être payé de 2,428 écus de gages;

Et enfin les créanciers ſerviteurs de la défunte reine: cochers, valets de chambre, femmes de chambre, fourriers, gens de baſſe-cour, avec les fourniſſeurs d'Amboiſe, le fruitier, le drapier, le pourvoyeur, le lavandier, le tailleur, le panetier, réclamant le paiement de leurs gages ou de leurs notes.

Tels étaient les principaux créanciers qui allaient se disputer devant les tribunaux la succession de la reine-mère. A leur requête, un inventaire des meubles & des bijoux fut dressé par un conseiller du Parlement dans les châteaux qui avaient appartenu à Catherine de Médicis. Le mobilier de l'hôtel de la reine, à Paris, était d'une richesse véritablement fabuleuse ; car un acte du Parlement constate que, d'après la prisée de l'inventaire, il eût suffi à lui seul pour désintéresser tous les créanciers de la succession. Il devait donc valoir au moins 800,000 écus, chiffre auquel s'élevaient les dettes de Catherine. On s'étonnera moins de cette somme, si l'on pense que la reine-mère avait accaparé la plupart des chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens & français. Benvenuto Cellini, le Primatice, Bernard Palissy, Jean Goujon & Germain Pilon avaient contribué à embellir ses palais.

La liquidation eût donc été facile & prompte sans la guerre civile. Mais le duc de Mayenne, maître de Paris, traitait en pays conquis tout ce qui appartenait aux Valois, & s'installait avec la duchesse de Montpensier dans l'hôtel de la reine. Les créanciers ne purent retirer le palais & les meubles de leurs mains qu'en 1594, après l'entrée de Henri IV à Paris. Tous les autres biens de la reine-mère étaient usurpés ou engagés. Henri III, qui aurait sans doute tenu à honneur de liquider la succession de sa mère, fut frappé par Jacques Clément le 2 août 1589. Henri IV & sa femme Marguerite, pour des motifs que nous révèlerons plus loin, ne jugèrent pas à propos d'intervenir & abandonnèrent de fait, sinon de droit, la succession de Catherine, qui se trouva ainsi sans héritier. Cette succession fut donc déclarée vacante par arrêt du Parlement, & le sieur Philippe Anthoine fut nommé curateur aux biens vacants.

C'est dans ces circonstances que les créanciers, pour se faire payer, jetèrent les yeux sur le château de Chenonceau & vinrent troubler la reine Louise jusque dans le dernier asile qui lui restait.



XVI

LE DEUIL DE LA REINE LOUISE

1589

Louise de Vaudemont naquit à Nomeny, en Lorraine, le 30 avril 1553, de Nicolas de Lorraine & de Marguerite d'Egmont. Peu de temps après sa naissance, elle perdit sa mère. A peine sortie des premières années de l'enfance, la jeune Louise fut confiée aux soins d'une de ses cousines germaines, Claude de France, duchesse de Lorraine, fille de Henri II & de Catherine de Médicis. Elle fut donc élevée à la petite cour de la maison de Lorraine, à Nancy. C'est là que le duc d'Anjou la vit en 1573, quand il se rendait en Pologne où l'attendait une couronne éphémère. Rentré en France l'année suivante à la mort de Charles IX, Henri III songea à épouser la blonde jeune fille de vingt ans qu'il avait entrevue à Nancy. Catherine de Médicis, qui se préoccupait de l'importance nouvelle que cette union impolitique allait donner aux Guise, essaya d'abord de s'opposer à ce mariage. Elle céda pourtant par calcul, dans la crainte d'avoir une belle-fille qui pût contre-balancer son influence, & elle accepta pour bru Louise de Lorraine, la jugeant plus propre, dit l'Estoile, à prier Dieu qu'à se mêler des affaires.

Le mariage eut lieu à Reims, le 15 février 1575, deux jours après le sacre du roi. Pendant quelque temps, Henri III se montra fort empressé auprès de la jeune reine; mais l'intimité & la confiance durèrent peu, & bientôt Louise de

Vaudemont ſe trouva écartée & reléguée au dernier plan. Auſſi les chroniqueurs du temps ſe taiſent-ils ſur ſon compte; muette, ſolitaire, ſans influence, la reine Louiſe a paſſé quinze ans ſur le trône ſans laiſſer la plus légère trace dans l'hiſtoire, & ſon rôle hiſtorique ne commence véritablement qu'à la mort de ſon époux.

Nous avons vu que par ſon teſtament, en date du 5 janvier 1589, Catherine de Médicis avait légué à ſa bru la belle terre de Chenonceau. Louiſe de Lorraine en fit prendre poſſeſſion en ſon nom & en confia la garde à un gentilhomme de Touraine, Gilles de Faverolles, ſeigneur de Bléré & de Faverolles. Quelques jours plus tard, elle y reçut la cour; mais les circonſtances ne permettaient guère que cette réception eût le caractère d'une fête. Au mois de mars, le roi partit de Blois & ſe dirigea vers Tours pour y faire l'ouverture ſolennelle du Parlement. De Blois, il alla à Montrichard; le lendemain, il vint à Chenonceau, paſſa la nuit à Bléré, & le troiſième jour il arriva à Tours.

Les circonſtances étaient critiques. Le duc de Mayenne avait conduit ſon armée ſur Châteaurenault & de là ſur Amboiſe, en pillant au paſſage le château de Saint-Ouen, & il s'était enſuite préſenté devant la ville de Tours. L'arrivée de Henri de Navarre le força à la retraite vers Château-du-Loir. Encouragé par quelques ſuccès partiels de ſes troupes, le roi réſolut de marcher ſur Paris. En partant, il envoya la reine au château de Chinon. Louiſe de Lorraine y demeura juſqu'au moment où le roi fut frappé à Saint-Cloud par Jacques Clément. Avant de mourir, Henri III dicta une lettre touchante à ſa femme pour la raſſurer ſur la gravité de ſa bleſſure, & il y ajouta de ſa propre main ces quelques mots: « Mamye, j'eſpère que je me porteroy très-bien; priez Dieu pour moy & ne bougez de là. » Le lendemain, 2 août 1589, le roi rendit le dernier ſoupir, après avoir reconnu Henri de Navarre pour ſon héritier.

La reine Louiſe fut emmenée par ſes gens au château de Chenonceau, & c'eſt là qu'elle apprit l'affreuſe nouvelle. Devenue veuve par un coup ſi ſoudain & ſi lamentable, elle

oublia tous les torts de l'indigne époux que la politique lui avait donné, & recevant comme un ordre les dernières paroles du roi mourant, elle se consacra dès lors à une prière & à un deuil perpétuels. A partir de son installation à Chenonceau, elle n'eut plus que deux idées, que deux occupations: prier pour son mari & venger sa mort.

L'inventaire de ses meubles, qui fut dressé en 1603, nous permet de pénétrer dans son intérieur & de saisir l'appareil funèbre dont elle avait cru devoir entourer sa douleur inconsolable.

La reine s'était retirée dans la chambre que Catherine de Médicis avait bâtie sur la terrasse, entre la chapelle & la *librairie*. A côté de son appartement, elle avait fait ménager un petit oratoire qui communiquait directement avec la chapelle par un œil-de-bœuf, afin de pouvoir entendre la messe de son lit, où elle était souvent retenue par ses infirmités. Ces deux pièces étaient entièrement peintes de noir, avec des larmes, des ossements, des pelles, des pioches, des bières, des devises lugubres, & une foule d'autres attributs funèbres attachés en festons par des cordelières de veuve. Le plafond était tout semé de larmes d'argent. L'oratoire était en outre orné de pieuses images. Dans les jours solennels, on tendait les murailles de tentures de soie noire ou de taffetas velouté, brodées de têtes de mort, d'os & de larmes en étoffe d'argent, avec les chiffres de la reine, le tout recouvert de gaze blanche. La fenêtre avait des rideaux semblables aux tentures.

Le mobilier était en rapport avec cette décoration. Le lit était de velours noir, garni de trois pentes & de trois soubassements de velours noir, brodé des devises de la reine, avec un fond & un dossier de taffetas noir, frangé & crépiné de soie blanche & noire; les trois rideaux & la bonne-grâce étaient de damas noir, chamarrés de broderies en cordelière; enfin les quatre quenouilles du lit étaient garnies en taffetas noir. La table était couverte d'un tapis de même couleur. Les chaises sans bras, les chaises *caquetoires* ou *causeuses*, les escabeaux & les tabourets avaient des garnitures de

même goût. La reine fe tenait ordinairement fur une chaife à bras toute garnie de velours noir, paffementée de paffements d'or & d'argent & frangée de même; elle avait devant elle un fimple écran de bois peint en noir, avec des *cordelières* & des *pennes* ou plumes (fymboles de deuil, pour fignifier en rébus qu'elle avait le *corps délié* & qu'elle avait beaucoup de *peines*), & fon chiffre en grec (un lambda) au milieu d'une couronne d'épines. Au-deffus de la cheminée, on voyait un tableau où était repréfentée la reine Catherine de Médicis, entre fon fils Henri III & fa bru la reine Louife, avec ce vers : VIVITE FELICES QVIBVS EST FORTVNA PERACTA, qui faifait fans doute allufion aux premières joies du mariage. La muraille était ornée de trois autres tableaux, avec les portraits du duc de Mercœur, de fa fille & de fon fils.

L'oratoire avait une décoration funèbre du même goût. La muraille était toute tendue de drap noir couvert de gaze blanche. On avait fufpendu fur la tenture deux crucifix, onze images de dévotion & onze *Agnus Dei* enchâffés. C'eft là que la reine paffait une bonne partie de fon temps, occupée à prier Dieu pour Henri III.

Le cabinet de travail, attenant à la chambre de Louife, entre le falon & la *librairie*, fans être moins févère, était pourtant moins fombre. On l'appelait le *Cabinet vert*, parce que fous Catherine de Médicis il était entièrement tendu de velours vert & que tous les meubles étaient garnis de velours de même couleur. La reine Louife fit ajouter des franges blanches & noires aux tentures, aux tapis, aux chaifes & aux efcabeaux, pour donner à tout le mobilier cette teinte de deuil dont elle s'était fait une loi abfolue. Audeffus de la cheminée était fufpendu le portrait en pied du roi défunt, avec cette infcription empruntée à Virgile : SAEVI MONVMENTA DOLORIS.

La reine partageait tout fon temps entre la prière, la lecture & le travail. Quand elle n'était pas agenouillée dans fon oratoire, elle fe tenait dans fon cabinet, près de la *librairie*. Une centaine de volumes formaient le fond ordinaire de fes

lectures. Plus de la moitié de ses livres étaient des ouvrages de piété. On y trouvait surtout des psautiers, des bréviaires romains, des formulaires de prières, des livres ascétiques : la *Vie des Saints*, les *Cantiques de saint Augustin*, la *Vanité du monde*, l'*Instruction pour aimer Dieu*, les *Œuvres du Révérend Père Loys de Grenade*, la *Grande guide des pécheurs*, l'*Etroit chemin du salut*, « & les OEuvres du bon & ancien père en Dieu l'abbé de Clugny. » Au milieu de ces ouvrages, dont quelques-uns ne décèlent pas une piété fort éclairée, on regrette de ne pas trouver l'admirable livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont le caractère convenait si bien à la situation de la reine Louise.

Les livres de piété ne constituaient pas l'unique lecture de la reine, & elle y ajoutait quelques livres d'histoire & de science, comme la *Cosmographie universelle* d'André Thevet, l'*Histoire de France* de du Haillan, l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore, le *Discours des voyages* & la *Chirurgie* d'Ambroise Paré. Bien plus, douée d'une érudition rare aujourd'hui chez les femmes, mais commune à cette époque parmi les princesses, elle lisait dans l'original Tite-Live, Virgile, Horace, Cicéron, Tacite, & même l'*Histoire romaine* d'Appien, la *Cyropédie* de Xénophon, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, & les œuvres de Démosthènes, « estans en grec. » Elle y joignait, pour se récréer, les poésies des écrivains italiens, entre autres, l'*Archadia* de messer Jacomo Sannazaro, quelques comédies de l'Arioste & les poëmes de Pietro Bembo. Tous ces ouvrages, enfermés précieusement à clé dans un coffre de bahut carré, étaient reliés, soit de vélin blanc ou doré, soit de maroquin de diverses couleurs, dorés sur la tranche & semés sur les plats de fleurs de lis, des armes de la reine & d'autres dessins au petit fer.

Le travail des mains venait se mêler à la prière & à la lecture. La reine Louise aimait à broder sur canevas, & nous trouvons dans son inventaire un grand nombre de broderies de soie de diverses couleurs, représentant des fleurs variées, rehaussées d'or & d'argent au gros point, destinées à former des tapisseries & des tentures. C'est elle sans doute qui, sans cesse occupée à alimenter & à renouveler sa dou-

leur, broda fur canevas ces bandes de foie *figurées* d'os de mort & de larmes, avec fes armes & fon chiffre, qu'elle faifait appliquer fur les fombres tentures de fes appartements. C'eft elle encore qui broda de fa main les ornements de fa chapelle : une chafuble de velours noir avec une croix de toile d'argent, contenant la Paffion de Notre-Seigneur faite au point; un petit parement d'autel de velours noir *figuré*; un crucifix en broderie de foie; un fanon ou manipule; une étole; un corporal; une paix en velours noir; un crêpe de foie noire & d'argent pour mettre fur le calice, & un petit oreiller de velours noir pour affeoir le miffel. C'était là l'ornement des jours ordinaires. Pour les fêtes, il y avait une chafuble de damas blanc avec une croix de velours jaune *figurée* d'argent, & un parement d'autel de fatin blanc avec des bandes en point de fatin colombin & vert, brodé du nom de Jéfus.

La reine portait ordinairement le deuil en blanc, fuivant l'étiquette impofée aux reines de France, & alors elle avait, foit une robe ronde de fatin blanc découpé, doublée de taffetas blanc, foit une autre robe ronde de fatin blanc, à lacs d'amour de petits cordons de foie blanche mêlée d'or, doublée de taffetas vert. Avec ce coftume elle revêtait une *daventière* de taffetas colombin, bandée de paffements d'argent avec des paffepoils de fatin orangé, & un petit manteau de velours ras à couleur de feuille morte, découpé au cifeau & doublé de peluche de même couleur. Parfois cependant, dans les jours de grand deuil, elle prenait une robe à double queue de velours noir, avec fept bandes de jais tout autour, doublée de taffetas noir & enrichie de nœuds de taffetas noir à broderie d'argent, &, par deffus, une mante de gaze noire ouvrée d'argent.

Les robes de gala à double queue avaient été reléguées dans un grand coffre de la galerie. Il y en avait dix-huit, de velours & de fatin de toutes couleurs, & de toile d'argent, avec les manches pendantes découpées à jour en broderie d'or, d'argent & de clinquant. Il faut y ajouter dix *daventières* de taffetas, de fatin, de toile d'argent ou de canetille d'or, brodées

d'or, d'argent & de jais; des devants de corps de même étoffe; trente-deux paires de manchons de toile d'or, d'argent & de ſatin, & quarante-quatre mouchoirs de fine toile, enrichis à l'entour d'or, d'argent & de ſoie. Ces pompeux habits, ſouvenirs douloureux des fêtes évanouies, ne devaient reparaître au jour que quand la reine aurait vengé le meurtre de ſon époux. De tout l'ancien attirail de la coquetterie féminine, elle ne garda dans ſa chambre qu'un grand miroir d'acier enchâſſé, un petit miroir de lapis, un *cabinet* de lapis & d'agate couvert de velours incarnadin en broderie d'argent avec ſon chiffre, & quelques boîtes de civette, muſc, ambre & paſtilles. Elle avait également repouſſé loin d'elle, comme choſes trop mondaines, quinze magnifiques tapiſſeries de Bruxelles à perſonnages & un grand tapis de Turquie.

C'eſt au milieu du funèbre appareil que nous venons de décrire que la reine Louiſe paſſa les onze années de ſon veuvage & de ſon deuil. Elle n'avait conſervé autour d'elle qu'un petit nombre d'amis fidèles, qui s'aſſociaient à ſa triſteſſe & partageaient les pieuſes occupations de ſa vie. Parmi eux nous devons mentionner ſon chevalier d'honneur, Scipione Fieſco, ſeigneur italien, connu en France ſous le nom de comte de Fieſque, & ſa femme Alphonſine Strozzi, qui avait été dame d'honneur de la reine-mère. Louiſe de Lorraine, qui tenait à conſerver près d'elle cet ami dévoué, l'inſtalla dans l'ancien pavillon des Marques. Elle avait encore dans ſa petite cour : René Adam, fils de ce Jacques Adam qui avait été receveur & concierge de Chenonceau ſous Catherine de Médicis; ſes deux ſœurs Charlotte & Marie Adam, dames d'honneur de la reine, nées ſans doute à la tour de Chenonceau, leſquelles avaient épouſé les deux frères Jean & Laurent Le Blanc de la Vallière, & dont la dernière fut la biſaïeule de Mlle de la Vallière; Mlle de la Bourdaiſière, fille d'honneur de la reine, couſine germaine de Gabrielle d'Eſtrées, & comme elle de la famille des Babou, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais exiſté en France au dire de Tallemant des Réaux; Suzanne de la Porte, veuve de François du Pleſſis, ſeigneur de Richelieu & père du car-

dinal, dame d'honneur; François Ligier, feigneur de Lauconnière, confeiller & fecrétaire du roi, premier fecrétaire des commandements & finances de la reine Louife, lequel, en 1566, avait planté le coteau de la Croix de Bléré de 42,000 plants de vigne qu'il avait fait venir de Blois, Vau-du-Loir, Vouvray & la Bourdaifière; Mathurin Duhamel, qui devint confeiller & fecrétaire des commandements de la reine à la mort de Ligier, arrivée le 8 août 1591; noble homme Jacques Lallemand, capitaine du château & valet de chambre, avec quelques autres gentilshommes & ferviteurs fubalternes.

La reine était à peine inftallée depuis quelques mois à Chenonceau, que le calme profond de fa pieufe retraite fut troublé par le tumulte des armées. Claude de Marolles, le vainqueur de l'Ile-Marivaut, furprit pour le compte de la Ligue la ville de Montrichard, dont le château était cependant affez fort pour foutenir un fiége. Son triomphe ne fut pas de longue durée. Vainqueur à Arques, Henri IV revint à Tours au mois de novembre 1589, & détacha de fon armée une divifion qui alla s'emparer de Montrichard. La vallée du Cher refta occupée par les forces royales fous les ordres de Sully, & comme la reine n'avait pas encore reconnu Henri IV, la châtellenie de Chenonceau fut traitée en pays conquis. Louife de Lorraine crut devoir s'en plaindre par la lettre fuivante :

A mon frère et coufin le roi de Navarre.

MONSIEUR, je viens pour me plaindre à vous du fieur de Rofny, voftre lieux tenant, lequel eft venu pour troubler la paix de mon domaine & ma beniĉte maifon de Chenonceau, en fe logeant & malheuvrant fur mes terres, avec fes artyleries, genfdarmes, foudards & autres maléfices de guerre, comme auffi grand nombre de chevaulx, au deftriment des bonnes gents du pays, que je vous prie vous fouvenir, Monfieur, qu'ils me font vaffaulx & tenus par moi comme enfants très-affectionnez..... Et vous puis dire encore une foix, Monfieur, que je prie continuement noftre Seigneur & fa bénigne Mère pour voftre converfion.

Voftre bonne fœur & coufine,

LOYSE.

A Chenonceau, ce 18 de febvrier.

Mais le plus grand souci de la reine avait pour objet la sépulture de son mari & la punition de ses meurtriers. Le cœur de Henri III avait été enterré dans l'église de Saint-Cloud, & son corps avait été déposé, par les ordres de Henri IV, en attendant des jours plus calmes, dans l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. La reine Louise ne cessa de solliciter le roi, de protester près du Parlement, d'écrire en cour de Rome, & de demander vengeance au ciel & à la terre. Si l'exagération des démonstrations de sa douleur pouvait paraître suspecte, l'énergie qu'elle déploya dans la poursuite des assassins suffirait à prouver la sincérité de ses sentiments. A toutes ses instances, Henri IV, préoccupé de la conquête de son royaume, répondait toujours par de belles promesses, dont il différait sans cesse l'exécution : « Je n'y espargneray mes forces, lui écrivait-il, mes moyens, mon auctorité, ny ma propre vie, s'il en est besoin. » Des années se passèrent ainsi en démarches inutiles, toujours accueillies par de belles paroles.

Pendant que la reine attendait la justice toujours lente à venir, elle continuait à prier pour son mari, à faire dire pour lui une messe tous les samedis dans l'église de Francueil, & à distribuer autour d'elle d'abondantes aumônes, afin de faire prier avec elle les pauvres & les affligés. Elle n'était cependant pas riche, car alors sa fortune était presque réduite aux seuls revenus de la terre de Chenonceau, affermée pour 1,233 écus d'or sol & un tiers d'écu. La plus grande partie de ces modestes ressources fut employée par elle à se donner le luxe funèbre dont elle voulut entourer son veuvage. Aussi tomba-t-elle bientôt dans une véritable misère, & dans sa détresse elle sollicitait d'une manière navrante l'expédition de son douaire. C'est dans ce but qu'elle dictait à son secrétaire Duhamel la lettre suivante :

A Messieurs les advocat & procureur généraux du Roy, Monsieur mon frère, en sa court de Parlement.

MESSIEURS, ayant toute asseurance de la bonne affection que chacun de vous en son particulier désire de porter à mes affaires, j'ai pensé qu'il

n'eftoit poinct befoing de vous importuner davantaige de mes lettres, & que une feulle vous fuffiroit pour acompaigner celle du Roy monfieur mon frère qui vous mande plus amplement fon intention fur la vériffication & enregiftrement de mon douaire. Vous fçavez que c'eft chofe dont il me doibt faire jouir, & que c'eft à vous pour fa defcharge & non pas à moy, s'il eftoit bien pris, d'en faire pourfuite; toutesfois, affin d'en avoir bien toft expédition, & fortir de la mifère où je fuis, je ne veux rien oublier de ce que mes prières & recommandations y peuvent proffiter, vous en priant auffy bien affectueufement, & noftre bon Dieu, Meffieurs, vous avoir en fa faincte & digne garde.

LOYSE.

A Chenonceau, le xx[e] jour de juillet 1592. DUHAMEL.

Pendant que le Parlement s'occupait avec lenteur de régler une affaire fi urgente, le roi fit fervir à la pauvre veuve, fur fa propre caffette, une rente de 12,000 écus. C'eft avec ce modique revenu que la reine-douairière de France trouvait le moyen de foutenir fa maifon, de diftribuer de généreufes aumônes, de faire de pieufes fondations & de donner de riches préfents aux églifes.

Mais fi le Béarnais accueillait les doléances de la reine Louife fur fa mifère perfonnelle, il reftait fourd à fes autres plaintes, &, fidèle à la politique de conciliation qu'il pourfuivait, il négligeait de punir les affaffins du feu roi & s'occupait peu de lui donner la fépulture royale. Il remit cette cérémonie d'année en année, fous prétexte que les aftrologues l'avaient averti de fe défier d'une pompe qui devait lui être fatale (il fut frappé le lendemain du facre de Marie de Médicis); « mais je crois plutôt, dit l'Eftoile, que cette pompe funèbre étant funefte à fa bourfe, fut aifément oubliée de Sa Majefté. » Ce ne fut qu'en 1610, quelques femaines après l'affaffinat de Henri IV, & neuf ans après la mort de Louife de Lorraine, que le duc d'Epernon alla prendre à Compiègne le cercueil oublié de fon ancien maître pour le transférer à Saint-Denis. L'étiquette des funérailles royales exigeait, en effet, que le corps du roi défunt attendît fur les degrés du funèbre caveau l'arrivée de fon fucceffeur, & la dépouille

ſanglante de Henri III dut attendre pendant ſept jours d'être relevée, dans cette faction de la mort, par la dépouille ſanglante de ſon beau-frère.

Il ne faut pas regretter pour la reine Louiſe qu'elle n'ait pas aſſez vécu pour être témoin de cette lugubre cérémonie. Les funérailles magnifiques qu'on préparait au premier Bourbon nuiſirent ſingulièrement à celles du dernier Valois. Le cercueil royal, tranſporté de Compiègne à Saint-Denis, reſta dans un cabaret juſqu'à l'heure fixée pour la ſépulture. Les moines de l'abbaye refuſèrent de l'aller recevoir en un lieu ſi profane, & les valets avinés, portant d'un pas chancelant la bière fleurdeliſée, la laiſſèrent tomber au milieu de l'égliſe. La mort épargna à la reine Louiſe ce douloureux ſpectacle, qui eût aggravé ſes chagrins & renouvelé ſon deuil.





XVII

LA REINE LOUISE ET LES CRÉANCIERS DE CATHERINE DE MÉDICIS

1589-1601

En se retirant à Chenonceau avec sa petite cour, la reine Louise avait cru échapper à tous les soucis & à tous les tracas du monde. Le monde la poursuivit jusqu'au fond de sa retraite & se présenta à elle sous la figure déplaisante des créanciers & des huissiers. Henri III, qui prévoyait tous ces embarras, essaya vainement de les prévenir par un acte de la plus arbitraire autorité. Quinze jours après la mort de sa mère, le 20 janvier 1589, par lettres patentes données à Blois, il ratifia le testament de Catherine de Médicis, notamment en ce qui concernait la donation de Chenonceau à la reine Louise; puis, rayant d'un trait de plume, par un excès incroyable de pouvoir, toutes les hypothèques qui grevaient cette terre, il la déclara franche & quitte de toutes dettes & obligations, & la déchargea de toute hypothèque, sous prétexte que les autres biens de la succession étaient suffisants pour l'acquittement des dettes. Il voulait, disait-il, « que ce lieu, à la décoration & embellissement duquel sa défunte mère s'étoit plus que à nul autre affectée & délectée, servît & demeurât à sa chère compagne d'une insigne marque & perpétuelle souvenance & mémoire de celle qui l'avoit pendant sa vie si chèrement tenue & bien amée. »

Ces lettres furent présentées au bailliage d'Amboise par Jehan Gaudion, procureur fiscal de la châtellenie de Che-

nonceau. En les enregiſtrant, le bailli François Fromont fit défenſe au procureur du roi de troubler ou de laiſſer troubler la reine Louiſe dans ſa poſſeſſion, défenſe qui allait bientôt devenir illuſoire. Le préſident & les tréſoriers généraux de France entérinèrent auſſi les mêmes lettres au bureau des finances de Tours.

Les événements politiques ne devaient pas tarder à annuler ces diſpoſitions étranges & à chaſſer de Chenonceau la reine Louiſe qui s'y était réfugiée à l'abri de deux volontés royales. Comme nous l'avons vu précédemment, preſque tous les biens de la ſucceſſion de Catherine ſe trouvèrent uſurpés à la faveur des troubles publics, & les créanciers perdirent leurs principaux gages. Hélie du Tillet, ſyndic des anciens créanciers de la reine-mère, remontra au Parlement que les meubles & les biens hypothéqués étaient entre les mains des Ligueurs, & qu'il y avait lieu d'affecter au paiement des dettes les biens demeurés libres. Adoptant ſes concluſions par arrêt du 16 décembre 1593, la Cour nomma des commiſſaires pour informer de la ſpoliation des meubles par le duc de Mayenne & la douairière de Montpenſier, condamna Philippe Anthoine, curateur nommé par juſtice à la ſucceſſion vacante, à payer Hélie du Tillet, &, dans le cas où il ne le pourrait, ordonna que les terres de Chenonceau, Monceaux & Saint-Maur-des-Foſſés feraient ſaiſies & miſes en vente judiciairement. Du Tillet pourſuivit donc la reine Louiſe comme détentrice de la ſeigneurie de Chenonceau, & un nouvel arrêt du Parlement, rendu le 5 décembre 1597, déclara la terre de Chenonceau affectée & obligée, malgré les lettres patentes de Henri III, au rachat des créances hypothécaires qui la grevaient, & condamna la reine Louiſe à payer le principal & les arrérages, avec les dépens, dommages & intérêts, « ſy mieulx n'aimoit *déguerpir* ladicte terre pour eſtre vendue & décrectée. »

A ce moment intervint Gabrielle d'Eſtrées. La ducheſſe de Beaufort, qui connaiſſait depuis ſon enfance cette magnifique réſidence, voulut l'acheter; dans ce but, elle s'entendit avec les anciens créanciers, par traité du 24 décembre 1597, &

elle acquit moyennant 22,000 écus leurs droits hypothécaires ſur Chenonceau. Hélie du Tillet s'obligea à racheter pour elle les plus anciennes créances, à la ſubroger aux droits des créanciers jusqu'à la concurrence de 66,000 livres, & à pourſuivre les criées de la terre de Chenonceau, ſauf pour Gabrielle d'Eſtrées, dans le cas où les enchères dépaſſeraient ladite ſomme de 22,000 écus, à ſe retirer ou à parfaire le complément des enchères.

En vertu de ce traité & de l'arrêt du Parlement, Baſtien Poinctaut, ſergent à verge au Châtelet de Paris, fit les ſommations voulues à Loys Buiſſon, avocat au Parlement de Paris, procureur général de la reine douairière, & à Philippe Anthoine, curateur des biens vacants. Il ſe préſenta enſuite, le dernier jour de janvier 1598, au château de Chenonceau, parlant à la perſonne de la concierge du château, & il ſomma la reine Louiſe, ſans reſpect pour cette majeſté pauvre & humiliée, de payer ſans délai 37,680 écus, ou de *déguerpir*. Sur le refus de la reine, il ſaiſit la terre & ſeigneurie de Chenonceau avec toutes ſes dépendances, pour être criée & *bannie* à huitaine, quinzaine & quarantaine, puis adjugée & vendue par décret au plus offrant & dernier enchériſſeur.

En attendant il commit & établit un commiſſaire au gouvernement de la terre ſaiſie. Des affiches & panonceaux aux armes du roi furent appoſés partout, afin que tous les créanciers euſſent à faire oppoſition dans le temps de l'ordonnance, à peine de déchéance. La première criée, *bannie & ſubhaſtation*, eut lieu le dimanche 8 février 1598, à l'iſſue des meſſes paroiſſiales, & les deux autres ſuivirent régulièrement. Tous les créanciers chirographaires firent leurs oppoſitions. La reine douairière interjeta vainement appel au Parlement, en alléguant qu'on n'avait pu procéder aux criées avant qu'elle eût fait l'option de *déguerpir* ou de payer. Ce moyen de nullité fut déclaré non fondé, & un arrêt du Parlement, ratifiant les criées, ordonna qu'il ſerait procédé aux enchères, vente & adjudication par décret de la terre de Chenonceau au plus offrant & dernier enchériſſeur, en la manière accoutumée.

Pendant que s'accompliſſaient toutes ces formalités déſagréables, la reine douairière recevait à Chenonceau pluſieurs viſites princières qui la conſolaient des ennuis de la juſtice & des viſites des huiſſiers. En 1595, Henri IV, qui n'avait point d'enfants de ſa femme Marguerite, manda près de lui ſon couſin le jeune prince de Condé, Henri de Bourbon, qui devait être le père du grand Condé. Ce prince, alors âgé de ſept ans, était fils poſthume de Henri Ier de Bourbon-Condé, & comme petit-fils du frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, il ſe trouvait héritier préſomptif de la couronne. D'après les ordres du roi, il fut reçu en Touraine par le gouverneur maréchal de Souvré, qui alla au-devant de lui juſqu'à La Haye & qui l'amena à Tours. Il y reſta dix-ſept jours avec ſa mère, qui le conduiſit enſuite à Chenonceau ſaluer la reine douairière, &, après quelque temps de ſéjour en ces beaux lieux, ils continuèrent leur route par Montrichard & Blois pour Saint-Germain-en-Laye.

Au mois de février 1598, Henri IV revint à Chenonceau, où il était déjà venu pluſieurs fois dans ſa jeuneſſe, & il y revint ramené par la politique. Malgré la préſence de Gabrielle d'Eſtrées, le roi vert-galant ne vit pas ſans émotion une des filles d'honneur de la reine, Mlle de la Bourdaiſière, qui, dit Brantôme, « donna quelque occupation à ſon cœur. » La galanterie ne lui fit point oublier les affaires, & c'eſt dans ce château qu'il reçut, le 1er mars, la ſoumiſſion des frères Saint-Offange, qui depuis huit ans dévaſtaient l'Anjou.

C'eſt dans cette même entrevue que furent négociés les préliminaires de la ſoumiſſion du dernier des ligueurs, Philippe-Emmanuel de Lorraine, frère conſanguin de la reine Louiſe, & le mariage de ſa fille unique Françoiſe avec Céſar de Vendôme, fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées.

Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, fils de Nicolas de Lorraine & de Jeanne de Savoie, né en 1558, avait épouſé en 1575 Marie de Luxembourg, ducheſſe de Penthièvre, vicomteſſe de Martigues, fille unique de Sébaſtien de Luxembourg, duc de Penthièvre, pair de France, & de Marie de Beaucaire-Puy-Guillon. Il prétendait au duché de Bretagne du côté de

sa femme, héritière de la maison de Penthièvre & du droit que cette maison disait avoir au duché de Bretagne. Dans une pensée d'ambition, le duc de Mercœur acheta du titulaire le gouvernement de Bretagne, & Henri III commit la faute de ratifier cet achat. En effet, après l'assassinat des Guise, Mercœur se sépara ouvertement du roi son beau-frère, proclama la Sainte-Union en Bretagne & détacha ce pays catholique de l'obéissance royale. La révolte dura neuf ans. Henri IV, fatigué de cette lutte & voulant donner le dernier coup à la dernière résistance, marcha en personne contre le rebelle. Gabrielle d'Estrées, dans des vues d'ambition pour sa famille, conseilla d'acheter la soumission du coupable, & forma le projet, en gage d'union, de marier son fils César avec la riche héritière des Penthièvre. Le traité de paix & d'alliance fut préparé par l'intermédiaire de la reine Louise.

La réconciliation des Mercœur avec le roi eut lieu à Angers. Le traité fut signé le 20 mars 1598. La rébellion de Mercœur y fut excusée par l'intérêt de la religion; le roi se déclara content de lui & le reconnut pour loyal sujet, lui rendant tous ses biens & honneurs, sauf le gouvernement de la Bretagne, oubliant & abolissant tout le passé, & rétablissant tous ses partisans dans leurs charges, moyennant serment de fidélité. Puis venaient des clauses secrètes pour le mariage du jeune César Monsieur, qui n'avait que quatre ans, avec la fille du duc, qui n'en avait que six, & des stipulations d'indemnités pour Mercœur & ses adhérents, lesquelles ne s'élevèrent pas à moins de 4,300,000 livres, suivant les mémoires de Sully.

La paix conclue, le duc de Mercœur vint faire à Angers ses soumissions au roi. Tous deux signèrent, le 28 mars, le contrat de mariage de la dernière des Penthièvre avec César de Vendôme, & le royal bâtard fut nommé gouverneur de Bretagne. Ce n'est pas sans peine que la duchesse de Mercœur, humiliée de voir rayer de la barre de bâtardise le noble écusson de Lorraine & de Luxembourg, s'était décidée à cette union, malgré les avantages politiques & financiers qu'en retirait son mari.

En revenant de Bretagne, Henri IV paſſa à Tours, &, ſuivant l'uſage de ſes prédéceſſeurs, il ſe fit inſtaller ſolennellement comme abbé & chanoine honoraire de Saint-Martin. Cette cérémonie eut lieu le 26 mai. De là il ſe rendit à Chenonceau avec Gabrielle d'Eſtrées & les Mercœur. La reine Louiſe, qui avait ménagé cette heureuſe réconciliation, voulut mettre ſon cadeau de noces dans la corbeille des jeunes fiancés en leur donnant Chenonceau. Elle demanda donc à la ducheſſe de Beaufort de ſe déſiſter du traité qu'elle avait conclu avec les créanciers de Catherine de Médicis, & Gabrielle s'empreſſa de la ſubroger dans tous ſes droits par l'acte ſuivant :

Nous, Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, pair de France, &c., déclarons par ces préſentes que nous ne prétendons aucun droict en la terre & ſeigneurye de Chenonceau, en vertu du traicté & tranſport qui nous en a eſté faict par le S[r] de Goix & autres créanciers de la feue royne mère du feu Roy, pour le prix de vingt deux mil eſcus, auquel tranſport, en tant que beſoing ſeroit, nous avons renoncé & renonceons par ces préſentes en faveur de la royne douayrière de France abſente, le S[r] Buiſſon, ſon procureur général préſent & acceptant pour Sa Majeſté, ſes hoirs & ayans cauſe, & icelle dame royne avons ſubrogé & ſubrogeons en noſtre lyeu & droict, à la charge de nous acquicter deſd. XXII[m] eſcus envers leſd. créanciers. En teſmoing de quoy nous avons ſigné ceſd. préſentes & faict cacheter de noz armes. A Paris, le jour du mil cinq cens quatre vingtz dix huict.

G. d'Estrées.

Buysson,

Acceptant pour la Royne, ſes hoirs & ayans cauſe.

Lesueur.

Munie de ce déſiſtement, Louiſe de Lorraine traita à ſon tour avec les créanciers de Catherine de Médicis, qui s'obligèrent à faire adjuger la terre de Chenonceau à la reine Louiſe & à la ſubroger dans tous les droits de Gabrielle d'Eſtrées, moyennant la ſomme de 22,000 écus, &, en attendant l'adjudication, de lui faire bailler main-levée de la ſaiſie des fruits de la terre & des meubles du château. Mais comme la

reine Louise ne présentait pas une garantie suffisante, son frère fut obligé d'intervenir au contrat comme caution, & de promettre, en son propre & privé nom, de payer les 66,000 livres stipulées. Cet acte fut passé à Paris, en l'hôtel du duc de Mercœur, sis rue des Bons-Enfants, près de l'église Saint-Honoré, le 22 juin 1598.

Grâce à ces mesures, Louise de Lorraine put se considérer comme à moitié propriétaire de la terre de Chenonceau, &, par acte du 15 octobre suivant, reçu à Chenonceau par Claude Quenard, notaire royal héréditaire du bailliage d'Amboise, elle fit donation entre-vifs de la terre de Chenonceau au duc de Vendôme & à sa nièce Françoise de Lorraine, en considération de leur futur mariage, & pour laisser témoignage à la postérité du plaisir & contentement qu'elle en éprouvait. Elle ne se réserva que l'usufruit de la terre, sa vie durant, & stipula que si les époux décédaient « sans enfants nés en loyal mariage, » la seigneurie de Chenonceau reviendrait de plein droit à elle ou à ses héritiers. Cet acte fut fait en présence du comte de Fiesque, chevalier d'honneur de la reine douairière, & de Mathurin Duhamel, secrétaire de ses commandements.

César de Vendôme & Françoise de Lorraine étant mineurs, le contrat de donation fut approuvé par les parents, & le roi vint lui-même à Chenonceau au mois de juillet 1599 pour cette ratification, & aussi, si nous en croyons le maréchal de Bassompierre, pour voir Mlle de la Bourdaisière. Le 30 du même mois, messire Jehan Forget, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'État & privé, & président en sa cour de Parlement, autorisé par lettres patentes de Sa Majesté, ratifia l'acte de la reine Louise & accepta la donation de Chenonceau au nom du roi & de César, duc de Vendôme, de Beaufort & d'Etampes, pair de France. Le duc & la duchesse de Mercœur remplirent la même formalité le 6 août suivant. Enfin le même acte fut *insinué* au greffe du bailliage de Tours, par les soins de maître Maurice Marc, procureur audit siége; & au greffe du bailliage d'Amboise, à la requête de maître Martin Lelarge, avocat.

Cependant les procédures de la saisie & de l'adjudication de la terre de Chenonceau se poursuivaient en Parlement. Après deux enchères sans importance, la reine Louise intervint & offrit 21,600 écus, & en même temps elle paya aux anciens créanciers, le 24 mars 1599, comme arrhes du contrat qu'elle avait signé avec eux, une somme de 2,100 écus provenant de la vente de trois perles faite au sieur Jehan de Lahaie, orfévre de Paris : sacrifice considérable, car la reine aimait beaucoup les perles, & dans tous ses portraits elle s'en montre parée à profusion.

Au milieu de tous ces débats qui rendaient incertaine la propriété de Chenonceau, le château & les fermes, qui n'étaient plus entretenus depuis dix ans, dépérissaient & demandaient des réparations urgentes. Le Parlement y pourvut, sur la requête des créanciers, qui voyaient ainsi périr leur gage, &, par arrêt du 21 octobre 1600, la chambre des vacations ordonna qu'il serait procédé par gens experts à la visite générale de tous les bâtiments, & qu'il serait dressé un état estimatif de toutes les réparations à faire. Le devis des travaux indispensables à effectuer s'éleva à la somme de 6,224 livres tournois, représentant environ deux années de revenu. Après cette expertise, le commissaire du Parlement procéda à l'inventaire des meubles de la feue reine-mère, & fit une information judiciaire sur la soustraction prétendue de quelques-uns de ces meubles. Malheureusement cet inventaire, qui nous eût fourni les plus précieux renseignements sur le mobilier de Catherine de Médicis à Chenonceau, n'a jamais fait partie du chartrier du château.

Sur ces entrefaites, le chancelier Philippe Hurault de Cheverny tomba dangereusement malade à son château de Cheverny, situé à dix lieues de Chenonceau. La reine Louise, qui aimait beaucoup cet homme de bien, lui envoya Jean de Lorme, son premier médecin ; mais les soins & l'expérience de cet habile médecin furent inutiles, & le chancelier ne tarda pas à succomber le 25 juillet 1599, emportant les regrets de son auguste bienfaitrice.

Ce ne fut pas là le dernier chagrin de la reine Louise à Chenonceau. Malgré le traité qu'elle avait signé avec Hélie du Tillet, les huissiers vinrent encore la troubler dans sa retraite & l'assigner, au nom de quelques créanciers impitoyables, à comparoir en Parlement, comme ayant détourné frauduleusement quelques meubles de la succession de Catherine de Médicis. La mort vint arracher la pauvre reine à cette humiliation.

Après une longue attente & de pressantes sollicitations, elle avait enfin obtenu le Bourbonnais pour douaire. Elle s'y rendit pour en prendre possession, & Henri IV vint la saluer à son passage à Orléans; mais elle n'abandonna pas Chenonceau sans espoir de retour, car elle y laissa une partie notable de ses vêtements. La mort la surprit à Moulins, au milieu de son voyage, le 29 janvier 1601.

Pendant son veuvage, la reine Louise avait travaillé activement à introduire en France l'institut des Capucines, établi à Milan par saint Charles Borromée, l'an 1579, & elle avait fait solliciter à Rome, par le cardinal d'Ossat, l'approbation canonique de ce nouvel ordre religieux. Les circonstances politiques, les soucis qui l'assiégeaient à Chenonceau, & sa pauvreté, l'empêchèrent de mener à terme les fondations qu'elle avait rêvées, & ce n'est point elle, comme on l'a souvent répété, qui installa un petit monastère de Capucines dans les combles du château de Chenonceau. Ce qu'elle n'avait pu faire pendant sa vie, la pieuse reine le voulut faire après sa mort : par son testament elle légua 20,000 écus pour bâtir un couvent de capucines à Bourges, & exprima le désir d'y être enterrée. Sa belle-sœur, Marie de Luxembourg, transporta cette fondation à Paris, avec l'assentiment du pape & de Henri IV, & fit bâtir la maison au faubourg Saint-Honoré, sur l'emplacement de l'hôtel de Retz, près de l'hôtel de Mercœur. L'église du nouveau monastère fut consacrée le 18 juin 1606, & le monastère lui-même fut bénit au mois d'août par le Père Ange de Joyeuse, qui, jadis duc, pair & maréchal de France, avait quitté deux fois le monde pour revêtir le froc. Il était, dit un auteur du

temps, « l'ornement des capucins, comme les capucins ſont l'ornement des autres religions. »

C'eſt dans la nouvelle maiſon des Capucines, à Paris, que le corps de la reine Louiſe fut transféré, de l'égliſe Sainte-Claire de Moulins, le 20 mars 1607. Et comme ſi ce malheureux corps ne devait repoſer nulle part en paix & avoir même dans la mort une deſtinée errante, il fut porté plus tard dans une autre maiſon du même ordre, ſiſe près de la place Louis-le-Grand, puis au cimetière du Père-Lachaiſe, & enfin dans les caveaux de Saint-Denis, en 1817.

Le duc de Mercœur ne ſurvécut pas longtemps à la reine ſa ſœur. Fatigué de ſon inaction & humilié de l'amoindriſſement de ſon importance & de l'effacement dans lequel il était tombé après la deſtruction de la Ligue, il ſe ſouvint de ſon titre de prince du Saint-Empire & prit du ſervice près de l'empereur Rodolphe II, qui le fit lieutenant-général de ſes armées. Il mourut à Nuremberg le 19 février 1602. Son cœur fut inhumé à Paris dans l'égliſe des Capucines, où vint le rejoindre plus tard le cœur du Père Ange de Joyeuſe, décédé à Rivoli en 1608.





XVIII

LA DUCHESSE DE MERCŒUR ET LES HUISSIERS

1601-1611

Quelque temps après la mort de la reine Louiſe, le 20 février 1601, Henri IV fit prendre poſſeſſion de la juſtice & de la terre de Chenonceau au nom de ſon fils, en vertu de la donation de Louiſe de Lorraine. Céſar Forget, ſieur de Baudry & de Beauvais, conſeiller du roi, tréſorier général de France en la généralité de Touraine, & de plus conſeiller de Céſar de Vendôme & général de ſes finances au duché de Vendômois, vint à Chenonceau. Aſſiſté du bailli, du procureur fiſcal & du greffier, il entra dans l'auditoire où ſe rendait la juſtice, &, après avoir exhibé les titres de propriété & les lettres de procuration à lui paſſées par noble homme Denis Le Sueur, tuteur, comptable, tréſorier & receveur général du duc de Vendôme, il s'aſſit ſur le ſiége réſervé au ſeigneur, par repréſentation de la perſonne dudit ſeigneur, en prit poſſeſſion & ſaiſine, & déclara que déſormais tous les actes de juridiction devaient être faits & intitulés : « *De par Monſeigneur le duc de Vendôme & ſa juſtice à Chenonceau.* »

De là il ſe tranſporta à l'égliſe qu'il fit ouvrir par meſſire Jehan de Nouval, curé de la paroiſſe, &, après s'être fait indiquer le lieu d'honneur où les ſeigneurs & dames de Chenonceau avaient coutume de ſe tenir pendant le ſervice divin, près du maître-autel, il s'y mit à genoux en prière,

prit poffeffion du droit de patronage de l'églife, ordonna de fonner les cloches, & admonefta le curé d'avoir à prier au prône pour le feigneur de Chenonceau, après les prières ordinaires pour le roi & pour la reine. De l'églife, Céfar Forget alla au château, dont le pont-levis était levé. Jacques Lallemand, capitaine du château, & Henri Haultebourg, concierge & tapiffier, fe préfentèrent, réclamèrent la lecture des titres de propriété & des lettres de procuration du mandataire, & baiffèrent le pont-levis. Forget demanda les clés, ouvrit les portes & entra dans les appartements du château, difant qu'il en prenait poffeffion ; puis il enjoignit refpectivement à tous les officiers & ferviteurs de la défunte reine d'avoir foin du château & des meubles, des jardins & des parterres, de la volière & de la ménagerie, & leur en rendit les clés au nom du duc de Vendôme. Acte en fut dreffé par le notaire Quenard & figné de tous les témoins, entre autres de Collo Meffine, qui avait la garde du jardin vert & de la volière.

Cette prife folennelle de poffeffion n'était qu'une oifeufe formalité, car elle ne devait avoir aucun effet, & le grand nom du roi ne put protéger Chenonceau contre les pourfuites des huiffiers. Un grand nombre de créanciers de Catherine de Médicis n'avaient point ratifié la tranfaction confentie, en 1598, par Hélie du Tillet, pour 66,000 livres; ne tenant aucun compte du don fait à Céfar de Vendôme & de l'acceptation de Henri IV, ils continuaient à percevoir les revenus du domaine & à en folliciter la vente par adjudication. Il fallut donc que Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, tranfigeât à fon tour avec les créanciers, & achetât à beaux deniers comptants cette terre léguée par Catherine de Médicis à Louife de Vaudemont, & donnée par Louife à Vendôme : deux actes folennels condamnés à être caducs.

Le nouvel acte de tranfaction fut figné à Paris, le 21 novembre 1602, en l'hôtel de meffire Regnauld de Beaune, archevêque de Sens, chez lequel Pierre Cadot avait réuni tous les créanciers dont il était le fyndic. Il fut ftipulé que

la ducheſſe douairière de Mercœur abandonnerait tous les meubles laiſſés à Chenonceau par Catherine de Médicis, ſelon qu'ils étaient décrits dans le procès-verbal du conſeiller Jehan Bavyn, à la réſerve toutefois des antiques, marbres & porphyres en œuvre, taillés & non taillés, qui ſe trouvaient dans la galerie du château, & qu'en outre elle pouſſerait les enchères de la terre juſqu'à 96,300 livres tournois, déduction faite de 6,300 livres payées précédemment par la feue reine, grâce à la vente de ſes perles. A ces conditions, les créanciers s'obligèrent à ne pas pourſuivre la ducheſſe pour l'enlèvement de quelques meubles par Louiſe de Lorraine, à lui faire adjuger la terre à leurs frais, & à la laiſſer en jouiſſance proviſoire en attendant le décret d'adjudication.

Comme plus de quatre années s'étaient écoulées depuis la ſaiſie & les trois premières publications de la terre de Chenonceau, le Parlement ordonna qu'il ſerait procédé à de nouvelles criées, & les huiſſiers recommencèrent leurs viſites & leurs exploits. Enfin, après de longues formalités, qui durèrent encore quatre années, après pluſieurs ſurenchères, la ducheſſe de Mercœur enchérit à 96,300 livres, offre qui ne fut dépaſſée par perſonne. Le décret définitif d'adjudication fut donc rendu en ſa faveur le 15 novembre 1606, & les créanciers furent payés dans la proportion & d'après l'ordre établi par un arrêt du Parlement.

Tous les autres biens de Catherine de Médicis ſuivirent la même deſtinée. Henri IV acheta les précieux livres & manuſcrits de la reine-mère, avec tous les objets d'art qui avaient échappé aux mains des Ligueurs, les ſauva de la diſperſion & de la ruine & en dota la France, afin, comme avait dit Ronſard en parlant de la *librairie* de Catherine, que

> Le François fût vainqueur du ſçavoir eſtranger.

Enfin, pour comble d'humiliation, tous les meubles & tous les vêtements de la reine-mère, appréciés par le crieur public, furent vendus à l'encan de Paris, comme ceux d'un

bourgeois ruiné! Ainſi ſe termina par une véritable banqueroute, après dix-huit années de procédures, la liquidation des affaires de Catherine de Médicis.

Le lecteur ſe demande peut-être quelle était l'attitude de la reine Marguerite pendant que les huiſſiers ſe diſputaient ainſi les lambeaux de la ſucceſſion de ſa mère. Par ſon contrat de mariage, bien dotée & même apanagée, elle avait formellement renoncé à la ſucceſſion maternelle, & d'ailleurs le contrat de mariage de Catherine de Médicis avait fait à l'avance dévolution de tous ſes biens, meubles & immeubles, au dernier enfant mâle ſurvivant. La mort de Henri III changea la ſituation & rendit à Marguerite tous les droits auxquels elle avait renoncé. Comme ſeule ſurvivante légitime des Valois, elle aurait pu revendiquer tout le domaine privé du roi ſon frère, & par conſéquent tous les propres maternels; mais elle s'en garda bien. Les circonſtances politiques n'étaient guères propices à la pourſuite de ſes intérêts particuliers, & il faut bien ajouter, car ce fut le motif dominant, que le chiffre énorme des dettes de la ſucceſſion ſemblait rendre cette revendication beaucoup plus onéreuſe que profitable.

De ſon côté, le Béarnais n'était pas riche, & Sully cite de lui une lettre datée d'Amiens, le 15 avril 1596, dans laquelle le roi dépeint ſa miſère en termes navrants. « Mes chemiſes ſont toutes déchirées, lui écrivait-il, mes pourpoints trouez au coude; ma marmite eſt ſouvent renverſée, & depuis deux jours je diſne & ſouppe chez les uns & les autres, mes pourvoyeurs diſans n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de ſix mois qu'ils n'ont receu d'argent. » A la détreſſe, Henri IV joignait un cœur peu libéral, &, de concert avec la reine Marguerite, dont les pamphlets du temps dénoncent l'avarice, il réſolut d'abandonner la ſucceſſion de ſa belle-mère, comme un ſimple bourgeois. Se fondant ſur la renonciation inſérée en leur contrat de mariage, ils n'intervinrent donc point dans la liquidation des affaires de Catherine de Médicis, & laiſſèrent tomber ſa ſucceſſion en déshérence.

Un jour vint pourtant où la reine Marguerite fit valoir ſes

droits. Profitant habilement de fa réconciliation avec la cour, & de la difgrâce de Charles, bâtard de Valois, comte d'Auvergne, elle intenta un procès à ce prince pour rentrer en poffeffion des comtés de Clermont & d'Auvergne. Le Parlement lui donna raifon par arrêt du 7 juin 1606. Une fois maîtreffe de ces riches domaines, Marguerite ne fongea point à payer les dettes de fa mère; mais il eft jufte de reconnaître qu'elle fit de ces terres un emploi fage & politique, en les donnant au Dauphin pour être perpétuellement unies à la couronne.

Après avoir fignalé les principales péripéties qui marquèrent la liquidation de la fucceffion de Catherine de Médicis, retournons à la ducheffe de Mercœur.

Devenue veuve en 1602, Marie de Luxembourg s'empreffa de convoquer un confeil de famille, pour pourvoir à la curatelle de fa fille Françoife de Lorraine, encore mineure & âgée feulement de neuf ans & demi. La réunion eut lieu à Paris le 15 mai; elle comprenait, outre la mère, feize parents de la jeune ducheffe, parmi lefquels on comptait dix princes de la maifon de Lorraine.

Ces perfonnages élurent pour tutrice de Françoife de Lorraine Marie de Luxembourg fa mère, & lui donnèrent pour fubrogé-tuteur le révérendiffime prince meffire Henri de Lorraine, évêque & comte de Verdun. Celui-ci fe fit repréfenter par Nicolas Maldameƈt, prêtre, maître ès-arts en l'Univerfité de Paris, réfidant au collége de la Marche, entremetteur ordinaire de fes affaires, lequel paffa procuration à René Adam, ancien contrôleur en la maifon de la reine Louife.

Ces élections de tuteur & fubrogé-tuteur étant faites, on procéda à l'inventaire des biens meubles qui provenaient à Françoife de Lorraine de la fucceffion de fon père, & par conféquent de celle de la reine Louife dont il était héritier univerfel. La ducheffe douairière de Mercœur fe tranfporta à Chenonceau le 8 janvier 1603, accompagnée de René Adam, & fit dreffer l'inventaire. Les meubles furent eftimés par Florentin Rillard, fergent établi au bailliage d'Amboife, auquel

furent adjoints François Deſchamps, tailleur d'habits de la défunte reine douairière, & Henri Haultebourg, ouvrier en ſoie, concierge-tapiſſier du château. La priſée de l'inventaire ſe monta à la ſomme de 11,089 livres, environ 100,000 fr. d'aujourd'hui.

Il ne faut point chercher dans cet inventaire la deſcription des meubles de Catherine de Médicis, car on ſait que Marie de Luxembourg les avait abandonnés aux créanciers par la tranſaction du 21 novembre 1602. Ceux-ci les avaient fait enlever & vendre à leur profit. Il n'y faut point chercher non plus l'état des antiques, marbres & porphyres, que Marie de Luxembourg s'était réſervés par le même traité & qui dès lors lui appartenaient en propre. Ainſi réduit, l'inventaire ne préſente que l'état du linge & des vêtements, des tapis & des tentures, des livres, des lits & d'un très-petit nombre de meubles, en un mot, de tout ce qui était perſonnel à la reine Louiſe.

En même temps qu'elle faiſait dreſſer cet inventaire, la ducheſſe de Mercœur prit poſſeſſion proviſoire de la terre de Chenonceau, ſuivant le traité du 21 novembre 1602, & agiſſant dès lors comme ſi le décret définitif d'adjudication avait été rendu, elle s'empreſſa d'exécuter divers travaux aſſez importants de réparation & d'entretien.

Quoiqu'il dût encore s'écouler quatre années juſqu'à l'accompliſſement de toutes les formalités judiciaires, Marie de Luxembourg ne laiſſa pas de percevoir les revenus de la terre à dater du 1er janvier 1603. Nous puiſons quelques détails à ce ſujet dans le compte que lui rendit ſon receveur, Simon Le Tellier. Le compte des revenus de la terre n'a rien de très-caractériſtique. Nous y relevons ſeulement que la ducheſſe élevait des volailles d'Inde, un bouc & des chèvres de Barbarie, animaux d'acclimatation encore récente, & qu'elle continuait, mais ſur une bien moindre échelle, la magnanerie établie par Catherine de Médicis. Marie de Luxembourg ceſſa bientôt de faire régir ſon domaine, & à partir du 24 juin 1604, elle l'afferma à un fermier général pour 3,300 livres par an.

Les comptes de dépenses offrent plus d'intérêt. Le chapitre des dons & aumônes enregistre 20 livres tournois payées chaque année à messire Jehan de Nouval, curé de Chenonceau, pour continuer à célébrer chaque semaine une messe de la Passion dans la chapelle du château; 12 boisseaux de blé seigle & 12 sols tournois donnés à Toussaint Lego, prêtre natif du diocèse du Mans, vicaire de Francueil, pour quelque service religieux; & 18 boisseaux de seigle distribués au gardien du couvent de Saint-François à Amboise & au frère gardien des Cordeliers. Si nous en croyons la reine Marguerite d'Angoulême, ces Cordeliers étaient de son temps de bouffons prédicateurs, & elle prête à l'un d'eux, dans l'église de Saint-Martin-le-Beau, un sermon obscène & burlesque, digne de rivaliser avec ceux de Menot & d'Olivier Maillard.

Les travaux que la duchesse de Mercœur fit exécuter à Chenonceau nous montrent tout le prix qu'elle attachait à cette terre. Par ses ordres, le bassin de la fontaine du Rocher fut rétabli; le soin de toutes les fontaines des parcs fut confié à Isaac Delphe, &, après la mort d'Isaac, à son frère Honorat, maîtres fontainiers aux gages de 60 livres par an; la volière fut réparée à grands frais; un large clapier fut créé dans le *dedalus*, &c., &c. Ces divers travaux, exécutés de 1603 à 1605, absorbèrent 11,413 livres, c'est-à-dire près de quatre années de revenu. La surveillance en fut confiée à François de Mauléon, écuyer, gentilhomme ordinaire de Madame de Luxembourg & gouverneur du château, & à Hubert du Fougerard, sieur de la Louberie, concierge.

De 1610 à 1611 recommença une nouvelle série de travaux, dont les fontaines des parcs furent surtout l'objet. Le pont de bois qui descendait de la tour à la fontaine du Rocher fut converti en un pont de pierre à deux arches, & les jardins reçurent des améliorations, tout en conservant le caractère ancien. La duchesse de Mercœur cherchait ainsi à embellir la retraite où les orages politiques du règne de Louis XIII devaient la forcer de chercher un asile pour sa vieillesse morose & frondeuse.



XIX

L'EXIL A CHENONCEAU

1611-1623

Depuis la mort de la reine Louiſe, la ducheſſe de Mercœur avait conſtamment vécu près de Henri IV, ne faiſant loin de la cour que de rares & courtes apparitions, tantôt à Chenonceau, tantôt dans ſes autres propriétés. Ce grand théâtre convenait à ſon caractère & à ſon ambition, & elle ſurveillait avec un ſoin jaloux la fortune de ſa fille. Le mariage de Céſar de Vendôme & de Françoiſe de Lorraine avait été célébré à Fontainebleau au mois de juillet 1609, quoiqu'elle s'y fût longtemps oppoſée, par horreur de la bâtardiſe. Cette union avait encore augmenté ſon influence. La mort du roi altéra cette haute ſituation. Marie de Médicis & ſon favori Concini virent ſe former contre eux la coalition redoutable des princes mécontents. Pendant que Vendôme, ſe jetant à la ſuite de Condé dans l'oppoſition & bientôt dans la révolte, ſe cantonnait dans ſon gouvernement de Bretagne, comme ſon beau-père avait fait vingt ans auparavant, la ducheſſe de Mercœur s'exilait volontairement avec ſa mère, la princeſſe de Martigues, dans ſa terre de Chenonceau.

Etrangère en apparence aux cabales, elle ne s'occupa que d'œuvres de piété. Par un acte du 16 décembre 1611, paſſé à Chenonceau, elle & ſa mère accordèrent au vicaire de Francueil, Touſſaint Lego, une rente annuelle de 100 livres tournois pour dire une meſſe tous les dimanches & fêtes &

le premier jour de chaque mois dans la chapelle du château. Bientôt elle fit venir une petite colonie de douze Capucines avec le projet de les établir à Tours, ſuivant le vœu exprimé de ſon vivant par ſa belle-ſœur.

Le corps de ville s'y oppoſa vivement, ſans doute par des conſidérations plus politiques que religieuſes, car, cinq ans auparavant, il avait reçu les Capucins avec un véritable enthouſiaſme. Il maintint cette affaire en ſuſpens pendant vingt ans, & ce fut ſeulement en 1634 que, vaincu par l'influence de la maiſon de Vendôme, il conſentit à admettre ces religieuſes. Pendant ce temps, les Capucines habitèrent les combles du château de Chenonceau, où on leur avait pratiqué des cellules, un réfectoire, une chambre capitulaire, petits, peu commodes, mais ſuffiſants, avec une chapelle au-deſſus de la voûte de la chapelle du château (1). Le couvent communiquait à l'appartement de la ducheſſe (le même que celui de la reine Louiſe) par un eſcalier dérobé qui aboutiſſait à ſon cabinet, & l'entrée ordinaire pour le ſervice de la communauté était défendue contre les profanes par un pont à baſcule. Enfin, meſſire Pierre Oger fut inſtallé au château comme chapelain du couvent.

Pendant que la ducheſſe ſe livrait à ces ſoins pieux, le petit bourg de Chenonceau, qui commençait à perdre le ſouvenir des pompes royales, fut mis en émoi par l'arrivée de Louis XIII. Le jeune roi avait quitté Paris le 5 juillet 1614, accompagné de la régente & du maréchal d'Ancre, eſcorté de 3,000 Suiſſes, de 500 chevaux & du régiment des gardes, & il était parti pour la Bretagne, afin d'y tenir les Etats & de recevoir la ſoumiſſion de ſon frère Céſar. Le 15 juillet, le roi coucha à Chambord; de là il alla à Blois, qu'il laiſſa le 18 pour venir coucher à Montrichard, Amboiſe étant alors occupé par le prince de Condé. Le 19, le cortége royal, allant dîner à la Bourdaiſière & ſe rendant à Tours pour la nuit, paſſa ſuperbement à la porte même de Chenonceau,

(1) Une note de D. Houſſeau (t. XIV, nº 175), nous apprend que la chapelle du château était dédiée à Notre-Dame.

mais ſans daigner s'arrêter chez une princeſſe qui faiſait une ſourde oppoſition au gouvernement & tenait rigueur depuis quatre ans au miniſtre favori. Le roi était le 12 août à Nantes, but du voyage. Vendôme arriva le 26 août. Il promit d'être un fidèle ſujet; mais il ne tarda pas à démentir ſes promeſſes & à ſe mêler encore à plus d'une intrigue politique.

Marie de Luxembourg fut plus heureuſe l'année ſuivante, &, réconciliée momentanément avec la cour, elle eut l'honneur de recevoir Louis XIII. Le roi ſe rendait alors à Bordeaux, au-devant de ſa fiancée, l'infante Anne d'Autriche, & conduiſait ſur la frontière d'Eſpagne ſa ſœur, la princeſſe Eliſabeth. Il arriva à Amboiſe le 24 août; le 25, il alla à Chenonceau ſouper & coucher, &, le ſoir, la ducheſſe lui donna le ſpectacle d'un feu d'artifice ſur la rivière; le lendemain, il chaſſa au vol d'abord, à courre enſuite, puis il courut la bague dans un des parcs. Quatre jours furent employés ainſi en chaſſes & en fêtes aux environs d'Amboiſe. Le 30, Sa Majeſté rentra à Tours & ſe logea à l'hôtel Semblançay.

Les années ſuivantes, la cour paſſa aſſez ſouvent dans le voiſinage de Chenonceau; mais les circonſtances politiques & l'attitude hoſtile des Vendôme ne permirent pas toujours à Louis XIII d'accepter l'hoſpitalité de la ducheſſe de Mercœur. En revenant de Bordeaux, la cour arriva à Tours le 25 janvier 1616 & y demeura juſqu'à la fin d'avril. Il ne paraît pas que le roi ſoit venu à cette époque chaſſer à Chenonceau. Marie de Luxembourg était alors dans ſa principauté d'Anet, qu'elle avait récemment achetée à l'adjudication par décret ſur Charles de Lorraine, duc d'Aumale, petit-fils de Diane de Poitiers, moyennant 400,000 livres, afin de rentrer dans les ſommes importantes que le duc lui devait.

Trois ans plus tard, un cortége royal, mais beaucoup moins pompeux cette fois, traverſa encore l'horizon de Chenonceau. La reine-mère, exilée au château de Blois après le meurtre de Concini, s'en était échappée furtivement le 22 février 1619. Arrivée à Montrichard, elle y trouva le duc d'Epernon, ſuivi d'un bon nombre de cavaliers, qui la conduiſit d'abord au château de Loches, puis à Angoulême. Du

haut des coteaux qui dominent le Cher, elle dut ſans doute jeter un regard de colère ſur les tourelles de Chenonceau qui abritaient ſes ennemis.

Quand la paix ſe conclut à Angoulême entre la mère & le fils, Louis XIII revint en Touraine au devant de Marie de Médicis. Il était à Amboiſe le 9 août 1619, & il accompagna la jeune reine dans la promenade qu'elle fit ce jour-là à Chenonceau pour en viſiter le château & les merveilleux jardins. Un mois plus tard, le 5 ſeptembre, l'entrevue & la réconciliation eurent lieu dans les jardins de Couziers, maiſon de plaiſance des Rohan, près de Montbazon. Anne d'Autriche était accompagnée de la ducheſſe de Vendôme & de pluſieurs grandes dames de la cour. Mais, au milieu de ces mouvements politiques, les ennemis de la veille redevenaient ſouvent les alliés du lendemain; & quand Marie de Médicis ſe révolta contre l'influence de Luynes, le duc de Vendôme & le grand-prieur ſon frère, toujours hoſtiles aux favoris, ſe rangèrent de ſon parti avec le comte de Soiſſons. Ils ne pouvaient ſouffrir l'inſolence de ce parvenu, qui, depuis ſon bas âge, comme dit un pamphlet du temps, n'avait jamais fait rien de plus noble que de « nourrir des moineaux, dénicher des corneilles, ſiffler des linottes, leurrer des pies-grièches, voler l'alouette & pédagoguiſer des miſquins. »

Au milieu de ces troubles, la ducheſſe de Mercœur, qui ne ſe ſentait pas en ſûreté à Chenonceau, partit pour Anet ſe placer ſous la protection de la garniſon de Dreux, ville qui appartenait au comte de Soiſſons. Le maréchal de Baſſompierre s'empara de Dreux & d'Anet le 25 juillet 1620, & ſe ſaiſit de madame de Mercœur & des trois enfants de Céſar de Vendôme, qui furent conduits à Paris & remis comme otages entre les mains d'Anne d'Autriche. Pendant ce temps, le roi marchait ſur Angers. Après l'eſcarmouche des Ponts-de-Cé, dont la flatterie des courtiſans fit une victoire, Luynes négocia avec les rebelles, apaiſa la reine-mère & confirma les traités de paix précédents. Le roi ſe rendit à Tours au-devant de la reine & y ſéjourna pendant huit jours; mais on comprend qu'il ne fut pas tenté d'aller à Chenonceau.

C'eſt au milieu de ces alternatives de fidélité & de révolte, & de ces viciſſitudes de faveur & de diſgrâce, que la ducheſſe de Mercœur paſſa en Touraine douze années d'un exil volontaire loin de la cour. Ces douze années d'intrigues ne furent pas favorables à Chenonceau, car la politique abſorba le temps & les reſſources que la ducheſſe aurait pu conſacrer à l'amélioration de la terre & à l'embelliſſement du château. Les archives nous la montrent complètement inactive pendant cette période.

Non-ſeulement Marie de Luxembourg n'augmenta point le domaine de Chenonceau, elle en détacha même une petite partie, ſans doute pour faire plaiſir à un de ſes officiers. En 1611, elle bailla à noble homme Honorat Berthelot, ſieur de la Rabellerie, bailli de Chenonceau, le moulin Boizon ou Vauldran, avec le droit de chaſſe ſur les terres de Chiſſeau, moyennant 25 livres tournois de rente foncière perpétuelle, un boiſſeau de froment & un cochon de lait. Le bailleur s'obligea à alimenter le moulin au moyen de la petite bonde de l'étang de la Chervière.

Si la ducheſſe de Mercœur n'augmenta pas ſa terre par elle-même, elle reçut en héritage de ſa mère, Marie de Beaucaire, un domaine aſſez conſidérable, c'eſt-à-dire la ſeigneurie de Civray, que celle-ci avait achetée en 1603.

La terre de Civray avait longtemps fait partie intégrante de la baronnie d'Amboiſe. A partir de la confiſcation exercée par Charles VII, elle fut preſque toujours aliénée à titre d'engagement ou donnée en uſufruit à titre gracieux. L'*engagement* était une forme de vente déguiſée que les rois avaient adoptée pour ſe procurer de l'argent dans les circonſtances difficiles. La conſtitution du royaume ne permettant pas l'aliénation du domaine, on avait imaginé de l'*engager*, c'eſt-à-dire de le donner en gage pour le prêt d'une ſomme déterminée, en réſervant expreſſément le droit de rachat à perpétuité par le rembourſement intégral de la ſomme empruntée. Lorſque le domaine ainſi engagé avait augmenté de valeur par ſuite de l'aviliſſement progreſſif du numéraire & de la plus-value qui en réſultait pour les immeubles, le roi le ven-

dait de nouveau un prix fupérieur à l'ancien, rembourfait l'engagifte & profitait de la différence. Cette opération pouvait fe répéter auffi fouvent que Sa Majefté y trouvait fon profit.

Parmi les feigneurs engagiftes de Civray, nous pouvons citer Jehan Goffart, écuyer, de 1480 à 1484, & Bernage ou Vernage (1499-1501), écuyer d'écurie de Charles VIII. Celui-ci fut ambaffadeur de France en Allemagne, & dans cette miffion il lui arriva une aventure que la reine de Navarre raconte avec fa grâce ordinaire, & qui fournit l'occafion au célèbre peintre Jehan de Paris de faire un beau portrait de femme. Après Bernage, Jehan Bourtyé, porte-enfeigne de la compagnie du feigneur d'Aubigny, Pierre de Bray & Ifabeau Chanteloup fa femme furent fucceffivement feigneurs engagiftes de Civray.

En 1571, Henri III, qui n'était encore que duc d'Anjou & de Touraine, racheta la feigneurie de Civray en rembourfant à Pierre de Bray la fomme principale de 2,640 livres, prêtée au roi, plus 56 livres pour les frais & loyaux coûts du contrat d'engagement. Enfuite il en fit don à Guillemette Bézars, fa nourrice, qualifiée « fa mère de mamelle, » femme de Denis Chereau, contrôleur-général de la maifon de la reine, pour en jouir jufqu'à l'actuel & parfait paiement de 2,696 livres. Etant devenu roi, il renouvela le don de cette terre par lettres patentes datées de Chenonceau le 30 avril 1577. Mais, en 1591, il y eut un édit de Henri IV, par lequel il ordonnait la vente & revente des domaines de la couronne, greffes, fceaux & tabellionages, jufqu'à la concurrence de 120,000 écus de revenu annuel, pour fubvenir au paiement de fes armées & des forces étrangères. Civray fut mis en vente par les commiffaires du roi, à la charge de payer à Denis Chereau & aux héritiers de Guillemette Bézars la fomme de 2,696 livres. Jean-Mathias Salmatoris s'en rendit adjudicataire, le 17 juin 1591, pour 8,076 livres, ce qui produifit au roi un bénéfice de plus de 5,000 livres.

Mais, en 1603, Henri IV, toujours preffé d'argent, ordonna une nouvelle aliénation des domaines pour fubvenir au

paiement des dettes contractées envers les Suiffes, les Grifons & les aventuriers qui avaient fervi la couronne durant les troubles. La terre de Civray fut donc encore une fois revendue fur l'engagifte. Plufieurs colonels & capitaines fuiffes fe préfentèrent aux enchères devant les commiffaires du roi, & offrirent 1,500 livres en fus des deniers payés & financés par le précédent acquéreur; mais ils ne tardèrent pas à fe retirer devant un adjudicataire plus férieux. Le 8 août 1603, Civray fut adjugé, moyennant 9,756 livres, à Marie de Beaucaire, princeffe de Martigues, ducheffe de Penthièvre, pair de France & baronne des Effarts. Elle en prit poffeffion en perfonne le 20 février 1604, avec les formalités accoutumées, & notamment elle entra dans l'églife & fonna une des cloches pour annoncer fon droit de prééminence.

A la mort de Marie de Beaucaire, la feigneurie de Civray échut à fa fille, & depuis elle fuivit jufqu'à la Révolution toutes les viciffitudes de la châtellenie de Chenonceau.

Marie de Luxembourg, ducheffe de Penthièvre, pair de France, princeffe de Martigues, douairière de Mercœur, baronne d'Ancenis, mourut en fon château d'Anet le 6 feptembre 1623, à l'âge de foixante-trois ans, & fut enterrée au couvent des Capucines de Paris. Par fa mort, toutes fes immenfes propriétés pafferent à fa fille, Françoife de Lorraine, & à fon gendre, Céfar de Vendôme.





XX

LA MAISON DE VENDÔME ET LE PRINCE DE CONDÉ

1623-1733

Avec la maifon de Vendôme commence pour le château de Chenonceau une longue période d'abandon, de délaiffement & de ruine. La cour a quitté fans retour les bords de la Loire, pour tranfporter le fiége du gouvernement dans la capitale, dont la Ligue a démontré l'importance politique. Les princes & les grands feigneurs ont fuivi la cour pour s'y difputer le pouvoir, & s'ils la défertent quelquefois, c'eft pour s'infurger contre elle les armes à la main & fe préparer par la guerre une rentrée triomphante. Bientôt Louis XIV domine tout de fa puiffante volonté, & tout gravite autour de lui fans réfiftance. Pendant plus d'un fiècle, Chenonceau ne fera qu'une retraite lointaine où les Frondeurs viendront de temps en temps ourdir leurs intrigues, qu'une folitude où les vaincus de la politique fe retireront pour dévorer leurs mécomptes. La cour eft déformais le feul lieu où il foit permis de vivre.

Céfar de Vendôme prit poffeffion de la terre de Chenonceau un an après la mort de fa belle-mère. Etant au château au mois de feptembre 1624, il fe borna à renouveler pour neuf ans le bail de la ferme générale de la terre, à raifon de 3,400 livres, à régler tout ce qui concernait le gouvernement des jardins, & à pourvoir à l'entretien ordinaire des toitures, moyennant un abonnement de 75 livres par an.

Dans cette vifite il était accompagné de noble homme Pierre Bedeau, fon confeiller & fon médecin.

Le rétabliffement & le foin des jardins furent confiés à Pierre Jacopin, jardinier de Tours, aux gages de 300 livres par an. Vendôme lui ordonna d'arracher tous les arbres du parterre de Diane, & de le rétablir entièrement en parterre de buis, avec des compartiments deffinés en ovales & en pyramides, quatre cabinets de buis autour de la fontaine centrale, & des bordures de troënes & d'aubépines tout autour le long des murailles; il lui prefcrivit auffi de couper à fleur de fol tous les mûriers qui couvraient la *turcie* entre le parterre & le Cher, & de les remplacer par des paliffades mêlées de toutes efpèces d'arbres fruitiers. Le jardinier devait, en outre, arracher tous les vieux arbres des deux jardins de la volière & de la ménagerie, les renouveler par de jeunes entes & des fauvageons, rétablir le berceau de treilles, &, dans tous ces travaux, refpecter fcrupuleufement le caractère ancien du jardin & les difpofitions adoptées par Catherine de Médicis; de plus, il était tenu de femer & de planter dans les jardins de la ménagerie toutes fortes de faveurs, & de faire chaque année un carré de melons pour le fervice de Monfeigneur.

Ces prefcriptions minutieufes nous indiquent que le duc fongeait à habiter Chenonceau, & peut-être l'envifageait-il déjà comme un lieu où les orages de la politique le forceraient bientôt de chercher un afile. De graves foucis, en effet, occupaient alors ce héros de cabales & d'intrigues. Richelieu venait de rentrer au confeil, & l'on commençait à fentir dans le gouvernement l'action d'une main ferme & même un peu rude. En paffant au pied du château d'Amboife pour venir à Chenonceau, le duc avait pu apercevoir aux grilles des fenêtres le marquis de la Vieuville, ancien furintendant des finances, que le cardinal avait emprifonné fans forme de procès. Vendôme effaya de réfifter à ce pouvoir naiffant; il fe ligua avec la reine-mère, le comte de Soiffons, d'Ornano & le jeune Henri de Talleyrand, comte de Chalais, dans le but d'empêcher Gafton d'Orléans, frère

du roi, d'époufer Mlle de Montpenfier, comme le voulait le premier miniftre. Le complot fut découvert, & la France apprit avec émotion qu'elle avait un maître. Le comte de Soiffons fut banni du royaume & d'Ornano emprifonné; Chalais eut la tête tranchée; Gafton, toujours lâche & verfatile, dénonça fes complices, demanda grâce & époufa Mlle de Montpenfier. Quant aux deux Vendôme, ils furent arrêtés à Blois le 10 juin 1626 & enfermés étroitement au château d'Amboife, dans ces cachots où plus tard La Fontaine vifita Fouquet, & qu'il décrit mélancoliquement en ces vers :

Qu'eft-il befoin que je retrace
Une garde au foin non pareil,
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce,
Jours fans foleil,
Nuits fans fommeil,
Trois portes en fix pieds d'efpace?
Vous peindre un tel appartement,
Ce ferait attirer vos larmes.
Je l'ai fait infenfiblement,
Cette plainte a pour moi des charmes.

En apprenant à Nantes l'emprifonnement de fon mari, Françoife de Lorraine voulut courir à Amboife; mais un meffage du roi lui intima l'ordre de quitter le gouvernement de la Bretagne, dont Vendôme était dépouillé au profit du miniftre, & de s'exiler en fon château d'Anet, bien loin du prifonnier. Celui-ci comprit qu'il n'avait pas de grâce à efpérer du terrible cardinal, & du fond de fon cachot, le 11 août 1626, il paffa à fa femme une procuration générale pour adminiftrer fes biens.

Plufieurs pièces nous montrent que Françoife de Lorraine fongeait à cette date à s'établir à Chenonceau pour être plus près du prifonnier : un revirement de cour ne lui en laiffa pas le temps. Gafton d'Orléans venait d'obtenir la baronnie d'Amboife en augmentation d'apanage, & comme il ne pou-

vait être le geôlier de fes frères, les deux princes furent transférés au château de Vincennes, où le grand-prieur mourut le 8 février 1629. Quant à Céfar, il ne recouvra fa liberté que le 30 décembre 1630, après quatre ans & demi de prifon. Dans fon reffentiment, il partit auffitôt pour la Hollande; mais il n'y refta pas longtemps, & nous le retrouvons à Chenonceau en 1632 & 1633, faifant exécuter divers travaux. A cette date, il était toujours hoftile au premier miniftre & fuyait la cour; mais il ne prit aucune part au foulèvement armé de Gafton & à la révolte de Montmorency : l'ifolement du cachot avait porté confeil.

En 1637, la folitude de Chenonceau fut de nouveau troublée par une vifite princière. Gafton venait de rentrer en France après fon infuccès de Lorraine & continuait à fe tenir à l'écart. Il était venu de Blois à Amboife au commencement de novembre, avec fa fille, Mlle de Montpenfier, afin d'y célébrer la Saint-Hubert & de fe livrer dans la forêt aux plaifirs de la chaffe. Sa fille était logée hors de la ville, dans la maifon du Clos-Lucé qui appartenait alors à Antoine d'Amboife. Une petite cour de feigneurs l'environnait, & parmi eux on remarquait le comte de Biron, le marquis de Maulevrier, M. de Chabot, depuis duc de Rohan, l'Anglais Kraft & quelques autres. Les dames de Tours vinrent voir cette fête, entre autres Louife Roger de la Marbellière, qu'on appelait la belle Louifon & qui occupait alors le cœur du duc d'Orléans.

Quand la fête fut paffée, Gafton & fa fille vinrent coucher à Chenonceau, & ils y furent reçus par le fils puîné du duc de Vendôme, M. de Beaufort, qui n'avait alors que vingt-un ans. Le futur *roi des halles* leur offrit un fouper fplendide de huit fervices de douze baffins chacun, « fi bien fervi, que quand ç'auroit été à Paris, l'on n'auroit pu rien faire de mieux ni de plus magnifique. » La bonne chère ne fit pas oublier la politique, & l'on s'entretint fans doute des moyens de renverfer M. le cardinal. Mlle de Montpenfier, qui n'avait que dix ans à cette date & qui ne fongeait point encore à tirer le canon de la Baftille, prêta peu l'oreille aux

propos des princes mécontents, & ne s'occupa guère que de l'ordonnance du repas & furtout de la décoration funèbre des appartements de la reine Louife. Ce fpectacle paraît avoir produit une vive impreffion fur fa jeune imagination.

Pendant ce temps, le duc de Vendôme était en Angleterre, attendant la chute de Richelieu, chaffant pour fe diftraire, & envoyant à Chenonceau une meute de fang anglais. A la mort du cardinal & du roi, Céfar put rentrer en France, mais pour avoir l'amer déplaifir de voir le timon des affaires paffer entre les mains de Mazarin, & pour cabaler de nouveau avec le parti des *Importants*. Vaincu encore une fois dans cette lutte d'intrigues, il fut exilé avec fon fils aîné le duc de Mercœur, pendant que le duc de Beaufort était enfermé à Vincennes. Bientôt il fut rappelé & fit fa paix avec le premier miniftre. Les charges de grand-maître, de chef & furintendant général de la navigation & du commerce de France, & de gouverneur de Bourgogne, qui lui furent accordées par lettres du 12 mai 1650, récompenfèrent fes nouveaux ferments. Cette fois du moins il y fut fidèle, &, déformais laffé des folles intrigues, & d'ailleurs fatisfait & repu, il prit le parti du roi dans les troubles de la Fronde, pendant que fon fils le duc de Beaufort & le duc de Nemours fon gendre fe jetaient dans la révolte avec toute l'impétuofité de la jeuneffe.

La réconciliation de Vendôme & de Mazarin eut lieu à Chenonceau même, au milieu des pompes d'une fête royale. La Guienne venait de fe foulever, à l'inftigation des princes mécontents. Le premier miniftre, après avoir pacifié la Bourgogne & la Normandie, réfolut d'aller en perfonne étouffer la révolte de Bordeaux. Laiffant la régence au duc d'Orléans, il partit de Paris le 4 juillet 1650, avec le roi, alors âgé de douze ans, la régente Anne d'Autriche & toute la cour, & arriva à Chenonceau le 14 juillet. Céfar de Vendôme offrit l'hofpitalité au jeune roi fon neveu avec une magnificence princière, & c'eft fans doute pour cette réception que fut exécuté le fplendide mobilier de ftyle

Louis XIV qu'on admire encore aujourd'hui dans les ſalons de Chenonceau, & qui ne compte pas moins de 160 pièces d'une grande richeſſe & d'un beau caractère. Cette viſite de Louis XIV eſt la dernière des viſites royales que reçut le château de Chenonceau. Ainſi ſe termina, par une pompe digne de celui qui devait être le grand roi, cette longue ſuite de fêtes inaugurée par François Ier & pourſuivie ſans interruption pendant huit règnes conſécutifs.

C'eſt peut-être à Chenonceau, au milieu des plaiſirs de cette fête, que fut conçu & négocié le mariage du duc de Mercœur avec Laure-Victoire Mancini, l'une des nièces du cardinal. Mazarin & Laure durent être ſéduits par l'élégance du château, par la grâce du payſage, & l'abandon de ce beau domaine aux époux fut ſans doute une des conditions de l'union projetée. Le mariage eut lieu à Paris le 4 février 1651, pendant que le cardinal, cédant à la haine générale, s'était retiré pour quelque temps à Cologne.

Céſar de Vendôme mourut à Paris le 22 octobre 1665 & fut enterré à Vendôme dans l'égliſe des Pères de l'Oratoire. Sa femme, Françoiſe de Lorraine, décéda quatre ans après, le 8 ſeptembre 1669, dans l'hôtel Vendôme à Paris, & fut inhumée dans l'égliſe des Capucines.

Le duc de Mercœur, fils aîné de Céſar de Vendôme, prit poſſeſſion de Chenonceau en 1651, auſſitôt après ſon mariage, & en jouit pendant dix-huit ans. Sous ſon adminiſtration, l'hiſtoire de Chenonceau ne préſente aucun intérêt. Laure Mancini mourut à Paris, le 8 février 1657, dans ſa vingt-unième année, laiſſant deux enfants, Louis-Joſeph, qui fut le grand Vendôme, et Philippe, grand-prieur de France. Après la mort de ſa femme, le duc de Mercœur embraſſa l'état eccléſiaſtique & fut créé cardinal par le pape Alexandre VII en 1667. Il mourut à Aix en Provence le 6 août 1669.

Le duc & le chevalier de Vendôme étant mineurs, Louis XIV leur donna un conſeil de tutelle. Une des premières opérations de ce conſeil fut de faire rétablir en 1670 les jardins de Chenonceau, fort négligés depuis la viſite royale de 1650. Les détails dans leſquels entrent nos documents nous per-

mettent de penser que les jeunes Vendôme vinrent paffer une ou plufieurs faifons fur les bords du Cher.

Les tuteurs s'occupèrent auffi avec foin de rétablir la fortune de leurs pupilles. Tous les ports & havres fis entre le Couefnon & l'Arguenon en Bretagne avaient été aliénés, avec faculté de rachat, à François de Verthamon, pour la fomme de 57,000 livres. Le confeil de tutelle décida, en 1672, qu'on vendrait une partie des bois de haute futaie des parcs de Chenonceau, pour en employer le prix au rachat des ports aliénés. Le prix s'éleva à 27,000 livres, & cette opération fut fanctionnée par un arrêt du Confeil d'État du roi, parce qu'une ordonnance du mois d'août 1669 défendait aux propriétaires des bois de haute futaie affis à dix lieues de la mer & à deux lieues des rivières navigables, de les faire exploiter fans en avoir obtenu l'autorifation de Sa Majefté.

Le duc de Vendôme atteignait alors fa dix-huitième année, âge fixé pour la majorité des princes, & le chevalier avait dix-fept ans. Ces deux jeunes gens fe précipitèrent avec une telle frénéfie dans des défordres & des extravagances de toutes fortes, qu'en moins de trois ans ils compromirent gravement leur immenfe fortune. Les dettes devinrent fi énormes & les créanciers fi menaçants, que, pour arrêter les jeunes diffipateurs & empêcher la ruine totale de cette grande maifon, Louis XIV fut obligé d'intervenir par un acte de vigueur. Un arrêt du Confeil, du 27 juillet 1675, ordonna que tous les biens non fubftitués de la maifon de Vendôme feraient vendus pour le paiement des dettes, & que tous les autres biens, qui faifaient l'objet d'une fubftitution perpétuelle en faveur des enfants à venir, feraient féqueftrés & affermés au profit des créanciers, à la réferve des duchés de Vendôme & de Beaufort, de la principauté d'Anet & de la baronnie d'Ivry, laiffés aux jeunes princes pour foutenir leur rang. De nombreux procès furgirent de toutes parts, & comme les lenteurs, les complications et les frais de la juftice ordinaire menaçaient d'engloutir le refte de la fortune qu'on voulait fauver, le roi donna un arrêt par

lequel il évoqua devant lui en fon Confeil tous les procès mus & à mouvoir entre les princes de Vendôme & leurs créanciers, tant en demandant qu'en défendant, en quelque juridiction qu'ils fuffent pendants, & les renvoya devant des commiffaires fpéciaux pour être jugés fommairement, avec défenfe expreffe aux fermiers, débiteurs, tenanciers, vaffaux & créanciers, de faire aucunes procédures ailleurs que par-devant lefdits commiffaires.

En vertu de ces arrêts, la terre de Chenonceau fut féqueftrée & adminiftrée pendant vingt ans par les directeurs des créanciers de la maifon de Vendôme. Les créanciers fe bornèrent à toucher le prix des fermages, soit 4,350 livres par an, & à exploiter largement les bois de la terre; ils négligèrent toutes les réparations d'entretien, même les plus urgentes, ne prirent aucun foin des fontaines, dont les canaux furent coupés, & laiffèrent tomber en défuétude les droits purement honorifiques. Leur rapacité alla jufqu'à mettre en adjudication, pour 19,400 livres, la coupe à blanc des bois de haute futaie des parcs. Le duc de Vendôme, averti à temps, accourut à Chenonceau en 1685 & défendit expreffément d'abattre les bois adjugés, par la raifon que cet abatis ôtait la décoration de la maifon & déshonorait le château. Cette oppofition entraîna, entre les adjudicataires & les directeurs des créanciers, un procès qui fe termina à l'amiable à Paris, le 31 août 1688, devant Arouet (le père de Voltaire), confeiller du roi & notaire garde-notes de Sa Majefté.

Nous n'avons à raconter ici ni la vie publique ni la vie privée des Vendôme : la première appartient à l'hiftoire générale, la feconde à la chronique fcandaleufe. Nous dirons feulement, car cela touche directement à notre fujet, qu'au milieu de la guerre foutenue par Louis XIV contre la ligue d'Augsbourg, Vendôme fut envoyé en Efpagne & y remporta de brillants fuccès qui décidèrent la fignature du traité de Ryfwick.

Si les campagnes de Vendôme en Efpagne, de 1695 à 1697, furent glorieufes pour la France, elles ne furent pas moins fructueufes pour la fortune du vainqueur. Il faut le croire,

car, à partir de cette époque, il paya toutes ses dettes, désintéressa ses créanciers, & reprit l'administration & la jouissance de ses biens séquestrés. Redevenu maître de Chenonceau en 1696, il fit affermer cette terre par l'abbé de Chaulieu, son mandataire général, à l'un de ses commensaux du Temple, François d'Illiers, dit le chevalier d'Aulnay. Ce bail se transforma l'année suivante en une donation d'usufruit. Le duc de Vendôme, « voulant donner des marques de l'estime & affection qu'il portoit au chevalier d'Aulnay, & en considération des services qu'il lui avoit rendus & qu'il continuoit de lui rendre journellement dans toutes les occasions, » lui abandonna la jouissance, sa vie durant, des terres de Chenonceau & de Civray, pour demeurer quitte d'une pension viagère de 1,875 livres qu'il lui avait accordée précédemment avec son frère le grand-prieur. Cette fondation fut faite à la charge, pour le chevalier d'Aulnay, de payer chaque année 600 livres de fondations & de gages d'officiers, & en outre de dépenser annuellement une somme de 546 livres en réparations. L'acte fut passé à Paris, au palais prieural du Temple, le 30 avril 1697. En renonçant ainsi à la jouissance de Chenonceau, Vendôme enleva toutes les statues que Catherine de Médicis y avait placées (sauf trois bustes & quelques médaillons de marbre), en donna une partie à Louis XIV qui en embellit Versailles, & transporta le reste à son château d'Anet.

Quand le chevalier d'Aulnay entra en possession des terres de Chenonceau & de Civray, il les trouva dans un état déplorable & usées par la mauvaise administration des créanciers de la maison de Vendôme. Il les afferma en 1709 & ne put en tirer que 3,500 livres de ferme, c'est-à-dire 500 livres de moins qu'un siècle auparavant. Sa propre administration pendant ving-cinq ans ne contribua pas à les relever de la décadence où elles étaient tombées. N'étant que simple usufruitier, il ne prit aucun souci de l'amélioration du fonds, & négligea même les réparations qui lui étaient imposées par l'acte de donation, ce qui précipita la ruine de ce malheureux domaine.

Le chevalier d'Aulnay, en affermant la terre, s'était referví le château, les parcs, les jardins, les grandes vignes & fix arpents de prés. Il fe retira à Chenonceau pendant les longues guerres de la fucceffion d'Efpagne, qui entraînèrent fur les champs de bataille fes deux protecteurs, le duc de Vendôme & le grand-prieur. Compagnon ordinaire de Chaulieu & de Dufrény, digne familier du Temple & d'Anet (c'eft tout dire en un mot), il ne fongea qu'à fes plaifirs. Il affocia à fes parties de chaffe & de pêche les officiers de la châtellenie & quelques hobereaux du voifinage, & vécut le plus agréablement qu'il lui fut poffible. Parmi fes commenfaux citons Jean Lorin de Blancmaifon, juge & bailli de Chenonceau; Georges-Benoift de la Grandière, écuyer, procureur fifcal, capitaine du château; Dupas de la Chauvinière, garde général, capitaine-concierge; & Hiérofme Cormier de la Picardière, avocat en Parlement, juge & bailli après Lorin.

Pendant ce temps-là, Vendôme fe battait en Italie & en Flandre. Après la défaftreufe campagne de 1708, commencée par la défaite d'Oudenarde & terminée par la capitulation de Lille, le grand capitaine, abreuvé de dégoûts par le duc de Bourgogne & tombé pour un temps dans la difgrâce du roi, vint paffer fur les bords du Cher le printemps de 1709 & chercher fous les ombrages de Chenonceau le repos & la fanté. Pour payer l'hofpitalité du chevalier d'Aulnay, le duc reconnut, par acte du 22 juin, que, en outre des réparations annuelles impofées par la donation, l'ufufruitier avait fait de fon confentement pour 36,507 livres de réparations extraordinaires au château, & il lui donna hypothèque fur fes biens pour être rembourfé de cette fomme; de plus, il reconnut que tous les meubles & uftenfiles qui fe trouvaient au château & dans fes dépendances, par conféquent le fplendide mobilier qui avait fervi à la réception de Louis XIV en 1650, étaient la propriété du chevalier. C'était là, comme on le devine, une donation déguifée.

Pendant le printemps qu'il avait paffé fur les bords du Cher, le duc de Vendôme s'était fenti rajeunir, &, fatigué fans doute de fon long célibat & de fes honteufes débau-

ches, il conçut l'étrange penſée de ſe marier. Il porta ſes vues ſur une petite-fille du grand Condé, Marie-Anne de Bourbon, connue ſous le nom de Mlle d'Enghien. Le duc du Maine, bâtard lui-même & déjà gendre de M. le Prince, favoriſa cette union de tout ſon pouvoir, dans le but, dit Saint-Simon, « de décorer de plus en plus la bâtardiſe. » C'était ſans doute une illuſtre alliance; mais Mlle d'Enghien avait trente-trois ans, de plus elle était extrêmement laide, &, s'il faut ajouter un dernier trait digne de Vendôme, elle aimait à boire. Sa vie s'était paſſée au fond de l'hôtel de Condé dans la plus cruelle gêne, ce qui lui avait fait déſirer, pour en ſortir, quelque mariage que ce fût. S'il fallait de l'ambition pour ſe réſoudre à épouſer Mlle d'Enghien, il fallait un grand courage pour épouſer M. de Vendôme, l'homme le plus défiguré du royaume. Vendôme avait alors cinquante-ſix ans; il était ſans dents, ſans cheveux, preſque ſans nez, & il portait ſur ſon viſage les ſtigmates des implacables maladies dont les médecins les plus experts l'avaient mal guéri. « Mais tout leur fut bon à l'un & à l'autre, dit Saint-Simon : à elle pour avoir du bien & de la liberté, à l'autre par la vanité de ſe montrer encore aſſez grand, dans l'état de ſanté & de diſgrâce où il étoit, pour épouſer une princeſſe du ſang, qu'il acheta de tout ſon bien qu'il lui donna par leur contrat de mariage s'il mouroit avant elle ſans enfants, comme toutes les apparences y étoient & comme cela arriva en effet. »

Le contrat fut reçu à Marly, le 13 mai 1710, & le mariage eut lieu le lendemain à Sceaux ſans beaucoup de cérémonie. Le duc paſſa deux jours ſeulement avec ſa femme, puis, avant de partir pour l'Eſpagne, il retourna à Anet où il vécut comme s'il avait oublié qu'il était marié.

Rafraîchi par l'air pur de la Touraine, Vendôme put bientôt voler à de nouveaux combats & répondre à la voix de Philippe V qui l'appelait en Eſpagne pour raffermir ſon trône chancelant. Dix ans auparavant, le 13 décembre 1700, le duc d'Anjou paſſant à Bléré pour aller en Eſpagne recueillir la ſucceſſion de Charles II, avait peut-être jeté les yeux du côté

de Chenonceau, mais ſans ſe douter que le ſalut lui viendrait de ce château royal, alors déſert & abandonné. A l'arrivée de Vendôme tout changea de face. Dans le péril extrême que courait la monarchie eſpagnole, le grand général déploya ſes plus brillantes parties & rétablit bientôt les affaires. Le ſoir de la victoire de Villa-Vicioſa, le 11 décembre 1710, il offrit à Philippe V un lit de drapeaux ennemis, « le plus beau lit ſur lequel roi ait jamais couché. » Lui, qui avait conquis tous ces trophées, il eut pour ſa mort une couche moins brillante. Après avoir conduit en triomphe Philippe V à Madrid, il pourſuivait le cours de ſes ſuccès, lorſqu'une mort imprévue vint le frapper à Vignarez, au bord de la mer, dans le royaume de Valence. Quand on le vit au plus mal, ſes ſerviteurs le quittèrent, après l'avoir pillé, & le laiſſèrent preſque ſeul. Il ne demeura près de lui que trois ou quatre des plus bas valets, qui, le jugeant à la dernière extrémité, ſe ſaiſirent du peu de choſes qui reſtaient autour de lui &, faute de mieux, tirèrent la couverture & les matelas de deſſous le moribond. Il leur cria pitoyablement de ne pas le laiſſer mourir à nu ſur ſa paillaſſe, & je ne ſais, dit Saint-Simon, s'il l'obtint. Ainſi mourut, le 10 juin 1712, à l'âge de cinquante-huit ans, l'illuſtre général qui venait de ſauver la monarchie eſpagnole. Son corps fut tranſporté à l'Eſcurial & inhumé avec les honneurs réſervés aux infants.

A la mort de Vendôme, la ducheſſe ſe trouva en poſſeſſion d'une des plus grandes fortunes de l'Europe, en vertu de la donation univerſelle entre-vifs qui lui avait été faite par ſon contrat de mariage. Elle ne put jouir de la terre de Chenonceau, dont l'uſufruit viager avait été accordé au chevalier d'Aulnay; elle n'eut guère le temps de jouir des autres domaines, car elle mourut en avril 1718, à l'âge de quarante ans, tuée, aſſure Saint-Simon, par l'abus des liqueurs fortes.

Son héritage paſſa à ſa mère, Anne de Bavière, ſeconde fille d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin, & d'Anne de Gonzagues-Clèves, & veuve de Henri-Jules de Bourbon, troiſième du nom, prince de Condé. Celle-ci ne garda Che-

nonceau que deux ans, &, le 14 ſeptembre 1720, elle le vendit à ſon petit-fils, Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, gouverneur & lieutenant-général pour le roi en ſes provinces de Bourgogne & de Breſſe, & ſurintendant de l'éducation de Sa Majeſté Louis XV. La vente fut faite pour 300,000 livres, &, en outre, à la charge de reſpecter l'uſufruit du chevalier d'Aulnay.

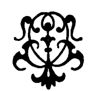
Quelques jours après cette acquiſition, le 20 ſeptembre 1720, une tranſaction intervint entre le duc de Bourbon & le chevalier d'Aulnay. Celui-ci ſe déſiſta de l'uſufruit des terres de Chenonceau & de Civray à dater du 1er janvier ſuivant; mais il ſe réſerva la jouiſſance viagère du château, des baſſes-cours & des pavillons, des jardins & des parcs, & du droit de chaſſe & de pêche, à la charge ſeulement de payer le jardinier, ſans être tenu à aucune réparation. De ſon côté, le propriétaire s'engagea à ſervir au chevalier une rente viagère de 4,000 livres, & reconnut que tous les meubles du château & tous les orangers des jardins lui appartenaient. Cette tranſaction était tout à l'avantage du chevalier d'Aulnay, car le duc de Bourbon ne put affermer la terre de Chenonceau que 3,830 livres, & 270 livres pour les gages du concierge & des officiers de juſtice. Sous le régime fatal de l'uſufruit, la propriété dépériſſait d'année en année.

Ce contrat onéreux ne fut ſans doute conſenti par M. le duc que dans le but de faire exécuter à Chenonceau les réparations dont le château avait un beſoin urgent, après un ſiècle d'un délaiſſement preſque complet. En 1722, des experts procédèrent à la viſite des bâtiments, & dreſſèrent un devis de 32,000 livres, dont 13,000 pour le château ſeul. Les travaux furent reçus en 1726 par Georges Cormier, bailli de Chenonceau. Le duc ſe rembourſa de cette dépenſe par une coupe de 2,590 pieds d'arbres faite dans les parcs, & vendue 35,000 livres.

Le duc de Bourbon n'aurait peut-être jamais viſité Chenonceau, ſans le voyage qu'il fit en Touraine pour voir ſa ſœur, Mlle de Vermandois, élevée dans l'abbaye de Fontevrault par une autre de ſes ſœurs. En revenant de Fon-

tevrault avec la ducheſſe ſa mère, la marquiſe de Prie & la comteſſe d'Egmont, le duc prit gîte à Chenonceau. C'eſt la dernière des viſites princières que nous ayons à enregiſtrer avant la Révolution.

En 1732, le duc acquit la moitié du duché de Guiſe de la ducheſſe de Brunſwick. Cette acquiſition le mit dans la néceſſité de ſe défaire de pluſieurs terres éloignées. C'eſt ainſi que Chenonceau fut vendu, le 9 juin 1733, à Claude Dupin & à dame Louiſe-Marie-Madeleine Guillaume de Fontaine, ſon épouſe, pour 130,000 livres, c'eſt-à-dire 170,000 livres de moins que dix ans auparavant. Il fut ſtipulé que, dans le cas où il ſe trouverait dans le château des meubles, des tableaux, des orangers, &c., ils feraient reſtitués à leur propriétaire, c'eſt-à-dire au chevalier d'Aulnay. Claude Dupin les acheta directement du chevalier ou de ſes héritiers, & enrichit ainſi le château d'un précieux mobilier.



XXI

LA FAMILLE DUPIN

1733-1788

Claude Dupin, iſſu d'une ancienne famille du Berry, était le ſecond fils de Philippe Dupin, receveur des tailles de l'élection de Châteauroux, & de Jeanne Denis. La ſurvivance de la charge paternelle étant dévolue à l'aîné, il ſe mit dans l'armée & devint lieutenant d'infanterie au régiment de Noailles, puis capitaine en 1706. Quelques difficultés le dégoûtèrent du ſervice, & il ſongeait à entrer dans le génie quand la mort de ſon frère lui ouvrit la carrière des finances. Inſtitué receveur des tailles & octrois de l'élection de Châteauroux à la place de ſon père, il épouſa, en 1714, Marie-Jeanne Bouilhat, fille unique de feu François Bouilhat, conſeiller du roi, & de dame Françoiſe de Sainte-Marie, & nièce de meſſire Louis-Claude de Sainte-Marie, abbé de Saint-Martin de Châteauroux. De ce premier mariage, le 6 novembre 1715, naquit un fils, Louis-Claude Dupin, qui prit plus tard le nom de Francueil, ſous lequel nous le déſignerons ordinairement. Marie Bouilhat mourut en 1720.

Une circonſtance romaneſque vint bientôt tirer Claude Dupin de ſa poſition honorable, mais modeſte, & l'appeler à une grande fortune.

Florent Carton, plus connu ſous le nom de Dancourt, né à Fontainebleau en 1661, avait d'abord ſuivi la carrière du barreau & s'était fait recevoir avocat à dix-huit ans. Vivement épris de Thérèſe Le Noir, fille de La Thorillière, acteur

alors célèbre, il épousa cette comédienne &, se jetant dans la double voie parcourue par Molière, se fit écrivain de théâtre & comédien. Mais, quoiqu'il fût un disciple fervent, il resta bien loin du maître. Ecrivain médiocre & s'élevant rarement au-dessus de la farce, il brilla surtout à la Comédie-Française, dans les rôles de haut comique, & les applaudissements du public l'y fixèrent pendant trente-trois ans. De ce mariage il avait eu deux filles qui, comme lui, montèrent sur le théâtre & y obtinrent quelques succès. L'une d'elles, nommée *Mimi* en petit comité, joignait un esprit supérieur à une beauté remarquable, & elle fut, pour les travaux littéraires de son père, un juge presque toujours infaillible. Elle épousa Samuel Boutinon, sieur des Hayes, fils d'un lieutenant-général d'artillerie, & elle en eut une fille, qui fut mariée à M. Le Riche de la Popelinière, fermier général, & un fils, qui fut le père de la comtesse de Guibert.

Marie-Anne-Armande Carton, dite *Manon*, autre fille de Dancourt, avait été dotée & mariée en 1702, par les soins du riche & célèbre financier Samuel Bernard, à Louis Guillaume de Fontaine, commissaire & contrôleur de la marine, & elle en avait reçu en dot la seigneurie de Passy, avec un magnifique château. Elle eut quatre filles, aussi distinguées par leur esprit que par leurs grâces. L'aînée, Mme de Barbançois, mourut jeune & sans postérité; la seconde, Louise-Marie-Madeleine, née le 27 octobre 1707, devint Mme Dupin; la troisième, Françoise-Thérèse, épousa Nicolas Vallet de la Touche, secrétaire du roi, passa en Angleterre au mois de décembre 1736, s'installa au château de Thoresby, dans la province de Nottingham, chez le duc de Kingston, & ne revint en France qu'en 1753; enfin, la dernière, Mme d'Arty, fut la maîtresse en titre du prince de Conti. « Mme Dupin, dit Jean-Jacques Rousseau, étoit, comme on sait, fille de Samuel Bernard & de Mme Fontaine. Elles étoient trois sœurs, qu'on pouvoit appeler les trois Grâces. Mme Dupin, la plus belle des trois, est la seule à qui l'on n'ait point reproché d'écarts dans sa conduite. »

Mme de Barbançois, revenant des bains de Bourbon-l'Ar-

chambault, paſſa par Châteauroux & y tomba malade à l'hôtel. Apprenant cet accident, Claude Dupin s'empreſſa d'offrir ſa maiſon à la jeune malade, quoiqu'il ne la connût point, & il fit tant d'inſtances que ſon offre fut acceptée. Des ſoins attentifs & dévoués eurent bientôt rendu la ſanté à Mme de Barbançois, & M. Dupin pouſſa l'attention juſqu'à la reconduire à Paris. Cet incident décida de ſon avenir. Mme de Fontaine fut tellement touchée de cette délicateſſe, qu'elle ne crut pouvoir s'acquitter qu'en donnant la ſeconde de ſes filles à celui qui avait ſauvé l'aînée. Le mariage eut lieu en 1722. Ce fut là l'origine de la grande fortune de Claude Dupin. Samuel Bernard lui fit vendre ſon office de receveur des tailles, lui donna en dot la charge de receveur général des finances des Trois-Evêchés, qui rapportait environ 50,000 livres par an, & quand les fermes générales furent affichées, il obtint du miniſtre, M. Le Pelletier des Forts, une des dix places pour Dupin, qui fut fait fermier général le 1er octobre 1726. Il lui fournit même la caution de 500 mille livres, dont le billet fut remis à Mme de Fontaine. Un écrivain du temps prétend que Mme Dupin ayant trouvé ce billet chez ſa mère, n'héſita pas à l'avaler. L'abbé Lecomte, mieux informé ſans doute, nous aſſure, dans ſa *Notice* manuſcrite, qu'il n'y eut là qu'une ſimple eſpièglerie d'enfant & que le billet, un moment détourné, fut remis à Bernard. Celui-ci, dans l'excès de ſa joie, le déchira & fit préſent des 500,000 livres à Dupin & à ſa femme. Le gros financier pouvait ſe permettre ces largeſſes princières puiſqu'il laiſſa, dit-on, plus de trente-trois millions.

Enrichis par les fermes générales & par les libéralités de Samuel Bernard, M. & Mme Dupin menèrent un grand train. Leur maiſon, dit Jean-Jacques Rouſſeau, auſſi brillante alors qu'aucune autre dans Paris, raſſemblait des ſociétés auxquelles il ne manquait que d'être un peu moins nombreuſes pour être d'élite dans tous les genres. Mme Dupin aimait à recevoir tous les gens qui jetaient de l'éclat, les grands, les gens de lettres, les académiciens, les belles femmes. On ne voyait chez elle que ducs, ambaſſadeurs, cordons-bleus. Par

les grâces de sa personne, les charmes de son esprit & la fleur de politesse française qui brillait en elle, elle s'était concilié d'illustres amitiés. Elle comptait parmi ses amies la princesse de Rohan ; la comtesse de Forcalquier, née Canisy, qui avait d'abord été mariée au duc d'Antin, fils d'un premier mariage de la comtesse de Toulouse ; la maréchale duchesse de Mirepoix, sœur du prince de Beauvau ; Mme de Brignole & Marie Lepel, baronne d'Hervey. La marquise du Deffand assistait quelquefois à ses soupers ; mais craignant de rencontrer en elle une rivale d'influence & d'esprit, elle la jugeait avec un peu d'aigreur. « Louer Mme Dupin, dit-elle dans une de ses lettres à Walpole, cela est étrange ! »

Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Sallier, Fourmont, Bernis, Buffon, Voltaire étaient aussi des cercles et des dîners de Mme Dupin. Elle leur demandait de temps en temps des services littéraires, & parfois dans des genres bien étrangers à leur talent. Un de ses neveux, fils de Mme d'Arty, avait embrassé l'état ecclésiastique. Afin de produire l'abbé d'Arty dans le monde avec un certain éclat, & de lui préparer un avenir brillant, on pensa à lui faire prêcher le panégyrique de saint Louis, le 25 août 1749, dans la chapelle du Louvre, devant la cour & l'Académie française. Mais comme on se défiait, avec raison, des moyens du jeune orateur, Mme Dupin n'hésita point à demander un sermon à..... Voltaire, qui n'hésita point à se prêter à cette fantaisie. En envoyant la pièce demandée, il écrivait à Mme Dupin : « Madame, je vous envoie un sermon écrit par une main bien profane ; une main sacerdotale ajoutera ce qui peut y manquer. » Il n'y manquait que l'invocation ordinaire : *Ave Maria*, & ce fut là toute la part de collaboration de l'abbé d'Arty. Le public ne fut point la dupe de cette supercherie ; il reconnut sans peine la plume du philosophe & s'égaya un peu aux dépens de Voltaire, transformé en frère prêcheur. Voltaire, du reste, n'avait point abdiqué ses idées, & son sermon avait une teinte plutôt philosophique que religieuse.

Les étrangers de distinction qui passaient à Paris ne manquaient jamais de se faire présenter chez Mme Dupin, dont le

ſalon avait beaucoup de renommée. C'eſt ainſi qu'elle connut lord Bolingbroke, lord Kingſton, lord Seymour, le baron de Boden, lord Cheſterfield & ſon fils Stanhope, qui portèrent ſa réputation en Angleterre & en Allemagne.

Ces liaiſons mondaines & littéraires donnèrent moins de célébrité à Mme Dupin que la protection qu'elle accorda à Rouſſeau. Arrivé à Paris en 1741, avec un nouveau ſyſtème de noter la muſique, & quinze louis dans ſa poche pour toutes reſſources, Jean-Jacques, qui avait été fort peu goûté par les ſavants de l'Académie, s'était introduit chez Mme Dupin ſous les auſpices du P. Caſtel, géomètre philoſophe. « Voyez-les ſemmes, lui avait dit le Père jéſuite, vous réuſſirez peut-être mieux de ce côté-là. Mme Dupin eſt une femme d'eſprit; portez-lui votre ouvrage, elle a envie de vous voir & vous recevra bien. » Fort de cette recommandation, Rouſſeau ſe préſenta à l'hôtel de la rue Plâtrière, où on l'accueillit avec une grande affabilité. Le futur philoſophe, ſe méprenant ſur les ſentiments qu'il inſpirait, ſe donna le tort d'écrire une lettre paſſionnée. Mme Dupin garda la lettre deux jours ſans lui en dire un mot, & la lui rendit le troiſième jour, en lui adreſſant quelques paroles d'un ton qui le glaça. Il voulut parler, mais la parole expira ſur ſes lèvres, & ſa paſſion, refroidie par cette indifférence dédaigneuſe, s'éteignit ſubitement comme elle s'était allumée.

Mme Dupin, qui traitait Rouſſeau comme un adorateur ſans conſéquence, ne tarda pas à le prier de ſe charger, pendant huit jours, de ſon fils Dupin de Chenonceau, en attendant un nouveau gouverneur. Cette fonction de profeſſeur intérimaire ne fut pas ſans déſagrément. « Je paſſai ces huit jours, dit Rouſſeau, dans un ſupplice que le plaiſir d'obéir à Mme Dupin pouvoit ſeul me rendre ſouffrable; car le pauvre Chenonceau avoit dès lors cette mauvaiſe tête qui a failli déshonorer ſa famille & qui l'a fait mourir dans l'île de Bourbon. Pendant que je fus auprès de lui, je l'empêchai de faire du mal à lui-même ou à d'autres, & voilà tout; encore ne fut-ce pas une médiocre peine, & je ne m'en ferais pas chargé huit autres jours de plus. »

Cette corvée finie, Rouffeau fut attaché à la famille Dupin, en 1742, en qualité de fecrétaire, ou plutôt de collaborateur, car tout le monde dans cette maifon avait de grandes prétentions littéraires. Mais (c'eft toujours notre philofophe qui parle), les maîtres ne fe fouciaient pas de lui laiffer acquérir une certaine réputation, de peur peut-être qu'on ne fuppofât, en voyant leurs livres, qu'ils avaient greffé leurs talents fur les fiens. « Cependant, ajoute-t-il, comme Mme Dupin m'en a toujours fuppofé de très-médiocres, & qu'elle ne m'a jamais employé qu'à écrire fous fa dictée, ou à des recherches de pure érudition, ce reproche, furtout à fon égard, eût été bien injufte. » Cette femme d'efprit projetait alors un ouvrage fur le mérite des femmes, & elle fit faire par fon fecrétaire de volumineux extraits à ce fujet, dans les auteurs anciens & modernes. « Mais je crois, dit Grimm, que les ouvrages que ce petit fecrétaire écrivoit fous la dictée de Mme Dupin, ne valoient pas tout-à-fait ceux qu'il a compofés depuis lui-même. » Mme Dupin, en effet, foupçonnait fi peu la valeur de fon fcribe, que quand elle recevait à dîner, une fois par femaine, les beaux efprits du temps, Jean-Jacques avait, ce jour-là, fon congé, tant on était éloigné de voir en lui l'écrivain remarquable & le penfeur hardi qu'il s'eft montré depuis. On a contefté cette anecdote; mais Grimm & Marmontel nous l'affirment, & Rouffeau lui-même nous l'infinue affez clairement. « Le pauvre Jean-Jacques, nous dit-il, n'avoit pas de quoi fe flatter de briller au milieu de tout cela. »

Avec Dupin de Francueil, Rouffeau avait des occupations d'un autre genre. Sans être favant le moins du monde, Francueil afpirait à l'Académie des Sciences, & il voulait faire un livre qui lui en ouvrît les portes. La chimie était de mode depuis la manie du Régent : il fe mit donc à étudier la chimie avec Rouelle, démonftrateur de cette fcience au Jardin du Roi, & il prépara fa réception comme on prépare un examen de baccalauréat. Jean-Jacques étudiait avec lui, travaillait au laboratoire, manœuvrait les inftruments de phyfique, apprenait la langue fpéciale de ces fciences, pour pouvoir la par-

ler fans trop de barbarifmes, & tous deux barbouillaient du papier tant bien que mal fur une matière ardue dont ils poffédaient à peine les premiers éléments. Le chef-d'œuvre rêvé ne put être mené à terme & les portes de l'Académie reftèrent clofes.

Ce furent les portes de l'Opéra qui s'ouvrirent à la place. Francueil aimait beaucoup les arts. Son goût pour la mufique lui avait fait nouer des relations avec le monde un peu mêlé du théâtre; il voyait intimement le chanteur Jélyotte, le violonifte Francœur & fa belle-mère Adrienne Lecouvreur; il allait fouper chez Mlle Quinault, de la Comédie-Françaife, & il s'y rencontrait avec Mme d'Epinay, le prince Galitzin & toute la coterie des philofophes. Rouffeau aimait auffi paffionément la mufique, & ce lui fut un nouveau lien avec Francueil. N'ayant pu faire recevoir à l'Opéra fes *Mufes galantes*, il fut plus heureux pour le *Devin du village*, petit opéra dont Jélyotte & Francueil avaient compofé le récitatif. Cet ouvrage fut repréfenté pour la première fois fur le théâtre de la cour, à Fontainebleau, le 18 octobre 1752, avec un prodigieux fuccès d'engouement. Louis XV, qui était loin d'avoir l'oreille muficale, en fut lui-même charmé, & pendant plufieurs jours il ne ceffa de chanter, de la voix la plus fauffe de fon royaume :

J'ai perdu mon ferviteur;
J'ai perdu tout mon bonheur.

Le carnaval fuivant, le *Devin* fut joué à Paris, & l'auteur eut le temps d'en faire l'ouverture & le divertiffement. Il fupprima le récitatif de Jélyotte & de Francueil, & il rétablit le fien, tel qu'il a été gravé.

Jean-Jacques était venu paffer l'automne de 1747 au château de Chenonceau avec la famille Dupin. On s'amufa beaucoup dans ce beau lieu, nous dit-il. La bonne chère, la mufique, le théâtre, la poéfie, les promenades fe partageaient les journées. La comédie de falon venait d'être mife à la mode par Mme de Pompadour, & Mme Dupin avait fait conftruire un

petit théâtre à l'extrémité de la galerie du premier étage. Rouſſeau écrivit en quinze jours, pour cette ſcène intime, une comédie en trois actes, intitulée l'*Engagement téméraire*, laquelle, aſſure-t-il, n'a d'autre mérite que beaucoup de gaîté. Il y compoſa auſſi pluſieurs trios à chanter, pleins d'une aſſez forte harmonie, & pluſieurs autres petits ouvrages, entre autres une pièce de vers intitulée l'*Allée de Sylvie*, du nom d'une allée du parc qui borde le Cher.

Au milieu des divertiſſements & des plaiſirs de Chenonceau, Rouſſeau ſe préoccupait peu de l'enfant qu'allait lui donner Thérèſe Le Vaſſeur, ſon indigne compagne, ou il n'y ſongeait que pour ſecouer ce qu'il appelle les embarras de la marmaille. Il ne gagnait alors que 900 fr. chez M. Dupin, & ſes fonctions de ſecrétaire le forçaient à loger en chambre garnie dans la rue Plâtrière (rue qui porte aujourd'hui ſon nom), pendant qu'il continuait à payer, au haut de la rue Saint-Jacques, un autre loyer pour Thérèſe qui travaillait comme lingère à l'hôtel Saint-Quentin. Effrayé de la gêne où allaient le jeter les devoirs de la paternité, il conçut à Chenonceau l'odieux projet qu'il exécuta à ſon retour à Paris, & il envoya ſon enfant à l'hôpital. Mme de Francueil, qui avait pénétré son deſſein, eſſaya vainement de l'en détourner & de réveiller au fond de ſon cœur le ſentiment de la nature. Jean-Jacques lui écrivait pour s'excuſer : « Oui, madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés. J'ai chargé de leur entretien l'établiſſement fait pour cela. Je leur dois la ſubſiſtance : je la leur ai procurée meilleure ou plus ſûre au moins que je n'aurois pu la leur donner moi-même. »

Que répondre à de telles excuſes, ſi ce n'eſt par ces autres paroles que le même Rouſſeau écrivait vingt ans plus tard : « Mais, moi qui parle de famille, d'enfants!... Madame, plaignez ceux qu'un ſort de fer prive d'un pareil bonheur : plaignez-les s'ils ne ſont que malheureux; plaignez-les beaucoup plus s'ils ſont coupables... J'aime mieux expier mes fautes que les excuſer. Quand ma raiſon me dit que j'ai fait dans ma ſituation ce que j'ai dû faire, je l'en crois moins que mon cœur qui gémit & qui la dément! » Rouſſeau avait rai-

ſon, ce n'était point à lui de parler de famille & d'enfants. Et cependant, par une de ces contradictions ſingulières qui abondent dans la vie du philoſophe, au moment où il tentait, près de Mme de Francueil, la juſtification impoſſible que nous avons citée plus haut, il compoſait pour Mme de Chenonceau, que la mauvaiſe éducation de ſon mari faiſait trembler pour ſon fils, le projet de l'*Emile*. Lui qui ne ſe croyait pas propre à élever ſes enfants, il traçait pour les enfants des autres des règles & un ſyſtème d'éducation !

La ſituation de Jean-Jacques s'améliorait de jour en jour, & à l'hôtel Dupin on commençait à ne plus le traiter comme un employé. Le fameux mémoire qui fut couronné en 1750 par l'Académie de Dijon lui donna tout d'un coup la célébrité, & dès lors il fut chez Mme Dupin ſur le pied de l'intimité. La jeune femme de M. de Chenonceau, perſonne à l'eſprit métaphyſique & penſeur, & même un peu ſophiſtique, digne en un mot de recevoir la dédicace de l'*Emile*, le diſtingua particulièrement. Elle n'avait pas vingt ans. Sa beauté remarquable, ſon teint d'une blancheur éblouiſſante, ſes admirables cheveux d'un blond cendré, & la grâce qui relevait tous ces mérites, lui auraient donné le ſceptre dans le ſalon de Mme Dupin ; mais fille unique du vicomte de Rochechouart, fière de ſa nobleſſe & de ſon blaſon, orgueilleuſe de l'honneur qu'elle avait fait à ces petits bourgeois en prenant leur nom, elle ne tarda pas à ſe brouiller avec ſa belle-mère. Celle-ci lui rendit ſa maiſon fort triſte. Mme de Chenonceau aima mieux renoncer aux agréments de la ſociété que de porter un joug pour lequel elle ne ſe ſentait point faite, & dès lors elle s'exila dans ſon appartement, où l'étude devint ſa ſeule diſtraction. Rouſſeau, avec l'eſprit duquel ſon eſprit avait tant de parenté, devint ſon précepteur & lui enſeigna l'arithmétique ; il paſſait trois ou quatre heures par jour en tête à tête avec elle à l'ennuyer, nous dit-il, de ſes chiffres éternels.

En 1752, Dupin de Francueil, qui témoignait au philoſophe une amitié de plus en plus vive, ſongea à le mettre un peu plus au large & dans une ſituation moins précaire. Il était receveur général des finances de Metz & Alſace. Son

caiſſier, Dudoyer, était vieux, riche, & voulait ſe retirer. Francueil offrit cette place à Rouſſeau & le fit former par Dudoyer aux pratiques compliquées de la comptabilité. Malgré ſa répugnance pour ce métier proſaïque, Jean-Jacques commençait à ſe mettre en train, lorſque Francueil fit un petit voyage & lui laiſſa le ſoin de la caiſſe, où il n'y avait que 30,000 fr. Toujours défiant & inquiet, effrayé de ſa reſponſabilité, le malheureux caiſſier fut accablé de ſoucis & comprit que ſa vocation n'était point là. Il s'empreſſa de donner ſa démiſſion pour vivre indépendant en copiant de la muſique, & il écrivit à Mme Dupin & à M. de Francueil pour les remercier de leurs bontés & leur demander leur pratique. On le crut fou, & Francueil eut l'obligeance d'attendre aſſez longtemps avant de diſpoſer de ſa caiſſe. Enfin, voyant Jean-Jacques inflexible, il la remit à Dalibard, ancien gouverneur du jeune Chenonceau, bien connu des botaniſtes par ſa *Flora Pariſienſis*.

Les relations ne furent cependant point rompues entre Rouſſeau & les Dupin. En 1756, le philoſophe travaillait, ſur les inſtances de Mme Dupin, à faire un extrait des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre. Mme Dupin était une des trois ou quatre jolies femmes de Paris dont le vieil abbé avait été l'enfant gâté. Elle conſervait pour la mémoire du bonhomme un reſpect & une affection qui faiſaient honneur à tous deux, & ſon amour-propre eût été flatté de voir reſſuſciter par ſon ſecrétaire les ouvrages morts-nés de ſon ami. Tout en analyſant le *Projet de paix perpétuelle*, Rouſſeau ſe mettait de plus en plus en guerre ouverte avec le genre humain, & il ne pardonnait guère à Mme Dupin les préſents qu'elle faiſait à Thérèſe Le Vaſſeur pour aider le pauvre ménage à vivre. En 1762, quand le philoſophe atrabilaire voulut fuir le monde & la perſécution générale qu'il croyait y rencontrer, il ſongeait à la Touraine, où il était dejà venu quinze ans auparavant, & qui lui plaiſait beaucoup, dit-il, tant pour la douceur du climat que pour celle des habitants. Mais ce projet n'eut pas de ſuite, & Chenonceau ne reçut pas deux fois cet hôte difficile & mauſſade.

Telles furent les relations de Jean-Jacques avec les Dupin. Ces relations ont plus contribué à leur donner une certaine notoriété que tous les ouvrages, aujourd'hui oubliés et presque disparus, qu'ils ont composés en collaboration anonyme avec Rousseau.

Claude Dupin, dont nous avons à peine dit un mot, était cependant un esprit distingué, porté surtout vers les études philosophiques & économiques, qui commençaient à être à la mode. Il publia à Carlsruhe, en 1745, ses *Œconomiques*, en 3 volumes in-4°. Malgré les indications du titre, il est incontestable que le lieu d'impression désigné est faux, & que cet ouvrage fut imprimé secrètement à Paris, sans doute par les soins de l'imprimeur-libraire Guérin, qui plus tard prêta également son concours à Dupin pour la publication de ses autres travaux. D'après MM. Barbier & Brunet, ce livre ne fut tiré qu'à douze ou quinze exemplaires. C'est dire qu'il est devenu introuvable. La Bibliothèque nationale & la bibliothèque de Chenonceau ne le possèdent point, & depuis soixante ans il n'en est passé qu'un seul dans les ventes, au prix de 400 fr.

Quelques années plus tard, Claude Dupin aborda une œuvre plus difficile & entreprit la réfutation de l'*Esprit des Lois*. Après un premier essai condamné par ses amis, il demanda la collaboration des PP. Plesse & Berthier, jésuites, & Mme Dupin, dirent quelques journaux de l'époque, en rédigea la préface, qui n'en est pas la partie la moins remarquable. On a prétendu que Montesquieu avait été tellement effrayé de la force de cette réfutation, qu'il avait employé le crédit de Mme de Pompadour pour la faire supprimer. Il en parlait cependant d'un ton bien dédaigneux dans une de ses lettres à l'abbé de Guasco. « Depuis la fable de la Porte (les *Observations* de l'abbé de la Porte), écrivait-il, jusqu'au pesant Dupin, je ne vois rien qui ait assez de poids pour que je réponde aux critiques; il me semble même que le public me venge assez, & par le mépris de celles du premier, & par l'indignation contre celles du second. »

George Sand, qui possède un des rares exemplaires de cet

ouvrage (il n'en échappa guère qu'une trentaine), en parle en de meilleurs termes. « La critique de l'*Efprit des Lois*, dit-elle, eft un très-bon ouvrage, peu connu & peu apprécié, inférieur par la forme à celui de Montefquieu, mais fupérieur dans le fond à beaucoup d'égards ; &, par cela même qu'il émettait dans le monde des idées plus avancées, il dut paffer inaperçu à côté du génie de Montefquieu, qui répondait à toutes les tendances & à toutes les afpirations politiques du moment..... Sans aucune prévention ni amour-propre de famille, c'eft un très-bon livre, d'une critique ferrée, qui relève toutes les contradictions de l'*Efprit des Lois*, & préfente de temps à autre des aperçus beaucoup plus élevés fur la légiflation & la morale des nations. »

On n'a jamais rien publié des travaux littéraires de Mme Dupin, & l'on ignore même quelle part précife elle prit aux travaux de fon mari. Nous favons feulement qu'elle réunit & fit réunir par Rouffeau de volumineux matériaux fur le mérite des femmes, & qu'elle s'effaya à une traduction de *Pétrarque*. Elle compofa auffi, fous l'humble titre d'*Effais*, certains réfumés de fes opinions philofophiques, où elle eft fort en avance des idées de fon temps, & où elle arrive même jufqu'aux idées humanitaires & faint-fimoniennes. « Cette femme remarquable, dit George Sand, n'a jamais voulu occuper dans la république des lettres férieufes la place qu'elle méritait..... Elle a laiffé à Chenonceau quelques écrits fort courts, mais très-pleins d'idées nettes & de nobles fentiments. Ce font, en général, des penfées détachées, mais dont le lien eft très-logique. Un petit traité du *Bonheur*, en quelques pages, nous a paru un chef-d'œuvre. Pour en faire comprendre la portée philofophique, il nous fuffit d'en tranfcrire les premiers mots : *Tous les hommes ont un droit égal au bonheur;* textuellement : « Tous les hommes ont un droit égal au *plaifir*..... » La forme de fes écrits eft auffi limpide que fon âme, auffi délicate, fouriante & fraîche que les traits de fon vifage. Cette forme eft fienne, & la correction élégante n'y nuit point à l'originalité. Elle écrit la langue de fon temps, mais elle a le tour de Montaigne, le

trait de Bayle, & l'on voit que cette belle dame n'a pas craint de ſecouer la pouſſière des vieux maîtres. Elle ne les imite pas, mais elle ſe les eſt aſſimilés, comme un bon eſtomac nourri de bons aliments. »

Quant à Dupin de Francueil, il ne ſongea guère à la littérature. C'était cependant une nature heureuſement douée & capable de cultiver avec un égal ſuccès les lettres, les ſciences & les arts. Il n'était pas ſeulement bon muſicien, il était auſſi peintre & même graveur. On a de lui deux vues du château de Chenonceau, qui ne ſont pas ſans mérite d'amateur : l'une gravée par lui-même, l'autre gravée d'après ſon deſſin, par Aveline. Mme d'Epinay, avec laquelle il entretint une étroite liaiſon pendant pluſieurs années, a confirmé en quelques lignes le portrait favorable que Jean-Jacques nous a laiſſé de Francueil. « Auprès de qui ne réuſſirait-il pas? dit-elle. Il peint à merveille; il eſt grand compoſiteur en muſique; il a toutes ſortes de connaiſſances & une gaîté charmante. » C'était l'homme de ſalon, l'homme charmant par excellence, comme on l'entendait au ſiècle dernier. Il était beau, élégant, ſoigné, gracieux, parfumé, enjoué, aimable, affectueux & d'une humeur conſtamment égale. « Son eſprit, dit la comteſſe de Horn, ſa ſeconde femme, était une encyclopédie d'idées, de connaiſſances & de talents qui ne s'épuiſa jamais pour moi. Il avait le don de ſavoir toujours s'occuper d'une manière agréable pour les autres autant que pour lui-même. Le jour, il faiſait de la muſique avec moi ; il était excellent violon & faiſait ſes violons lui-même, car il était luthier, outre qu'il était horloger, architecte, tourneur, peintre, ſerrurier, décorateur, cuiſinier, poëte, compoſiteur de muſique, menuiſier & qu'il brodait à merveille. Je ne ſais pas ce qu'il n'était pas. Le malheur, c'eſt qu'il mangea ſa fortune à ſatisfaire tous ſes inſtincts divers & à expérimenter toutes choſes ; mais je n'y vis que du feu, & nous nous ruinâmes le plus aimablement du monde. Le ſoir, quand nous n'étions pas en fête, il deſſinait à côté de moi, tandis que je faiſais du parfilage. »

Comme ſon père, Francueil fut marié deux fois. Il épouſa

en premières noces, en 1737, Suzanne Bollioud de Saint-Julien, dont il n'eut qu'une fille, Madeleine-Suzanne, née à Paris le 4 juillet 1751 (1). Celle-ci époufa Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, fils de Vallet de la Touche & par conféquent neveu de Mme Dupin, receveur général des finances de Metz & Alface après fon beau-père, & plus tard tréforier général des domaines de la ville de Paris. En fecondes noces, Dupin de Francueil s'unit à une bâtarde de Maurice de Saxe, l'illuftre vainqueur de Fontenoy, de Rocoux & de Lawfeld.

Le maréchal de Saxe était lui-même un fils naturel de la belle comteffe fuédoife Aurore de Kœnigfmarck & de Frédéric-Augufte II, électeur de Saxe & roi de Pologne. Comme il allait fouvent de Chambord à Paris chercher des diftractions & des plaifirs, il remarqua à l'Opéra une jeune débutante, Marie Rinteau, connue au théâtre fous le nom de Mlle Verrière, & il noua avec elle des relations. Le 19 octobre 1748, Marie Rinteau donna le jour à une fille, Marie-Aurore, qui fut baptifée comme étant la fille d'un prétendu bourgeois de Paris, Jean-Baptifte de la Rivière. A la mort du maréchal de Saxe, en 1750, fa nièce, Marie-Jofèphe de Saxe, fille d'Augufte III de Pologne, laquelle avait époufé le Dauphin fils de Louis XV, plaça Marie-Aurore au couvent de Saint-Cloud, & fe chargea de fon éducation & de fon mariage, lui intimant défenfe de voir & de fréquenter fa mère. Quand Aurore eut dix-huit ans, on fit rectifier fon acte de baptême, & un arrêt du Parlement, du 4 juin 1766, la reconnut comme fille naturelle du maréchal & lui en donna le nom. Elle fut mariée au comte de Horn, bâtard de Louis XV, lieutenant du roi à Scheleftadt, qu'un duel emporta au bout de quelques femaines. La jeune veuve alla retrouver fa mère, & vécut avec elle pendant plufieurs années dans le monde interlope qu'elle attirait fur fes pas. Dans cette fociété équivoque on jouait la comédie de falon, & Francueil fit pour le théâtre

(1) La généalogie de Bollioud de Saint-Julien fe trouve dans l'*Armorial général* de d'Hozier, regiftre 4e.

des sœurs Verrière la musique d'un drame, la *Courtisane amoureuse*, dont le poëte Colardeau avait écrit les paroles. La musique est bonne & bien nourrie, dit Bachaumont, mais on reproche à l'auteur des longueurs & beaucoup de réminiscences.

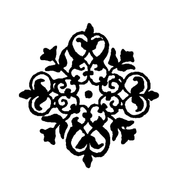
A la mort de sa mère, la comtesse de Horn se retira dans un couvent. Les hommages du vieux Dupin de Francueil (il avait alors 62 ans), vinrent l'y retrouver avec un caractère plus sérieux. Aurore de Saxe hésita longtemps à contracter cette alliance, à cause de la disproportion d'âge, & aussi parce qu'on regardait le receveur général de Metz & Alsace comme un trop mince personnage. Elle se décida pourtant, pour avoir une situation indépendante; & comme il y avait à craindre quelque opposition, le mariage eut lieu en 1777 en Angleterre, dans la chapelle de l'ambassade française. L'année suivante il leur naquit un fils, Maurice-François-Elisabeth, qui fut le père de George Sand. C'est ainsi que le célèbre auteur du *Marquis de Villemer* a pu dire en toute vérité qu'elle était d'une manière illégitime, mais très-réelle, la petite cousine de Louis XVI, de Louis XVIII & de Charles X.

Receveur général du duché d'Albret, Dupin de Francueil passait avec sa femme & son fils une partie de l'année à Châteauroux. Il établit dans cette ville des manufactures de draps, & répandit par son activité & ses largesses beaucoup d'argent dans le pays. Il était prodigue, sensuel, & menait un train de prince. Il avait à ses gages une troupe de musiciens, de cuisiniers, de parasites, de laquais, de chevaux & de chiens, donnant tout à pleines mains au plaisir & à la bienfaisance, voulant être heureux & que tout le monde le fût avec lui.

Louis-Claude-Armand Dupin de Chenonceau n'avait pas fait une alliance moins brillante que son frère Francueil. Comme nous l'avons vu plus haut, il avait épousé en 1749 Louise-Alexandrine-Julie, fille unique de Bertrand, vicomte de Rochechouart. C'était une grande alliance; mais la fiancée n'était pas riche, & elle n'apporta guère que son nom à

Dupin de Chenonceau. Elle n'en eut qu'un fils, Claude-Sophie Dupin de Rochefort, qui fut élevé ſelon les principes de l'*Emile*.

Tels ſont les perſonnages qui, après les rois & les princes, entrèrent en poſſeſſion de Chenonceau.





XXII

TRAVAUX ET ACQUISITIONS DES DUPIN

1733-1788

En prenant possession de Chenonceau, Claude Dupin s'empressa de le remettre en bon état. Le duc de Bourbon, il est vrai, venait d'y dépenser 32,000 livres en réparations ; mais comme on n'avait pas procédé dans les devis & dans la réception des ouvrages avec une extrême fidélité, il y avait encore beaucoup à faire. Le nouveau devis dressé par les experts en 1733 porte les réparations à effectuer à plus de 70,000 livres, dont la moitié pour le seul curage des douves & le rétablissement des *perrés*. Ces grands travaux furent exécutés les années suivantes. Le goût qui dominait à cette époque ne permit pas de restaurer d'une manière intelligente, & l'on n'hésita point à faire disparaître la décoration funèbre de l'appartement de la reine Louise, à détruire les principales dispositions de l'établissement des Capucines, à transformer l'élégante toiture des Dômes à l'impériale en une toiture vulgaire, & à supprimer les fontaines du parterre de Diane & du jardin vert, & la fontaine du Rocher, dont les canaux avaient été interceptés pendant la malheureuse administration des créanciers des Vendôme. La galerie du premier étage, qui était remplie de tableaux, fut distribuée en appartements, & au bout l'on éleva un petit théâtre de société, lorsque Mme de Pompadour, qui jouait parfaitement bien la comédie, eut mis à la mode ce genre de distraction.

Les jardins furent l'objet d'un ſoin particulier. Les arbres & les brouſſailles, livrés à eux-mêmes depuis près d'un ſiècle, avaient gagné les jardins, les parterres, les cours & les terraſſes. Il fallut arracher & défricher, & replanter à nouveau. Deux vergers furent peuplés des meilleures eſpèces d'arbres fruitiers, empruntées à la pépinière royale de Port-Cordon, près du Pleſſis-lès-Tours; les peupliers de Lombardie, nouvellement introduits en France, furent acclimatés en Touraine dans le parc de Civray; les mûriers blancs, oubliés depuis tant d'années, furent multipliés pour le ſervice d'une magnanerie, & de grandes avenues d'ormeaux furent établies. La direction de toutes ces plantations fut confiée à François Sailly, habile jardinier.

L'amélioration de la terre ne fut pas négligée. Des vignes à plant de Champagne furent créées, & l'on fit venir un vigneron champenois pour les diriger & initier à ſa méthode les vignerons locaux. Cinq arpents de vignes furent plantés de plants de Joué, & traités par la méthode de ce vignoble. De grands foſſés de cinq pieds de largeur & de quatre pieds de profondeur, furent creuſés, ſuivant un ordre royal du 31 août 1733, entre les bois de la châtellenie & les bois du roi, à une ſeule jetée du côté des bois du roi, pour en marquer nettement la ſéparation. Le Moulin-Fort fut rétabli & joint à la rive droite par un pont de bois; mais comme ce pont interrompait la navigation, un canal navigable fut ouvert en 1739, aux dépens de la rive gauche, ſur les plans de l'ingénieur Martin Paſcot. Enfin Claude Dupin fit inventorier & claſſer ſes archives par l'abbé Gerbault, pour conſtater les redevances dues au ſeigneur. Ces diverſes meſures relevèrent promptement le revenu de Chenonceau, & en 1741 la terre put être affermée par bail général pour 5,500 livres.

Claude Dupin s'occupa auſſi d'augmenter ſa propriété, & il fit une foule de petites acquiſitions ſur les deux rives du Cher, acquiſitions dont le prix dépaſſa 40,000 livres. Il acheta en outre pluſieurs domaines plus importants dont nous allons dire un mot.

Les Vieilles-Cartes forment un domaine aſſez conſidérable,

ſitué à Civray, ſur la liſière de la forêt d'Amboiſe. Les barons d'Amboiſe l'avaient anciennement concédé, à la charge d'un ſervice annuel de cinq ſols tournois de franc devoir, payables en l'hôtel ſeigneurial de Civray, & d'un droit de terrage d'une gerbe ſur neuf. Malgré la douceur de ces conditions, au commencement du xve ſiècle, les Cartes étaient déſertes & en ruine, & les terres, péniblement eſſartées, étaient retournées à l'état ſauvage. Pierre d'Amboiſe, déſirant voir ces lieux défrichés & habités, & voulant traiter favorablement « ſon très-cher & bien amé clerc & ſerviteur Pierre du Meſnil, » lui abandonna en 1421 les Vieilles-Cartes, la Burgaudière & la Bourdonnière, à la ſimple charge des cinq ſols de devoir & d'un droit de terrage réduit à la onzième gerbe. La terre des Vieilles-Cartes paſſa enſuite entre les mains de la famille Marques. Nous avons vu Guillaume Marques, ſeigneur de la Folaine & de Chedigny, déſireux de rentrer dans la poſſeſſion de Chenonceau dont il avait été dépouillé par Thomas Bohier, vendre en 1502 les Cartes & la Pinſonnière à François Sauvage, ſieur de la Chevalerie (1).

Après une longue ſuite de propriétaires peu intéreſſants, Claude Dupin acquit les Cartes avec le Petit-Bois, en 1737, moyennant 14,150 livres, de Jean-Pierre Cheſnon de Champmorin, préſident en l'élection de Tours.

La Pinſonnière était un petit domaine en roture qui relevait du fief des Cartes au cenſif coutumier, c'eſt-à-dire à raiſon d'un denier pour chaque quartier de terre (25 chaînées). Après avoir appartenu quelque temps aux Marques, ce domaine paſſa, à la fin du xvie ſiècle, dans la famille Lhomme,

(1) Ce François Sauvage était contrôleur de l'argenterie du roi ; il fut anobli par Charles VIII en 1496, pour les ſervices qu'il avait rendus pendant l'expédition d'Italie. Pour demeurer à portée de la cour, il fit bâtir le petit hôtel qu'on remarque en face de la gare d'Amboiſe, & qui porte encore ſon nom. Une tradition populaire, d'ailleurs très-invraiſemblable, corrompant le nom de la maiſon de *Sauvage*, en a fait le *Sevrage*, & a voulu y voir le lieu où fut ſevré Charles VIII. Cette erreur eſt réfutée par pluſieurs pièces authentiques.

qui lui emprunta ſon nom. Les Lhomme de la Pinſonnière furent pendant deux ſiècles ſommeliers ordinaires de la ſommellerie du roi de France, chefs du gobelet & des proviſions ordinaires des vins de la bouche du roi & de ſa maiſon ; cette charge conférait la nobleſſe.

Le Petit-Bois n'avait pas plus d'importance féodale que la Pinſonnière. C'était un de ces petits manoirs roturiers qui s'élevèrent de toutes parts autour du château d'Amboiſe, pour loger les ſerviteurs & les officiers domeſtiques de la maiſon du roi quand le ſervice de leur quartier ne les appelait pas à la cour. Le Petit-Bois n'avait aucuns droits ſeigneuriaux & relevait du château de Chiſſé à denier à quartier. Claude Dupin revendit cette terre à Julien Quinet de Piſieux, directeur général des domaines du roi en la généralité de Bourges, qui mourut au Petit-Bois en 1782, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Une autre acquiſition tentait beaucoup Claude Dupin, parce que les terres en étaient enclavées parmi toutes celles de la châtellenie de Chenonceau, ſur les deux rives du Cher, dans les paroiſſes de Civray & de Francueil : c'était le fief de Vaux ou de l'Ile, ainſi appelé parce qu'il appartenait au prieuré de l'Ile Saint-Sauveur d'Amboiſe, membre dépendant de l'abbaye de Villeloin. Le grand-prieur de Villeloin & le prieur d'Amboiſe, fatigués des procès que la poſſeſſion de cette terre leur avait attirés, vendirent à Dupin le fief de l'Ile, eſtimé 800 livres, & Dupin leur donna en échange la cloſerie de la Touche à Chiſſé, eſtimée 1,200 livres, tenue du fief de Chiſſé à raiſon de denier à quartier ſeulement. Comme il s'agiſſait d'un bien eccléſiaſtique, le Parlement nomma des commiſſaires pour s'aſſurer du mérite de l'échange, &, ſur leur rapport favorable, il homologua le contrat en 1739. Dupin prit poſſeſſion réelle & actuelle du fief de l'Ile, « en allant & venant en & au-dedans des terres, prés & vignes dépendant dudit fief, y caſſant des mottes, rompant des branches d'arbres & de ceps, jetant des pierres & faiſant autres choſes dénotant la vraie poſſeſſion. »

Les noms que nous rencontrons dans l'aveu & dénombre-

ment du fief de l'Ile nous montrent qu'à une certaine date Civray comptait dans sa population un grand nombre de personnages attachés à la cour ou engagés dans les hautes administrations de l'Etat. Quelques-uns de ces personnages furent même illustres. Ainsi l'hôtel du Petit-Champ (c'est aujourd'hui l'école de Civray), fut bâti par Diane, fille naturelle de Henri II, légitimée de France. Veuve à quatorze ans d'Horace de Farnèse, duc de Castro, Diane de France se remaria en 1557 avec François, duc & maréchal de Montmorency, fils aîné d'Anne, connétable de France, le protégé particulier de la duchesse de Valentinois. A la mort de la duchesse de Montmorency, en 1619, son héritage passa à haut & puissant prince Louis de Valois, duc d'Angoulême, colonel général de la cavalerie légère de France, qui vendit le Petit-Champ, en 1627, à messire Charles d'Escoubleau, marquis d'Aluye & de Sourdis.

Claude Dupin reprit le Petit-Champ en 1753, en vertu du retrait féodal, & compléta ainsi ses acquisitions précédentes. Par là, il devint seigneur de toute la paroisse de Civray, à l'exception de ce qui dépendait du fief de Mesvre.

Dupin avait des vues beaucoup plus étendues, & il convoitait même la baronnie d'Amboise, lorsque ce beau domaine lui fut enlevé par un compétiteur puissant, contre lequel il eût été bien imprudent de lutter : nous voulons parler du duc de Choiseul, avec lequel les propriétaires de Chenonceau eurent à entretenir des relations de voisinage & d'affaires.

Le château de Chanteloup, qui devint l'habitation de M. de Choiseul, n'a acquis quelque célébrité qu'au XVIII[e] siècle. C'était auparavant un simple domaine rural, tenu en roture de la baronnie d'Amboise, & situé sur la lisière de la forêt dans le voisinage des loups, circonstance qui lui a valu son nom. Aussi l'histoire en est-elle fort obscure, & nous ne pouvons guère citer, parmi ses propriétaires anciens, qu'un maître-queux de cuisine du roi, en 1523.

La notoriété de Chanteloup ne commence qu'avec M[me] des Ursins. Cette femme ambitieuse, non contente de régner en

Eſpagne en toute autorité & puiſſance avec le ſimple titre de *camerera mayor*, n'avait rêvé rien moins qu'une ſouveraineté véritable. Auſſi, lorſque Philippe V délaiſſa à l'électeur de Bavière les provinces qui étaient demeurées en ſon obéiſſance aux Pays-Bas, elle eut ſoin de faire ſtipuler qu'il lui ſerait donné un domaine d'un ſeul tenant, de la valeur de 100,000 livres de rente, ſur les frontières françaiſes, pour en jouir en toute ſouveraineté. Sur cette promeſſe, la princeſſe des Urſins bâtit un beau projet : ce fut d'échanger avec Louis XIV la ſouveraineté qui lui ſerait aſſignée ſur ſa frontière, & d'avoir à la place, ſa vie durant, la Touraine & le pays d'Amboiſe, où elle ſe propoſait de venir finir ſes jours.

« Dans ce deſſein qu'elle crut immanquable, dit Saint-Simon, elle envoya en France d'Aubigny, ſon écuyer favori, avec ordre de lui préparer une belle demeure pour la trouver toute prête à la recevoir. Il acheta un champ près d'Amboiſe, ſans terre ni ſeigneurie, parce qu'étant ſouveraine de la province elle n'en avoit pas beſoin. Il ſe mit auſſitôt à y bâtir très-promptement, mais ſolidement, un vaſte & ſuperbe château, d'immenſes baſſes-cours, des communs prodigieux, avec tous les accompagnements des plus grands & des plus beaux jardins, à la magnificence deſquels les meubles répondirent en tous genres. La province, les pays voiſins, Paris, la cour même en furent dans l'étonnement. Perſonne ne pouvoit comprendre une dépenſe ſi prodigieuſe pour une ſimple guinguette, puiſqu'une maiſon au milieu d'un champ, ſans terres, ſans revenus, ſans ſeigneurie, ne peut avoir d'autre nom, & moins encore une cage ſi vaſte & ſi ſuperbe pour l'oiſeau qui la conſtruiſoit. Ce fut longtemps une énigme... On ne pouvoit imaginer qu'un auſſi petit compagnon que l'étoit d'Aubigny, quelques richeſſes qu'il eût amaſſées, pût ni oſât faire un pareil bâtiment pour ſoi. Ce ne fut que peu à peu que l'obſcurité fut percée. On ſoupçonna que Mme des Urſins le faiſoit agir & ſe couvroit de ſon nom. On penſa qu'elle pouvoit laſſer ou ſe laſſer enfin de l'Eſpagne, & vouloir venir achever ſa vie dans ſon pays, ſans y traîner à la cour ni dans Paris, après avoir ſi deſpoti-

quement régné ailleurs. Mais un palais, qui n'étoit pourtant qu'une guinguette, ne s'entendoit pas pour ſa retraite; ce ne fut que l'éclat que ſa prétendue ſouveraineté fit par toute l'Europe qui commença à ouvrir les yeux ſur Chanteloup : c'eſt le nom de ce palais, dont à la fin on ſut la deſtination. »

La chute de cette ambitieuſe femme, en 1713, ne lui permit pas d'habiter cette belle demeure, ſi complètement achevée en tout, & meublée entièrement avant qu'elle eût perdu l'eſpérance d'y jouer la ſouveraine. Chanteloup demeura en propre à d'Aubigny, qui ne cacha plus à perſonne que ce n'était ni pour ſoi ni de ſon bien qu'il l'avait bâtie & meublée. Son gendre, le marquis d'Armentières-Conflans, vendit le château en 1761 au duc de Choiſeul, qui, devenu bientôt propriétaire de la baronnie d'Amboiſe, fit ériger le tout en duché-pairie par Louis XV en 1764.

Le duc de Choiſeul ſe garda bien d'habiter le château d'Amboiſe; il ne faut point l'en blâmer, car il y eût peut-être plus détruit que le ſénateur Roger-Ducos. Séduit par l'admirable ſituation de Chanteloup, par les immenſes communs qui le deſſervaient & par le voiſinage immédiat de la forêt, il s'y inſtalla & ne négligea rien pour l'embellir encore. Il fit percer dans les bois de longues avenues à la françaiſe, qui rayonnèrent du château juſqu'aux extrémités de la forêt, &, grâce à la tolérance des propriétaires riverains, entre autres de Claude Dupin, ces percées furent prolongées à travers les bois voiſins. De plus, le duc conçut la penſée d'amener à Chanteloup les eaux des étangs Jumeaux, & il reprit ces étangs à Armand Dupin, qui en était alors propriétaire par engagement pour 8,000 livres. Mais comme ces eaux étaient loin de ſuffire à tous les effets qu'on ſe propoſait de produire à Chanteloup, on ouvrit dans les bois des Dupin de nombreuſes rigoles, larges de 15 à 25 pieds, deſtinées à recueillir de toutes parts les eaux pluviales & à les conduire dans le grand étang. Ces rigoles, qui meſuraient enſemble près de cinq kilomètres de développement, purent largement alimenter le vaſte baſſin de

départ, d'où les eaux étaient conduites à Chanteloup en des canaux fermés de dix kilomètres de longueur. Ce grand travail fut exécuté de 1765 à 1768, sous la direction de l'ingénieur Laurent; magnifique ouvrage, que la Révolution détruisit brutalement, comme tant d'autres choses.

M. de Choiseul avait eu un moment la pensée d'acheter Chenonceau, & un contrat de vente avait même été préparé à cet effet; mais ce projet n'eut pas de suite, & le duc se contenta de revendiquer la terre de Civray, partie engagée de son domaine. Claude Dupin ne se vit pas sans chagrin dépouillé d'une seigneurie si proche de son château & enclavée dans ses autres terres, & il fit offrir au duc de Choiseul le fief des Infernets que la forêt d'Amboise enveloppait de toutes parts. Le duc consentit volontiers à cet arrangement, & l'échange eut lieu moyennant une soulte de 5,600 livres payée par Chenonceau.

Depuis son acquisition en 1761, le duc de Choiseul était venu régulièrement chaque année passer deux ou trois mois au printemps dans sa terre de Chanteloup. Là, pour faire diversion aux soucis de la politique, il s'occupait d'agriculture, bâtissait des fermes, provoquait des améliorations de toutes sortes, fondait la petite paroisse de Lussault & en construisait l'église, défrichait des terrains incultes, achetait des troupeaux de moutons, en faisait carder & filer la laine, & établissait des manufactures de draps & d'étoffes. « Amboise est une nouvelle Salente, écrivait Mme du Deffant à Voltaire, mais dont les lois ne sont pas dictées par un pédant. Soyez son émule dans votre ville de Versoix, & faites à qui mieux mieux le bonheur de tout ce qui vous environne. »

La politique se chargea bientôt d'envoyer à la campagne le sage Idoménée qui voulait ressusciter Amboise & rendre à cette petite ville l'importance & l'activité qu'elle avait perdues depuis le départ de la cour. Une lettre de cachet relégua le duc à Chanteloup. Cette chute grandit l'exilé. Une foule de personnages illustres quittèrent Versailles pour aller faire leur cour au ministre tombé. Pour honorer la

mémoire des deux cent dix perſonnes qui étaient venues le conſoler dans ſon exil, le duc de Choiſeul réſolut d'élever un monument. Il en confia l'exécution à ſon architecte Le Camus, & chargea l'abbé Barthélemy d'en compoſer l'inſcription commémorative. Ainſi s'éleva la pagode de Chanteloup, de 1775 à 1778.

Les Dupin ne figurèrent point ſur la liſte des deux cent dix viſiteurs de Chanteloup, & n'eurent aucune raiſon d'être fiers en regardant la pagode. Simples financiers enrichis, ils ne comptaient point pour un duc & pair, &, quoique Mme Dupin eût des amies intimes dans le grand monde, elle n'était point reçue chez le duc de Choiſeul. Obſéquieuſe déférence d'une part, & de l'autre protection affectueuſe, tel fut le double caractère des relations de Chenonceau & de Chanteloup. Un petit trait les fera juger. Quand Mme Dupin acquit le fief de Cornillau & dut en payer les lods & ventes au duché d'Amboiſe, elle demanda humblement qu'il lui fût fait remiſe gracieuſe du quart de ce droit. Le duc de Choiſeul ouvrit la main plus généreuſement, & fit la remiſe du tiers, pour montrer par cette gratification ſon « reſpectueux attachement » à Mme Dupin.

Armand Dupin de Chenonceau ſongea auſſi à augmenter la magnifique terre dont il devait être l'héritier, &, peu de temps après ſon mariage, il acheta la châtellenie de Broſſe & le domaine des Coudrais, auquel étaient annexées la Bellaudière & la Minière ou fief Soyer. De Broſſe, nous aurions peu de choſes à dire; mais les Coudrais méritent une mention ſpéciale.

Ce manoir, aſſis à la limite de Francueil & de Saint-Georges, eſt une conſtruction de la première moitié du XVIe ſiècle. On y remarque une fort belle cheminée de la Renaiſſance, où la dorure était jetée à profuſion. Dans le trumeau carré qui la ſurmonte, une peinture à freſque repréſente, au milieu d'un atelier de charron ou de forgeron, trois ouvriers *embattant* une roue, avec cette inſcription :

ORNAMENTVM HEREDITATIS LABOR.

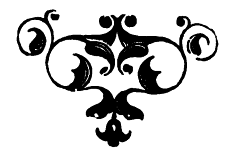
Eſt-ce la deviſe d'un parvenu qui, après être ſorti des rangs obſcurs de la ſociété par ſon travail & ſon intelligence, s'honore de l'humilité de ſon origine? Nous l'ignorons; mais nous penchons à attribuer la conſtruction de ce manoir à Jacques Galocheau, maître-école & chanoine de l'égliſe Monſieur ſaint Martin de Tours, iſſu d'une modeſte famille bourgeoiſe tourangelle, qui en était propriétaire en 1515.

La tradition locale veut que les Coudrais aient ſervi de rendez-vous de chaſſe & de galanterie à François Ier & à Diane de Poitiers. L'ornementation des poutres de la ſalle principale, où ſe voient les D & les H unis, comme aux plafonds de Chenonceau, avec des croiſſants entrelacés & des cœurs enflammés, donne à cette opinion une grande vraiſemblance. Nous ſavons d'ailleurs, par les lettres patentes de 1517, que François Ier allait « ſouvent chaſſer & prendre ſon paſſe-temps » ſur les deux rives du Cher, & que la conſtruction du pont de Chenonceau fut autoriſée principalement pour faciliter à la chaſſe royale le paſſage de la rivière. Il ſemble donc hors de doute que les Coudrais aient quelquefois reçu les viſites familières de la cour.

Claude Dupin mourut ſubitement à Paris, le 25 février 1769. Il avait été précédé dans la tombe par ſon ſecond fils. Les écarts de Dupin de Chenonceau avaient déterminé ſa famille à ſolliciter contre lui une lettre de cachet, & ſous prétexte de folie, à le faire enfermer d'abord à Pierre-Enciſe, en 1762, puis à l'expatrier à l'Ile de France, où il mourut le 3 mai 1767. En partant pour l'exil, Chenonceau avait confié à ſa mère une petite fille illégitime. Mme Dupin adopta cette enfant, lui fit donner une brillante éducation & l'appela plus tard près d'elle en qualité de lectrice.

Dupin de Francueil mourut en 1787, laiſſant un grand déſordre dans ſes comptes avec l'Etat & dans ſes affaires perſonnelles. Avec les débris de ſa fortune, ſa veuve, la comteſſe de Horn, acheta, pour 300,000 livres, la terre de Nohant, peu éloignée de Châteauroux. Elle s'y retira après la Terreur & s'y occupa de l'éducation de ſon fils Maurice, puis de ſa petite-fille, la future George Sand.

Dupin de Rochefort, fils de Dupin de Chenonceau, avait épouſé Mlle de Saint-Romain. Il mourut le 18 ſeptembre 1788, ſans avoir de poſtérité, & la veuve, déſertant la maiſon de ſa belle-mère, convola bientôt en ſecondes noces avec le jeune avocat qui devait être un jour le chancelier Paſquier.





XXIII

MADAME DUPIN ET LA RÉVOLUTION

1788-1799

Après la mort de ſon mari, Mme Dupin viſita plus fréquemment Chenonceau & prit les diſpoſitions néceſſaires pour s'y inſtaller d'une manière permanente & y finir ſes jours. Non contente des améliorations matérielles qu'elle y introduiſait, elle cherchait, par la bienfaiſance, à ſe créer autour d'elle comme une famille morale. Elle s'occupait des pauvres de ſes quatre paroiſſes, leur diſtribuait des vêtements & les faiſait ſoigner, dans leurs maladies, par Pierre Bretonneau, maître en chirurgie établi à Saint-Georges, à qui elle donnait 120 livres de gages par an. Le fils de ce dernier, Pierre-Fidèle Bretonneau, fut auſſi l'objet de ſa ſollicitude. Elle avait pu apprécier la rare intelligence de cet enfant, à qui ſon oncle maternel, l'abbé Lecomte, curé de Chenonceau, donnait des leçons de latin, en même temps qu'aux jeunes de Villeneuve, & elle lui facilita les moyens de pourſuivre à Paris ſes études médicales, en le logeant dans ſa maiſon de la rue de la Roquette, chez ſa lectrice Marie-Thérèſe Adam. C'eſt là que le jeune Bretonneau, lié avec tous ſes maîtres de l'école de Paris, Duméril, Cuvier, Chaptal, Corviſart, Bayle, Guerſant, Savigny, Obeuf, l'oculiſte Karr & Jean-Baptiſte Cloquet, préludait à ces admirables travaux qui devaient faire de lui une des gloires de la ſcience médicale & une des illuſtrations de Chenonceau.

Au milieu de ces foins pieux & de ces œuvres de charité, les années s'aggravaient fur la tête de Mme Dupin, &, comme il arrive fouvent aux vieillards attardés dans la vie, la folitude fe faifait autour d'elle. La mort de fon petit-fils Rochefort, le 18 feptembre 1788, augmenta fon ifolement. De fa nombreufe famille, il ne reftait plus à cette date à Mme Dupin qu'un feul neveu, Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, fils de Vallet de la Touche, d'abord confeiller d'Etat & l'un des trois membres du comité des finances pour le contentieux, puis tréforier général des domaines de la ville de Paris. Il avait époufé Madeleine-Suzanne, fille de Dupin de Francueil, & il en avait deux enfants, fur lefquels Mme Dupin reporta tous les foins d'une tendreffe vraiment maternelle. Cet appui manqua bientôt à la pauvre femme au moment le plus critique. Le tréforier général de la ville de Paris touchait de trop près aux receveurs généraux pour être épargné par la Révolution qui lui faifait contre-figner les ordres de paiement des maffacreurs de feptembre, & il n'échappa que par une mort prématurée, le 21 ventôfe an II, à l'échafaud dont il était menacé (1).

Cette mort laiffa Mme Dupin dans l'ifolement le plus complet, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Elle n'avait pas attendu les horreurs de la Révolution pour quitter Paris, & elle s'était réfugiée à Chenonceau, où, depuis longtemps, elle s'était concilié l'affection générale par fes bienfaits. Le refpect univerfel dont elle était entourée la fauva, & elle eut le bonheur de trouver près d'elle, dans le curé de Chenonceau, un homme de cœur & d'intelligence, dont le dévoûment ne lui fit pas défaut dans les moments les plus terribles, & qui, chaffé de fa cure par les événements, vint s'inftaller au château comme régiffeur. L'abbé Lecomte s'était jeté avec

(1) *Les Myftères de la Mère de Dieu dévoilés ;* troifième volume des *Caufes fecrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, par Vilate, ex-juré au tribunal révolutionnaire de Paris, détenu. A Paris, l'an III de la République françaife. Chapitre IX, *Dupin faifant des farces ;* chapitre X, *Mort tragique de Villeneuve.*

beaucoup d'ardeur, ſoit par feinte, ſoit par entraînement, dans toutes les idées avancées de l'époque. Il avait été nommé préſident du comité révolutionnaire du diſtrict d'Amboiſe, & lorſqu'on procéda, le 14 mars 1791, à l'élection de l'évêque conſtitutionnel d'Indre-&-Loire, il obtint 20 voix ſur 329 votants. Il profita de ſon influence pour détourner de la tête vénérée de ſa vieille amie toutes les perſécutions qui la menaçaient, & il parvint même, par un trait d'eſprit, à ſauver le château de la deſtruction. Un jour qu'on parlait, au comité révolutionnaire d'Amboiſe, de démolir « la maiſon de Chenonceau, » (le château avait été deſtitué de ſon titre), l'abbé Lecomte s'écria avec un grand ſérieux : « Eh quoi ! citoyens, ne ſavez-vous pas que Chenonceau eſt un pont ? Vous n'avez qu'un ſeul pont ſur le Cher, entre Montrichard & Bléré, & vous voulez le démolir ! Vous êtes les ennemis du bien public ! » Ce mot heureux eut un plein ſuccès. Chenonceau fut ſauvé en ſa qualité de pont, & déſormais ouvert au public, pour intéreſſer tout le monde à ſa conſervation.

Si l'abbé Lecomte parvint à détourner de Mme Dupin les plus gros périls, il ne réuſſit pas toujours à lui épargner les tracaſſeries & les vexations ; mais ſon dévoûment & ſon intelligence les atténuèrent autant qu'il lui fut poſſible. Quand un décret de la Convention, du 17 juillet 1793, ordonna le brûlement de tous les titres féodaux, il procéda avec un ſoin extrême au triage des archives ; il abandonna tous les ſceaux chargés d'armoiries, & une vingtaine de lettres-patentes, par leſquelles les rois reconnaiſſaient que les ſeigneurs de Chenonceau leur avaient rendu foi & hommage, aveu & dénombrement ; il y joignit tous les papiers du greffe, dont la juridiction était abolie, & toutes les déclarations cenſuelles des tenanciers. Tous ces titres, parmi leſquels il ne faut regretter que les lettres-patentes, à cauſe des ſignatures royales, remplirent deux tombereaux, & l'on en fit un auto-da-fé ſolennel devant la porte de l'égliſe, opération appuyée d'un bon procès-verbal, pour détourner les perquiſitions des comités révolutionnaires du département. Tous les autres

papiers furent confervés comme titres de propriété, & mis fous la protection des fcellés de la commune, en attendant des jours plus calmes.

Si l'incendie de cette montagne de paperaffes inutiles ne fut pas, au fond, un facrifice bien douloureux, d'autres mefures, commandées par les circonftances, furent plus défaftreufes. C'eft ainfi qu'il fallut laiffer mutiler toutes les armoiries du château, & jeter aux flammes foixante-huit tableaux repréfentant des têtes couronnées, & parmi eux un admirable portrait de Louis XIV, que le roi avait donné à Samuel Bernard. Il n'en refte plus aujourd'hui que le cadre dépouillé de fes fleurs de lis, travail merveilleux & digne du grand roi. Avec les tableaux furent brûlés une foule de panneaux & de boiferies, où fe trouvaient peints & fculptés des H & des C couronnés de fleurs de lis & autres fymboles de la royauté. Les pièces de monnaie elles-mêmes furent confidérées comme des emblèmes féditieux, parce qu'elles portaient « l'effigie des ci-devant tyrans de France, » & Mme Dupin fut contrainte d'échanger tout fon numéraire contre des affignats au pair, échange qui, fous couleur de politique, n'était qu'une fpoliation déguifée. La fpoliation reparut fous forme d'emprunt forcé &, dans le rôle de l'an IV, Mme Dupin fut taxée à 6,000 fr., qu'elle paya, favoir : 400,000 fr. en affignats, repréfentant feulement 4,000 fr., à raifon de cent capitaux pour un, & 2,000 fr. en grains, verfés à fa terre du Blanc, en Berry. La loi du 19 thermidor an VII, relative à un autre emprunt forcé de cent millions, la frappa encore d'un nouvel impôt extraordinaire de 7,400 fr., qu'elle s'empreffa de payer.

Outre les impôts & les emprunts forcés, la Révolution entraînait après elle bien d'autres charges : dons volontaires, foufcriptions patriotiques, fêtes populaires, commémorations funèbres, fecours aux foldats bleffés, &c.; & quoique Mme Dupin fût profondément atteinte dans fa fortune par la Révolution, elle s'empreffait de contribuer largement à toutes ces manifeftations pécuniaires, pour acheter le repos. Les communes voifines, abufant de fa bonté naturelle & de la ter-

reur qu'il était facile d'inspirer par des menaces à une femme octogénaire, lui adressèrent, dans le style sottement emphatique de l'époque, toutes sortes de demandes indiscrètes auxquelles il fallait bien acquiescer. Le bourg de Chenonceau débuta par une exigence modeste & se contenta d'un drapeau tricolore & d'un grand banquet pour la garde nationale. Plus funèbre dans ses aspirations, la municipalité de *Georges-sur-Cher*, au canton de *Carismont* (c'est ainsi que le patois révolutionnaire désignait Saint-Georges & Saint-Aignan), sollicite le don « d'un morceau de terre pour notre dernière retraite. Il nous tarde à tous, s'écrient-ils, de n'avoir plus sous les yeux un spectacle déchirant ! » L'administration municipale de Luzillé donne dans un autre genre de funèbre. Devant célébrer une fête commémorative pour les citoyens défunts, & n'ayant pas « les objets qui peuvent au loin porter l'expression de la douleur, » elle s'avise d'emprunter les canons de Chenonceau. La douleur des gens de Luzillé retentit si loin qu'elle arrive jusqu'à Tours, & la ville de Tours demande les canons en don patriotique. En les envoyant, Mme Dupin trouve un mot charmant : Elle espère, dit-elle, que ces armes redoutables ne seront jamais l'instrument de scènes de carnage & ne serviront qu'à faire éclater l'allégresse publique. A cette nouvelle, la ville d'Amboise est jalouse & voudrait bien partager des canons si faciles à conquérir. La ville de Loches s'émeut à son tour, & n'ayant plus de canons à prendre, elle se jette résolûment sur un autre butin & s'empare bravement..... des décorations du théâtre. « La société populaire de Loches, écrit-elle, qui s'occupe sans relâche d'instruire le peuple, a pensé que le théâtre pourrait suppléer momentanément aux travaux que prépare la commission d'instruction publique ; » &, sur ce considérant burlesque & vraiment digne de la comédie, elle emporte en triomphe les décorations, les machines & les costumes, que Chenonceau ne revit jamais. Qui aurait pu résister à un pareil raisonnement, présenté à la pointe d'un sabre ?

Les tracasseries qui poursuivaient Mme Dupin ne prenaient pas toujours les allures de la comédie, & un danger sérieux

vint la menacer: la terre de Chenonceau fut mise sous le séquestre comme bien domanial.

Nous avons vu plus haut que Diane de Poitiers, préoccupée justement de l'origine royale de cette terre, avait imaginé contre Antoine Bohier une procédure longue, savante & compliquée, qui en avait effacé la tache domaniale. Cette procédure devint inutile, &, devant les menaces de Catherine de Médicis, la duchesse de Valentinois dut céder. Ses habiletés ne lui avaient donc servi de rien; mais, par une conséquence qu'elle était loin de soupçonner, ces mêmes titres, qui n'avaient pu sauver Chenonceau entre ses mains, devaient avoir leur contre-coup deux siècles & demi plus tard, & le sauver entre les mains de Mme Dupin. Par une singularité de sa destinée, Diane allait, en quelque sorte, comparaître devant le tribunal révolutionnaire.

L'Assemblée constituante, par son décret du 22 novembre-1er décembre 1790, confirmant la célèbre ordonnance de Moulins, proclama de nouveau l'inaliénabilité du domaine public, & déclara que toute concession du domaine, faite à titre onéreux postérieurement au 1er février 1566, serait perpétuellement sujette à rachat pour le compte de l'Etat, & que toute concession à titre gratuit serait perpétuellement révocable. En conséquence de cette loi, & sur la requête du citoyen Le Ferme le jeune, receveur de l'agence nationale au bureau de Bléré, exposant que « le ci-devant château de Chenonceau avait été engagé par les ci-devant tyrans de France, » le conseil du district révolutionnaire d'Amboise, dans sa séance du 25 fructidor an II, arrêta que le citoyen Le Ferme prendrait possession au nom de la nation de la terre de Chenonceau comme bien domanial, & nomma comme expert pour l'estimation des biens le citoyen Toussaint Aubry, cultivateur & agent national de la commune de Bléré. Deux autres experts, choisis en dehors des agents ou fermiers des ci-devant privilégiés, devaient être nommés par le juge de paix du lieu & par le détenteur des biens. La terre de Chenonceau fut donc saisie provisoirement, les revenus séquestrés, & Mme Dupin fut sommée de produire ses titres.

Mme Dupin n'eut pas de peine à démontrer, pièces en main, que ses auteurs avaient été propriétaires légitimes & indiscutables. Les lettres-patentes de juin 1547, par lesquelles Henri II avait donné Chenonceau à sa maîtresse, avaient été considérées comme caduques; la transaction du 28 mai 1535, qui avait fait entrer cette terre dans le domaine, avait été cassée & annulée, comme entachée de lésion envers le Trésor; Antoine Bohier, redevenu propriétaire de Chenonceau, avait été poursuivi par le procureur général; ses biens avaient été saisis, vendus aux enchères au nom de l'Etat, & adjugés à Diane de Poitiers, en 1555, pour 50,000 livres. Ainsi, Diane possédait le château de Chenonceau, non en vertu d'une donation royale, mais en vertu d'une adjudication judiciaire, & en 1559 elle l'avait, par un acte régulier, échangé pour Chaumont avec Catherine de Médicis. On ne pouvait donc reprocher à cette terre aucun caractère domanial, & l'on ne rencontrait dans les titres, antérieurement à l'année 1566, aucune concession abusive d'une partie du domaine, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

La situation n'était pas moins nette après 1566. Par son testament, en date du 5 janvier 1589, Catherine de Médicis avait légué la terre de Chenonceau à sa belle-fille la reine Louise de Lorraine, & Henri III avait ratifié par lettres-patentes les dernières volontés de sa mère. Les créanciers de Catherine, ne tenant aucun compte de cette donation, avaient poursuivi la succession devant le Parlement, sommé par huissier la reine Louise de *déguerpir* du château, & fait vendre à l'encan les meubles & les vêtements de la reine-mère. Après une longue suite de procédures, la terre avait été vendue judiciairement aux enchères, & adjugée par un arrêt du Parlement à la duchesse de Mercœur, en 1606. Le domaine n'avait donc rien à réclamer.

Après avoir examiné & discuté tous ces titres, & notamment la curieuse procédure par laquelle la duchesse de Valentinois avait effacé la tache domaniale de Chenonceau, la commission des revenus nationaux reconnut, le 25 pluviôse an III, que cette terre n'avait aucun caractère doma-

nial, & que Diane en avait été légitime propriétaire. Par fuite de cette décifion, le directoire du diftrict révolutionnaire d'Amboife ordonna, le 9 ventôfe, la main-levée du féqueftre du « ci-devant château » de Chenonceau, & ne troubla plus Mme Dupin dans fa poffeffion. L'adminiftration centrale du département d'Indre-&-Loire ratifia cette main-levée quelques jours plus tard, & confirma de fon côté la légitimité des titres de Diane de Poitiers. Singulier réfultat de l'habileté des légiftes du XVIe fiècle, réfultat que la ducheffe de Valentinois, dans fes calculs, était loin de prévoir !

C'eft au milieu de ces troubles & de ces foucis que Mme Dupin paffa les dix dernières années de fa vie, protégée par les bienfaits qu'elle ne ceffait de répandre autour d'elle. Avant de mourir, elle avait voulu donner un protecteur à fes petits-neveux, & dans ce but elle avait remarié leur mère, le 7 meffidor an IV (août 1796), à Jofeph Le Roulx-Delaville, né au Blanc en 1747, fils de Jofeph Le Roulx-Delaville, avocat au Parlement & confeiller du roi, & veuf de Marie-Thérèfe Lefebvre. La ville de Lorient, où il était négociant, le député aux états-généraux; il fut enfuite membre de l'Affemblée conftituante, puis membre du Sénat confervateur, & il mourut avec ce titre le 3 avril 1803, frappé d'une apoplexie foudroyante en defcendant le grand efcalier des Tuileries. Jofeph Le Roulx-Delaville n'eut pas d'héritiers de fon fecond mariage avec Mme de Villeneuve; mais du premier lit il avait eu dix enfants.

Mme Dupin s'eft éteinte doucement à Chenonceau, le 30 brumaire an VIII (20 novembre 1799), à l'âge de quatre-vingt-douze ans, entourée de fes fidèles amis, l'abbé Lecomte, fa lectrice Marie-Thérèfe Adam, & fon médecin Bretonneau le père. Le culte n'étant point encore rétabli, elle avait choifi le lieu de fa fépulture dans le parc de Francueil, au centre de l'un des cirques créés par Bernard Paliffy. « Il me femble que je repoferais agréablement ici, » avait-elle dit un jour en foupirant, n'ofant prononcer ni le nom de mort, ni celui de tombeau. Ses dernières volontés furent exécutées,

& ses petits-neveux lui firent ériger, sur les dessins de l'architecte Broynard, par le sculpteur Monpellier, un monument d'un goût médiocre.

Les scellés avaient été posés le jour même de la mort de Mme Dupin, par les deux juges de paix des cantons de Bléré & de Luzillé. Par une bizarrerie des circonscriptions administratives du temps, la ligne de démarcation passait par le milieu du Cher, & la galerie appartenait à deux cantons différents & relevait de deux autorités distinctes. L'inventaire des meubles de Chenonceau s'éleva à 36,000 fr., non compris les bijoux & l'argenterie.

L'héritage de Mme Dupin échut à ses deux petits-neveux, François-René & Louis-Auguste-Claude Vallet de Villeneuve, qui étaient en même temps petits-fils de Dupin de Francueil & arrière-petits-fils de Claude Dupin. Le premier obtint en partage le château de Chenonceau, & le second eut la terre du Blanc. Ce dernier, nommé trésorier de la ville de Paris en souvenir de son père, épousa la fille du comte de Ségur, grand-maître des cérémonies de l'Empire, homme de cour & diplomate habile, & sa postérité existe encore en Berry.



XXIV

LE COMTE DE VILLENEUVE

1799-1863

Né à Paris le 7 juin 1777, M. René Vallet de Villeneuve entrait dans le monde au moment où le vieux monde s'écroulait de toutes parts. Sans appartenir à la haute ariſtocratie, il avait aſſez de nobleſſe & ſurtout aſſez de fortune pour l'échafaud : il n'y échappa que par ſa jeuneſſe. A la mort de ſon père il ſe retira à Chenonceau, & y acheva ſon éducation avec le jeune Bretonneau ſous les yeux de Mme Dupin. Il dut à ce commerce aſſidu avec ſa grand'tante, l'une des femmes les plus élégantes & les plus ſpirituelles de Paris au XVIIIe ſiècle, cet air de diſtinction, cette grâce de manières, ce charme de formes & ce talent de cauſerie qui le caractériſaient. La Terreur venait à peine de ſe calmer, qu'il épouſait en 1795, avant le décès de Mme Dupin, ſa couſine Adélaïde-Charlotte-Apolline de Guibert, fille unique du comte de Guibert & d'Alexandrine-Louiſe Boutinon des Hayes de Courcelles.

Jacques-Antoine-Hippolyte, comte de Guibert, a joué en France un rôle trop brillant & trop bruyant pendant la ſeconde moitié du XVIIIe ſiècle, pour que nous ne lui conſacrions pas ici quelques lignes. Il naquit à Montauban le 12 novembre 1743. Entré dans l'armée en 1756, à l'âge de treize ans, le jeune Guibert fit les ſix campagnes de la guerre de Sept ans, trois en qualité de capitaine au régiment d'Au-

vergne, & trois comme attaché à l'état-major de l'armée, dont ſon père avait été nommé major-général; en 1769, il prit une part active à la guerre de Corſe, & eut l'occaſion d'appliquer les idées militaires nouvelles qu'il méditait dès lors, & qu'il devait développer plus tard dans ſon *Eſſai de Tactique.*

De retour à Paris après la conquête de l'île, le jeune colonel ne tarda pas à tourner toutes les têtes. Il s'occupa activement de littérature, & bientôt, à la lecture de ſes premiers ouvrages, la ſociété pariſienne ſe mit pour lui en frais d'enthouſiaſme. Il publia à Liége en 1772 (il avait alors vingt-neuf ans), ſon *Eſſai général de Tactique*, précédé d'un diſcours ſur l'état de la politique & de la ſcience en Europe. Il y avait là des idées généreuſes, *avancées*, comme on dirait aujourd'hui, & l'auteur y prédiſait aſſez clairement la Révolution. Il diſcutait en maître le ſyſtème de guerre du grand Frédéric; il ſe propoſait de concourir à l'Académie ſur des ſujets d'éloges patriotiques, & il avait en portefeuille une tragédie, *Le Connétable de Bourbon*, qu'il liſait dans les ſalons. « Il ne prétend à rien moins, diſait malignement La Harpe, qu'à remplacer Turenne, Corneille & Boſſuet. » Il ſerait trop aiſé après coup, dit Sainte-Beuve, & peu juſte de venir faire une caricature de M. de Guibert, de cet homme que tout le monde, à commencer par Voltaire, conſidéra d'emblée comme voué à la grandeur & à la gloire, & qui a tenu ſi médiocrement la gageure. Héros avorté de cette époque de Louis XVI qui n'a eu que des promeſſes, Guibert entra dans le monde la tête haute & ſur le pied d'un génie; ce fut ſa ſpécialité, pour ainſi dire, que d'avoir du *génie*, & vous ne trouvez pas une perſonne du temps qui ne prononce ce mot à ſon ſujet. « Une âme, s'écriait-on, qui de tous côtés s'élance vers la gloire! » Il était là dans une attitude difficile à ſoutenir, & la chute, à la fin, fut pour lui d'autant plus rude. Reconnaiſſons toutefois qu'un homme qui put inſpirer une paſſion violente à Mlle de Leſpinaſſe, & occuper le premier Mme de Staël, n'était pas un homme médiocre & devait avoir dans l'eſprit des qualités vives, animées & brillantes. C'eſt ce

que traduit bien fon bufte modelé par le célèbre Houdon.

Son *Effai de Tactique* n'eft point une œuvre vulgaire, & le roi de Pruffe lui-même, dans une brochure imprimée à Berlin, ne dédaigna point de s'en occuper. Sans doute la grande tactique exiftait avant Guibert, comme le fublime exiftait avant Longin; mais perfonne encore n'avait réduit en préceptes les grands effets de l'art militaire & la manœuvre des armées. C'eft lui qui eut le premier l'honneur de donner le fyftème d'une fcience que le génie avait fans doute faifie, mais que la méthode n'avait pas encore convertie en théorie. Ce livre a été fort critiqué, dit Dumouriez, fi bon juge en cette matière; la première partie eft négligée, mais la feconde eft fublime, & il n'eft pas donné à tous les militaires de la faifir.

Quoique le fujet de cet ouvrage fût étranger à la grande majorité des lecteurs, le livre fit une vive fenfation en France & même en Europe. Voltaire, après l'avoir lu, en traçait une analyfe badine & écrivait à l'auteur :

Je conçus que la guerre eft le premier des arts,
Et que le peintre heureux des Bourbons, des Bayards,
En dictant leurs leçons, était digne peut-être
De commander déjà dans l'art dont il eft maître.
Mais, je vous l'avouerai, je formai des fouhaits
Pour que ce beau métier ne s'exerçât jamais,
Et qu'enfin l'équité fît régner fur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Le gouvernement jugea la *Tactique* avec moins d'indulgence, & fut offenfé de la hardieffe des idées émifes dans le difcours préliminaire, où l'auteur traitait des caufes de la décadence de l'efprit militaire en France. L'ouvrage fut interdit. Pour échapper à une lettre de cachet, Guibert prit le parti de fuir en Allemagne. Peu de temps avant fon départ, au mois de feptembre 1772, il rencontra pour la première fois Mlle de Lefpinaffe à un dîner littéraire chez Watelet, au Moulin-Joli, près des barrières de Paris, & là commença entre eux une liaifon qui devait jeter fur la mé-

moire de Guibert l'éclat d'un mérite littéraire étranger, éclat plus durable que celui de ses propres ouvrages. Aujourd'hui, cet écrivain n'est plus guère éclairé que par reflet.

Mlle de Lespinasse, par son salon, qui réunissait la fleur des esprits d'alors, & par son influence sur d'Alembert, qui vivait auprès d'elle, est une des puissances reconnues du XVIIIe siècle. Elle avait, dit Marmontel, la tête la plus vive, l'âme la plus ardente & l'imagination la plus inflammable qui ait existé depuis Sapho. Toute sa vie fut occupée, non par une seule passion, mais par une suite de fortes passions, & même par plusieurs à la fois. En 1772 (elle avait alors quarante ans), elle était violemment éprise de M. de Mora, gendre du comte d'Aranda & fils du comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne à la cour de France. Malgré cette passion, elle se laissa envahir par un sentiment non moins impétueux pour le comte de Guibert, & dès lors, partagée entre deux amours également insensées, elle vit commencer en elle une lutte étrange entre ses deux passions, situation morale la plus déplorable qui se soit jamais trahie aux regards. Ses lettres à Guibert n'ont qu'une seule note, toujours la même, & elles peuvent toutes se résumer en celle-ci, qui n'a que deux lignes :

De tous les instants de ma vie.
Mon ami, je souffre, je vous aime & je vous attends.

Enveloppé dans ce tourbillon de feu, Guibert restait calme & indifférent; il se laissait adorer sur le piédestal que l'admiration enthousiaste de son amie lui avait élevé, & il ne voyait guère dans cette liaison qu'une satisfaction de vanité & une jouissance littéraire. La victime, brûlante & dévorée, acceptait tout, non sans souffrir & sans crier, & elle se disait avec le Félix de *Polyeucte :*

J'entre en des sentiments qui ne sont pas croyables :
J'en ai de violents, j'en ai de pitoyables,
J'en ai même de...

Elle n'ofe achever avec Corneille : *J'en ai même de bas !*

C'eft le départ de Guibert pour l'Allemagne qui provoqua l'explofion de ces lettres. Forcé de fuir pour échapper à la Baftille, l'auteur de la *Tactique* trouva fon ouvrage traduit partout & reçut partout un accueil favorable. Son voyage à travers l'Alface, la Pruffe, la Hongrie & l'Autriche, fut une véritable ovation.

Rentré à Paris au mois d'octobre 1773, Guibert continua à s'occuper de littérature. La tragédie du *Connétable de Bourbon* n'obtint, malgré les éloges de Voltaire & de Grimm, qu'un fuccès d'eftime. Son *Eloge de Catinat* eut à fupporter un échec moins éclatant, mais plus humiliant peut-être, puifqu'il ne fut jugé digne que de l'*acceffit* à l'Académie françaife. Tous les autres ouvrages de Guibert portent l'empreinte des défauts ordinaires de l'auteur, l'incorrection, l'inégalité, & furtout l'enflure, l'emphafe, la fauffe chaleur & la déclamation, défauts qui le rendaient digne de fuccéder à Thomas à l'Académie françaife.

Mlle de Lefpinaffe, qui avait été pour lui un mauvais confeiller littéraire, parce qu'elle le jugeait avec trop d'enthoufiafme, mourut le 23 mai 1776, tuée par fes froideurs. Quoiqu'il eût ceffé de la voir, elle n'avait pas ceffé de lui écrire & de s'intéreffer à lui, & il n'avait point renoncé à recevoir ces lettres, qui l'amufaient & careffaient fa vanité. Son mariage (1er mai 1775) n'interrompit point ces relations épiftolaires ; mais ce fut le dernier coup porté à Mlle de Lefpinaffe & le fignal de fa mort.

Le comte de Guibert mourut le 10 mai 1790, âgé de quarante-fept ans, au moment où triomphaient les idées libérales qu'il avait foutenues toute fa vie. Il avait été reçu membre de l'Académie françaife en 1786, par Saint-Lambert, à la place de Thomas. Sa veuve s'occupa avec un foin pieux de donner une édition complète, en dix volumes in-8°, des œuvres de fon mari, & elle fut aidée dans cette tâche, pour la partie militaire, par un officier, F.-E. Toulongeon, ex-conftituant, membre de l'Inftitut national & du Corps légiflatif. Elle fut moins bien infpirée lorfqu'elle publia en 1809

les *Lettres de Mlle de Lefpinaffe*, avec la collaboration de Barère, le fanglant Barère de la Terreur, lequel aimait beaucoup la littérature fentimentale. Ces lettres d'amour adreffées à Guibert, divulguées par la veuve même de Guibert & vendues au public, firent une impreffion pénible fur la fociété d'alors, & tout le monde déplora cette publication indifcrète. Mme de Guibert, qui s'occupait de littérature pour fon propre compte, donna auffi quelques traductions de romans anglais, *Margaretta*, *Fedaretta*, &c., aujourd'hui complètement oubliées.

Malgré les critiques légitimes qu'on peut diriger contre fes idées & fes fyftèmes, le comte de Guibert n'en a pas moins joué un rôle brillant à fon époque. Napoléon, qui avait plus d'une fois feuilleté la *Tactique*, rechercha la famille de l'auteur. Un neveu de celui-ci, Fortuné Pluvié-Guibert, digne d'être le fils de celui dont il avait ambitionné de porter le nom, fuivit en Egypte le général en chef, qui l'avait fait fon aide-de-camp. Mais un coup mortel, reçu à la bataille d'Aboukir, à l'âge de vingt ans, le 7 thermidor an VII, arrêta à fon début une noble carrière.

L'amitié de Napoléon pour le jeune Pluvié & fon eftime pour les écrits militaires du comte de Guibert aidèrent fans aucun doute à la fortune de M. de Villeneuve. Chargé de plufieurs miffions diplomatiques en Hollande, avant que ce pays fût érigé en royaume, il fut créé comte par l'empereur pour le tact & l'habileté qu'il avait déployés dans ces négociations délicates. Bientôt la jeune comteffe de Villeneuve fut nommée dame du palais de la reine Hortenfe, & fon mari, premier chambellan du roi de Hollande.

Les événements de 1814 interrompirent une carrière qui débutait d'une manière brillante. Retirés à Chenonceau, M. & Mme de Villeneuve s'attachèrent à reftaurer cette magnifique réfidence & à y faire revivre tous les fouvenirs hiftoriques qu'elle rappelle. Devançant leur époque, ils comprirent que dans cette reftauration il fallait refpecter le caractère du monument & lui conferver, jufque dans fes détails, fa physionomie primitive. La falle à manger, le salon

de Diane (chambre de la terraffe), le falon d'hiver et le cabinet de la reine Louife furent rétablis avec une certaine couleur de la Renaiffance; une belle falamandre en bois, préfent de la famille de Marolles, occupa le trumeau de la cheminée du falon; un bufte en plâtre de François Ier, moulé fur celui de Sanfac, à Loches, orna la cheminée de la falle à manger; le chiffre du roi, en pâte de Romagnéfi, moulé à Chambord, fut appliqué fur les murs; une collection de buftes de perfonnages hiftoriques, donnée par l'adminiftration de l'ancien mufée des Petits-Auguftins, vint rappeler, dans la grande galerie, la belle collection de ftatues que Catherine de Médicis y avait réunie; enfin, plus de foixante tableaux & portraits hiftoriques furent achetés de toutes parts. On ne faurait nier que dans ces embelliffements bien des fautes n'aient été commifes; mais la juftice doit ajouter auffitôt que, dans ce retour vers les chofes du paffé, les nobles châtelains de Chenonceau étaient en avance fur leur temps, & que perfonne en France, à cette époque, ne pouvait les guider fûrement dans cette réfurrection du ftyle de la Renaiffance.

Les jardins furent pour Mme de Villeneuve l'objet d'une prédilection particulière. Elle en avait puifé le goût à la Malmaifon, où l'impératrice Jofèphine faifait cultiver fous fes yeux les plantes les plus rares & les fleurs les plus précieufes. Par les foins de la comteffe, les vieux jardins de Chenonceau fubirent une rénovation où le goût italien ne fut pas toujours refpecté. Une partie du parc de Civray fut difpofée à l'anglaife & deffinée par lord Henry Seymour; des arbres & des plantes, inconnus alors dans la province & inufités dans l'ancienne méthode des jardins, furent groupés dans les parcs; une nouvelle orangerie fut créée fur l'emplacement de la chapelle Saint-Thomas, avec les matériaux provenant de la démolition du château de Chanteloup (1825); près de 2,000 arbres fruitiers furent apportés du jardin de Verfailles, du jardin du Roi, du jardin de Palluau & même de la Belgique; des ferres à ananas furent établies; les douves furent defféchées en partie & converties en pépinières;

enfin la grande avenue d'ormeaux, abattue en 1817, fut replantée en platanes & ornée des deux ſphinx qui gardent l'entrée de l'avant-cour.

La comteſſe de Villeneuve avait confié le ſoin de ſes jardins & de ſes ſerres à deux jardiniers habiles; mais elle trouva dans Bretonneau un aide bien ſupérieur. Bretonneau avait échoué à Paris dans ſes examens du doctorat en médecine, & il était venu s'établir à Chenonceau avec le ſimple titre d'officier de ſanté. En 1800, il y avait épouſé une ancienne lectrice de Mme Dupin, Marie-Thérèſe Adam, âgée de vingt-cinq ans plus que lui, chez laquelle il avait trouvé à Paris des ſoins vraiment maternels pendant le cours de ſes études médicales. Content de ſa poſition modeſte & n'aſpirant point à en ſortir, le jeune médecin ſe livra avec ardeur à ſon goût pour les ſciences naturelles & ſurtout pour le jardinage. Inſtallé proviſoirement dans un appartement des Dômes pendant qu'on rebâtiſſait ſa maiſon, il dirigea le jardinier de Chenonceau, fit des expériences curieuſes & s'ouvrit dès lors ces voies nouvelles qu'il devait parcourir avec tant de ſuccès dans ſon admirable jardin de Palluau près de Tours. Le comte de Villeneuve, qui appréciait la haute intelligence de ſon ancien condiſciple, gémiſſait de voir ce tréſor enfoui dans un obſcur village, & ne manquait aucune occaſion de produire ſon *petit officier de ſanté* à tous les étrangers de diſtinction qui affluaient à Chenonceau. Il ſecoua l'apathie de Bretonneau, le détermina à ſubir ſa thèſe de doctorat en 1815, le fit recevoir en quelque ſorte *médecin malgré lui*, & lui obtint, avec le titre de médecin en chef, la direction de l'hoſpice général de Tours. Nous devons donc à Mme Dupin & à M. de Villeneuve, on peut le dire avec raiſon, l'homme étonnant qui a illuſtré l'Ecole médicale de Tours, & par ſes travaux perſonnels ſi remarquables, & par les élèves éminents qu'il a formés.

Au goût des jardins, Mme de Villeneuve joignait un goût non moins vif pour la ſériciculture; &, ſans ſavoir que Chenonceau avait été le berceau de cette induſtrie en Touraine, elle tenait à honneur d'en continuer les traditions. Elle

planta une grande quantité de mûriers en 1821, essaya de nouvelles espèces de vers à soie, &, pendant trente ans, fit chaque année des *éducations* importantes qui méritèrent à la magnanerie de Chenonceau d'être élevée, en 1855, au rang d'atelier-modèle de *grainage*. Le cabinet d'histoire naturelle de Dupin de Francueil & de Jean-Jacques Rousseau céda la place qu'il occupait dans les Dômes pour être convertie en magnanerie & en filature; mais, par une fâcheuse inspiration, on vendit le cabinet de physique à la ville de Tours pour la modique somme de 400 fr. La soie qui provint de ces *éducations* fut filée à Chenonceau, fabriquée en damas dans les fabriques de soieries de Tours, & servit à couvrir les meubles du château en 1841.

Pendant que sa femme se livrait ainsi aux soins charmants de l'intérieur & des jardins, le comte de Villeneuve s'occupait des affaires du dehors. Il fit défricher une grande quantité de bruyères aux Vieilles-Cartes & établit un petit haras pour utiliser les pacages des parcs; puis il transforma le Moulin-Fort en moulin à tan en 1825. Cette importante usine fut détruite en 1840 par les travaux de canalisation du Cher, & c'est avec beaucoup de peine que M. de Villeneuve put obtenir une indemnité de 45,000 fr. en 1847. Quoique ce moulin eût trois siècles d'existence authentique, & qu'Adam de Hodon eût rempli en 1545 toutes les formalités d'enquête usitées à cette époque, le conseil des ponts & chaussées ne voulait reconnaître aucune valeur à ces pièces, & déclarait qu'aucun de ces titres n'émanait de l'autorité royale, qui seule aurait pu conférer le droit de propriété dans le lit du Cher.

C'est au milieu de ces simples occupations, loin de la cour & de la politique, que M. & Mme de Villeneuve passèrent la plus longue partie de leur existence dans une demi-obscurité, aimant à s'entourer, comme de véritables patriarches, des trois générations de leurs enfants & petits-enfants. Fiers à bon droit du monument historique qui leur était échu & qu'ils s'étaient appliqués à restaurer, ils se plaisaient à en faire les honneurs, avec une grâce & une affabilité exquises, à tous les visiteurs de distinction qu'y attirait de tous les points de la

France & de l'Europe, non moins que les merveilles de l'art, la réputation de bienveillance & de courtoiſie des nobles hôtes qui l'habitaient. Deux de ces viſites méritent d'être mentionnées ici. Le duc & la ducheſſe d'Orléans vinrent à Chenonceau au mois d'août 1839 & y furent l'objet d'une réception princière. Comme ſouvenir de leur paſſage, ils envoyèrent l'année ſuivante au château un portrait de la reine Louiſe de Lorraine & une belle verrière exécutée à la manufacture royale de Sèvres. L'émir Abd-el-Kader, priſonnier à Amboiſe, y vint auſſi le 13 mai 1851. L'homme du déſert, habitué à vivre ſous la tente, fut ébloui de cette ſplendide architecture digne des *Mille & une Nuits*, & de ſa main il conſigna ſur le regiſtre des viſiteurs l'expreſſion de ſon admiration.

Nous ne négligerons pas non plus d'indiquer ici la viſite que George Sand fit à Chenonceau vers 1842.

Maurice Dupin, fils de Francueil & d'Aurore de Saxe, & par conſéquent oncle de M. de Villeneuve, avait embraſſé la carrière militaire, & en quelques années il avait conquis le grade de capitaine. L'avenir s'ouvrait brillant devant ce brave officier, lorſqu'il mourut prématurément d'une chute de cheval aux environs de Nohant, en 1808, à l'âge de trente ans. Il avait épouſé en 1804 Antoinette Delaborde, pauvre enfant du vieux pavé de Paris, dont le père, Antoine Delaborde, avait été *maître paulmier & maître oiſelier*. Le 5 juillet 1804, il leur naquit une fille qui fut nommée Amantine-Lucile-Aurore. A la mort de Maurice Dupin, l'enfant fut envoyée à Nohant & confiée aux ſoins de ſa grand-mère, qui l'éleva dans les idées philoſophiques du XVIII[e] ſiècle & ſelon les preſcriptions de l'*Emile* de Rouſſeau. Quand la fille du maréchal de Saxe mourut, le 22 décembre 1821, Aurore Dupin n'avait que dix-ſept ans. Son couſin-germain, le comte René de Villeneuve, qui avait été nommé ſon tuteur par teſtament, voulait l'emmener à Chenonceau; mais la jeune fille, déjà indépendante, refuſa de le ſuivre & préféra demeurer chez ſa mère, à l'influence de laquelle Aurore de Saxe avait voulu l'arracher. Le reſte de l'hiſtoire eſt connu : Aurore Dupin épouſa, en ſeptembre 1822, un ſous-lieutenant d'in-

fanterie, M. François Dudevant, fils du baron Dudevant, colonel de cavalerie ſous l'Empire. Bientôt elle plaida en ſéparation, &, ſe jetant avec ardeur dans la vie littéraire & artiſtique, elle prit dans ſes publications le nom de George Sand.

Les premiers écarts d'Aurore Dupin l'avaient brouillée avec le comte de Villeneuve, & cette froideur dura vingt ans. Le ſuccès d'*Indiana*, de *Valentine*, de *Lélia*, amena une réconciliation, & George Sand vint paſſer quelque temps à Chenonceau. Elle demanda ſans doute l'inſpiration aux ombrages qui avaient inſpiré Rouſſeau, ſon maître littéraire & moral, & elle agita le problème ſocial aux mêmes lieux où le premier avait poſé, un ſiècle auparavant, le problème politique.

La comteſſe de Villeneuve mourut à Chenonceau le 18 novembre 1852, à l'âge de ſoixante-dix-ſept ans, avant de voir le couronnement de la fortune du prince Louis-Napoléon, qu'elle avait porté dans ſes bras. Le comte de Villeneuve fut nommé par l'empereur ſénateur & chambellan honoraire. Ces titres ne l'enivrèrent point. Il conſerva toujours la même ſimplicité, relevée par une grâce exquiſe. Il était, au milieu de notre ſiècle, un véritable repréſentant de la vieille urbanité françaiſe. Il mourut à Chenonceau le 12 février 1863, à l'âge de quatre-vingt-ſix ans, laiſſant après lui, ainſi que ſa digne compagne, une mémoire vénérée.

Deux enfants, riches d'une nombreuſe poſtérité, ont ſurvécu au comte de Villeneuve. Louiſe-Auguſtine-Emma, l'aînée des deux, épouſa Antoine-Marie-Paul-Caſimir, marquis de la Roche-Aymon. M. de la Roche-Aymon eſt une de ces figures aimables & vénérables à la fois qu'on ne ſaurait oublier dans l'hiſtoire de Chenonceau. C'était le type du gentilhomme accompli. Bon, ſimple, facile, il mettait au-deſſus des titres & de la naiſſance, l'honneur d'être un homme de bien dans toute l'acception du mot. Pendant trente ans, il ſe conſacra tout entier au ſervice du public, & quand il s'éteignit à Chenonceau, dans le pavillon des Marques, le 25 décembre 1862, on vit à ſes funérailles une démonſtration ſans exemple de la douleur publique.



XXV

MADAME MARGUERITE PELOUZE

1864

Le 12 avril 1864, les deux héritiers du comte René de Villeneuve, le comte Louis-Armand-Septime Vallet de Villeneuve-Guibert, & sa sœur, la marquise douairière de la Roche-Aymon, ont vendu le château de Chenonceau, les trois parcs, le moulin de Vestin & quelques annexes peu importantes, ainsi que les plans & anciens titres du château, à Mme Marguerite-Henriette-Joséphine Wilson, épouse de M. Eugène-Philippe Pelouze, administrateur de la Compagnie parisienne du gaz, fils de l'illustre chimiste, membre de l'Académie des sciences, qui est mort en 1867, directeur de la Monnaie de Paris. La vente a été faite moyennant le prix principal de 850,000 fr. Les meubles meublants, les livres de la bibliothèque, tout le mobilier artistique & la majeure partie des tableaux, ont fait l'objet d'une vente spéciale, pour la somme de 95,000 fr.

La prise de possession de Chenonceau par Mme Pelouze, a ouvert pour le vieux château de Diane de Poitiers & de Catherine de Médicis, une nouvelle ère de rajeunissement & de prospérité, & les arts, les lettres, la politique, associés à des fêtes dignes de la Renaissance, y ont fait revivre sous nos yeux un passé si lointain qu'on le croyait à jamais disparu.

Il n'est pas encore temps de raconter l'histoire de ces quinze années; mais dès aujourd'hui il nous semble nécessaire

d'efquiffer une généalogie qui, fans remonter à plus d'un fiècle, eft affez remplie d'activité féconde, d'entreprifes induftrielles, de fuccès, de travaux parlementaires, de fervices & d'honneurs publics, pour qu'on en puiffe tirer un légitime orgueil.

M. Daniel Wilfon, père de Mme Pelouze & de M. Wilfon, député d'Indre-&-Loire, eft né à Glafgow (Ecoffe), en 1789. Il vint en France vers l'année 1810, pour y appliquer fes brillantes facultés d'ingénieur. Après avoir débuté au Creufot, il s'inftalla à Paris, créa à Charenton, avec M. Manby, une ufine pour la fabrication de machines à vapeur, & fonda, avec le même affocié, une Compagnie anglaife pour l'éclairage de Paris par le gaz. Ces entreprifes profpérèrent & furent l'origine d'une magnifique fortune, dont M. Wilfon ufa noblement, en formant une riche galerie de tableaux, qui eft aujourd'hui à Chenonceau.

M. Wilfon père eft décédé en 1849, en laiffant deux enfants du mariage qu'il avait contracté en 1835 avec dame Henriette Cafenave, fœur de M. Antoine-Mathieu Cafenave, ancien préfident à la cour impériale de Paris, aujourd'hui confeiller honoraire à la cour de caffation, & fille d'Antoine Cafenave & d'Aimée-Henriette Ducaftel.

Antoine Cafenave eft né à Lembeye (Baffes-Pyrénées), en 1763. Il fut député à la Convention nationale par fon département. Dans le procès du roi, il parla avec un grand courage pour fauver la tête de cette noble victime, & ne montra pas moins de fermeté en proteftant, au péril de fa vie, contre la profcription des Girondins. Après la chute de Robefpierre, il fut envoyé en miffion dans le département de la Seine-Inférieure, & y déploya toutes les qualités d'un administrateur éminent, plein de fageffe & de modération. Il fut nommé au confeil des Cinq-Cents, en 1797 & 1798, puis au Corps légiflatif, dont il fut vice-préfident en 1811. Il rentra dans la vie privée au mois de juillet 1815, &, pourfuivi dans fa retraite par la clameur des royaliftes exaltés, qui oubliaient fa courageufe attitude dans le fein de la Convention, il n'eut qu'à invoquer, pour fe juftifier, les noms de tous ceux qu'il avait

obligés ou ſauvés pendant les mauvais jours de la Révolution. Antoine Caſenave eſt mort en 1818. Il avait épouſé Mlle Ducaſtel, fille & nièce de deux hommes qui ont marqué avec éclat dans les annales parlementaires.

Jean-Baptiſte-Louis Ducaſtel, né à Rouen en 1739, acquit beaucoup de réputation comme avocat & juriſconſulte. La Révolution le tira de la province pour l'envoyer comme député à l'Aſſemblée légiſlative en 1791 ; il en fut le premier vice-préſident & le ſecond préſident, & fut nommé préſident du comité de légiſlation, diſtinctions qui indiquent aſſez en quelle haute eſtime il était tenu par ſes collègues. Dans toutes les diſcuſſions il ſe montra toujours plein de modération. Après le 9 thermidor, il fut appelé aux fonctions de profeſſeur de légiſlation à l'Ecole centrale de Rouen & élu, en l'an IV, juré à la haute-cour nationale. Il mourut dans ſa ville natale, en 1799.

Ducaſtel avait épouſé, en 1774, Marie-Jeanne-Henriette Gueſdon, fille d'un avocat de Caen, & il en avait eu une fille, mariée depuis à Antoine Caſenave.

La ſœur de Mme Ducaſtel, Louiſe-Henriette Gueſdon, avait épouſé Nicolas Vimar, né en 1744, à Meſnières (Seine-Inférieure). D'abord avocat au Parlement de Normandie, puis procureur de la commune de Rouen, en 1790-1791, Vimar fut député à l'Aſſemblée légiſlative. Le 28 fructidor an V, il fut nommé miniſtre de la juſtice, en remplacement de Merlin, mais il refuſa d'accepter ces fonctions. Nous le trouvons enſuite, en l'an VI, député de la Seine-Inférieure au Conſeil des Anciens ; en l'an VIII, membre du Sénat conſervateur ; puis, en l'an XII, vice-préſident du Sénat ; & enfin pair à vie en 1814. Le comte Vimar eſt mort à Paris, en 1829.

Nous arrêtons ici ces détails généalogiques & biographiques, nous bornant à indiquer le précieux héritage qui, de ces quatre familles, eſt échu à Mme Pelouze & à ſon frère, c'eſt-à-dire le culte des arts, le goût des affaires induſtrielles & des queſtions économiques & commerciales, & les grandes traditions parlementaires léguées à M. Daniel Wilſon par ſon aïeul, le conventionnel Caſenave, vice-préſident du Corps

légiflatif de 1811, fon bifaïeul Ducaftel, préfident de l'Affemblée légiflative de 1791, & fon arrière-grand-oncle Vimar, nommé miniftre de la juftice & vice-préfident du Sénat.

Dans le partage de cette noble fucceffion, Mme Pelouze a choifi pour fon lot la part la plus douce & la plus charmante, fans être la moins paffionnante. Vivement éprife des arts, elle s'eft vouée à la reftauration de Chenonceau, & elle a dédié fa vie entière à l'exécution de cette œuvre coloffale, qu'elle pourfuit avec fermeté, fans faiblir, & même, il nous femble, avec une ardeur croiffante. Puiffe-t-elle arriver heureufement au terme de cette noble entreprife.

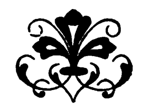
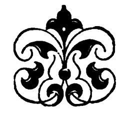




TABLE DES MATIÈRES




S·JOANNES·



